



Document
de référence
2013

Rapport annuel

RMC | BFM | 01



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 30 avril 2014, conformément à l'article 212-13 de son Règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Ce document de référence a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Des exemplaires du présent document de référence sont disponibles sans frais auprès de NextRadioTV, 12 rue d'Oradour-sur-Glane, 75015 Paris, ainsi que sur les sites internet de NextRadioTV (www.nextradiotv.com) et de l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org).

TABLE DES MATIÈRES

1	PERSONNES RESPONSABLES ET COMMISSAIRES AUX COMPTES	14
1.1	Personnes responsables des informations contenues dans le document de référence.....	14
1.2	Attestation des personnes responsables du document de référence.....	14
1.3	Responsable de l'information financière.....	15
1.4	Contrôleurs légaux des comptes	15
1.5	Documents incorporés par référence	16
2	PRESENTATION DES ACTIVITES DU GROUPE.....	17
2.1	Introduction.....	17
2.2	Histoire et faits marquants 2013.....	18
2.3	Indicateurs clés.....	19
2.4	Activités du Groupe	23
2.5	Organigramme simplifié du Groupe.....	37
3	RESULTATS DES ACTIVITES DU GROUPE	40
3.1	Tendances de marché 2013.....	40
3.2	Résultats des activités du Groupe	43
3.3	Résultats de la société NextRadioTV	51
4	FACTEURS DE RISQUES ET ASSURANCES	53
4.1	Risques liés à l'environnement économique et à la position concurrentielle.....	53
4.2	Risques opérationnels, industriels et techniques.....	56
4.3	Risques liés à l'organisation de la Société	58
4.4	Risques juridiques	58
4.5	Risques financiers	61
4.6	Risques relatifs aux taxations et redevances	62
4.7	Risques liés à une évolution défavorable des prévisions d'activité et à son impact sur les tests de dépréciation d'actifs.....	62
4.8	Assurance et couverture des risques	63
4.9	Risques environnementaux	64
5	RESSOURCES HUMAINES	65
5.1	Effectifs et Emploi	65
5.2	Formation et gestion des collaborateurs.....	68
5.3	Main d'œuvre extérieure à la Société et importance de la sous-traitance.....	71
5.4	Organisation du temps de travail	71
5.5	Rémunération et avantages accordés au personnel	71
5.6	Relations collectives	73
5.7	Attestation de l'expert indépendant sur les informations sociales et environnementales	75
6	ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE.....	76
6.1	Informations environnementales.....	76

6.2	Développement durable.....	80
6.3	Engagements déontologiques	83
6.4	Attestation de l'expert indépendant sur les informations sociales et environnementales	85
7	GOVERNEMENT D'ENTREPRISE	88
7.1	Conseil d'administration.....	88
7.2	Rémunérations	95
7.3	Participation des mandataires sociaux	98
7.4	Informations complémentaires concernant les administrateurs.....	98
7.5	Gouvernement d'entreprise	104
7.6	Rapport du président du conseil d'administration sur les procédures de contrôle interne pour l'exercice 2013.....	104
7.7	Rapport des commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce sur le rapport du président du conseil d'administration relatif aux procédures de contrôle pour l'exercice 2013.....	121
8	INFORMATIONS GENERALES CONCERNANT LA SOCIETE ET SON CAPITAL	123
8.1	Statuts et fonctionnement.....	123
8.2	Capital et droits de vote	131
8.3	Marché du titre NextRadioTV	144
8.4	Dividendes	144
9	COMPTES CONSOLIDES DE LA SOCIETE AU 31 DECEMBRE 2013.....	145
9.1	Compte de résultat consolidé	145
9.2	Résultat global consolidé.....	145
9.3	Bilan consolidé.....	146
9.4	Variations des capitaux propres consolidés	147
9.5	Flux de trésorerie consolidés.....	147
9.6	Notes annexes aux états financiers consolidés.....	148
9.7	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés.....	182
10	COMPTES SOCIAUX DE LA SOCIETE AU 31 DECEMBRE 2013	184
10.1	Comptes sociaux au 31 décembre 2013	184
10.2	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	214
10.3	Tableau des résultats des 5 derniers exercices	216
11	ASSEMBLEE GENERALE DE LA SOCIETE AU 22 MAI 2014.....	217
11.1	Ordre du jour.....	217
11.2	Texte des résolutions.....	218
12	GLOSSAIRE.....	230
13	DOCUMENT D'INFORMATION ANNUEL (ARTICLE 222-7 RG AMF- INFORMATIONS PUBLIEES OU RENDUES PUBLIQUES AU COURS DES 12 DERNIERS MOIS)	233

TABLE DE CONCORDANCE AVEC L'ANNEXE I DU REGLEMENT EUROPEEN

Afin de faciliter la lecture du présent rapport annuel enregistré comme document de référence, la table de concordance présentée ci-dessous permet d'identifier les principales informations prévues par l'annexe I du règlement européen n° 809/2004 pris en application de la directive 2003/71/CE.

N/A : non applicable

Rubrique de l'annexe I du règlement européen n°809/2004	Paragraphe(s)
1 - Personnes responsables	
1.1 - Nom et fonction des personnes responsables	1.1
1.2 - Attestation des personnes responsables	1.2
2 - Contrôleurs légaux des comptes	
2.1 - Nom et adresse des contrôleurs légaux des comptes	1.4
2.2 - Situation des mandats des contrôleurs légaux des comptes	1.4.1 et 1.4.2.
3 - Informations financières sélectionnées	
3.1 - Informations financières historiques	2.3.1
3.2 - Informations financières intermédiaires	N/A
4 - Facteurs de risques	4.1 à 4.9
5 - Informations concernant l'émetteur	
5.1 - Histoire et évolution de la Société	2.2 et 8.1
5.1.1 - Dénomination sociale et nom commercial	8.1
5.1.2 - Lieu et numéro d'inscription au registre du commerce et des sociétés	8.1
5.1.3 - Date de constitution et durée de la Société	8.1
5.1.4 - Siège social, forme juridique et législation applicable	8.1
5.1.5 - Evénements importants dans le développement des activités de la Société	2.2
5.2 - Investissements	3.2.7.4, 9.6 (notes 9.2 et 9.3)
5.2.1 - Principaux investissements des exercices 2010 et 2011	3.2.7.3, 9.6 (note 9.3)
5.2.2 - Principaux investissements en cours	3.2.7.4, 9.6 (notes 9.2 et 9.3)
5.2.3 - Principaux investissements futurs	N/A
6 - Aperçu des activités	
6.1 - Principales activités	2.4
6.1.1 - Nature des opérations effectuées par la Société	2.4
6.1.2 - Nouvelles activités développées par la Société	2.4
6.2 - Principaux marchés	3.1
6.3 - Evénements exceptionnels	N/A
6.4 - Dépendance éventuelle	3.2.7.1, 4.1.1, 4.1.3, 4.1.4, 4.3.1, 4.3.2
6.5 - Déclaration concernant la position concurrentielle de la Société	4.1.2
7 - Organigramme	
7.1 - Description sommaire du Groupe	2.5
7.2 - Liste des filiales importantes de la Société	9.6 (note 6)

Rubrique de l'annexe I du règlement européen n°809/2004	Paragraphe(s)
8 - Propriétés immobilières, usines et équipements	
8.1 - Immobilisations corporelles importantes existantes ou planifiées	3.2.7.3, 9.6 (note 9.3)
8.2 - Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles	4.9, 6.1
9 - Examen de la situation financière et du résultat	
9.1 - Situation financière	3.2, 3.3
9.2 - Résultat d'exploitation	3.2.3
9.2.1 - Événement ayant une influence sur le revenu d'exploitation de la Société	4.1
9.2.2 - Changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits nets	3.2
9.2.3 - Stratégies ou facteurs ayant ou pouvant influencer sensiblement les opérations de la Société	4.1
10 - Trésorerie et capitaux	
10.1 - Informations sur les capitaux de la Société (à court terme et à long terme)	2.3.1, 8.2, 9.1, 9.3, 9.4, 9.6 (notes 4.10.4, 9.8 et 4.10.7)
10.2 - Source et montant des flux de trésorerie	3.2.5,9.5
10.3 - Conditions d'emprunt et structure de financement	3.2.6, 9.6 (notes 9.12 et 10.1)
10.4 - Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de la Société	9.6 (note 10.1)
10.5 - Sources de financement attendues	N/A
11 - Recherche et développement, brevets et licences	3.2.7.2, 9.6 (note 9.2)
12 - Information sur les tendances	
12.1 - Tendances récentes	3.2.8.1
12.2 – Perspectives	3.2.8.2
13 - Prévisions ou estimations du bénéfice	3.2.8.3
14 - Organes d'administration et direction générale	
14.1 - Renseignements relatifs aux organes d'administration et à la direction générale	7.1.1, 7.1.2
14.2 - Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de la direction générale	7.1.3
15 - Rémunérations et avantages	
15.1 - Montant de la rémunération versée et des avantages en nature octroyés par la Société et ses filiales	7.2.1, 7.2.2
15.2 - Montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par la Société ou ses filiales aux fins de versement de pensions, retraites ou d'autres avantages	9.6 (note 4.13 et 9.11.2)
16 - Fonctionnement des organes d'administration et de direction	
16.1 - Date d'expiration des mandats actuels des organes d'administration et de direction	7.1.1
16.2 - Contrats de service liant les membres des organes d'administration et de direction	7.4.1

Rubrique de l'annexe I du règlement européen n°809/2004	Paragraphe(s)
16.3 - Informations sur le comité d'audit et le comité des rémunérations	7.4.3, 7.6
16.4 - Conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur en France	7.5
17 - Salariés	
17.1 - Nombres de salariés	5.1.1, 5.1.2, 9.6 (note 8.2.2)
17.2 - Participation et stock-options	5.5.3, 5.5.5, 5.5.6, 8.2.1.5, 8.2.3, 9.6 (note 9.11.2)
17.3 - Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de la Société	5.5.3.1
18 - Principaux actionnaires	
18.1 - Actionnaires détenant plus de 5% du capital social ou des droits de vote	8.2.1.5, 8.2.6
18.2 - Existence de droits de vote différents	8.2.5
18.3 - Contrôle de la Société	8.2.6
18.4 - Accord connu de la Société dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle	N/A
19 - Opérations avec des apparentés	7.4.1, 7.4.2, 9.6 (note 10.2)
20 - Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de la Société	Chap. 9 et 10
20.1 - Informations financières historiques	2.3.1
20.2 - Informations financières pro forma	N/A
20.3 - Etats financiers	2.3.1, 9 et 10
20.4 - Vérification des informations financières historiques annuelles	9.7, 10.2
20.4.1 - Déclaration ou rapport attestant la vérification des informations	9.7, 10.2
20.4.2 - Autres informations vérifiées par les contrôleurs légaux	6.4, 7.4.2, 7.6, 7.7
20.4.3 - Informations financières non vérifiées	N/A
20.5 - Date des dernières informations financières	31 décembre 2013
20.6 - Informations financières intermédiaires et autres	N/A
20.6.1 - Informations financières non vérifiées depuis leur publication	N/A
20.6.2 - Informations financières intermédiaires concernant les premiers mois du nouvel exercice	N/A
20.7 - Politique de distribution des dividendes	8.4
20.7.1 - Montant du dividende par action et comparaison éventuelle	8.4
20.8 - Procédures judiciaires et d'arbitrage	4.4.2
20.9 - Changement significatif de la situation financière ou commerciale	9.6 (note 10.5)
21 - Informations complémentaires	
21.1 - Capital social	8.2.1, 8.2.2, 8.2.3
21.1.1 - Capital souscrit	8.2.1
21.1.2 - Actions non représentatives du capital	8.2.1
21.1.3 - Actions propres	8.2.6, 8.2.7
21.1.4 - Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription	8.2.3

Rubrique de l'annexe I du règlement européen n°809/2004	Paragraphe(s)
21.1.5 - Informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attachée au capital souscrit, mais non libéré, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital	8.2.2
21.1.6 - Informations sur le capital de tout membre du groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option	8.2.4
21.1.7 - Tableau d'évolution du capital	8.2.1.5
21.2 - Acte constitutif et statuts	8.1
21.2.1 - Objet social	8.1
21.2.2 - Règlement intérieur du conseil d'administration et de ses comités	7.6, 8.1
21.2.3 - Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions	8.1, 8.2.5
21.2.4 - Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires	8.2.1.4
21.2.5 - Assemblée générale	8.1
21.2.6 - Dispositions relatives au changement de contrôle	8.2.6
21.2.7 - Franchissement de seuil	8.2.6.1
21.2.8 - Conditions plus strictes que la loi régissant les modifications du capital	N/A
22 - Contrats importants	3.2.7.4, 9.6 (note 10.2)
23 - Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	N/A
23.1 - Déclaration ou rapport d'expert	N/A
23.2 - Attestation en provenance d'une tierce partie	N/A
24 - Documents accessibles au public	13
25 - Informations sur les participations	2.5, 2.5.3, 9.6 (note 6), 10

TABLE DE CONCORDANCE AVEC LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Le présent document de référence comprend tous les éléments du rapport financier tel que mentionné aux articles L.451-1-2 du Code monétaire et financier et requis par l'article 222-3 du règlement général de l'AMF. Le tableau ci-après reprend les éléments du rapport financier.

Informations requises par le rapport financier annuel	Paragraphe(s)
Attestation du responsable du document :	1.2
• Rapport de gestion :	
Situation de la Société	
Situation de la Société et son activité au cours de l'exercice écoulé	2.4, 9 et 10
Les résultats de cette activité	2.3
Les progrès réalisés ou les difficultés rencontrées	2.3
Les activités de la Société en matière de recherche et de développement	3.2.7.2, 9.6 (note 4.7.2)
L'évolution prévisible de la situation de la Société et les perspectives d'avenir	3.2.8.2
Evénements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi	9.6 (note 10.5)
Organe choisi, dans les sociétés anonymes classiques, pour exercer la direction générale de la Société	8.1
Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière	3.2
Indicateurs clés de performance, financiers et non financiers	2.3
Description des principaux risques et incertitudes	4.1 à 4.9
Information sur l'actionnariat (identité des personnes physiques ou morales détenant directement ou indirectement plus du 20 ^{ème} , 10 ^è , 3/20 ^è , 5 ^è , 1/4, 1/3, 1/2, 2/3, 18/20 ^è , 19/20 ^{ème} du capital social ou des droits de vote aux assemblées générales) ; modifications intervenues au cours de l'exercice	8.2.1, 8.2.6
Indication sur l'utilisation des instruments financiers	9.6 (note 4.10)
Liste des mandats	7.1.1
Actionnariat salarié	
Etat de la participation des salariés et éventuellement des dirigeants	5.5.3, 7.2.1.2, et 8.2.1
Filiales et participations	
Activité des filiales de la Société contrôlées par elle	2.4
Les prises de participations significatives dans des sociétés ayant leur siège en France ou la prise du contrôle	2.5, 2.5.3, 9.6 (note 6) et 10 (note 9)
Renseignements relatifs à la répartition du capital social et, s'il en existe, aux actions d'autocontrôle	8.2.6, 8.2.7
Autres informations	
Montant des dividendes distribués	3.3, 8.4
Opérations effectuées par la Société sur ses propres actions dans le cadre d'un programme de rachat d'actions	8.2.7
Eléments de calcul et résultats de l'ajustement des bases de conversion et des conditions de souscription ou d'exercice des valeurs mobilières donnant accès au capital ou des options de souscription ou d'achat d'actions	8.2.3, 10

Informations requises par le rapport financier annuel	Paragraphe(s)
Opération réalisées par les dirigeants, les hauts responsables, ou par des personnes auxquelles ils sont étroitement liés, sur leurs titres	7.1.4
Décomposition à la clôture des 2 derniers exercices du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance	3.3
Rémunérations des mandataires sociaux	6.2.1
Informations requises par l'article L.225-100-3 du Code de commerce relatives aux éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	
Structure du capital de la Société	8.2.1, 8.2.6
Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou clauses prévoyant des conditions préférentielles de cession ou d'acquisition d'actions portées à la connaissance de la Société en application de l'article L. 233-11 du Code de commerce	8.1, 8.2.3, 8.2.5
Les participations directes ou indirectes dans le capital de la Société dont elle a connaissance en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12 du Code de commerce	8.2.6
Nomination et remplacement des membres du conseil d'administration	7.1, 8.1
Pouvoirs du conseil d'administration, en particulier au regard de l'émission ou du rachat d'actions	8.2.2, 8.2.7
Accords conclus par la Société modifiés ou prenant fin en cas de changement de contrôle de la Société	3.2.7.4, 89.6 (note 10.2)
Accords prévoyant des indemnités pour les membres du conseil d'administration ou les salariés en cas de démission ou de licenciement sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique	7.2.1
Obligations de conservation des actions des dirigeants (SOP/Actions gratuites)	
Indication des obligations éventuelles de conservation des dirigeants avant la cessation de leurs fonctions	7.1.3
Informations sociales, environnementales et sociétales	5 et 6
Documents à joindre au rapport de gestion	
Tableau des résultats des 5 derniers exercices	10.3
Tableau des délégations de pouvoir/de compétence accordées par l'assemblée générale (délégations en cours et utilisation)	8.2.2
Informations relatives aux rachats d'actions (article L.225-211, alinéa 2, du Code de commerce)	8.2.7
Rapport de l'expert indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales	5.7 et 6.4
• Etats financiers :	
Comptes annuels	10.1
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	10.2
Comptes consolidés	9.1 à 8.6
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	9.7
Communiqué relatif aux honoraires des contrôleurs légaux	1.4, 9.6 (note 10.6)
• Procédures de contrôle interne pour l'exercice 2013 :	
Rapport du président du conseil d'administration	7.6
Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du président du conseil d'administration	7.7

**TABLE DE CONCORDANCE AVEC
LE DECRET N°2012-557 DU 24 AVRIL 2012**

Afin de faciliter la lecture du présent rapport annuel enregistré comme document de référence, la table de concordance présentée ci-dessous permet d'identifier les informations relatives aux engagements du Groupe en matière sociale, environnementale et sociétale et devant figurer dans le rapport de gestion du conseil d'administration, conformément aux articles L225-102-1 et R225-105-1 du Code de commerce.

N/A : non applicable

Informations prévues par l'article R225-105-1 du Code de commerce	Paragraphe(s)
Informations sociales	5
Emploi	5.1, 5.2.2.3, 5.5
Organisation du travail	5.4, 5.6.4
Relations sociales	5.6
Santé et sécurité	5.6.3
Formation	5.2.1
Egalité de traitement	5.1.8, 5.2.3
Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail relatives : <ul style="list-style-type: none"> • au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective • à l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession • à l'élimination du travail forcé ou obligatoire • à l'abolition effective du travail des enfants 	5.6, 5.1.8, 5.2.3
Informations environnementales	6.1
Politique générale en matière environnementale	6.1.2
Pollution et gestion des déchets	6.1.3
Utilisation durable des ressources	6.1.4
Changement climatique	6.1.5
Protection de la biodiversité	N/A
Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable	6.2 et 6.3
Impact territorial, économique et social de l'activité de la société	6.2.1
Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines	6.2.2
Sous-traitance et fournisseurs	6.2.3
Loyauté des pratiques	6.3
Autres actions engagées, au titre du présent 3°, en faveur des droits de l'homme	6.3

REMARQUES GENERALES

1. Le présent document de référence contient des indications sur les objectifs, perspectives et axes de développement de NextRadioTV. Ces informations ne sont pas des données historiques, elles ne doivent pas être interprétées comme des garanties que les faits et données énoncés se produiront ou que les objectifs seront atteints. Les investisseurs sont invités à prendre en considération les risques décrits dans le chapitre 4, avant de prendre leur décision d'investissement.

2. Dans ce document, la société NextRadioTV SA est dénommée « **NextRadioTV** » ou encore la « **Société** ».

Le « **Groupe** » ou le « **groupe NextRadioTV** » désigne NextRadioTV et ses filiales ou sous-filiales : Business FM SAS (« **Business FM** »), Radio Monte-Carlo SAM (« **RMC** »), BFMTV SAS (« **BFMTV** »), RMC Régie SAS (« **RMC Régie** »), RMC Sport SAS (« **RMC Sport** »), Groupe Tests Holding SAS (« **Groupe Tests Holding** » ou « **GTH** »), NextInteractive SAS¹ (« **NextInteractive** »), CBFM SAS (« **CBFM** »), RMC BFM Production SAS² (« **RMC BFM Production** »), Next Développement 2 SAS (« **Next Développement 2** »), RMC-BFM Edition SAS³ (« **RMC-BFM Edition** »), RMC Découverte SAS⁴ (« **RMC Découverte** »), BFM Business TV SAS (« **BFM Business TV SAS** »), 01 Régie SAS (« **01 Régie** »), La Chaîne Techno SARL⁵ (« **La Chaîne Techno** »), NextRadioTV Production SAS (« **NextRadioTV Production** ») et NEWCO 3 SAS (« **NewCo 3** »).

Dans ce document, le nom commercial « BFM Business » est suivi :

- du terme « TV » pour désigner la chaîne TV exploitée par les sociétés CBFM et BFM Business TV,
- du terme « Radio » pour désigner la station de radio exploitée par la société Business FM.

3. Conformément aux dispositions de l'article 212-13 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), le présent document de référence tient lieu de rapport financier annuel de la Société et le tableau en pages 10-11 du présent document de référence constitue une table de concordance des informations requises par le rapport financier annuel avec les informations présentées dans le document de référence.

¹ Anciennement dénommée « NextInteractiveMedia » jusqu'au 6 décembre 2013

² Anciennement dénommée « Next Développement 1 » jusqu'au 14 février 2012

³ Anciennement dénommée « Next Développement 3 » jusqu'au 6 juin 2012

⁴ Anciennement dénommée « Next Développement 4 » jusqu'au 6 avril 2012

⁵ Radiée le 24 janvier 2014, à la suite de sa dissolution sans liquidation par décision de l'associé unique en date du 4 décembre 2013

1 PERSONNES RESPONSABLES ET COMMISSAIRES AUX COMPTES

1.1 Personnes responsables des informations contenues dans le document de référence

Monsieur Alain Weill, président-directeur général de NextRadioTV.

1.2 Attestation des personnes responsables du document de référence

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

J'atteste que, à ma connaissance, les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et que le rapport de gestion dont la concordance figure en pages 10-11 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence, ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence. Cette lettre de fin de travaux ne contient pas d'observation.

Les informations financières historiques relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2013 présentées dans ce document ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, figurant aux chapitres 9 et 10.

Les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 présentés dans ce document, page 145, ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux, page 182, qui contient une observation attirant l'attention sur la note 8.7 « Résultat net des activités cédées » de l'annexe aux comptes consolidés qui décrit l'impact sur le résultat net de la cession de l'activité « Print ».

Les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2012 incorporés par référence dans ce document ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux, figurant page 168 du document de référence 2012 déposé auprès de l'AMF sous le n° D.13-0490, qui contient des observations attirant l'attention sur :

- la note 3.1 « Normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union européenne et d'application obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2012 » de l'annexe aux comptes consolidés, relative à l'application, par anticipation, à compter du 1^{er} janvier 2012, de la norme IAS 19 révisée sur les avantages au personnel ;*
- l'incertitude relative à la valeur recouvrable de l'UGT Presse mentionnée en note 9.1.2 « Dépréciations d'actifs » de l'annexe aux comptes consolidés. »*

Le 30 avril 2014

Alain Weill
Président-Directeur Général

1.3 Responsable de l'information financière

Monsieur Damien Bernet

Secrétaire général

01.71.19.13.01

communication-financiere@nextradiotv.fr

NextRadioTV

12, rue d'Oradour-sur-Glane

75015 Paris

1.4 Contrôleurs légaux des comptes

1.4.1 Mandats

1.4.1.1 Commissaires aux comptes titulaires

PricewaterhouseCoopers Audit

63, rue de Villiers

92208 Neuilly-sur-Seine cedex

Deloitte & Associés

185, avenue Charles de Gaulle

92524 Neuilly-sur-Seine cedex

Représentée par Xavier Cauchois

Représentée par Fabien Brovedani

Date de première nomination : 8 novembre 2000

Date de première nomination : 27 juin 2005

Date de dernière nomination : 22 mai 2013

Date de dernière nomination : 5 mai 2011

Date d'expiration du mandat : assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018

Date d'expiration du mandat : assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016

PricewaterhouseCoopers Audit et Deloitte & Associés sont membres de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles.

1.4.1.2 Commissaires aux comptes suppléants

Monsieur Yves Nicolas

63, rue de Villiers

92208 Neuilly-sur-Seine cedex

BEAS

7-9, Villa Houssay

92524 Neuilly-sur-Seine cedex

Date de première nomination : 8 novembre 2000

Date de première nomination : 27 juin 2005

Date de dernière nomination : 22 mai 2013

Date de dernière nomination : 5 mai 2011

Date d'expiration du mandat : assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018

Date d'expiration du mandat : assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016

Monsieur Yves Nicolas et BEAS sont membres de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles.

1.4.2 Rémunération

Le tableau ci-dessous présente le montant des honoraires hors taxes des commissaires aux comptes au titre de leurs missions de commissariat aux comptes, de certification et d'examen des comptes individuels et consolidés du Groupe.

<i>En k€</i>	Filiales intégrées		Total
	Émetteur	globalement	
PriceWaterhouseCoopers	104	72	176
<i>En %</i>	55%	45%	50%
Deloitte	86	89	175
<i>En %</i>	45%	55%	50%
Total 2013	190	161	351
PriceWaterhouseCoopers	82	70	152
<i>En %</i>	56%	43%	49%
Deloitte	65	92	157
<i>En %</i>	44%	57%	51%
Total 2012	147	162	309

1.5 Documents incorporés par référence

Conformément à l'article 28 du règlement européen n°809/2004 du 29 avril 2004, le présent document de référence incorpore par référence les informations suivantes auxquelles le lecteur est invité à se reporter :

- Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012 : les comptes consolidés et sociaux ainsi que les rapports des commissaires aux comptes y afférents figurant dans le document de référence déposé le 30 avril 2013 auprès de l'AMF (D.13-0490), respectivement aux pages 129 à 171 et 172 à 210 (respectivement chapitres 8 et 9) ;
- Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011 : les comptes consolidés et sociaux ainsi que les rapports des commissaires aux comptes y afférents figurant dans le document de référence déposé le 27 avril 2012 auprès de l'AMF (D.12-0445), respectivement aux pages 131 à 180 et 181 à 218 (respectivement chapitres 7 et 8).

2 PRÉSENTATION DES ACTIVITÉS DU GROUPE

2.1 Introduction

NextRadioTV est un groupe pluri-média indépendant. Son activité est centrée sur l'information autour de 5 thématiques - l'information générale, le sport, l'économie, le high-tech et la découverte - déclinées sur 4 types de supports - la radio, la télévision, les supports digitaux fixes et mobiles (smartphones et tablettes).

Le Groupe bénéficie d'un savoir-faire et d'une expertise reconnus s'agissant de la conduite de projets audiovisuels novateurs. Le développement du Groupe repose sur 3 fondamentaux que sont le marketing éditorial des programmes et des contenus d'information, une démarche commerciale active et innovante et une gestion en rupture.

2.1.1 Le marketing éditorial des programmes et contenus d'information

NextRadioTV met en œuvre une stratégie de développement originale et audacieuse fondée sur la mise en place de formats innovants au regard de l'information. Ces formats proposent des programmes novateurs tant en terme de traitement des contenus (choix des sujets, liberté d'expression, liberté de ton, témoignages) que dans la forme (interactivité, rythme, habillage).

2.1.2 Une démarche commerciale active et innovante

NextRadioTV conserve la maîtrise de la commercialisation de ses espaces publicitaires et développe des offres publicitaires adaptées et innovantes par l'intermédiaire de ses 2 régies intégrées (NextRégie) : 01 Régie et RMC Régie.

Aussi, les équipes commerciales du Groupe mobilisent avec succès l'ensemble des acteurs de la publicité, qu'il s'agisse des annonceurs ou des agences média en France comme à l'étranger.

2.1.3 Une gestion en rupture

L'organisation du Groupe a été établie afin d'optimiser la structure globale des coûts tout en lui assurant une réactivité et une flexibilité stratégiques dans son environnement concurrentiel.

Le Groupe a choisi de se focaliser sur le cœur de son activité : la production de contenus et leur commercialisation. En complément des directions opérationnelles, le Groupe s'appuie sur des directions supports (finance, ressources humaines, régies commerciales, services techniques et services généraux), dont une partie est externalisée.

2.2 Histoire et faits marquants 2013

- 2000 Constitution par Alain Weill de son propre groupe radio et création de NextRadio en novembre.
Acquisition de 83,33% de RMC en décembre.
- 2001 Refonte de la grille et repositionnement de RMC selon le concept « Info Talk Sport » au 1^{er} semestre.
- 2002 Création de RMC Régie en février.
Reprise de BFM Radio dans le cadre d'un plan de cession et repositionnement en tant que radio d'information économique et financière.
- 2003 Résultat d'exploitation positif pour RMC, avec une progression de chiffre d'affaires de 60%.
- 2004 Progression de 56% du chiffre d'affaires publicitaire de BFM Radio, qui réalise aussi un résultat d'exploitation positif.
- 2005 Admission des titres de la Société aux négociations sur le marché Eurolist d'Euronext Paris en octobre.
Lancement de BFMTV sur la TNT le 28 novembre. NextRadio devient NextRadioTV.
- 2006 BFMTV atteint une audience de près de 7 millions de téléspectateurs hebdomadaires à fin décembre (Médiamétrie).
- 2007 Acquisition et réorganisation de Groupe Tests, renommé ensuite Groupe 01 puis NextInteractive.
- 2008 Cession de la société Cadres On Line le 16 janvier.
Création de l'agence RMC Sport le 23 juillet 2008.
Emission d'OBSAAR pour 55 millions d'euros.
BFMTV, 1^{ère} chaîne d'information de France devant I>Télé et LCI, avec une part d'audience de 0,7%.
- 2009 Part d'audience record de RMC à 6% sur la vague avril-juin (Médiamétrie 126 000) ; RMC passe devant NRJ et devient la 3^{ème} radio commerciale de France.
Acquisition en septembre de Volnay Publication France, avec les magazines phares SVM, SVM Mac et PC Expert.
- 2010 RMC, 1^{ère} radio sur les hommes de moins de 50 ans.
BFM Radio devient BFM Business Radio.
Lancement en novembre de la version TV de BFM Business sur la TNT en Ile-de-France, sur le câble, l'ADSL et le satellite gratuit.
Record d'audience atteint en novembre pour 01net.com avec 7,9 millions de VU (Médiamétrie), et 01net.com élu « site web de l'année 2010 » dans la catégorie *Actualités et informations*.
- 2011 Premier résultat d'exploitation positif pour BFMTV, qui affiche la plus forte progression d'audience du paysage TV français.
- 2012 Cession du pôle électronique le 16 janvier.

Lancement en septembre du nouveau portail d'information bfmtv.com.

Lancement le 12 décembre de la nouvelle chaîne RMC Découverte sur la TNT nationale HD.

2013 Acquisition en janvier de La Chaîne Techno, devenue 01netTV.

Accord avec la Principauté de Monaco qui permet l'acquisition de 4,56% de participation supplémentaire dans RMC et porte la participation globale de NextRadioTV dans cette filiale à 99,9%.

Nouveau record en IDF pour RMC avec 9,5% d'audience cumulée et 8,6% de PDA sur la vague avril-juin 2013 (Médiamétrie 126 000 IDF).

Record d'audience pour BFMTV en juillet avec 2,2% de PDA nationale (Médiamétrie).

Cession de l'activité Print le 1^{er} octobre.

Nouveaux records nationaux pour RMC avec 8,2% d'audience cumulée sur la vague novembre-décembre et 7,2% de PDA sur la vague septembre-octobre (Médiamétrie 126 000).

En décembre 2013, NextRadioTV a apporté tous les titres de RMC Régie à Groupe Tests Holding.

2014 Plus de 43 millions de vidéos ont été vues sur les plateformes digitales du Groupe, 01net.com et bfmtv.com, en janvier 2014.

En février 2014, RMC Découverte se positionne en tête de la TNT HD avec 0,9% de PDA (Médiamétrie).

01netTV réalise 13 millions de vidéos vues au 1^{er} trimestre 2014 ; la web TV regroupe près de 100 000 abonnés YouTube au 31 mars.

Record d'audience pour BFMTV égalé en mars avec 2,2% de PDA nationale.

2.3 Indicateurs clés

2.3.1 Indicateurs financiers

Les comptes consolidés 2013 ont été établis selon les normes comptables IFRS et présentent séparément la contribution de l'activité Print cédée le 1^{er} octobre 2013 en application de la norme IFRS 5. La note 8.7 du chapitre 9 du présent document de référence présente les éléments du compte de résultat de l'activité Print.

Les tableaux ci-dessous présentent les données financières consolidées ainsi que des indicateurs non audités (EBITDA, EBIT, résultat net ajusté) pour les exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012, conformément à la communication des résultats de l'exercice du 25 mars 2014.

2.3.1.1 Compte de résultat consolidé

En M€	31-déc-2013	31-déc-2012	Var. (%)
Chiffre d'affaires et autres produits	173,8	158,3	+10%
Charges de personnel	(76,4)	(70,3)	+9%
Autres charges	(68,2)	(61,7)	+11%
Total charges opérationnelles	(144,6)	(132,0)	+10%
EBITDA	29,1	26,3	+11%
EBIT	23,8	21,1	+13%
Coût de l'endettement financier net	(1,1)	(1,5)	-26%
Charge d'impôts	(8,4)	(7,8)	
Résultat net ajusté	14,3	11,8	+21%
Non récurrent	(0,9)	(0,1)	
Activités cédées	(5,3)	2,3	
Résultat net	8,1	14,0	

EBITDA : résultat opérationnel courant avant déduction des dotations nettes aux amortissements, hors actions gratuites, retraité de l'activité Print cédée le 1^{er} octobre 2013 et après réallocation des loyers et frais de structure de l'activité Print aux activités poursuivies

EBIT : résultat opérationnel courant hors actions gratuites, retraité de l'activité Print cédée le 1^{er} octobre 2013 et après réallocation des loyers et frais de structure de l'activité Print aux activités poursuivies

Résultat net ajusté : résultat net ajusté de l'activité Print cédée le 1^{er} octobre 2013 ainsi que des autres éléments non récurrents, et après réallocation des loyers et des frais de structure de l'activité Print aux activités poursuivies

Note : La charge d'amortissement des programmes des chaînes TV BFM Business et RMC Découverte est incluse dans les autres charges opérationnelles au-dessus de l'EBITDA dans la communication des données financières présentée dans le tableau ci-dessus alors qu'elle est enregistrée dans les dotations aux amortissements dans les comptes consolidés IFRS présentés dans le reste du présent document de référence. A noter également que les actions gratuites sont incluses dans le « non récurrent » dans la communication des données financières présentée ci-dessus alors qu'elles sont enregistrées dans les charges de personnel dans les comptes consolidés IFRS présentés dans le reste du présent document de référence.

2.3.1.2 Bilan consolidé

En M€	31-déc-2013	31-déc-2012
Goodwill	108,2	124,5
Autres actifs	12,3	14,2
Impôts différés actifs	34,0	21,8
FDR d'exploitation	0,5	(11,7)
Trésorerie et équivalents	14,8	11,6
Total Actifs	169,7	160,5
Capitaux propres part du Groupe	119,2	109,6
Intérêts minoritaires	0,1	2,3
Provisions	5,7	4,2
Passifs financiers	44,8	44,3
Total Passifs	169,7	160,5
Dette Brute	(44,8)	(44,3)
Trésorerie et équivalents	14,8	11,6
Dette nette	(30,0)	(32,7)
Dette nette / EBITDA (x)	(1,0x)	(1,2x)

Note : Les achats de programmes des chaînes TV BFM Business et RMC Découverte sont inclus dans le fonds de roulement d'exploitation (FDR d'exploitation).

2.3.1.3 Tableau de flux de trésorerie

En M€	31-déc-2013	31-déc-2012
Résultat net ajusté	14,3	11,8
Variation du BFR	(11,4)	(0,1)
Dotations aux amortissements et prov.	5,7	1,9
Coût de l'endettement financier net	1,1	1,5
Impôt différé	7,2	4,7
Autres éléments non récurrents	0,1	0,1
Cash flow opérationnel	17,0	20,2
Cash flow de l'investissement	(3,6)	(7,5)
Dividendes versés	(0,9)	(4,8)
Programme de rachat d'actions	-	(11,9)
Intérêts cash payés	(0,7)	(0,6)
Variation des passifs à long terme	0,4	(1,3)
Cash flow du financement	(1,2)	(18,6)
Cash flow avant activités cédées	12,2	(6,0)
Activités cédées	(9,1)	(0,5)
Variation de trésorerie	3,1	(6,5)

Note : Les achats de programmes des chaînes TV BFM Business et RMC Découverte sont inclus dans la variation du besoin en fonds de roulement (Variation du BFR).

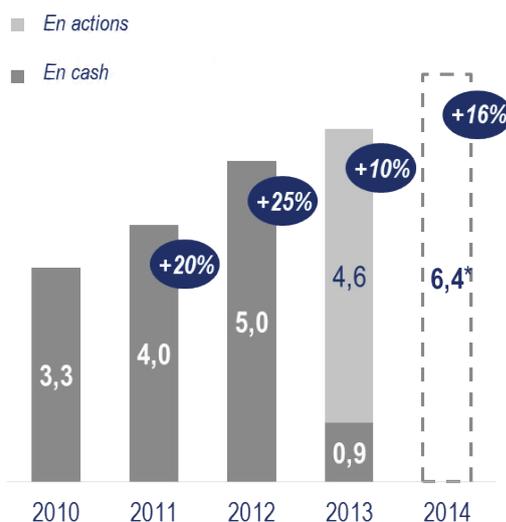
2.3.2 Indicateurs boursiers

2.3.2.1 Dividendes

Dividendes – En € par action

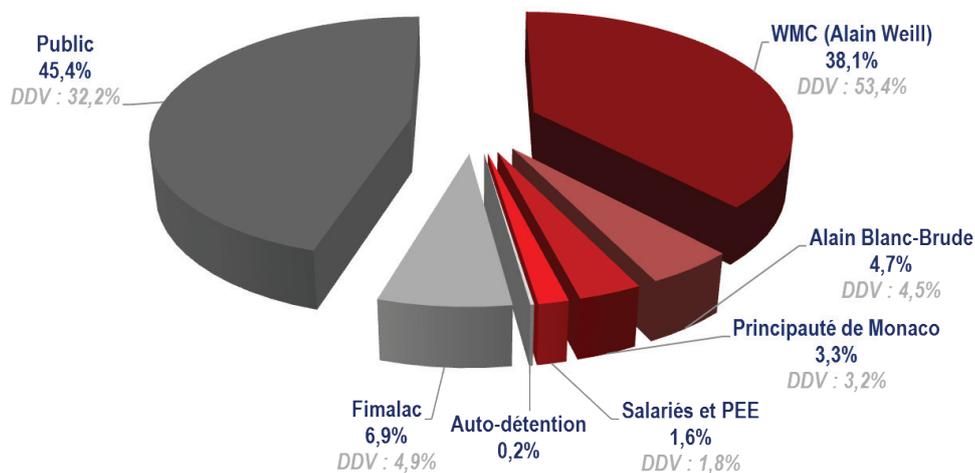


Dividendes – En M€



* Dividende proposé à l'AG des actionnaires

2.3.2.2 Actionnariat au 31 mars 2014



Nombre total d'actions : 15 903 713

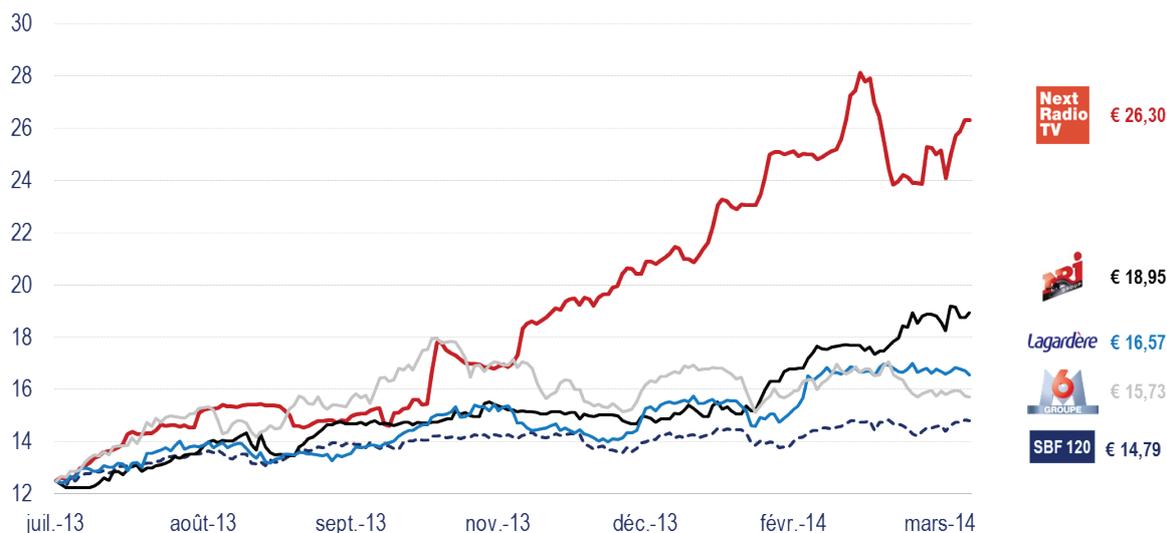
Nombre total de DDV exerçables : 22 375 409⁶

Capitalisation boursière au 31 mars 2014 : 418,3 M€

Cours de l'action NextRadioTV au 31 mars 2014 : 26,30 €

2.3.2.3 Cours de bourse

Au 31 mars 2014 – En € – rebased to NextRadioTV



⁶ Nombre de droits de vote au 31 mars 2014 hors actions auto-détenues et actions détenues dans le cadre du contrat de liquidité

2.4 Activités du Groupe

Les activités du groupe NextRadioTV s'articulent autour de 4 divisions opérationnelles, lesquelles regroupent plusieurs média ou activités :

- TV, avec BFMTV, BFM Business TV et RMC Découverte ;
- Radio, avec RMC et BFM Business Radio ;
- Digital, avec les activités internet et mobiles de 01net.com et bfmtv.com ;
- Autres activités, une division qui se compose de l'activité externe de l'agence de presse RMC Sport, de l'activité Hors Média et de l'activité Print cédée le 1^{er} octobre 2013.

La commercialisation des espaces publicitaires de l'ensemble des média du Groupe est assurée par 2 régies, les sociétés RMC Régie et 01 Régie, regroupées sous l'enseigne commerciale : NextRégie.

2.4.1 L'activité TV

2.4.1.1 BFMTV : 1^{ère} chaîne d'information de France

Format

Diffusée gratuitement, 24h/24, 7j/7 depuis novembre 2005, conçue pour répondre aux attentes d'un large public, BFMTV est une chaîne d'information générale qui fait une place importante à l'actualité économique et sociale et aux affaires internationales. Ouverte sur le monde, BFMTV apporte des éclairages nouveaux sur l'information et l'actualité.

La chaîne est dotée de ses propres moyens de reportages et d'un réseau de partenaires régionaux et internationaux qui lui permettent de couvrir tous les domaines de l'actualité.

Dans la forme, BFMTV propose un rythme, un ton et un habillage qui n'ont pas d'équivalent dans le paysage audiovisuel français. Pour ce faire, la chaîne s'appuie largement sur les nouvelles technologies : moyens de production mobiles, studios virtuels, caméras automatiques, habillage dynamique, interactivité.

Ce choix lui offre davantage de flexibilité et permet de dégager des gains de productivité. C'est en cela aussi que BFMTV est une offre originale, distincte des chaînes de télévision traditionnelles.

Grille de programmes



La grille de programmes de BFMTV donne toute sa place à l'image, au direct et à l'information puisque BFMTV est désormais en direct intégral de 4h30 à minuit et demi (dès 6h le weekend), et à tout moment dès que l'actualité l'exige.

Grille TV semaine

Première Edition (4h30-8h35) est aujourd'hui la 2^{ème} matinale de France. Dès 4h30, son rythme spécifique et sa richesse en informations, alliés à l'ambiance conviviale qu'ont instaurée Christophe Delay et Pascale de la Tour du Pin, ont su donner une nouvelle dynamique à la télévision du matin. A 8h35,

Jean-Jacques Bourdin reçoit un invité au cœur de l'actualité. Hommes et femmes de la classe politique et économique répondent, pendant une demi-heure, aux questions sans détour du journaliste. S'en suivent 3 heures d'information en continu (9h-12h) pendant lesquelles Damien Gourlet rejoint Roselyne Dubois pour développer les sujets qui ont marqué l'actualité de la nuit et ceux qui naissent durant la matinée. Ce non-stop est ponctué de séquences culture, de points bourse, du tout-image du sport, sans oublier un œil sur la météo ! A l'heure du déjeuner (12h-15h), toute l'actualité est illustrée par les reportages de la rédaction et décryptée grâce aux interviews des spécialistes invités sur le plateau de Karine de Ménonville et Ronald Guinrange.

Florence Duprat et son nouveau complice Gilane Barret sont aux commandes de la session d'information de l'après-midi. Ensemble, ils accompagnent les téléspectateurs de 15h à 18h. Les reportages, interviews et témoignages recueillis par les journalistes de la rédaction sont ponctués de points météo et par la clôture de la bourse en fin d'après-midi. A 18h, BFM Story revient sur l'actualité de la journée et donne les clefs pour en comprendre les enjeux. Olivier Truchot reçoit chaque jour en plateau des invités qui se prêtent à l'exercice de l'interview ou du débat, pour éclairer un point fort de l'actualité et aller plus loin sur le sujet. Dans une émission qu'elle a dessinée à son image, Ruth Elkrief décrypte en direct l'actualité politique pour plus d'1 million de téléspectateurs chaque jour à 19h. Elle dirige ensuite un débat animé et enrichissant : un face-à-face où politiques, sociologues, spécialistes, écrivains ou philosophes confrontent leurs points de vue sur le plateau.

Le 20h est le rendez-vous incontournable de fin de journée pour s'informer avec Alain Marschall et Marc Autheman. Il est suivi de 21h à 22h30 par un tour complet de l'actualité emmené par Nathalie Levy, qui présente toutes les infos du jour et du soir en mélangeant reportages et chroniques. Enfin, de 22h30 à minuit, c'est l'heure du décryptage de l'actualité du jour avec Jean-Baptiste Boursier. S'en suit un coup d'œil dans le rétroviseur avec la rediffusion du replay (minuit) et projection vers le lendemain avec des invités, des débats et des éditoriaux.

Grille TV weekend

Installés aux commandes des matinales (6h-10h) du weekend, Fabien Crombé et Sandra Gandoin ont su teinter ces 4 heures d'informations de sérieux et de détente. Comme la semaine, journaux complets, revues de presse et chroniques variées sont les piliers d'une matinale réussie.

Les samedis et dimanches de 10h à 18h, suivez en direct les événements qui animent l'actualité du weekend avec Jean-Alexandre Baril, Stéphanie de Muru, François Gahipan et Céline Moncel.

Pendant 2 heures de 18h à 20h, en plateau ou sur le terrain, Thomas Misrachi revient chaque samedi sur les grands événements de la semaine écoulée sous la forme d'un magazine d'information, les 7 Jours BFM. Le dimanche, ce créneau est pris par un acteur de la société, qui construit une émission personnalisée dans laquelle il commente l'actualité et répond aux interviews d'Apolline de Malherbe, Christophe Ono-dit-Biot, Charlotte Chaffanjon du Point ainsi qu'Hedwige Chevrillon ou Emmanuel Lechypre de BFM Business.

Réseaux de diffusion / distribution

BFMTV est disponible sur la TNT gratuite, le câble, le satellite, l'ADSL et les supports digitaux. Le site internet bfmtv.com et l'application BFMTV sont décrits dans la partie Digital de la présentation des activités du présent document de référence.

Résultats et structure de l'audience

La chaîne bénéficie à la fois du succès réel de la TNT en France et d'une grille attractive liée à son format. Chaque jour, ce sont près de 10 millions de téléspectateurs qui regardent BFMTV.

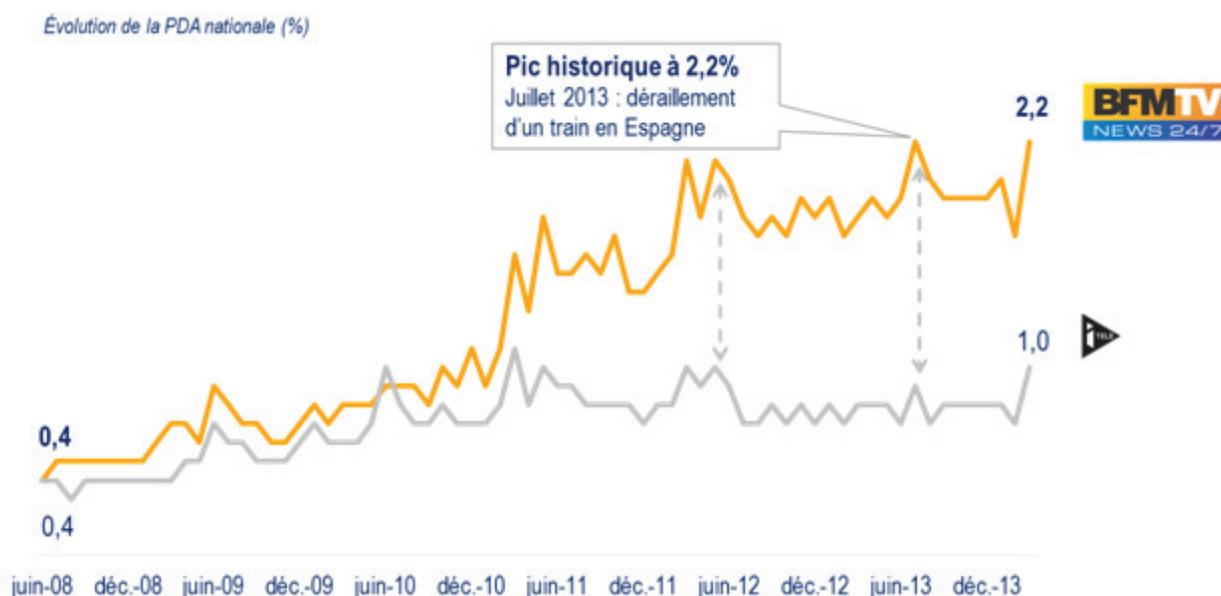
BFMTV, 1^{ère} marque d'information de France



Source : Médiamétrie Médiamat – TCE 4 ans et + – LàD 3h/27h – février 2014

Les développements de la chaîne lui ont permis de consolider sa place de leader des chaînes d'information. En 2013, BFMTV atteint une PDA nationale annuelle moyenne de 1,9%, continuant ainsi à creuser l'écart sur la 2^{ème} chaîne d'info avec une avance de +138%. BFMTV est ainsi la seule chaîne TNT à progresser sur 1 an, avec D8 et D17.

Évolution comparative de la part d'audience nationale de BFMTV et i>Télé



Source : Médiamétrie Médiamat – PDA nationale 4 ans et + – LàD, 6h-25h

2.4.1.2 **BFM Business TV**

Format

Lancée le 22 novembre 2010, BFM Business TV est la 1^{ère} chaîne française d'information économique et financière. Son succès repose sur la notoriété de sa marque et sur une programmation engagée autour de personnalités de référence dans le domaine de l'économie. Tous les acteurs qui font l'actualité économique sont sur BFM Business TV.

Grille des programmes

La grille des programmes de la chaîne TV BFM Business s'articule autour d'émissions incarnées par des journalistes reconnus : Good Morning Business de Stéphane Soumier qui présente un grand show sur l'actualité économique mondiale (6h-9h tous les matins), Les Experts (9h-10h) animée par Nicolas Doze, Intégrale Placements (10h-12h30), Intégrale Bourse (15h-18h) qui présente toutes les analyses des marchés boursiers, de l'ouverture de Wall Street aux clôtures européennes, Le Grand Journal d'Hedwige Chevrillon qui reçoit tous les jours ceux qui font la une de l'actualité (18h-19h), Les Décodeurs de l'Eco qui propose le décryptage de la question économique du jour avec Fabrice Lundy et ses invités (19h-20h30).

La chaîne propose aussi une émission Grand Paris (14h-15h) qui réunit tous les acteurs de la vie politique, économique et culturelle en Ile-de-France ainsi que des Sagas BFM Business (du lundi au dimanche à 21h), une offre de documentaires qui porte sur une large palette de thématiques économiques et financières, des portraits de dirigeants et d'entrepreneurs jusqu'à l'histoire des marques en passant par la vie des entreprises.

Depuis la rentrée 2013-2014, BFM Business TV propose un nouveau rendez-vous le weekend baptisé Out of Office, avec une sélection de reportages consacrés à l'art de vivre, aux voyages, au luxe et à la découverte.

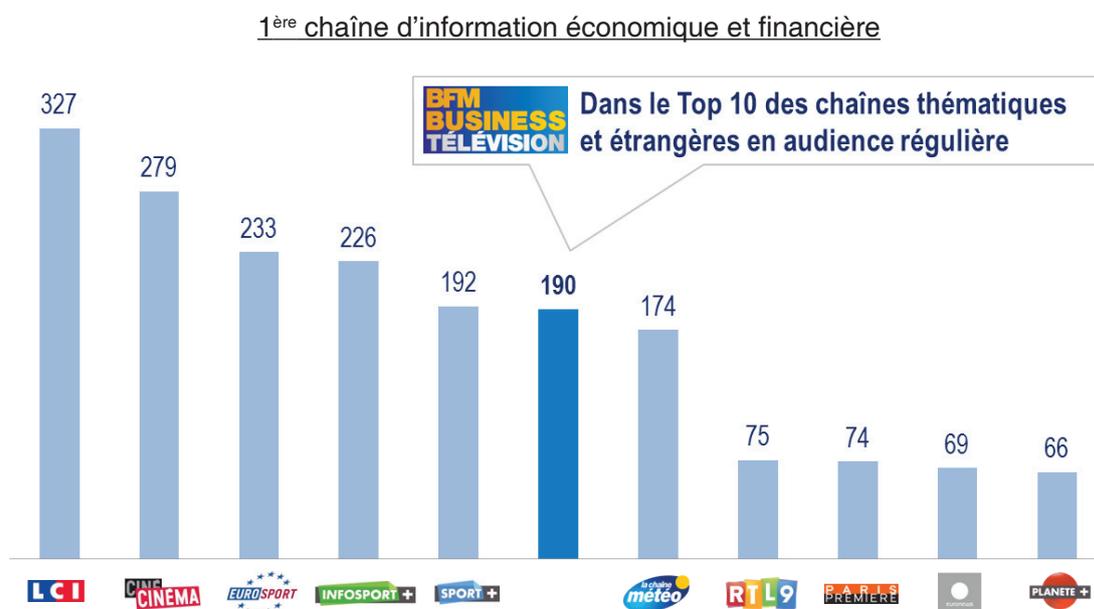
Réseau de diffusion / distribution

La chaîne est distribuée sur la TNT Ile-de-France et nationalement sur les offres ADSL, câble et satellite. BFM Business TV est également disponible en direct sur le site internet bfmtv.com/economie et grâce à l'application mobile et tablette BFM Business : 1^{ère} chaîne d'information économique et financière.



Résultats et structure d'audience

Seulement 3 ans après son lancement, la chaîne TV BFM Business réunit plus de 3 millions de téléspectateurs par mois et compte déjà parmi les 10 premières chaînes thématiques les plus regardées par la cible premium sur le câble et le satellite.



Source : Audience régulière (tous les jours ou presque) – Audipresse premium 2013 – L&D
En milliers de téléspectateurs premium réguliers

2.4.1.3 RMC Découverte

Format

Le 12 décembre 2012, NextRadioTV a lancé sa nouvelle chaîne, RMC Découverte, 1^{ère} chaîne 100% documentaires en France. L'ambition de RMC Découverte est de proposer aux téléspectateurs une grande chaîne familiale, gratuite, qualitative et valorisante par la qualité de ses programmes et de ses images HD, et avec une ligne éditoriale claire et identifiable, selon un format ayant fait ses preuves à l'international (BBC, National Geographic Channel ou Discovery Channel).

Grille des programmes

Les programmes de RMC Découverte s'articulent autour de 5 thématiques fortes pour comprendre, apprendre, s'émerveiller, s'évader et voyager :

- Histoire et Investigations ;
- Aventures et Animaux ;
- Sciences et Technologies ;
- Voyages et Art de vivre ;
- Real Life.

80% de ces programmes sont inédits en France. RMC Découverte en bénéficie grâce à des accords de diffusion signés avec les acteurs majeurs du secteur.

La chaîne a initié ses premiers investissements dans la production et la co-production de programmes français originaux et innovants. En 2013, 2 heures de programmes ont été diffusées et 14 autres heures de programmes sont en cours de production. De nombreuses autres productions ont été présélectionnées par la chaîne et seront finalisées en 2014.



Par ailleurs, le 28 janvier 2013, la chaîne a lancé avec succès sa matinale de 6h à 8h30. Commune avec RMC, elle s'articule autour de talks animés par Jean-Jacques Bourdin.

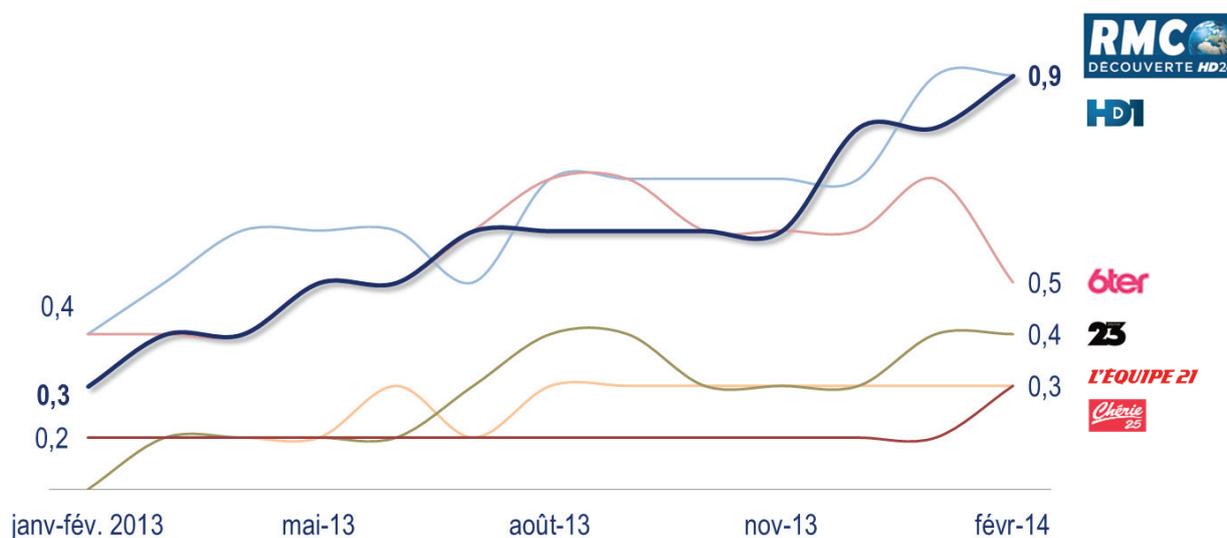
Réseau de diffusion / distribution

Diffusée sur la TNT HD gratuite, en ADSL, sur le câble, le satellite et sur internet, RMC Découverte couvrait déjà plus de 60% de la population française le jour de son lancement. Fin 2013, la couverture de RMC Découverte s'élevait à 70% de la population et celle-ci sera de 100% à horizon 2015.

Résultats et structure de l'audience

RMC Découverte réalise en 2013 la plus forte progression d'audience des 6 chaînes de la TNT HD pour atteindre 0,8% de PDA en décembre.

Évolution de la PDA des chaînes de la TNT HD



Source : Médiamétrie Médiamat – TCE 4 ans et + – LàD 3h/27h – mars à février 2013
Estimations NextRadioTV pour janvier et février 2013

En février 2014⁸, RMC Découverte se positionne en tête de la TNT HD avec 0,9% de PDA. La chaîne attire déjà près de 20 millions de téléspectateurs. Elle réalise l'audience record de la TNT HD de 1,5% de PDA le 26 février 2014 et s'installe sur cette même journée à la 2^{ème} place de la TNT (18 chaînes) avec 3,1% de PDA sur les hommes entre 25 et 49 ans. RMC Découverte bénéficie notamment de nouveaux records d'audience sur certains de ses programmes phares.

Records d'audiences sur les programmes phares en février 2014



Source : Médiamétrie Médiamat – TCE 4 ans et + – LàD 3h/27h – février 2014

2.4.2 L'activité Radio

2.4.2.1 RMC Radio : Info Talk Sport

Format

Reprise en 2000 par le groupe NextRadioTV, RMC est une radio généraliste, essentiellement axée sur l'actualité (info, opinion et sport) et sur l'interactivité avec les auditeurs, dans un format 100% parlé, inédit en France. Elle permet à ses auditeurs de vivre les événements en direct et de s'exprimer dans toutes les émissions pour partager leurs expériences ou pour dialoguer directement avec les acteurs qui font l'actualité.

Grille des programmes



La grille des programmes de RMC a été reconduite dans la continuité de 2012 et s'articule toujours entre des rendez-vous d'information et de sport.

RMC propose 11h30 d'information tous les jours du lundi au vendredi de 4h30 à 16h, avec de nombreux journaux et flashes ainsi que diverses émissions d'actualité et de société : Bourdin & Co de Jean-Jacques Bourdin, Les Grandes Gueules d'Olivier Truchot et Alain Marschall, Carrément Brunet d'Eric Brunet, L'Amour et vous de Brigitte Lahaie.

Par ailleurs, l'orientation sport de RMC (8 heures de direct dès 16h tous les soirs de la semaine et un total de plus de 26 heures le weekend) confère à la station une tonalité spécifique.

⁸ Médiamétrie Médiamat – TCE 4 ans et + – LàD 3h/27h – février 2014

Celle-ci s'est dotée de nombreux consultants reconnus (notamment Luis Fernandez, Jean Michel Larqué, Rolland Courbis, Juninho Pernambucano, Frank Leboeuf, Vincent Moscato, Bernard Laporte, Sébastien Chabal, Tony Parker, etc.). RMC propose ainsi de nombreux programmes d'actualité sportive avec Luis Attaque, Moscato Show, Coach Courbis, Larque Foot, After Foot, Direct Laporte, Intégrale Foot, Les Grandes Gueules du Sport et consacre au sport en direct une large part de ses programmes du weekend, avec notamment 2 rendez-vous dédiés aux pronostics sportifs : les Paris RMC et les Courses RMC.

RMC réalise aussi des programmes spéciaux (Les Intégrales) à l'occasion d'événements sportifs majeurs : l'Euro et la Coupe du Monde de football, les Jeux Olympiques ou encore le Tour de France.

Le weekend, outre le sport, RMC propose à ses auditeurs des programmes thématiques autour de sujets loisirs tels que l'automobile, le jardinage, le bricolage ou encore les animaux.

Zone de couverture

A ce jour, RMC dispose de 266 fréquences FM et d'une fréquence AM grandes ondes dont l'émetteur est situé à Roumoules dans les Alpes de Haute-Provence.

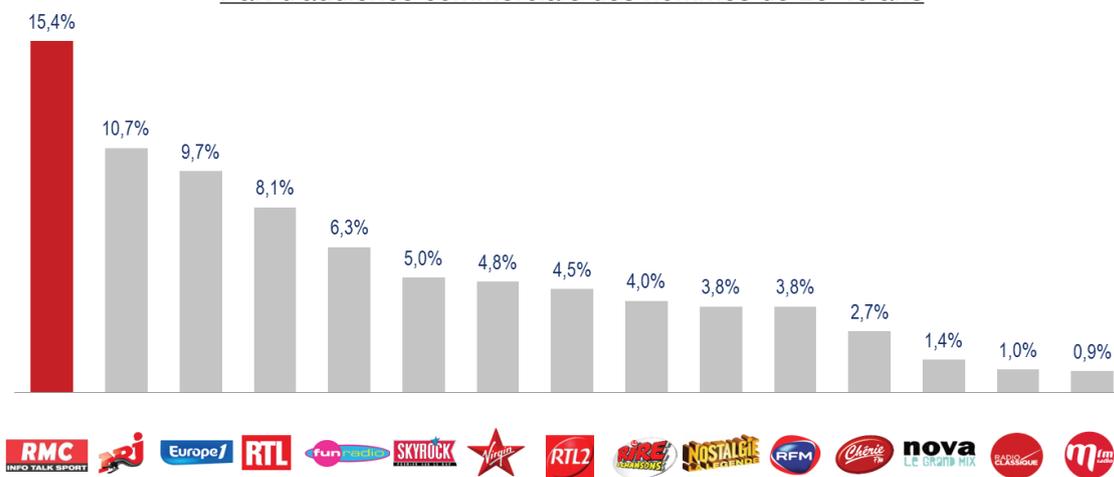
Pour améliorer sa couverture, le Groupe contribue aux études techniques du CSA visant à identifier des fréquences FM supplémentaires sur les zones où RMC n'est pas présente. Sur la base de ces études techniques, le CSA a identifié 133 nouvelles fréquences sur les CTA de Rennes, Marseille-Corse, Lyon, Paris et Caen. Ces nouvelles fréquences feront l'objet d'un appel à candidature du CSA en 2014 auquel le Groupe NextRadioTV participera.

Structure de l'audience

RMC est la station généraliste dont l'audience est la plus jeune avec un âge moyen des auditeurs de 48 ans devant France Info (52 ans), Europe 1 et France Culture (55 ans), France Inter (56 ans) et RTL (57 ans). L'audience de RMC est aussi majoritairement active (67% d'actifs contre 48% pour RTL et 50% pour Europe 1).

RMC se positionne comme la 1^{ère} radio de France pour les hommes de moins de 50 ans, à la fois en audience cumulée, en PDA et en part d'audience commerciale, et la 2^{ème} radio privée des CSP+ avec 13,1% de PDA sur cette cible⁹.

Part d'audience commerciale des hommes de 25-49 ans



Source : Médiamétrie 126 000 – Hommes 25-49 ans – LàV – 5h/24h – vague novembre-décembre 2013
PDA commerciale en % incluant les 14 groupes de radios privées / QHM

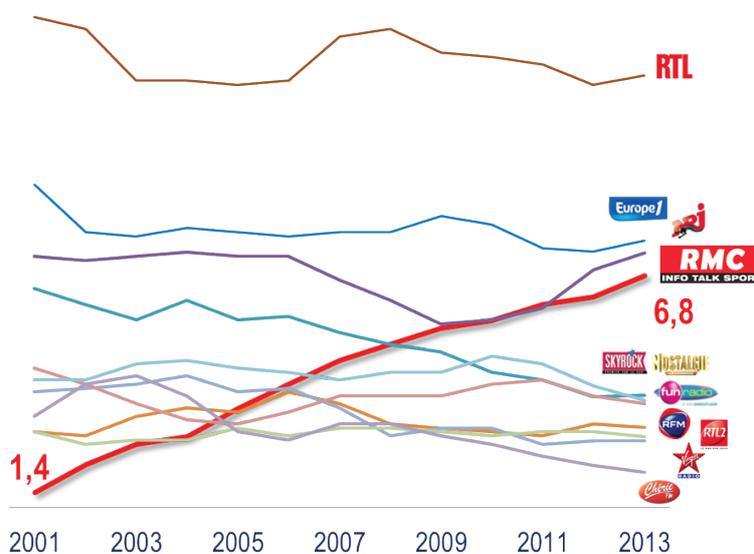
9 Médiamétrie 126 000 Radio – novembre-décembre 2013 – Audience cumulée – LàV – 5h/24h

Résultats d'audience

L'audience de RMC a quadruplé en 12 ans. Sur la vague novembre-décembre 2013, elle attire 4 332 000 auditeurs quotidiens et un nouveau record d'audience cumulée à 8,2%¹⁰. En moyenne sur l'année 2013, la station réduit l'écart avec sa concurrente Europe 1 à 0,6 point de PDA.

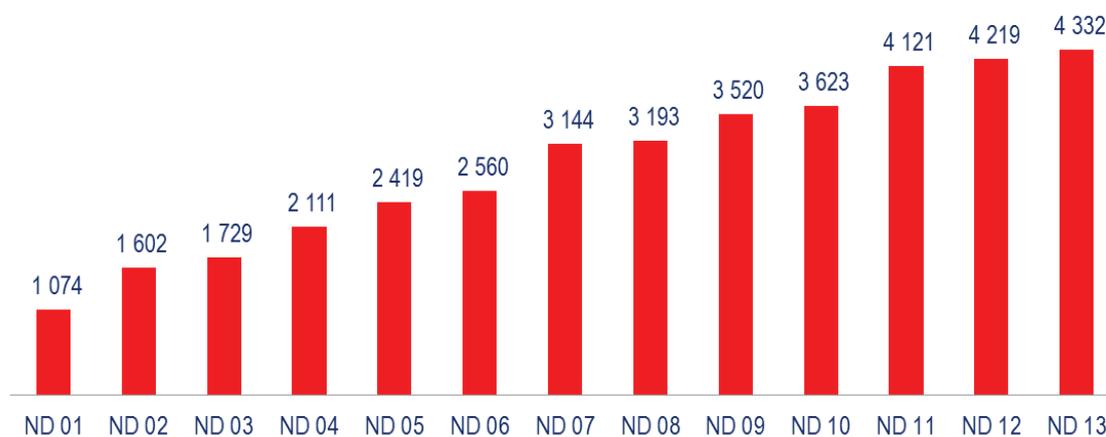
La progression régulière de la PDA de RMC depuis 2001 illustre la situation unique de RMC parmi les grandes stations françaises.

Évolution de la part d'audience des principales radios commerciales en France depuis novembre-décembre 2001



Source : Médiamétrie, 75 000 + et 126 000 – 15+ puis 13+ (à partir ND 02) – LàV – 5h/24h
En PDA nationale moyenne annuelle (%)

Évolution de l'audience cumulée de RMC en milliers d'auditeurs



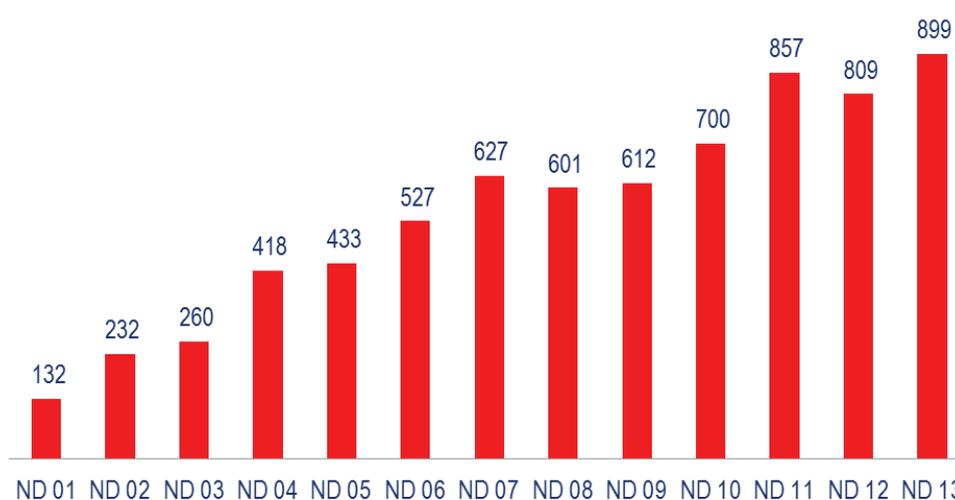
Source : Médiamétrie 126 000 – Base 15+ en ND 01 et 13+ à partir de ND 02 – LàV – 5h/24h
Vagues novembre-décembre 2001 à 2013

¹⁰ Médiamétrie 126 000 radio – novembre-décembre 2013 – 13 ans et +

En Ile-de-France, près d'1 francilien sur 10 écoute RMC chaque jour. La station atteint le record de 9,5% d'AC et de 8,6% de PDA sur la vague avril-juin 2013¹¹.

Sur la vague septembre-décembre 2013¹², RMC atteint 899 000 auditeurs alors que l'audience de la station était quasiment nulle en 2000 sur cette zone. Avec 9,2% d'AC, elle dépasse le seuil de 9% en Ile-de-France et recrute 90 000 nouveaux auditeurs en un an, la plus forte progression de toutes les radios. En PDA, RMC atteint 7,9% et confirme ainsi sa position de 3^{ème} radio privée et 1^{ère} offre commerciale d'Ile-de-France, largement devant la 2^{ème} (NRJ à 4,9%).

Évolution de l'audience cumulée de RMC en milliers d'auditeurs en Ile-de-France



Source : Médiamétrie 126 000
Base 15+ en ND 01 et 13+ à partir de ND 02 – LàV – 5h/24h – Région parisienne

En 2014, RMC devrait bénéficier d'une année riche en événements (élections municipales, Jeux Olympiques d'hiver, élections européennes, Coupe du Monde de football).

La station dispose d'une marge de progression significative dans le Nord et l'Est de la France sur la base des fréquences obtenues ces dernières années. Elle entend poursuivre le déploiement de son audience en participant aux appels d'offres du CSA pour de nouvelles fréquences dans les zones où elle n'est pas encore présente.

2.4.2.2 BFM Business Radio : la radio de l'économie

Format

BFM Business Radio est la seule station thématique d'information économique et financière en France. Elle alterne journaux, interviews et émissions de débats.

Près de 10 000 décideurs (responsables politiques, parlementaires, chefs d'entreprise, universitaires, experts, personnalités de la société civile) sont interviewés chaque année sur BFM Business Radio pour analyser et débattre des questions économiques, sociales et internationales. Parce que l'actualité

¹¹ Médiamétrie 126 000 radio – avril-juin 2013 – IDF – 13 ans et +

¹² Médiamétrie 126 000 radio – septembre-décembre 2013 – IDF – 13 ans et +

économique est chaude mais pas toujours négative, BFM Business Radio, à travers ses journalistes experts, ses intervenants, et ses événements récompensant les succès de la croissance française, est le média qui met en avant les leviers de sortie de crise.

Ainsi, BFM Business Radio s'est imposée dans le paysage radiophonique français comme une référence dans le monde de l'économie, des affaires, de la finance, de la gestion patrimoniale et de la vie des petites, moyennes et grandes entreprises.

Grille des programmes

BFM Business Radio fidélise ses auditeurs autour d'émissions incarnées par des journalistes reconnus, notamment Good Morning Business de Stéphane Soumier, un grand show sur l'actualité économique mondiale (6h-9h tous les matins), Les Experts (9h-10h) animée par Nicolas Doze, Le Grand Journal d'Hedwige Chevrillon qui reçoit tous les jours ceux qui font la une de l'actualité (18h-19h), Les Décodeurs de l'Eco, le décryptage de la question économique du jour avec Fabrice Lundy et ses invités (19h-20h30).

BFM Business Radio propose également tous les jours 2 émissions axées sur les placements, les conseils et le suivi des marchés financiers :

- Intégrale Placements (10h-12h30), l'émission 100% placements où les meilleurs experts donnent les clefs pour faire les bons choix en termes de fiscalité, patrimoine, transmission, assurance-vie, immobilier, retraite, etc.
- Intégrale Bourse (15h-18h), l'émission qui suit le tempo de la Bourse en temps réel, de l'ouverture de Wall Street à la clôture à Paris en passant par les places européennes. De nombreux invités sont présents à l'antenne pour décrypter et commenter toutes les infos, les résultats, les rumeurs et les polémiques.

Le vendredi, BFM Business Radio propose 2 talk-shows :

- BFM Académie (vendredi 18h et rediffusions le samedi à 12h et 20h) : le 1^{er} concours de créateurs d'entreprise à la radio et à la télévision. Chaque semaine, 2 créateurs s'affrontent, viennent raconter leur histoire et leurs projets. La décision finale appartient aux auditeurs qui votent sur bfmbusiness.com. La saison 9 de BFM Académie, débutée en septembre 2013, reçoit 56 créateurs d'entreprise.
- C'est Votre Argent ! (vendredi 19h) : émission présentée par Marc Fiorentino, donne aux auditeurs les meilleurs conseils et astuces pour gérer leur portefeuille.

Tout au long du weekend, BFM Business Radio propose une série d'émissions multithématiques autour de l'économie et du business (loisirs, entrepreneuriat, sport, histoire des marques, green business, IT, etc.).

Zone de couverture

BFM Business Radio couvre les principales métropoles françaises dans lesquelles se concentrent ses auditeurs cibles. La station dispose aujourd'hui de 34 fréquences FM. Comme pour RMC, le groupe NextRadioTV contribue aux études techniques du CSA visant à identifier de nouvelles fréquences, qui feront ensuite l'objet d'un appel à candidatures du CSA.

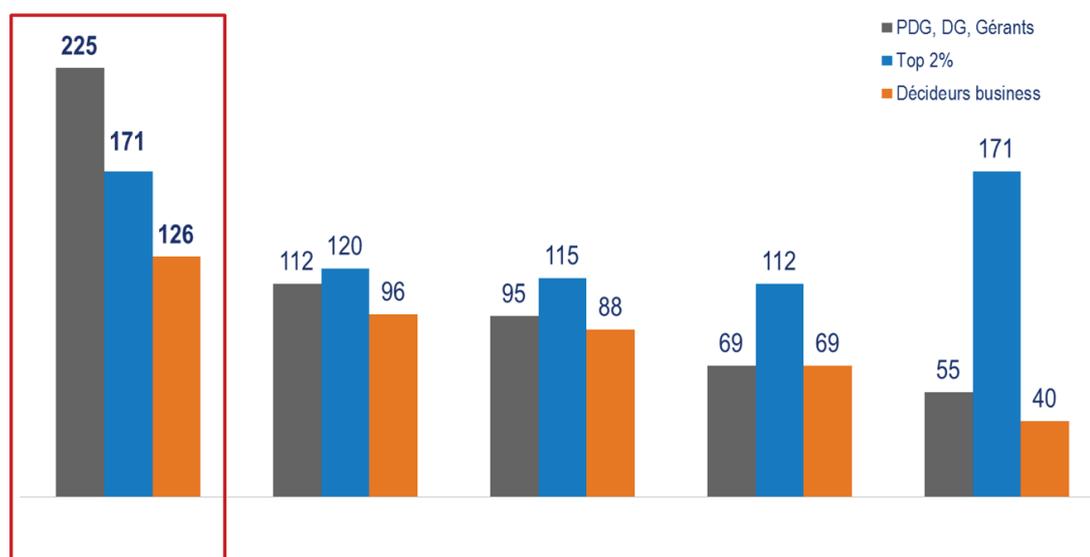
La radio est également disponible en direct sur le site internet bfmtv.com/economie et grâce à l'application mobile BFM Radio. L'activité digitale du Groupe est décrite dans la partie Digital de la présentation des activités du présent document de référence.

Résultats et structure de l'audience

BFM Business Radio est écoutée chaque jour par 449 000 auditeurs¹³. C'est la 1^{ère} radio affinitaire de France auprès des cibles premium (PDG, DG, gérants, décideurs business et top 2% des foyers les plus riches de France¹⁴) et elle offre à ce titre un support de communication idéal et adapté aux annonceurs souhaitant atteindre cette cible.

L'auditeur type de BFM Business Radio est un homme, actif, citadin et aisé.

1^{ère} radio de France en affinité auprès des cibles premium



Source : Audience régulière (tous les jours ou presque) – Audipresse premium 2013
En indice d'affinité

2.4.3 L'activité Digital

La division Digital regroupe les activités d'information sur l'internet fixe et mobile de 01net.com et des marques audiovisuelles du Groupe : RMC, BFM Business et BFMTV.

2.4.3.1 Internet fixe

6,2 millions de visiteurs uniques en février 2014 et 82,9 millions de pages vues¹⁵ par mois font de 01net.com le site de presse en ligne de référence sur le high-tech en langue française. Sa vocation première est d'assurer aux internautes un suivi complet de l'actualité high-tech et de les guider dans leurs usages des nouvelles technologies. Le site assure également un service de téléchargement en ligne gratuit. En 2013, ce sont près de 200 millions de téléchargements réalisés sur la plateforme télécharger.com.

¹³ Médiamétrie 126 000 – tris spécifiques de la 126 000 – septembre-décembre 2013 – LàV – 5h/24h – Audience cumulée 13 ans et plus

¹⁴ Audipresse premium 2013 – foyers les plus riches de France : > 115 K€ par an et par foyer – décideurs business : cadres et dirigeants d'entreprise

¹⁵ Médiamétrie NetRatings – février 2014

Lancé en septembre 2012, le portail bfmtv.com est un site d'information politique générale conçu sur le modèle de cnn.com, avec une section d'information politique et internationale (BFMTV), une section d'information économique (BFM Business), une section sport (RMC Sport) et une section communautaire d'opinion et de débat (RMC). Il est alimenté en continu par une rédaction dédiée. En février 2014, il attire 3,7 millions de VU ayant vu plus de 64 millions de pages. En mars 2014, il se positionne comme le 3^{ème} site d'information de France en AC sur les 2 tours des élections municipales¹⁶.

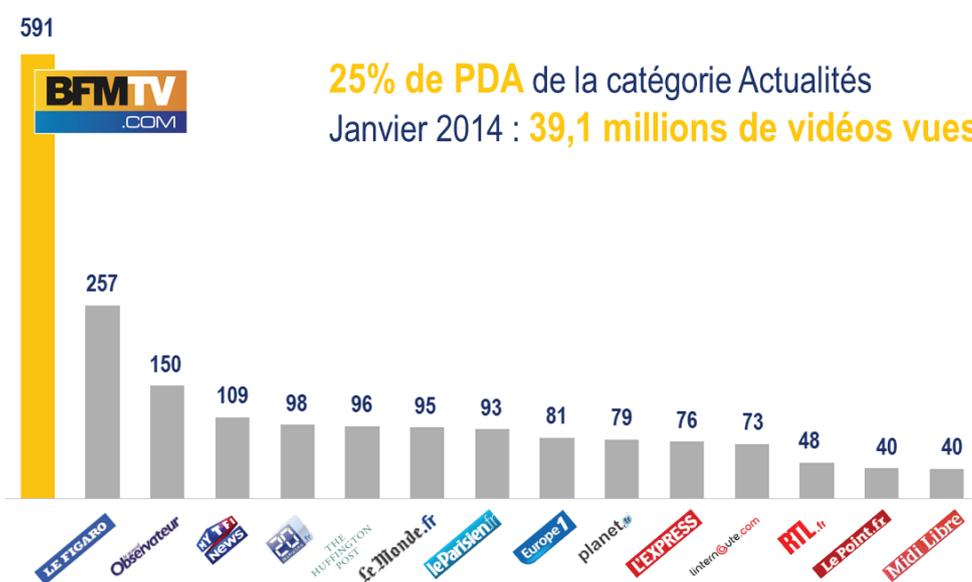
2.4.3.2 Mobile et vidéo

L'exercice 2013 est marqué par la forte progression des audiences mobiles et vidéo.

En janvier 2014, l'audience mobile atteint 3,1 millions de VU (+200% vs. janvier 2013) et 133,7 millions de pages vues sur l'ensemble des supports mobiles¹⁷ du Groupe.

Ce sont aussi 43,4 millions¹⁸ de vidéos produites par le Groupe (+141% vs. janvier 2013) qui ont été vues sur les plateformes de diffusion web, y compris YouTube et Dailymotion. Avec 25% de PDA sur la catégorie Actualités¹⁹ (en milliers d'heures vues par mois), bfmtv.com se positionne comme la 1^{ère} marque d'information vidéo sur le web, devant ses principaux concurrents.

Bfmtv.com, 1^{ère} marque d'information vidéo sur le web



Source : Médiamétrie NetRatings – Mesure Vidéo – catégorie Actualités – janvier 2014
Éditeurs pour le nombre de vidéos vues sur l'ensemble des plateformes de diffusion

2.4.4 Autres activités du Groupe

Les autres activités du Groupe se composent de l'activité externe de l'agence de presse RMC Sport, de l'activité Hors Média et de l'activité Print cédée le 1^{er} octobre 2013.

RMC Sport, qui compte 70 journalistes, est l'agence de presse sport multimédia du Groupe spécialisée dans l'actualité sportive. Elle fabrique les programmes sport de RMC, BFMTV, le JT sport de RMC Découverte et alimente les pages sport des sites web du Groupe. Elle produit également depuis le mois de mai 2010 son quotidien gratuit d'information sportive, disponible sur tablette. Enfin, l'agence fournit des contenus à des média externes.

¹⁶ Editeur AT Internet le 23 mars 2014, OJD le 30 mars 2014

¹⁷ Editeurs – janvier 2014

¹⁸ Editeurs – janvier 2014

¹⁹ Médiamétrie NetRatings – Mesure Vidéo – catégorie Actualités – janvier 2014

Le 1^{er} octobre 2013, le groupe NextRadioTV a cédé l'activité Print, qui se composait d'une part de l'activité de fabrication et d'édition des magazines 01 net et 01 Business exploités par la société NextInteractive et d'autre part de l'activité de commercialisation des espaces publicitaires de ces 2 magazines, exploitée par la société 01 Régie.

2.4.5 L'activité de NextRégie

Le Groupe assure la commercialisation de ses propres espaces publicitaires à travers 2 régies, regroupées sous l'enseigne commerciale NextRégie :

- RMC Régie, en charge de la commercialisation des espaces publicitaires des radios et des chaînes TV du Groupe ;
- 01 Régie, en charge de la commercialisation des espaces publicitaires des sites internet du Groupe et, jusqu'en octobre 2013, des titres de presse.

2.4.5.1 Commercialisation des espaces publicitaires

Les équipes de NextRégie négocient des accords commerciaux conclus avec les annonceurs en direct et/ou par l'intermédiaire de centrales d'achat qui représentent les intérêts des principaux annonceurs.

Les équipes de NextRégie sont organisées en 4 pôles : annonceurs, agences média, opérations spéciales, hors media / events.

2.4.5.2 Hors média et events

NextRégie a choisi de s'affranchir d'un modèle purement publicitaire en développant de nouveaux produits sur les antennes (dispositifs spéciaux autour d'un événement ou d'un produit) ou bien en extérieur (conférences, tournées, événements ponctuels) destinés à renforcer la visibilité des marques et développer de nouvelles sources de revenus pour le Groupe.

2.4.5.3 Opérations spéciales

NextRégie développe également des offres complètes cross-média incluant l'ensemble des supports du Groupe (radio, TV, digital, presse jusqu'au mois d'octobre 2013), du hors média et de la production. Elle commercialise de nouveaux formats publicitaires sur les supports web et mobiles. Elle démontre ainsi sa capacité d'adaptation et de créativité sur un segment du marché publicitaire en plein essor et encore à la recherche de modèles structurants.

2.4.5.4 Production de messages publicitaires

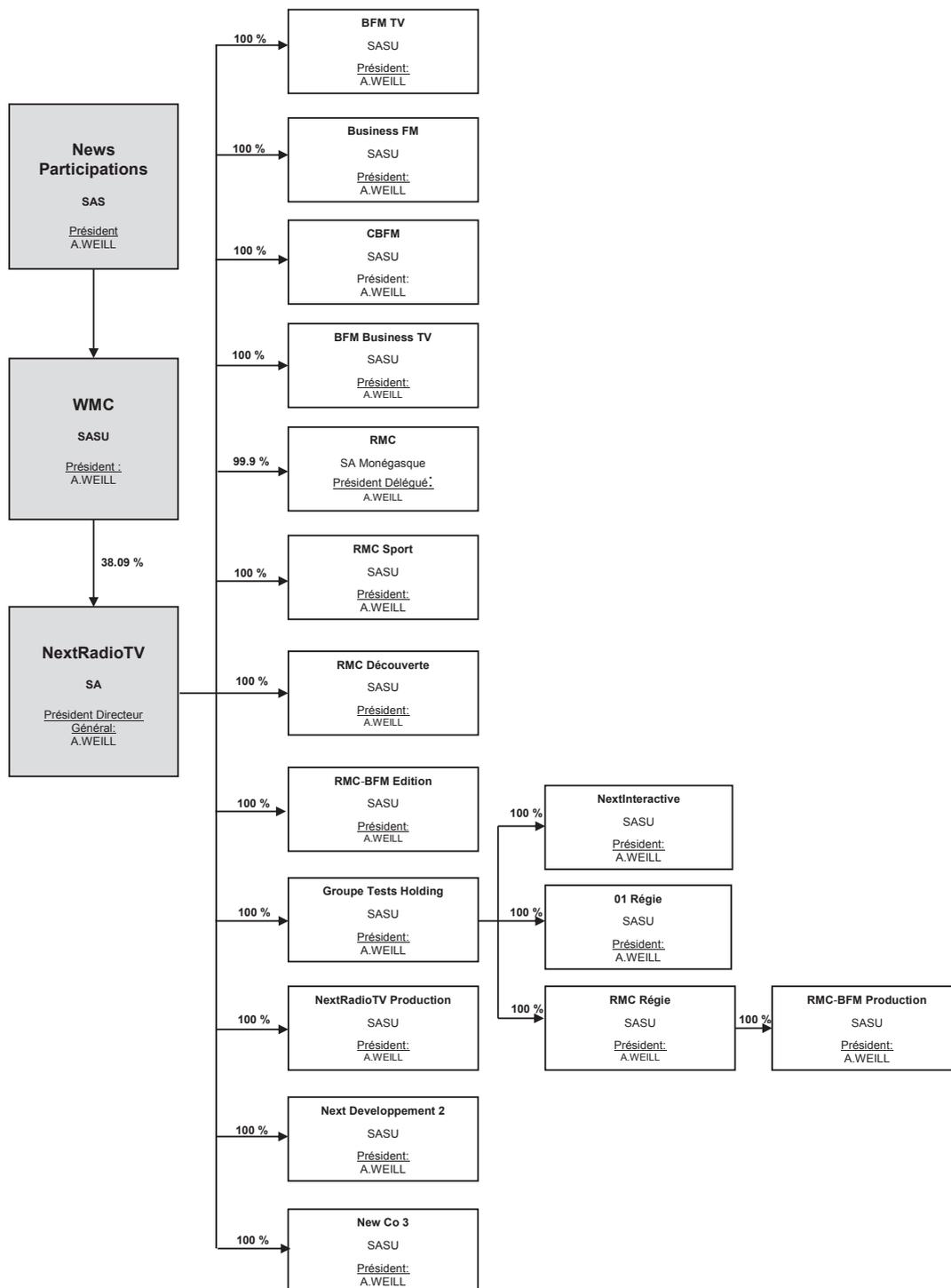
A travers la filiale RMC BFM Production de RMC Régie, NextRégie intègre aussi une activité de création et de production de messages publicitaires afin de fournir une approche personnalisée aux annonceurs. Elle prend en charge la création, la conception, la rédaction, la réalisation et la production des campagnes publicitaires.

2.4.5.5 Audience square

Associé avec 9 autres groupes média (le groupe Express Roularta, Libération, le groupe M6, le groupe Le Monde, le groupe Nouvel Observateur, Le Point, le groupe Prisma Média, Les Echos et RTL Net) le Groupe a lancé début décembre 2012 la plateforme Audience Square (ASQ), une place de marché privée qui permet de vendre aux enchères des espaces publicitaires sur internet. Cette plateforme permet d'accéder à plus de 100 marques du secteur des média.

2.5 Organigramme simplifié du Groupe

Le schéma ci-après présente l'organigramme des filiales de la Société au 31 mars 2014 (avec indication du pourcentage de capital détenu, qui correspond également au pourcentage des droits de vote). WMC, elle-même détenue par News Participations, détient 38,09% du capital social de NextRadioTV. Le tableau des filiales et participations de la Société est présenté dans la note 6 du chapitre 9 du présent document de référence.



Modification de capital social

Le 21 mars 2013, la société BFM TV a augmenté son capital pour le porter de 63 364 070 euros à 78 364 070 euros, par la création de 1 500 000 actions nouvelles à 10 euros de valeur nominale chacune, pour un montant total de 15 000 000 euros.

Le 25 juillet 2013, le conseil d'administration de NextRadioTV, dans le cadre du paiement du dividende

en actions, a constaté une augmentation de capital par émission de 362 981 actions nouvelles à 0,04 euro de valeur nominale chacune, portant le capital social de NextRadioTV de 667 164,96 euros à 681 684,20 euros.

Le 17 octobre 2013, le conseil d'administration de NextRadioTV, sur délégation de l'assemblée générale en date du 22 mai 2013, a décidé de réduire le capital social par annulation de 1 138 392 actions auto-détenues à 0,04 euro de valeur nominale chacune, pour le porter de 681 684,20 euros à 636 148,52 euros.

Le 16 décembre 2013, l'associé unique de 01 Régie a décidé :

- d'augmenter le capital social par création de 14 000 000 actions nouvelles à 1 euro de valeur nominale chacune, pour le porter de 3 7000 euros à 14 037 000 euros ;
- de réduire le capital social par voie de réduction du nombre d'actions pour le porter de 14 037 000 euros à 7 265 790 euros. Le montant nominal des actions demeure inchangé, soit 1 euro par action.

Le 30 décembre 2013, NextRadioTV a apporté à Groupe Tests Holding les 3 700 actions qu'elle détenait dans le capital de RMC Régie. En rémunération de cet apport, l'associé unique de Groupe Tests Holding a décidé d'augmenter le capital social par émission de 3 102 641 actions nouvelles à 1 euro pour le porter de 52 120 555 euros à 55 223 196 euros.

Création de nouvelles filiales de NextRadioTV

Le 13 septembre 2013, NextRadioTV a constitué une nouvelle filiale, NextRadioTV Production, dédiée à la production audiovisuelle pour les antennes du Groupe.

Le 11 février 2014, NextRadioTV a créé une nouvelle filiale, la société NewCo 3 qui a pour activité la conception, la réalisation, le développement, la commercialisation et la gestion de produits multimédia.

Cessions et acquisitions

Le 3 janvier 2013, NextInteractive a acquis l'intégralité des parts sociales de La Chaîne Techno²⁰.

Le 21 janvier 2013, NextRadioTV a acquis auprès de la Principauté de Monaco 4,56% de participation supplémentaire dans le capital de RMC²¹.

Le 1^{er} octobre 2013, NextInteractive a cédé le fonds de commerce correspondant à l'activité Print à NewCo 1 SAS, société présidée par Marc Laufer.

Le 1^{er} octobre 2013, 01 Régie a cédé le fonds de commerce relatif à l'activité de régie publicitaire Print à NewCo 2 SAS, également présidée par Marc Laufer.

Le 4 décembre 2013, l'associé unique de La Chaîne Techno a décidé sa dissolution sans liquidation par application de l'article 1844-5 du Code civil. La transmission universelle de patrimoine (TUP) dans NextInteractive a été réalisée le 21 janvier 2014.

Autres événements

Le 6 décembre 2013, NextInteractive a décidé de modifier (i) sa dénomination sociale, passant de NextInteractiveMedia à NextInteractive et (ii) son objet social, afin de prendre en compte la cession du Print.

²⁰ Préalablement mentionné au titre de l'exercice 2012 dans le Document de Référence 2012, point 2.2.

²¹ Préalablement mentionné au titre de l'exercice 2012 dans le Document de Référence 2012, point 2.2.

3 RESULTATS DES ACTIVITES DU GROUPE

3.1 Tendances de marché 2013

3.1.1 Le marché TV en France

3.1.1.1 Un paysage télévisuel en pleine transformation

Depuis le 31 mars 2005, l'arrivée de la TNT a étoffé et considérablement transformé le paysage télévisuel : suite à des appels à candidature du CSA, 9 nouvelles chaînes voient le jour en 2005, puis 6 nouvelles chaînes HD en 2012. La PDA de ces nouvelles chaînes a fortement augmenté et ce au détriment des chaînes historiques.

La part de la réception hertzienne en TNT continue à diminuer d'année en année, mais le réseau hertzien reste encore le 1^{er} mode de réception de la télévision avec 59,7% des téléspectateurs²². A l'inverse, l'ADSL/fibre poursuit sa progression avec une pénétration de 39,9% de téléspectateurs raccordés (dont 18,6% pour lesquels l'ADSL est le seul mode de réception). Le nombre de foyers susceptibles de recevoir des programmes en HD est également en forte hausse puisqu'à la fin du 1^{er} semestre 2013, 8 foyers sur 10 disposaient d'un téléviseur capable d'afficher une image en HD²³. Le développement de la TV connectée offre de surcroît un nouveau mode d'accès contribuant à l'accroissement de la diffusion délinéarisée des programmes. Les télévisions connectables représentent 27% des téléviseurs vendus en 2013 (contre 25 % en 2012) et elles devraient progressivement se généraliser pour représenter la quasi-intégralité des ventes à horizon 5 ans.

Les pouvoirs publics ont indiqué leur volonté de libérer une partie de la bande de fréquence utilisée par la TNT au profit des opérateurs de téléphonie mobile afin d'accompagner la croissance des usages et du trafic de ces opérateurs. Des discussions entre les pouvoirs publics, les éditeurs des chaînes de la TNT et les opérateurs mobiles se poursuivent. Le Groupe participe à ces réflexions et est particulièrement vigilant à ce que l'attractivité de la plateforme hertzienne soit maintenue.

3.1.1.2 Un média incontournable pour les Français et les annonceurs

Avec près de 60 millions de personnes équipées d'un téléviseur²⁴, la télévision est un média incontournable de la vie des Français et l'est aussi pour les annonceurs. Sa part de marché atteint 24% du marché publicitaire français en 2013²⁵ mais son chiffre d'affaires publicitaire baisse de 3,5% pour s'établir à 3,219 milliards d'euros.

La télévision étant un média de masse, les principaux annonceurs sont issus de la grande consommation, comme le montre la répartition sectorielle des investissements bruts totaux des annonceurs publicitaires dans la télévision en 2012 et 2013.

²² dont 33,8% qui n'ont que l'hertzien comme mode de réception, le solde ayant un double mode de réception avec l'ADSL, le câble ou le satellite

²³ Observatoire de l'équipement audiovisuel des foyers, 1^{er} semestre 2013, CSA

²⁴ Médiamétrie Médiamat pour la métropole

²⁵ IREP – France Pub 2013

Top 10 des secteurs annonceurs en publicité télévisée

<i>En PDM TV (%)</i>	<u>2012</u>	<u>2013</u>	<u>Var. (pts)</u>
Alimentation	17,4	16,5	(0,9)
Hygiène et beauté	13,4	13,3	(0,1)
Automobile Transport	9,9	9,6	(0,3)
Ets financiers assurance	7,9	8,0	0,1
Distribution	8,1	7,8	(0,3)
Télécommunications	6,3	6,7	0,4
Culture et loisirs	5,2	5,1	(0,1)
Voyage-Tourisme	4,1	4,6	0,5
Edition	4,1	4,2	0,1
Santé	2,8	3,6	0,8
Top 10	79,2	79,4	0,2

Source : Kantar, 2013, en % des achats d'espaces bruts totaux réalisés

3.1.2 Le marché radio en France

3.1.2.1 La diversité du paysage radiophonique

L'essentiel de la diffusion radiophonique française est encore analogique, selon la technique de modulation de fréquences (FM) ou de modulation d'amplitude (AM). Les réseaux FM concentrent l'essentiel de l'audience. La part de l'audience sur l'AM décroît régulièrement alors que l'écoute de la radio en mode connecté, via l'internet filaire sur les ordinateurs ou les réseaux Wifi, 3G ou 4G sur les smartphones ou tablettes, progresse sensiblement.

A l'heure actuelle, sur plus de 8 500 fréquences exploitées en France métropolitaine, environ 6 000 sont attribuées au secteur privé, dont 1 200 aux sociétés d'autoroute (le 107,7 MHz), le solde étant réservé au secteur public (environ 2 300 fréquences).

Près de 80% de l'audience totale des quelques 1 000 radios privées est réalisée par 5 groupes : NextRadioTV, Lagardère Active (Europe 1, Virgin Radio, RFM), NRJ Group (NRJ, Chérie FM, Rire & Chansons, Nostalgie), RTL (RTL, RTL2, Fun Radio) et Skyrock.

3.1.2.2 Le média privilégié des Français

Média gratuit et accessible à tous, la radio continue de connaître un extraordinaire succès populaire. Son AC est, selon Médiamétrie, de 82,5% en semaine sur la période novembre-décembre 2013, ce qui représente plus de 52 millions de Français. La quasi-totalité des personnes âgées de 13 ans et plus possède dans leur foyer, y compris la voiture, au moins un appareil permettant d'écouter la radio.

Mobilité et portabilité ont contribué à faire l'extraordinaire succès populaire de la radio. Elle accompagne les auditeurs dans la plupart des moments de leur vie quotidienne et les manières d'écouter la radio continuent à évoluer, notamment grâce au développement accru de la consommation mobile des média.

3.1.2.3 Le modèle économique des radios commerciales et le marché publicitaire radio

Les radios commerciales françaises sont entièrement gratuites pour l'auditeur et se financent exclusivement par la publicité. Dans ce contexte, les mesures d'audience, réalisées par Médiamétrie, constituent un outil de gestion essentiel pour les régies chargées de commercialiser les espaces publicitaires des stations.

En 2013, les recettes publicitaires de la radio en France²⁶ s'établissent à 736 millions d'euros, en baisse de 0,4% par rapport à 2012. La publicité nationale représente près de 78% du total des recettes radio.

La radio reste un média attractif pour les annonceurs en raison de plusieurs caractéristiques qui lui sont propres : coût modéré en comparaison avec d'autres média, réactivité, délai pouvant être très court entre la décision de communiquer et la diffusion d'un spot à l'antenne, densité du contact qu'elle offre avec le public et caractère promotionnel plus affirmé. La radio est particulièrement bien adaptée à la communication sur les prix et les promotions.

Sur la base de l'information disponible, limitée aux recettes brutes (avant remises diverses) réalisées par les radios, les 10 premiers secteurs annonceurs en radio sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Top 10 des secteurs annonceurs en publicité radio

<i>En PDM radio (%)</i>	<u>2012</u>	<u>2013</u>	<u>Var. (pts)</u>
Distribution	33,2	33,1	(0,1)
Automobile Transport	13,2	13,4	0,2
Ets financiers assurance	7,5	8,0	0,5
Culture et loisirs	6,8	6,6	(0,2)
Information media	5,3	5,6	0,3
Télécommunications	5,4	4,6	(0,8)
Voyage-Tourisme	3,8	4,4	0,6
Services	5,1	4,2	(0,9)
Boissons	3,5	3,2	(0,3)
Edition	2,8	2,8	-
Top 10	86,6	85,9	(0,7)

Source : Kantar, en % des achats d'espaces bruts totaux réalisés

3.1.3 Le marché Digital en France

44 millions de Français se connectent à internet via leur ordinateur (1 million d'internautes supplémentaires en 1 an) soit 72% des Français (+2 points). Ils consacrent toutefois moins de temps à internet via l'ordinateur (-2h24mn). Cette tendance s'explique en grande partie par le développement des usages mobiles.

Smartphones et tablettes sont devenus des équipements courants dans les foyers. Près de 30 millions de Français ont un téléphone mobile leur permettant de se connecter à internet (56% de pénétration au 4^{ème} trimestre 2013) et près de 8 millions de foyers sont équipés d'une ou plusieurs tablettes (près de 30% de pénétration au 3^{ème} trimestre 2013).

Avec 2,311 milliards d'euros de recettes publicitaires en 2013, internet (display et search) confirme sa 3^{ème}

26 IREP – France Pub 2013

position derrière la télévision et la presse²⁷. Quant au segment mobile, il réalise la meilleure progression du marché publicitaire pour sa 3^{ème} mesure annuelle par l'IREP, avec 55% d'augmentation.

3.2 Résultats des activités du Groupe

Les comptes consolidés 2013 et 2012 ont été établis selon les normes comptables IFRS et présentent séparément la contribution de l'activité Print cédée le 1^{er} octobre 2013 en application de la norme IFRS 5.

L'évaluation de l'activité du Groupe doit être par ailleurs effectuée en tenant compte des informations contenues dans les chapitres 4, 9 et 10 du présent document de référence.

3.2.1 Chiffre d'affaires consolidé et autres produits

3.2.1.1 Chiffre d'affaires TV

La division TV surperforme un marché TV en baisse (-3,5% - IREP France Pub 2013) avec une progression de 19% de son chiffre d'affaires en 2013. BFMTV confirme son leadership en audience (1,9% de PDA moyenne vs. 1,8% en 2012 – Médiamétrie) et accroît sa part de marché publicitaire grâce à son positionnement CSP+. Un an après son lancement, RMC Découverte se positionne en tête des 6 nouvelles chaînes de la TNT HD (0,8% de PDA – Médiamétrie – décembre 2013). Après un 1^{er} semestre difficile, BFM Business TV bénéficie d'une hausse des investissements du secteur financier au 4^{ème} trimestre 2013.

3.2.1.2 Chiffre d'affaires Radio

Dans un marché publicitaire en légère baisse (-0,4% - IREP France Pub 2013) et malgré un 1^{er} semestre difficile (-6%), la division Radio enregistre une croissance de 2% de son chiffre d'affaires sur l'ensemble de l'année 2013, bénéficiant des nouveaux records d'audience réalisés par RMC (7,2% de PDA sur la vague septembre-octobre puis 8,2% d'AC sur la vague novembre-décembre 2013). BFM Business Radio consolide sa position de 1^{ère} radio affinitaire auprès des cibles premium.

3.2.1.3 Chiffre d'affaires Digital

Sur l'ensemble de l'année 2013, la division Digital affiche une hausse de 20% de son chiffre d'affaires, tirée par une croissance à 3 chiffres des recettes publicitaires mobiles et vidéo. Bfmtv.com se positionne comme la 1^{ère} marque d'information vidéo de France avec une part de marché de 25% sur le web²⁸ et 39,1 millions de vidéos vues²⁹ (+118% vs. Janvier 2012) sur l'ensemble des plateformes de diffusion. 01net.com confirme son statut de leader de l'actualité high-tech avec près de 200 millions de téléchargements sur l'ensemble de l'année.

3.2.1.4 Chiffre d'affaires Autres activités

Suite à la cession de l'activité Print, le chiffre d'affaires de la division Autres activités intègre principalement l'activité externe de l'agence de presse RMC Sport.

²⁷ IREP – France Pub 2013

²⁸ Janvier 2014 – en milliers d'heures vues – Médiamétrie

²⁹ Editeurs – janvier 2014

3.2.1.5 Autres produits de l'activité

Ce poste intègre sur l'exercice 2013 l'aide au développement des services de presse en ligne.

3.2.2 Charges opérationnelles courantes

Les charges opérationnelles courantes enregistrent une hausse de 9% en passant de 137 059 k€ en 2012 à 149 989 k€ pour l'exercice 2013.

Les charges externes restent relativement stables sur l'exercice 2013 (+3%), principalement du fait de l'absence d'événement politique et sportif majeur.

L'augmentation des charges opérationnelles courantes s'explique aussi pour partie par l'évolution des charges de personnel (+9%) liée d'une part aux embauches réalisées par BFMTV pour le renforcement des équipes éditoriales (reportages, directs, couverture de l'actualité, 7 Jours BFM, pré-matinale à 4h30) et d'autre part par l'effet en année pleine des recrutements de RMC Découverte.

La progression des dotations aux amortissements (+2 657 k€) correspond aux amortissements des documentaires de RMC Découverte et BFM Business TV.

En k€	31.12.2013	31.12.2012	Var 2013/2012
Charges externes	(60 114)	(58 292)	3%
Impôts et taxes	(4 394)	(3 969)	11%
Charges de personnel	(76 505)	(70 149)	9%
Dotations aux amortissements	(7 837)	(5 180)	51%
Dotations aux provisions	(1 139)	531	-314%
Total charges opérationnelles courantes	(149 989)	(137 059)	9%
Chiffre d'affaires et autres produits	173 736	158 215	10%
% charges opérationnelles courantes/chiffre d'affaires et autres produits	86,3%	86,6%	

Note : La charge d'amortissements des programmes des chaînes TV BFM Business et RMC Découverte est enregistrée dans les dotations aux amortissements dans les comptes consolidés IFRS présentés dans cette partie alors qu'elle est incluse dans les autres charges opérationnelles au-dessus de l'EBITDA dans la communication des données financières présentée dans les indicateurs financiers du chapitre 1 du présent document de référence. A noter également que les actions gratuites sont enregistrées dans les charges de personnel dans les comptes consolidés IFRS présentés dans cette partie alors qu'elles sont incluses dans le « non récurrent » dans les indicateurs financiers du chapitre 2 du présent document de référence.

Les tableaux ci-dessous détaillent l'évolution des charges opérationnelles courantes par division.

3.2.2.1 Charges opérationnelles courantes TV

En k€	31.12.2013	31.12.2012	Var 2013/2012
Charges externes	(35 379)	(28 907)	22%
Impôts et taxes	(2 116)	(1 818)	16%
Charges de personnel	(35 988)	(31 674)	14%
Dotations aux amortissements	(6 262)	(3 578)	75%
Dotations aux provisions	(433)	139	-412%
Total charges opérationnelles courantes	(80 178)	(65 838)	22%
Chiffre d'affaires et autres produits	81 519	68 310	19%
% charges opérationnelles courantes/chiffre d'affaires et autres produits	98,4%	96,4%	

Note : Les charges externes de la division TV incluent la charge de fourniture de contenus de BFM Business TV au bénéfice de BFM Business Radio. La charge d'amortissements des programmes des chaînes TV BFM Business et RMC Découverte est enregistrée dans les dotations aux amortissements dans les comptes consolidés IFRS présentés dans cette partie alors qu'elle est incluse dans les

autres charges opérationnelles au-dessus de l'EBITDA dans la communication des données financières présentée dans les indicateurs financiers du chapitre 1 du présent document de référence.

La division TV affiche des charges opérationnelles en hausse de 22% sous l'effet des coûts engendrés par le lancement de sa 2^{ème} chaîne de TNT nationale, RMC Découverte.

La progression des charges de personnel (+14%) s'explique principalement par l'évolution des effectifs de la division TV liée d'une part aux embauches réalisées par BFMTV pour le renforcement des équipes éditoriales (reportages, directs, couverture de l'actualité, 7 Jours BFM, pré-matinal à 4h30) et d'autre part par l'effet en année pleine des recrutements de RMC Découverte.

L'évolution du poste de charges externes (+22%) provient essentiellement de la hausse des charges de diffusion liée à la poursuite de l'extension de la zone de couverture de la TNT et des dépenses engagées pour la couverture de l'actualité. Par ailleurs, ce poste intègre également l'achat des contenus auprès de BFM Business Radio pour l'alimentation de l'antenne de BFM Business TV.

L'augmentation des amortissements (+75%) correspond aux amortissements des documentaires de RMC Découverte et BFM Business TV.

3.2.2.2 Charges opérationnelles courantes Radio

En k€	31.12.2013	31.12.2012	Var 2013/2012
Charges externes	(20 960)	(25 826)	-19%
Impôts et taxes	(1 382)	(1 346)	3%
Charges de personnel	(27 646)	(25 319)	9%
Dotations aux amortissements	(763)	(936)	-18%
Dotations aux provisions	(487)	280	-274%
Total charges opérationnelles courantes	(51 237)	(53 147)	-4%
Chiffre d'affaires et autres produits	74 968	74 550	1%
% charges opérationnelles courantes/chiffre d'affaires et autres produits	68,3%	71,3%	

Note : Les autres produits de l'activité sont inclus dans les charges externes.

Les synergies du Groupe, la bonne maîtrise des charges externes (-21%) en l'absence d'événement sportif majeur et la renégociation de contrats de diffusion ont permis à la division Radio de réduire ses charges opérationnelles courantes de 50 647 k€ en 2012 à 48 737 k€ en 2013, soit une baisse de 4%.

3.2.2.3 Charges opérationnelles courantes Digital

En k€	31.12.2013	31.12.2012	Var 2013/2012
Charges externes	(7 374)	(6 228)	18%
Impôts et taxes	(554)	(466)	19%
Charges de personnel	(10 648)	(10 430)	2%
Dotations aux amortissements	(584)	(513)	14%
Dotations aux provisions	(242)	(45)	441%
Total charges opérationnelles courantes	(19 401)	(17 681)	10%
Chiffre d'affaires et autres produits	15 192	12 599	21%
% charges opérationnelles courantes/chiffre d'affaires et autres produits	127,7%	140,3%	

Note : Les autres produits de l'activité sont inclus dans les charges externes.

Les charges opérationnelles courantes de la division Digital augmentent de 10% en 2013. Cette progression est liée principalement à la hausse des charges externes (+18%) sous l'effet de l'augmentation des coûts de promotion et des volumes de diffusion audio et vidéo.

3.2.3 Résultat opérationnel courant

Le Groupe enregistre un résultat opérationnel courant de 23 747 k€, en nette progression par rapport à 2012 où il s'élevait à 21 202 k€. L'EBITDA du Groupe³⁰ enregistre une nette amélioration pour s'établir à 29 111 k€ contre 26 245 k€ pour l'exercice précédent.

Résultat opérationnel par activité

Les tableaux ci-dessous présentent le chiffre d'affaires et le résultat opérationnel courant par activité des exercices 2013 et 2012 issus des comptes consolidés du Groupe, lesquels ont été établis selon les normes comptables IFRS et retraités de la contribution de l'activité Print cédée le 1^{er} octobre 2013 en application de la norme IFRS 5.

TV				
En k€		31.12.2013	31.12.2012	Var 2013/2012
Chiffre d'affaires et autres produits		81 519	68 310	19%
Résultat opérationnel courant		1 342	2 471	-46%
<i>Résultat opérationnel courant/chiffre d'affaires et autres produits</i>		1,6%	3,6%	
+ charges d'actions gratuites		32	(48)	-168%
EBIT		1 374	2 423	-43%
<i>EBIT/chiffre d'affaires et autres produits</i>		1,7%	3,5%	
+ dotations aux amortissements		6 262	3 578	75%
- documentaires		(2 550)		
EBITDA		5 086	6 001	-15%
<i>EBITDA /chiffre d'affaires et autres produits</i>		6,2%	8,8%	
Radio				
En k€		31.12.2013	31.12.2012	Var 2013/2012
Chiffre d'affaires et autres produits		74 968	74 550	1%
Résultat opérationnel courant		26 231	23 902	10%
<i>Résultat opérationnel courant/chiffre d'affaires et autres produits</i>		35,0%	32,1%	
+ charges d'actions gratuites		30	(47)	-164%
EBIT		26 262	23 855	10%
<i>EBIT/chiffre d'affaires et autres produits</i>		35,0%	32,0%	
+ dotations aux amortissements		763	936	-18%
EBITDA		27 025	24 790	9%
<i>EBITDA /chiffre d'affaires et autres produits</i>		36,0%	33,3%	
Digital				
En k€		31.12.2013	31.12.2012	Var 2013/2012
Chiffre d'affaires et autres produits		15 192	12 599	21%
Résultat opérationnel courant		(4 208)	(5 082)	-17%
<i>Résultat opérationnel courant/chiffre d'affaires et autres produits</i>		-27,7%	-40,3%	
+ charges d'actions gratuites		9	117	-92%
EBIT		(4 199)	(4 965)	-15%
<i>EBIT/chiffre d'affaires et autres produits</i>		-27,6%	-39,4%	
+ dotations aux amortissements		584	513	14%
EBITDA		(3 615)	(4 452)	-19%
<i>EBITDA /chiffre d'affaires et autres produits</i>		-23,8%	-35,3%	

La division TV dégage un EBITDA positif de 5 086 k€, en léger recul de 915 k€ en comparaison avec 2012 sous l'effet des coûts engendrés par le lancement de sa 2^{ème} chaîne de TNT nationale. L'année 2013 est

³⁰ Résultat opérationnel courant avant déduction des dotations nettes aux amortissements, hors actions gratuites, y compris la charge d'amortissement des programmes TV de RMC Découverte et BFM Business, retraité de l'activité Print cédée le 1^{er} octobre 2013 et après réallocation des loyers et frais de structure de l'activité Print aux activités poursuivies

en effet marquée par le succès du lancement de RMC Découverte, qui se positionne en tête de la TNT HD avec 0,9% de PDA (Médiamétrie – février 2014). Grâce au développement de nouvelles synergies Groupe, RMC Découverte réalise une perte opérationnelle inférieure à 6 M€ pour son 1^{er} exercice et les chaînes « historiques » du Groupe affichent une rentabilité accrue. BFMTV, 1^{ère} chaîne d'information de France, atteint une marge d'EBITDA de 20%, en hausse de 5 points vs. 2012. BFM Business TV, 1^{ère} chaîne d'information économique et financière, a réduit ses pertes de 0,5 M€.

Grâce à l'augmentation de son chiffre d'affaires de 2% et la bonne maîtrise de ses charges opérationnelles (-4%), la division Radio améliore sa marge d'EBITDA de 33 à 36%, et continue ainsi à afficher l'une des rentabilités les plus fortes du secteur.

En 2013, la division Digital réduit sa perte de 837 k€ vs. 2012 à -3 615 k€, grâce notamment à une augmentation de ses recettes de 20%, tirée par la forte croissance des audiences mobiles et vidéo.

3.2.4 Résultat net

Les autres produits et charges opérationnels s'élèvent à 1 300 k€ au 31 décembre 2013 et se composent de plus ou moins-values de cessions sur immobilisation à hauteur de 55 k€ et de charges de restructuration liées à la fermeture du site de Montpellier pour 1 245 k€.

Le coût de l'endettement financier net s'élève à 1 142 k€ pour l'exercice 2013 à comparer à un coût de 1 535 k€ pour l'exercice 2012. Les charges financières constatées sur l'exercice 2013 se composent des intérêts sur passifs financiers de 499 k€, des intérêts sur contrats de location-financement de 68 k€, des agios bancaires et autres frais financiers de 159 k€ et intérêts sur OBSAAR non cash de 458 k€. Les produits financiers s'élèvent à 42 k€.

Au 31 décembre 2013, un produit d'impôts de 11 264 k€ est constaté par rapport à une charge d'impôts de -5 549 k€ pour l'exercice précédent. Ce produit d'impôts est principalement constitué de l'impact fiscal des cessions de fonds de commerce de l'activité Print.

Le résultat net de l'exercice s'établit ainsi à 8 058 k€ contre un bénéfice de 14 001 k€ pour l'exercice précédent.

Les intérêts minoritaires sont affectés au Trésor Princier Monégasque, actionnaire minoritaire de RMC à hauteur de 0,1% au 31 décembre 2013.

3.2.5 Flux de trésorerie

Le tableau ci-dessous présente les principaux flux de trésorerie des exercices 2013 et 2012, retraités de la contribution de l'activité Print cédée le 1^{er} octobre 2013 en application de la norme IFRS 5.

En k€	31.12.2013	31.12.2012	Var 2013/2012
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles *	28 846	20 002	8 844
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	(15 452)	(7 546)	(7 906)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement *	(1 160)	(18 647)	17 487
Variation de trésorerie	12 234	(6 190)	18 424

* retraités des flux liés aux activités cédées

Note : Les achats de programmes des chaînes TV BFM Business et RMC Découverte sont présentés dans les comptes consolidés dans les flux de trésorerie provenant des activités d'investissement alors qu'ils sont inclus dans la variation du besoin en fonds de roulement (Variation du BFR) dans les indicateurs financiers du chapitre 2 du présent document de référence.

3.2.5.1 Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles

Les flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles dégagent un excédent de 28 846 k€ pour l'exercice 2013 à comparer à l'excédent dégagé au titre de l'exercice précédent de 20 002 k€.

Retraité du coût de l'endettement financier, de la charge d'impôt différé, et des flux liés aux activités cédées (- 6 729 k€), la capacité d'autofinancement de l'exercice 2013 s'établit à 32 151 k€, en nette progression par rapport à l'exercice précédent pour lequel elle s'élevait à 23 198 k€.

L'augmentation du besoin en fonds de roulement (retraité du besoin en fonds de roulement des activités cédées) pour 2 106 k€ traduit la progression du chiffre d'affaires du Groupe.

3.2.5.2 Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement

Les flux de trésorerie provenant des activités d'investissement dégagent un besoin de 15 452 k€ pour l'exercice 2013, à comparer avec un besoin de 7 546 k€ au titre de l'exercice précédent.

Les investissements réalisés au cours de l'exercice 2013 ont concerné des immobilisations incorporelles pour 12 018 k€ (investissements liés principalement aux acquisitions de documentaires pour RMC Découverte et BFM Business TV) et des immobilisations corporelles pour 2 686 k€ (investissements liés à l'activité TV notamment mais également investissements liés à la sécurisation du site principal).

3.2.5.3 Flux de trésorerie provenant des activités de financement

Les flux de trésorerie provenant des activités de financement dégagent un besoin de 1 160 k€, lequel se compose des décaissements liés au remboursement de la dernière tranche de son emprunt obligataire en novembre 2013 à hauteur de 19 998 k€, au versement des dividendes de 909 k€, aux intérêts nets versés de 684 k€ et d'un encaissement issu de la variation des autres passifs à long terme de 20 431 k€.

3.2.6 Structure financière



Le Groupe présente une situation financière solide au 31 décembre 2013 avec un niveau d'endettement modéré et une trésorerie disponible de 14,8 M€. En 2013, il a procédé au remboursement de la dernière tranche de son emprunt obligataire de 55 M€, comme mentionné au paragraphe 3.2.5.3 de ce chapitre.

Le Groupe disposait au 31 décembre 2013 de lignes de crédit confirmées non tirées pour un montant de 17,5 M€ et d'autres facilités bancaires à hauteur de 7,0 M€.

3.2.7 Autres informations relatives à l'exercice 2013

3.2.7.1 Dépendance commerciale, industrielle ou intellectuelle

L'évaluation de la dépendance commerciale, industrielle et intellectuelle du Groupe est présentée au chapitre 4 :

- Dépendance commerciale, voir chapitre 4 paragraphe 4.1.3 ;
- Dépendance industrielle, voir au chapitre 4 paragraphes 4.2 ;
- Dépendance intellectuelle, voir au chapitre 4 paragraphe 4.4.3.

3.2.7.2 Recherche et Développement

Le Groupe ne détient aucun brevet et n'exploite aucune licence de marque significative pour son activité. Le Groupe estime ne pas être en état de dépendance vis-à-vis de brevets ou licences qui seraient détenus par des tiers.

S'agissant des immobilisations incorporelles et notamment des licences, voir au chapitre 9 paragraphe 9.6 (note 9.2) figurant dans l'annexe aux comptes consolidés au 31 décembre 2013.

3.2.7.3 Propriétés immobilières

Le Groupe ne détient pas d'immeuble en pleine propriété.

Les locaux utilisés sont occupés au titre d'un bail commercial de location conclu par NextRadioTV portant sur un immeuble entier regroupant toutes les sociétés du Groupe sur 7 660 m² de bureaux (et 4 100 m² de parking) situés au 12, rue d'Oradour-sur-Glane, dans le 15^{ème} arrondissement de Paris. Le Groupe est également locataire de bureaux à Montpellier pour accueillir une partie des collaborateurs de NextInteractive (312 m² et 10 places de parking) mais la fin du bail est prévue au 31 Juillet 2014 et celui-ci ne sera pas renouvelé.

Il n'existe aucun lien entre le bailleur de ces locaux et la Société ou l'un de ses dirigeants.

S'agissant des immobilisations corporelles, voir au chapitre 9 paragraphe 9.6 (note 9.3).

3.2.7.4 Contrats importants

Les contrats importants conclus par la Société avec ses fournisseurs et ses prestataires sont les suivants :

- un contrat de bail commercial, décrit dans le paragraphe précédent ;
- des contrats de diffusion tels que décrits au chapitre 4 paragraphe 4.2.1 ;

- des contrats d'achats de programmes (droits audiovisuels) ;
- un emprunt obligataire de 55 millions d'euros représenté par 220 000 obligations à bons de souscription et/ou d'acquisitions d'actions remboursables d'une valeur nominale unitaire de 250 euros, entièrement remboursé en novembre 2013, voir chapitre 9 paragraphe 9.6 (note 9.12.1) ;
- des contrats de location-financement, voir chapitre 9 paragraphe 9.6 (notes 9.3 et 9.12) ;
- des contrats de lignes de crédit confirmées pour un montant total de 66 millions d'euros, dont 17,5 M€ de lignes non tirées au 31 décembre 2013.

Le 1^{er} fournisseur du Groupe représente 10,36% des charges opérationnelles facturées. Les 5 premiers fournisseurs représentent 21,5% de ces charges et les 10 premiers 30,35%.

3.2.8 Évolution récente et perspectives

3.2.8.1 Évolution récente

Aucun événement significatif n'est intervenu depuis la clôture du 31 décembre 2013.

La publication du chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre 2014 est prévue le 29 avril 2014 et le communiqué correspondant sera disponible sur le site www.nextradiotv.com.

3.2.8.2 Perspectives

Perspectives TV

Malgré une faible visibilité sur le marché publicitaire TV, BFMTV a pour objectif de réaliser en 2014 une croissance de chiffre d'affaires similaire à celle de 2013, dans une année riche en événements sportifs et politiques. Le déploiement de la couverture TNT HD et l'investissement dans des programmes inédits devraient permettre à RMC Découverte de poursuivre la progression régulière de son audience. La chaîne a pour objectif de doubler ses recettes publicitaires en 2014.

Perspectives Radio

En 2014, RMC bénéficiera d'un effet de base positif au 1^{er} semestre et devrait tirer profit d'un agenda événementiel sportif et politique particulièrement dense. Le succès de BFM Business Radio dépendra en partie de la santé des marchés financiers et du secteur banque/assurance.

Perspectives Digital

En 2014, bfmtv.com devrait continuer à drainer l'audience TV-Radio des média du Groupe sur l'ensemble de ses plateformes web et mobile et renforcer ainsi son positionnement comme marque d'information de référence sur le digital. La poursuite de la croissance des recettes publicitaires, combinée à une gestion serrée des coûts opérationnels, devrait permettre au Digital de se rapprocher de l'équilibre financier sur l'année 2014.

3.2.8.3 Prévision ou estimation du bénéfice

Le Groupe n'a pas fait de prévisions depuis son introduction en bourse en 2005 et n'entend pas en faire dans le présent document de référence.

3.3 Résultats de la société NextRadioTV

Les comptes annuels de la société NextRadioTV arrêtés le 31 décembre 2013 ont été établis suivant les mêmes méthodes que l'exercice précédent et selon les principes comptables généralement applicables en France.

Compte tenu de son statut de holding, la Société n'a pas d'activité commerciale et les flux mouvementant les comptes proviennent principalement de la mutualisation des moyens communs mis à disposition des filiales de la Société et des refacturations y afférant. Les charges d'exploitation sont refacturées en fonction de clés de répartition analytiques aux différentes filiales de la Société. Le résultat d'exploitation est positif à hauteur de 1 166 538 €.

Le total des charges d'exploitation en 2013 s'élève à 15 402 k€ contre 15 600 k€ en 2012.

Les principaux éléments du résultat sont les suivants :

- 1 166 538 € de résultat d'exploitation ;
- 10 739 504 € de résultat financier lié principalement à la dépréciation de 12 000 k€ constatée sur les titres de la filiale GTH ;
- 2 375 505 € de résultat exceptionnel lié principalement aux opérations sur titres intervenues dans le courant de l'exercice 2013 ;
- Produit d'impôt de 9 278 497 € au titre de l'intégration fiscale

Conformément à l'article L441-6-1 du Code de commerce, nous vous indiquons la décomposition au 31 décembre 2013 et au 31 décembre 2012 du solde des dettes de la Société à l'égard de ses fournisseurs par date d'échéance :

Délai fournisseurs	Solde fournisseurs au 31/12/2013	Solde fournisseurs au 31/12/2012
Non échu	1 460 130 euros	2 912 976 euros
Moins de 60 jours	546 091 euros	404 188 euros
De 60 à 150 jours	1 557 356 euros	354 644 euros
Plus de 150 jours	474 478 euros	327 286 euros
Total	4 038 055 euros	3 999 094 euros

Le conseil d'administration a décidé de proposer à l'assemblée générale annuelle que le bénéfice net de l'exercice, soit 2 138 141 euros, soit affecté comme suit :

1. Origine du résultat à affecter

Origines du résultat à affecter :	
Montant de la réserve légale disponible (excédant 10% du capital)	3 102 euros
Report à nouveau antérieur	63 184 597 euros
Résultat de l'exercice	2 138 141 euros
Total	65 325 840 euros

2. Affectation du bénéfice distribuable

Affectation proposée :	
Dividendes	6 361 485 euros Soit 0,40 euro par action
Report à nouveau	58 964 355 euros
Total	65 325 840 euros

Le conseil d'administration propose la distribution, au titre de l'exercice 2013, d'un dividende de 0,40 euro par action composant le capital social de la Société à la date de mise en distribution et y ayant droit du fait de leur date d'entrée en jouissance, correspondant (sur la base du nombre d'actions composant le capital social au 31 mars 2014) à un montant global maximum de 6 361 485 euros.

Le conseil d'administration du 24 mars 2014 a proposé une date de mise en paiement en espèces le 24 juin 2014 ainsi qu'une option pour le paiement du dividende en actions.

Les dividendes distribués par la Société au cours des 4 derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le	Dividendes nets versés par action
31 décembre 2012	0,33 euro
31 décembre 2011	0,30 euro
31 décembre 2010	0,24 euro
31 décembre 2009	0,20 euro

Les comptes annuels 2013 de la Société sont détaillés au chapitre 10 du présent document de référence.

4 FACTEURS DE RISQUES ET ASSURANCES

Le Groupe a procédé à une revue des risques qui sont susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés dans le présent chapitre. Les investisseurs sont invités à prendre en considération les risques décrits ci-dessous avant de prendre leur décision d'investissement. Si l'un ou plusieurs de ces risques devaient se matérialiser, les activités, la situation financière, les résultats et le développement du Groupe pourraient s'en trouver affectés.

A noter que le Groupe a mis en place des dispositifs de suivi et de maîtrise des risques de manière transverse sur l'ensemble de ses activités. Cette politique de gestion des risques est notamment détaillée dans le rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne au chapitre 7 paragraphe 7.6 du présent document de référence.

4.1 Risques liés à l'environnement économique et à la position concurrentielle

4.1.1 Dépendance à l'égard du marché publicitaire

En 2013, la quasi-totalité du chiffre d'affaires consolidé du Groupe est issue de la commercialisation d'espaces ou d'écrans de publicité auprès d'annonceurs. L'évolution des recettes du Groupe dépend des arbitrages que les annonceurs effectuent entre les différents média – télévision, radio, internet, mobile et presse – mais aussi entre les différents acteurs. Elle dépend aussi fortement de l'évolution du marché publicitaire, cyclique, volatile et fortement corrélé à la conjoncture économique et à la situation géopolitique.

En 2013, les recettes publicitaires nettes des média se sont élevées à 13,3 milliards d'euros, en recul de 3,6% sur le périmètre de l'étude de l'IREP. Les dépenses de communication des annonceurs ont également enregistré une baisse significative de 3% pour un investissement global de 30 milliards d'euros, incluant le marketing direct, la promotion, les relations publiques, les salons et le mécénat. Ce faisant, les média, toutes catégories confondues, ont perdu 500 millions d'euros de recettes publicitaires sur le seul exercice 2013, et 1 milliard d'euros au cours des 2 dernières années³¹.

Plus largement, c'est une évolution structurelle du marché publicitaire qui est à l'œuvre alors que les annonceurs se tournent de plus en plus vers les supports délinéarisés (internet, télévision connectée, smartphones, tablettes). Ce mouvement tend à remettre en cause les modèles publicitaires existants sur les média traditionnels (télévision, radio et presse).

4.1.2 Concurrence

4.1.2.1 Secteur TV

En 2012, l'autorisation par le CSA de la diffusion de 6 nouvelles chaînes en HD marque une étape importante dans l'évolution du paysage de la TV gratuite, qui passe de 19 à 25 chaînes. 4 groupes indépendants bénéficient d'une nouvelle fréquence gratuite, dont NextRadioTV. Le 12 décembre 2012, le Groupe lance ainsi une nouvelle chaîne positionnée sur le segment inédit du *factual entertainment*, RMC Découverte.

En dépit du lancement de 6 nouvelles chaînes, le secteur de la TV en France reste caractérisé par sa forte concentration et par la domination des groupes de média privés historiques que sont TF1, M6, et Canal+. Ces acteurs totalisent aujourd'hui les deux tiers des chaînes privées sur la TNT gratuite ainsi que

³¹ IREP – France Pub 2013

la majorité des recettes publicitaires du secteur TV. Bénéficiant du soutien financier de grands groupes industriels (Bouygues, Bertelsmann ou encore Vivendi), ils renforcent leur position privilégiée grâce à une série de rachats qui leur permettent de prendre de nouvelles parts d'audiences en TNT gratuite : en 2009, TF1 rachète TMC et NT1 ; en 2012, c'est Canal+ qui rachète les chaînes D8 et D17. Ce phénomène de re-concentration engendre de fortes tensions entre les groupes de média et pourrait être à l'origine de nombreuses politiques anticoncurrentielles (politiques agressives de prix, clauses d'exclusivité, remises liées, etc.) susceptibles de porter atteinte au chiffre d'affaires du Groupe et à sa rentabilité.

Le 15 novembre dernier, l'Etat français a adopté une modification législative octroyant au CSA le pouvoir d'autoriser une chaîne payante (« cryptée ») à devenir gratuite. Les dirigeants des groupes historiques ont manifesté leur intention de solliciter une dérogation pour faire passer une de leurs chaînes payantes en TNT gratuite : LCI pour TF1, Paris Première pour M6 et Planète+ pour Canal+. Le CSA a indiqué qu'il se prononcerait au cours du 1^{er} semestre 2014 sur les demandes déposées par LCI et Paris Première. NextRadioTV considère que cette disposition législative est incompatible avec le droit européen et a déposé à ce titre une plainte auprès de la Commission européenne en date du 28 mars 2014. Si le CSA autorisait l'arrivée de ces 3 nouvelles chaînes, il en résulterait nécessairement une nouvelle vague de concentration du secteur TV, laquelle menacerait la pérennité des groupes indépendants. Le groupe NextRadioTV pourrait alors être contraint de mettre en place une politique de réduction des coûts de fonctionnement et d'investissements au détriment de l'emploi et de la qualité des programmes.

Outre les groupes de média privés, le paysage de la TV gratuite se compose également de 7 chaînes nationales publiques, dont 5 sont détenues par France Télévisions. Les difficultés financières de France Télévisions ont poussé son président Rémy Pflimlin à demander début 2013 à ce que la publicité soit à nouveau autorisée après 20 heures sur les chaînes publiques. Le gouvernement actuel n'y semble pour l'heure pas favorable. A noter qu'une telle demande, si elle était satisfaite, pourrait entraîner un manque à gagner pour les chaînes TV du Groupe.

Enfin, les nouveaux modes de consommation des média et de l'information, l'émergence de la TV connectée en particulier, pourraient avoir un impact négatif sur les audiences de la TNT et par conséquent sur le chiffre d'affaires des antennes TV du Groupe.

4.1.2.2 Secteur Radio

A côté des groupes publics que sont Radio France, RFO et RFI, ce sont aujourd'hui près de 900 opérateurs privés qui sont autorisés à émettre sur 4 700 fréquences dans la bande FM (87,5 MHz – 108 MHz). Parmi ces opérateurs coexistent des groupes puissants et très fortement concurrents tels que le groupe NRJ (NRJ, Chérie FM, Rire et Chansons et Nostalgie), Europe 1 Communication (Europe 1, Virgin Radio, RFM) et RTL Group (RTL, Fun Radio et RTL2), ainsi qu'un noyau de radios indépendantes comme Skyrock et MFM.

L'environnement réglementaire du marché de la radio, qui repose sur un nombre d'autorisations de diffusion limitées et délivrées par le CSA et sur le dispositif légal anti-concentration issu de la loi du 30 septembre 1986, permet de garantir une large diversité de programmes et de préserver l'équilibre et la stabilité du marché radio.

La position concurrentielle du Groupe sur le marché radio peut évoluer en fonction de l'audience et de la PDA de ses stations RMC et BFM Business Radio, des arbitrages des annonceurs entre les différents média et entre les acteurs en présence ainsi que de l'évolution du marché publicitaire.

Dans le cadre de l'appel à candidatures en radio numérique terrestre (RNT) lancé le 26 mars 2008 et actualisé le 12 avril 2012, le CSA a décidé, au cours de l'assemblée plénière du 15 janvier 2013, de délivrer les autorisations dans les zones de Marseille, Nice et Paris à 106 éditeurs de services de radio. Le démarrage des services de radio numérique terrestre sélectionnés prévu le 20 juin 2014 pourrait entraîner une fragmentation du marché radio au détriment des stations historiques. Il convient de rappeler

que le Groupe n'a pas pris part à cet appel à candidatures en raison de fortes incertitudes liées à la viabilité de ce projet, des coûts associés et de l'absence des principaux groupes de radios privées et de Radio France.

4.1.2.3 **Secteur Digital**

En exploitant ses marques sur le web et le mobile, le Groupe entre en concurrence avec un nombre important d'acteurs qui proposent une offre digitale diversifiée sur les segments de l'information générale, économique, sportive et high-tech.

Dans un contexte de mutation rapide, marqué par l'évolution des technologies d'accès (ADSL, wifi, 4G) et des terminaux (smartphones, tablettes, TV connectée), par la constante progression des taux d'équipement des Français ainsi que par le développement de nouveaux modes de consommation, l'intensité concurrentielle du marché digital est appelée à continuer à croître dans les années à venir. Le dynamisme du marché publicitaire digital, qui émane principalement des segments vidéo et mobile, encourage également l'arrivée de nouveaux entrants. Une telle intensité concurrentielle pourrait conduire le Groupe à réaliser de nouveaux investissements de compétitivité, lesquels pourraient peser sur la rentabilité du secteur digital à court et à moyen terme.

Outre la notoriété des marques, et la qualité des contenus et des services proposés, le niveau d'audience des sites internet et applications mobiles du Groupe dépend notamment de leur référencement dans les moteurs de recherche et les stores, ainsi que des méthodes de mesure de l'audience qui peuvent différer entre les acteurs (Médiamétrie NetRatings, OJD) et être amenées à évoluer. Concernant les téléchargements de logiciels sur la plateforme télécharger.com du site internet 01net.com, leurs volumes pourraient baisser à long terme sous l'effet de la transformation des usages informatiques et de l'extension de l'univers applicatif.

4.1.3 **Dépendance vis-à-vis des clients**

Le 1^{er} annonceur du Groupe, tous secteurs et medias confondus, représente environ 2,2% du total des recettes publicitaires. Les 5 premiers annonceurs représentent quant à eux environ 8,6% (contre 9,4% en 2012).

Concernant l'activité TV, la croissance continue du chiffre d'affaires limite le risque de dépendance vis-à-vis des clients, le nombre de marques et d'annonceurs étant en progression régulière. En 2013, les 10 premiers annonceurs représentent 13,9% du chiffre d'affaires (contre 14,5% en 2012). Le 1^{er} annonceur représente quant à lui 2,9% du chiffre d'affaires publicitaire global (contre 2,3% en 2012).

La concentration des annonceurs de l'activité Radio diminue au 31 décembre 2013 en comparaison avec 2012. En effet, 25 annonceurs représentent 23,4% du chiffre d'affaires publicitaire net radio 2013 (contre 28,4% en 2012), en ligne avec les pratiques du secteur. Parmi ces 25 annonceurs, 10 d'entre eux représentent 17,4% du chiffre d'affaires (contre 19,8% en 2012), 5 annonceurs représentent 10,9% du chiffre d'affaires (contre 12,9% en 2012) et le 1^{er} annonceur représente quant à lui 3,4% du chiffre d'affaires (contre 3,9% en 2012).

Concernant l'activité Digital, les 3 premiers annonceurs représentent 17,8% du chiffre d'affaires publicitaire global 2013 (vs 17,2% en 2012). Le 1^{er} annonceur représente quant à lui 7,0% (comme en 2012). Le portefeuille clients des annonceurs sur le digital est homogène et limite le risque de dépendance.

4.1.4 Dépendance vis-à-vis des prestataires extérieurs

Afin de prévenir d'éventuels risques de dépendance vis-à-vis de certains fournisseurs, le Groupe veille à la garantie de la continuité de service de ses prestataires et à la sécurisation des approvisionnements de ses fournisseurs.

4.1.4.1 Audiovisuel

A l'instar de nombre de ses concurrents, le Groupe n'est pas propriétaire de son réseau de diffusion. La société Télédiffusion de France SA (TDF), et sa filiale Monte Carlo Radiodiffusion SA assurent l'essentiel du transport (alimentation des sites de diffusion installés en région) et de la diffusion des programmes du Groupe de manière conjointe via leur réseau hertzien, filaire et satellitaire.

Le Groupe fait appel de manière croissante à d'autres opérateurs, bien que leur capacité ne soit pas aussi importante que celle de TDF à ce jour. Dans le cadre du déploiement de la diffusion de RMC Découverte, le Multiplex R8 fait appel plus largement aux opérateurs alternatifs que sont TowerCast, Itas et OneCast. Cependant, TDF représente encore 54% du total des coûts de diffusion des programmes radio et TV en 2013.

4.1.4.2 Presse

La cession de l'activité Print intervenue le 1^{er} octobre 2013 a pour conséquence que le Groupe n'est plus exposé au risque de dépendance vis-à-vis des différents prestataires intervenant dans le cadre de cette activité.

4.2 Risques opérationnels, industriels et techniques

4.2.1 Transport et diffusion des signaux (radio et TV)

Le réseau de transport et de diffusion n'est pas à l'abri d'incidents qui peuvent affecter la réception des programmes par les auditeurs et les téléspectateurs. Des coupures qui surviendraient pour des raisons techniques (défaut de fonctionnement d'émetteurs ou d'alimentation d'énergie) ou internes à l'opérateur (grèves notamment) pourraient avoir un effet défavorable sur l'activité du Groupe, ses résultats, sa situation financière et sa capacité à réaliser ses objectifs. Le préjudice subi en cas d'arrêt d'un émetteur serait proportionnel au bassin d'auditeurs et/ou de téléspectateurs desservi par le système de diffusion défaillant.

Le Groupe a négocié des délais très brefs d'intervention des services de l'opérateur en cas de panne. Pour le site de Paris, les radios du Groupe disposent, en plus d'une installation sécurisée et de délais d'intervention quasi-immédiats, d'un site de secours qui peut prendre le relais en cas de panne du site principal. En outre, une analyse systématique des « single points of failure » (SPOF) permet une amélioration continue de la sécurité du transport et de la diffusion des signaux du Groupe.

4.2.2 Actifs nécessaires à l'activité du Groupe

Le Groupe n'est pas propriétaire de la totalité des actifs nécessaires à l'exploitation de ses activités.

Par exemple, il n'est pas propriétaire des locaux qu'il occupe (voir chapitre 3, note 3.2.7.3) et qui ont été spécialement conçus afin d'accueillir des activités audiovisuelles. Tout événement exceptionnel qui entraînerait une indisponibilité ou une non-accessibilité de cet immeuble paralyserait une grande partie des activités du Groupe et aurait un effet défavorable sur ses activités, ses résultats, sa situation financière et sa capacité à réaliser ses objectifs.

4.2.3 Diffusion de la publicité

La publicité diffusée sur les média du Groupe assure la quasi-totalité de son chiffre d'affaires consolidé. La diffusion des écrans publicitaires dans le cadre des accords conclus avec les annonceurs (emplacement, horaire, rotation) est donc un processus primordial pour le Groupe et l'objet d'une attention particulière.

Afin de faciliter la diffusion et la facturation des écrans publicitaires, le Groupe utilise des outils informatiques qui permettent d'automatiser un certain nombre d'opérations et de réaliser de nombreux contrôles. La survenance de problèmes de nature à perturber l'utilisation de ces logiciels pourrait avoir un effet défavorable sur l'activité du Groupe, ses résultats, sa situation financière et sa capacité à réaliser ses objectifs.

4.2.4 Exploitation de logiciels et de matériels techniques de la chaîne de production

La production des programmes du Groupe s'appuie sur des outils techniques (studios de production, d'enregistrement, régie finale, serveurs de stockage, liens haut débit internes et externes). La défaillance de certains équipements pourrait interrompre la production des programmes TV et/ou radio du Groupe et serait donc susceptible d'avoir des conséquences néfastes sur l'activité du Groupe, ses résultats, sa situation financière et sa capacité à réaliser ses objectifs. L'architecture des moyens de production du Groupe a été conçue afin de pouvoir faire face à un large éventail de défaillances techniques et un plan de reprise d'activité est à l'étude.

L'analyse des incidents passés et de l'architecture des différentes plateformes permet d'identifier les points les plus sensibles des chaînes de production des antennes du Groupe et de prioriser les opérations de renouvellement ou de sécurisation. En 2013, d'importants travaux ont porté sur le renforcement de la sécurisation des infrastructures (alimentation en énergie, climatisation) ainsi que sur les réseaux et stockages informatiques.

4.2.5 Sécurité informatique

Une sécurité informatique défectueuse (cyber-attaques, pertes de données, discontinuité de l'information) pourrait perturber significativement l'activité du Groupe, notamment sa division Digital, et serait susceptible d'avoir des conséquences néfastes sur ses résultats.

Le Groupe travaille à la formalisation des règles d'utilisation de ses systèmes d'information dans une charte informatique afin de garantir la sécurité et la protection des données des utilisateurs et de prémunir le Groupe contre une éventuelle attaque informatique (logiciels anti-spam, anti-virus, pare-feu). Son service informatique mène au quotidien une politique d'amélioration de la sécurité informatique.

4.2.6 Envoi de journalistes en zones de conflit et zones sinistrées

L'envoi de journalistes dans des zones de conflits ou des zones sinistrées pour la préparation de

reportages peut constituer un risque opérationnel. Le Groupe a recours à des mesures préventives, notamment par le biais de stages de sensibilisation des journalistes aux risques en zones de conflit. Par ailleurs, la police assurance accidents missions contribue à couvrir les conséquences pécuniaires que pourrait entraîner la réalisation de ces risques, voir chapitre 4, paragraphe 4.8.4.

4.3 Risques liés à l'organisation de la Société

4.3.1 Dépendance à l'égard des dirigeants et des collaborateurs clés

Le succès du Groupe est lié à la qualité de ses équipes éditoriales, marketing et de régie, mais aussi de son équipe dirigeante, notamment à la personnalité d'Alain Weill, président-directeur général à la date du dépôt du présent document de référence.

Le succès futur du Groupe dépend entre autre de sa capacité à retenir et motiver ses collaborateurs clés sans que le Groupe ne puisse toutefois systématiquement le garantir. La perte d'un ou plusieurs collaborateurs clés pourrait à ce titre avoir un effet négatif important sur le chiffre d'affaires du Groupe, ses résultats, sa situation financière et sa capacité à réaliser ses objectifs.

4.3.2 Dépendance à l'égard des principaux actionnaires

Avec une part indirecte de 38,09% du capital de NextRadioTV, le président-directeur général Alain Weill se positionne aussi comme l'actionnaire principal de la Société. Ce faisant, il est en mesure d'avoir une influence déterminante sur la plupart des décisions sociales de la Société.

Dans l'hypothèse où il céderait un nombre important d'actions de la Société, le cours de bourse pourrait s'en trouver affecté selon les conditions du marché au moment de la vente, les modalités et le volume de celle-ci, ses motivations et la perception qu'en aurait le public.

4.4 Risques juridiques

4.4.1 Risques liés à la réglementation et aux autorisations d'émettre

Les activités du Groupe sont soumises aux législations et réglementations communautaires et françaises spécifiques régissant le secteur de l'audiovisuel et des télécommunications.

4.4.1.1 Autorisations d'émettre accordées par le CSA

Les antennes radio et TV du Groupe sont titulaires d'autorisations d'émettre accordées par le CSA dans les conditions prévues aux articles 29 et 30-1 de la loi n°86-1067 du 30 septembre 1986, modifiée par la loi n°94-88 du 1^{er} février 1994, la loi n°2000-719 du 1^{er} août 2002, la loi n°2004-669 du 9 juillet 2004, la loi n°2009-258 du 5 mars 2009 et la loi n°2013-1028 du 15 novembre 2013 relative à l'indépendance de l'audiovisuel public (ensemble, la « Loi de 1986 modifiée »).

Toute autorisation d'émettre accordée par le CSA est subordonnée à la conclusion d'une convention entre le CSA et le titulaire de l'autorisation d'émettre.

i. **Division TV**

Comme pour la radio, les autorisations d'émettre pour les chaînes de télévision sont attribuées nominativement et ne peuvent être cédées, bien que la personne morale détentrice des autorisations puisse quant à elle être cédée après accord du CSA. Elles ont une durée maximale de 10 ans et peuvent être reconduites par le CSA une seule fois et pour 5 ans au maximum, sauf dans les cas de prorogation supplémentaires prévus par la loi (Loi du 1^{er} août 2000 et articles 96-2 et 99 de la Loi de 1986). A l'expiration de ces autorisations, un nouvel appel à candidatures est lancé par le CSA sur les fréquences redevenues disponibles.

- **BFM Business TV** : la chaîne a signé une convention le 9 novembre 2010 portant autorisation d'émettre jusqu'au 31 décembre 2015 pour l'exploitation d'un service diffusé par les réseaux n'utilisant pas les fréquences assignées par le CSA (satellite et câble). Elle bénéficie également à travers la société CBFM d'une autorisation du CSA de 5 ans d'exploiter le service en Ile-de-France en TNT.
- **BFMTV** : la durée de l'autorisation d'émettre des services de télévision par voie hertzienne terrestre en mode numérique a été portée à 15 ans en raison du passage des chaînes analogiques en numérique. De ce fait, l'autorisation délivrée à BFMTV par le CSA le 19 juillet 2005 est valable jusqu'en 2020. Il est prévu que le CSA procède à un nouvel appel à candidatures 1 an avant cette date.
- **RMC Découverte** : l'autorisation d'émettre de RMC Découverte est d'une durée de 10 ans à compter du lancement de la chaîne, soit jusqu'au 11 décembre 2022. Outre l'autorisation d'émettre, la convention signée avec CSA interdit à RMC Découverte de procéder à toute modification de son organisation juridique ou économique qui aurait pour effet de modifier son contrôle direct pendant 2 ans et demi à compter de la signature de la convention.

Parmi les sociétés candidates à l'attribution des nouvelles fréquences de TNT, Fiducial TV proposait en réponse à l'appel d'offres du CSA une chaîne de documentaires et de débats intitulée « D. Facto ». Évincée de l'appel à candidatures par le CSA, elle a déposé un recours en annulation auprès du Conseil d'Etat à l'encontre de la décision n°2012-471 du 3 juillet 2012 autorisant RMC Découverte à utiliser une ressource radioélectrique pour l'exploitation d'un service de télévision à caractère national diffusé en clair par voie hertzienne terrestre en haute définition. Le litige est en cours d'examen par le Conseil d'Etat.

Par ailleurs, en 2012, le CSA avait décidé de déplacer les chaînes de la TNT locale, alors numérotées de 20 à 29, jusqu'aux numéros 30 et suivants afin de favoriser l'arrivée des nouvelles chaînes nationales de la TNT HD dont fait partie RMC Découverte. A la suite d'un recours du Syndicat interprofessionnel des radios et télévisions indépendantes (Sirti) auprès du Conseil d'Etat, RMC Découverte pourrait perdre sa numérotation actuelle (n°24) et se retrouver au-delà du numéro 30. Un tel changement de numérotation pourrait avoir un impact négatif sur l'audience de la chaîne, ses recettes publicitaires et la pérennité de son exploitation.

ii. **Division Radio**

Les autorisations d'émettre sont accordées pour une durée déterminée de 5 ans maximum pour les services de radio en mode analogique, tels que BFM Business Radio et RMC. Elles peuvent être reconduites par le CSA, hors appel à candidatures, dans la limite de 2 fois en sus de l'autorisation initiale et, à chaque fois, pour 5 ans. Elles sont attribuées nominativement et ne peuvent être cédées. Toutefois, la personne morale détentrice des autorisations peut être cédée après accord du CSA.

- **RMC** : le Groupe dispose d'une autorisation d'émettre délivrée sur 264 fréquences ainsi que d'une fréquence AM grandes ondes et 2 fréquences FM concédées par la Principauté, qui ont été renouvelées pour une durée de 10 ans en janvier 2013. Le Groupe va répondre aux nouveaux appels à candidatures FM prévus par le CSA sur les CTA de Rennes, Lyon, Marseille-Corse, Paris et Caen. Le Groupe ne peut garantir que les arbitrages rendus par le CSA lui seront favorables et lui permettront d'augmenter sa couverture par rapport à celle de ses concurrents.
- **Business FM** : pour BFM Business Radio, le Groupe dispose d'une autorisation d'émettre sur 34 fréquences FM.

Concernant le projet de déploiement de la radio numérique terrestre (RNT), voir la partie 4.1.2.2 du présent chapitre.

4.4.1.2 Non-respect des engagements de diffusion

Les antennes sont responsables de la totalité des programmes qu'elles diffusent, quelles que soient les modalités de leur production.

A travers les conventions mentionnées au paragraphe précédent, les antennes du Groupe se sont engagées à l'égard du CSA à respecter un certain nombre d'obligations et de règles, notamment liées au contenu de leurs programmes, à la communication chaque année d'un rapport sur l'exécution des obligations au cours de l'année précédente et à la mise à disposition du CSA de toute information lui permettant d'exercer le contrôle du respect de ces obligations.

A ce titre, RMC Découverte s'est notamment engagée à consacrer, dans le total du temps annuellement consacré à la diffusion d'œuvres audiovisuelles, au moins 60% de ce temps à la diffusion d'œuvres européennes et 40% à la diffusion d'œuvres d'expression originale française. La mise en place de cette obligation est cependant graduelle sur les premières années d'exploitation de la chaîne :

Année	% de diffusion d'œuvres européennes	% de diffusion d'œuvres d'expression originale française
2013	50%	33%
2014	55%	35%
2015	60%	40%

Le Groupe ne peut apporter aucune garantie aux investisseurs quant au respect des quotas mentionnés ci-dessus, compte tenu des difficultés relatives à l'acquisition de droits audiovisuels dans un contexte de marché particulièrement concurrentiel.

En cas de non-respect de ces obligations par l'une des antennes du Groupe, le CSA pourrait prononcer, après une mise en demeure, des sanctions graduées, pouvant aller jusqu'au retrait de l'autorisation d'émettre.

4.4.1.3 Actionnariat

Aux termes de l'article 40 de la Loi de 1986 modifiée, aucune personne physique ou morale de nationalité étrangère ne peut procéder à une acquisition ayant pour effet de porter directement ou indirectement la part du capital détenu par des étrangers à plus de 20% du capital social ou des droits de vote de la société titulaire d'une autorisation relative à un service de radio ou de télévision par voie hertzienne terrestre.

En cas de non-respect de cette règle, le CSA pourrait, après une mise en demeure, prononcer des sanctions pouvant aller jusqu'au retrait de l'autorisation d'émettre.

4.4.2 Faits exceptionnels, litiges, procédures judiciaires et d'arbitrage

Dans le cours normal de ses activités, le Groupe est impliqué dans un certain nombre de procédures juridictionnelles. Des dommages et intérêts sont demandés dans le cadre de certaines de ces procédures. Ces litiges ont été provisionnés conformément aux normes IFRS.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de litige, procédure gouvernementale, judiciaire et d'arbitrage ou fait exceptionnel, y compris toute procédure dont la Société a connaissance qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois

des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité financière du Groupe autres que ceux mentionnés au chapitre 9, paragraphe 9.6 (note 9.11.1).

Le Groupe estime que les provisions constituées au titre de ces risques, litiges ou situations contentieuses connues ou en cours à ce jour sont d'un montant suffisant pour que la situation financière consolidée ne soit pas affectée de façon significative en cas d'issue défavorable.

4.4.3 Droits de propriété intellectuelle

Le Groupe est titulaire de ses droits de propriété intellectuelle, notamment marques, logos et noms de domaine. Il a mis en œuvre une politique systématique de défense de ses droits mais ne peut être certain que les démarches entreprises en France, en Europe et dans le monde pour protéger ses actifs incorporels seront efficaces ou que des tiers n'iront pas contrefaire ou détourner ses droits de propriété intellectuelle. Toute contrefaçon ou détournement des marques, logos ou noms de domaine du Groupe pourrait avoir un effet défavorable sur l'activité du Groupe, ses résultats, sa situation financière et sa capacité à réaliser ses objectifs.

4.4.4 Risques liés à la qualité d'éditeur de contenus

En tant qu'éditeur de contenu, le Groupe est soumis aux dispositions de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse et pourrait voir sa responsabilité éditoriale engagée pour les contenus édités, s'ils étaient jugés inexacts, illicites ou illégaux. Il est par ailleurs soumis aux législations applicables en matière de propriété intellectuelle, de diffamation, de droit à l'image et de protection de la vie privée.

Le Groupe s'efforce de se conformer à l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires. A date, il n'a jamais été mis en cause de façon significative en sa qualité d'éditeur de contenus. La visibilité croissante de ses contenus, engendrée par l'augmentation des audiences des antennes, augmente son exposition à des litiges potentiels, lesquels pourraient avoir un effet négatif sur l'activité, le chiffre d'affaires et la rentabilité.

4.5 Risques financiers

4.5.1 Risques de crédit et/ou de contrepartie

Les risques de crédit et/ou de contrepartie sont traités dans le présent document de référence au chapitre 9, paragraphe 9.6 (note 9.5.2).

4.5.2 Risques de taux de change

Le Groupe estime que les risques de taux de change ne sont pas significatifs en ce qui concerne son activité dans la mesure où celle-ci s'exerce uniquement sur la zone euro. Voir chapitre 9, note 10.1.4.

4.5.3 Risques de liquidité

La Société assure un suivi régulier de son risque de liquidité et considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir. Le détail des instruments financiers inscrits au passif du bilan, l'échéancier global de liquidité du Groupe ainsi que le détail des engagements financier du Groupe (autre les engagements usuels dans le cadre des conventions de crédit) est décrit au chapitre 9, note 10.1.2.

4.5.4 Risques de taux d'intérêt

Les risques de taux d'intérêts sont décrits au chapitre 9, paragraphe 9.6 (note 10.1.3).

4.5.5 Risques sur actions

Le Groupe détenait, au 31 décembre 2013, 30 000 de ses propres actions via le programme de rachat d'actions, enregistrées en réduction des capitaux propres dans les comptes consolidés. Ces actions sont exposées à un risque de marché et peuvent donner lieu à une provision dans les comptes de la Société si leur valeur d'inventaire venait à être inférieure à leur prix d'achat.

Le placement des excédents de trésorerie n'est pas exposé à un risque sur les marchés actions.

Le détail du nantissement des actions est présenté au chapitre 8, paragraphe 8.2.8.

4.6 Risques relatifs aux taxations et redevances

A l'instar de tout secteur d'activité, le Groupe est soumis à un risque économique du fait de l'évolution du régime de taxation existant ou de l'instauration de nouvelles taxes.

Les sociétés du Groupe sont aujourd'hui entre autres redevables de la taxe sur les services de télévision, la taxe sur la publicité diffusée par les chaînes de télévision, la taxe sur messages publicitaires, la taxe sur la publicité diffusée par voie de radiodiffusion sonore et de télévision, la taxe sur les ayants-droits, etc.

De manière générale, NextRadioTV maintient une relation institutionnelle suivie avec le régulateur et le législateur pour essayer de limiter l'impact de ce risque.

4.7 Risques liés à une évolution défavorable des prévisions d'activité et à son impact sur les tests de dépréciation d'actifs

Dans le cadre de l'allocation de prix d'acquisition de groupes ou de sociétés acquises, un montant significatif peut être alloué aux écarts d'acquisition (goodwill). En particulier, un montant significatif a été alloué lors de l'allocation du prix d'acquisition de Groupe Tests en 2007 (voir chapitre 9, paragraphe 9.6, note 9.1).

Les goodwill ne sont pas amortis. Ils font l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an et lorsqu'un indice de perte de valeur apparaît.

Une évolution défavorable des prévisions d'activité et des hypothèses utilisées pour la projection des flux de trésorerie lors des tests de dépréciation pourrait se traduire par la constatation de pertes de valeur. Ces pertes pourraient alors avoir des impacts significatifs sur les résultats sociaux et consolidés du Groupe.

Le Groupe établit des hypothèses et des prévisions d'activité et, lorsqu'il le juge nécessaire, élabore un plan d'action adapté.

Concernant l'impact de la cession de l'activité Print sur les goodwill au 31 décembre 2013, voir chapitre 9 paragraphe 9.6 (note 8.7) du présent document de référence.

4.8 Assurance et couverture des risques

Le Groupe met en œuvre une politique visant à obtenir une couverture externe d'assurance permettant de prendre en charge les risques inhérents à son activité et qui peuvent être assurés à des taux raisonnables.

Les principales assurances du Groupe sont les suivantes :

4.8.1 Assurance responsabilité civile

Cette police comprend une assurance responsabilité civile d'exploitation et une assurance responsabilité civile professionnelle. Celles-ci garantissent notamment les conséquences de la mise en cause de la responsabilité civile que les sociétés du Groupe, leurs filiales ou leurs représentants légaux, dirigeants de droit ou de fait et préposés, pourraient encourir du fait de dommages ou préjudices corporels, matériels ou immatériels causés à des tiers.

L'assurance responsabilité civile d'exploitation permet d'assurer une couverture maximale de 10 millions d'euros par sinistre moyennant une franchise de 1 000 euros par sinistre. L'assurance responsabilité civile professionnelle offre une couverture maximale de 3 millions d'euros par sinistre, moyennant une franchise de 3 000 euros par sinistre pour les dommages matériels et 7 500 euros pour les dommages immatériels.

4.8.2 Assurance dommages aux biens

Le Groupe a souscrit une police d'assurance qui couvre l'ensemble des dommages causés aux biens du Groupe ainsi que les pertes d'exploitation consécutives à ces dommages dans la limitation contractuelle d'indemnité de 80 millions d'euros et sans sous-limitation de la perte d'exploitation, moyennant une franchise variable, pouvant aller de 500 à 5 000 euros selon le type de sinistre.

En complément, des polices spécifiques ont été mises en place pour couvrir les risques liés aux bureaux locaux (Monaco, Washington D.C., New-York City).

4.8.3 Assurance responsabilité des mandataires sociaux

Une assurance responsabilité des dirigeants, couvrant la responsabilité professionnelle et la défense civile et pénale des dirigeants de l'ensemble des sociétés du Groupe, a été souscrite pour un montant maximum de 5 millions d'euros.

4.8.4 Autres assurances

Dans le cadre d'une assurance accidents missions, le Groupe assure ses salariés lors de leurs déplacements professionnels en France et à l'étranger.

D'autres programmes d'assurances destinés à couvrir des risques de moindre intensité sont également souscrits comme par exemple :

- une police d'assurance tous risques matériels couvrant le matériel audiovisuel mobile dans la limitation contractuelle d'indemnité (LCI) de 650 000 euros, moyennant une franchise de 500 euros par sinistre ;

- une police d'assurance pour la flotte automobile du Groupe.

Une veille permanente est apportée au programme d'assurance afin de l'adapter au mieux aux risques encourus par les activités du Groupe et aux prix et tendances constatées sur le marché.

Le Groupe ne dispose pas d'une compagnie d'assurance captive.

4.9 Risques environnementaux

Les activités de la Société ne mettent en jeu aucun processus de production ou de fabrication et ne constituent donc pas à ce titre une agression de l'environnement naturel.

Des règles et procédures locales encouragent autant que possible les salariés à réduire leur utilisation des ressources non renouvelables.

Dans cette mesure, il n'y a pas d'information environnementale particulière à signaler, autre que les informations générales présentées au chapitre 6 du présent document de référence.

5 RESSOURCES HUMAINES

Au sein du groupe NextRadioTV, 2 Unités Economiques et Sociales (UES), l'une dénommée NextRadioTV et l'autre 01, avaient été reconnues par accord collectif respectivement en date du 3 octobre 2007 et du 13 novembre 2009.

En accord avec les partenaires sociaux, un accord sur la reconnaissance de l'UES Next a été signé le 18 avril 2013, réunissant l'ensemble des sociétés des 2UES existantes (01 et NextRadioTV). La désignation de la délégation du personnel du CHSCT de l'UES Next a eu lieu le 18 juin 2013.

5.1 Effectifs et Emploi

5.1.1 Effectif total au 31 décembre 2013

L'effectif global par catégorie professionnelle (tous types de contrats confondus) en nombre de personnes se ventile de la manière suivante au 31 décembre 2013 :

Catégorie professionnelle	2013	2012
Cadre	230	240
ETAM	232	224
Journaliste	440	462
Total	902	926

La baisse des effectifs au 31 décembre 2013 est due à la cession de l'activité Print (environ 70 collaborateurs) au 1^{er} octobre 2013, compensée par des recrutements au sein des autres divisions du Groupe.

L'effectif du Groupe en équivalent temps plein (ETP) au 31 décembre 2013 est de 860 salariés, contre 895 salariés au 31 décembre 2012.

A la clôture de l'exercice, l'effectif des salariés en CDI présent au 31 décembre 2013 est réparti comme suit :

Catégorie professionnelle	2013	2012
Cadre	224	235
ETAM	196	186
Journaliste	373	411
Total	793	832

5.1.2 Répartition des salariés par société

La ventilation des effectifs salariés au 31 décembre 2013 par société, en ETP, par société et par catégorie socioprofessionnelle, est établie dans le tableau ci-dessous.

Sociétés	ETAM	Cadre	Journaliste	Total
01 REGIE	1	19		20
BFMTV	88	20	200	308
BUSINESS FM	5	17	49	71
CBFM	10	2		12
NEXTRADIOTV	21	32		53
NEXTINTERACTIVE	24	33	63	120
RMC	26	11	50	88
RMC BFM PRODUCTION	3	3		6
RMC DECOUVERTE	3	6	1	10
RMC SPORT	5	4	63	71
RMCREGIE	19	83		102
TOTAL	204	230	426	860

La ventilation de l'effectif présent au 31 décembre 2013 et 2012 selon le type de collaboration (CDI, CDD, CDDU, contrat de professionnalisation et contrats d'apprentissage) est présentée dans le tableau ci-dessous.

Typologie des contrats	2013	2012
Nombre de salariés en CDI	793	832
Nombre de salariés en CDD	36	33
Nombre de salariées en CDDU (hors Intermittents)	41	26
Nombre de salariés en contrat de professionnalisation	10	8
Nombre de salariés en contrat d'apprentissage	23	27
Total	903	926

Le tableau ci-dessous présente le nombre et le pourcentage de collaborateurs présents au 31 décembre 2013 et 2012 et qui travaillent à temps partiel.

Indicateur : Effectifs en nombre de personnes au 31/12/2013 (tout type de contrat)	2013	2012
Nombre de collaborateurs à temps partiel	109	94
Pourcentage de collaborateurs à temps partiel	12,08%	10,15%

Environ 11,5% des temps partiels sont des CDDU, contrats réalisés par des intervenants sur des émissions spécifiques, ayant d'autres activités hors du Groupe. Le recours à des contrats à temps partiel est justifié par l'amplitude horaire des antennes.

5.1.3 Effectifs Hommes / Femmes

Sur un total de 860 collaborateurs en ETP, 336 sont des femmes (39,1% de l'effectif total) et 524 sont des hommes (60,9% de l'effectif total).

5.1.4 Effectifs par tranche d'âge et ancienneté moyenne

La ventilation de l'effectif du Groupe présent au 31 décembre 2013 et 2012 en CDI par tranche d'âge est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tranche d'âge	2013	2012
<25 ans	49	19
25-34 ans	448	377
35-44 ans	221	200
45-54 ans	65	59
55 ans et plus	10	10
Age moyen	34,09	34,86
Ancienneté moyenne au sein du groupe	5,20	5,72

L'âge moyen au sein du groupe NextRadioTV a diminué d'une année en 2 ans. L'ancienneté moyenne est, elle aussi, en légère diminution. L'évolution de ces 2 indicateurs s'explique en partie par la cession de l'activité Print telle que décrite au chapitre 2, paragraphe 2.4.4.

5.1.5 Embauches en CDD et CDI

Le groupe NextRadioTV continue de recruter en 2013, malgré un contexte économique incertain et le manque de visibilité sur le marché publicitaire.

Indicateur	2013	2012
Nombre de recrutements tous types de contrat (CDI, CDD, contrat de professionnalisation et contrat d'apprentissage)	675	926

En 2013, 115 salariés ont été embauchés en CDI, 52 CDDU ont été conclus, et 485 CDD ont été signés, le plus souvent pour de très courtes durées, pour des motifs de remplacement ou de surcroît temporaire d'activité. 23 contrats de professionnalisation et/ou d'apprentissage ont aussi été conclus.

5.1.6 Pigistes et intermittents

Au 31 décembre 2013, près de 88% des effectifs du Groupe étaient en CDI. Par ailleurs le Groupe fait appel à des journalistes pigistes en soutien des différentes rédactions. En 2013, le nombre de salariés pigistes s'élevait à 62 ETP en moyenne par mois pour toutes les sociétés du groupe NextRadioTV.

4 sociétés du Groupe ont recours à l'intermittence, uniquement pour des productions ponctuelle : BFMTV, RMC Découverte, RMC BFM Production et NextRadioTV Production. En 2013, le nombre de salariés intermittents s'élevait à 17,47 ETP en moyenne par mois pour ces 4 sociétés. Le Groupe privilégie l'intégration en CDI de ses salariés non permanents dès lors qu'un poste se crée.

Le Groupe offre également la possibilité aux intermittents et aux pigistes qui remplissent les conditions d'éligibilité de bénéficier des activités sociales et culturelles proposées par le comité d'entreprise (chèques vacances et cadeaux, tickets culture et cinéma, offres d'abonnement en clubs de sport, etc.). Ils sont aussi bénéficiaires des mesures d'épargne salariale dans le cadre des accords de participation et d'intéressement.

5.1.7 Départs

Le nombre de démissions diminue régulièrement. La cession de l'activité Print a entraîné le départ de 70 salariés des sociétés NextInteractive et 01 Régie au cours de l'exercice 2013.

100% des ruptures conventionnelles ont été homologuées ou ont donné lieu à autorisation de l'inspection du travail.

7 salariés ont été transférés au sein d'une autre entité du groupe NextRadioTV.

22 CDD ont été convertis en CDI en 2013.

Indicateurs	2013	2012
Nombre de démissions CDI	37	46
Nombre de mises à la retraite	0	1
Nombre de départs à la retraite	1	
Nombre de fin de périodes d'essai	6	13
Nombre de licenciements	17	21
Nombre de ruptures conventionnelles	21	16
Nombre de fin de CDD (de plus d'1 mois)	102	99

Le taux d'instabilité de l'effectif du Groupe est en baisse constante, comme l'illustre le tableau ci-dessous.

Taux d'instabilité	2013	2012
(démissions+licenciements+ruptures conventionnelles) / (effectif CDI moyens)*100	9,38	10,38

5.1.8 Travailleurs handicapés

Le Groupe accueille aujourd'hui 5 personnes en situation de handicap. Il a réitéré en 2013 sa collaboration avec le secteur protégé et adapté en signant un partenariat avec ANAIS³² (ESAT) qui traite les réponses aux candidatures reçues pour toutes les entités. Il a également signé un partenariat avec La Sellerie Parisienne (ESAT) pour l'achat et la fabrication de goodies.

Indicateur	2013	2012
Nombre de travailleurs handicapés dans le Groupe	5	6
Nombre de travailleurs en situation de handicap encore présents au 31/12/2013	5	4
Nombre de salariés en situation de handicap embauchés en cours d'année	0	2

5.2 Formation et gestion des collaborateurs

5.2.1 Formation

Un budget global de 732 800 euros a été consacré à la formation au cours de l'année 2013 (hors CIF et bilan de compétences). Ce budget prend en compte les seuls coûts pédagogiques (521 821 euros) et les coûts salariaux (210 979 euros), soit 1,45% de la masse salariale.

³² ANAIS : Association d'Action et d'Insertion Sociale.

Le nombre d'heures consacrées à la formation professionnelle (tous dispositifs confondus) est de 10 073 heures pour l'exercice 2013, dont 2 786 au titre du DIF (pendant le temps de travail).

380 collaborateurs en CDI ont pu bénéficier d'une formation au cours de cet exercice.

Formation continue - DIF	2013	2012
Nombre de collaborateurs en CDI ayant bénéficié d'une formation	380	460
% de collaborateurs ayant bénéficié d'une formation/nombre de collaborateurs du Groupe	42,08%	49,90%
% de collaborateurs en CDI ayant bénéficié d'une formation/nombre de collaborateurs formés	97,94%	96,50%
Volume d'heures de formation	10 073	9 568
Nombre d'heures de DIF réalisé	2 786	1 511

5.2.2 Gestion des collaborateurs et procédure d'entretien d'évaluation

5.2.2.1 Entretiens d'évaluation

La mise en place des entretiens annuels informatisés permet une saisie directe en ligne de l'entretien. Chaque salarié bénéficie ainsi d'une appréciation de ses performances au cours de l'année et d'objectifs clairs pour l'année à venir. L'exploitation des entretiens par la direction des ressources humaines permet un recueil exhaustif des souhaits d'évolution, à la fois en termes de fonction et de mobilité interne. En 2013, la campagne s'est déroulée avec succès puisque 85% des entretiens ont été menés.

Parallèlement à ces entretiens, une cartographie des métiers et des compétences a été établie, permettant de recenser les métiers et les filières. C'est une étape importante dans la gestion des parcours et des collaborateurs.

5.2.2.2 Gestion des collaborateurs

Pour permettre un meilleur accueil des collaborateurs, des petits déjeuners mensuels avec Alain Weill, président-directeur général de NextRadioTV, ont été mis en place afin de rencontrer les collaborateurs du Groupe. De plus, des petits déjeuners d'accueil sont systématiquement organisés pour les nouveaux alternants (contrats de professionnalisation et contrats d'apprentissage). Depuis le début de l'année 2014, une matinée d'intégration est organisée tous les 2 mois réunissant les nouveaux collaborateurs autour du président et de l'équipe dirigeante. L'objet consiste à présenter le groupe NextRadioTV, ses enjeux, sa stratégie et sa politique de ressources humaines.

5.2.2.3 Accent sur le recrutement

Le Groupe a lancé en juin 2013 un outil de recrutement, accessible sur son site internet www.nextradiotv.com. Le site a reçu plus de 1 000 candidatures spontanées et plus de 3 300 réponses aux 75 annonces d'embauche et de stage publiées en ligne.

Pour renforcer l'attractivité et la communication sur nos métiers, des vidéos mettent en scène les collaborateurs du Groupe permettant aux futurs candidats de mieux connaître et appréhender les différents métiers.

Un compte Twitter NextRadioTV_RH a été créé le 10 décembre 2013, qui compte déjà plus de 250 followers. Il permet notamment de communiquer sur la marque employeur de NextRadioTV et de ses filiales et sur les offres d'emplois à pourvoir au sein du Groupe.

5.2.3 Egalité hommes / femmes

NextRadioTV porte une attention particulière au respect de l'égalité hommes / femmes. Le Groupe veille notamment au respect de la parité à travers des duos de présentateurs sur sa chaîne d'information en continu, BFMTV.

Un examen comparé de la rémunération par type de postes est réalisé chaque année dans le cadre des négociations annuelles obligatoires, qui vise à comparer la situation des hommes et des femmes au sein du Groupe.

Indicateur : Part des femmes en CDI	2013	2012
Pourcentage de femmes	36,78%	37,86%
Pourcentage d'hommes	63,22%	62,14%

Indicateur : Part des femmes par statut (tous type de contrat hors pigistes et intermittents)	2013	2012
Pourcentage de femmes parmi les ETAM	22,09%	20,98%
Pourcentage de femmes parmi les cadres	22,67%	25,34%
Pourcentage de femmes parmi les journalistes	55,23%	53,68%

Indicateur : Embauches femmes – hommes (tous type de contrat hors pigistes et intermittents)	2013	2012
Femmes	194	289
Hommes	481	637
Total	675	926

Indicateur : Formation femmes – hommes	2013	2012
Pourcentage de femmes en formation	41,32%	40,65%
Pourcentage d'hommes en formation	58,68%	59,35%
Total	100,00%	100,00%

Indicateur : Formation femmes – hommes	2013	2012
Nombre d'heures de stage réalisées par les femmes	3 870	3 817
Nombre d'heures de stage réalisées par les hommes	6 203	5 751
Total	10 073	9 568

Indicateur : Formation femmes – hommes	2013	2012
Pourcentage de femmes en formation / nombre de femmes dans le groupe	46,00%	48,83%
Pourcentage d'hommes en formation / nombre d'hommes dans le groupe	40,00%	50,91%

5.2.4 Accord intergénérationnel

Le 23 septembre 2013, la direction et les partenaires sociaux ont signé un accord intergénérationnel s'engageant à :

- l'insertion durable des jeunes : parcours d'accueil dans l'entreprise, désignation d'un référent, accent sur l'intégration en CDI, développement de l'alternance et surveillance des recours aux stages ;
- l'insertion et le suivi des salariés âgés : recrutement et maintien dans l'emploi, amélioration des conditions de travail et prévention de la pénibilité, développement des compétences et des qualifications, accès à la formation, aménagement des fins de carrière ;
- la transmission des savoirs et des compétences ;
- la lutte contre la discrimination et la prise en compte de l'égalité professionnelle.

5.3 Main d'œuvre extérieure à la Société et importance de la sous-traitance

Le Groupe fait appel à des prestataires extérieurs, notamment en ce qui concerne la diffusion audiovisuelle, et à la sous-traitance pour tout ce qui concerne l'entretien de ses locaux, le gardiennage, la comptabilité, la paie, l'assistance juridique et le recouvrement.

5.4 Organisation du temps de travail

En 2013, 2 accords sur le temps de travail régissent les différentes catégories de personnel en fonction de leur statut (cadre autonome, cadre encadrant, journaliste, techniciens, administratif) et selon leur société d'appartenance.

Le personnel journaliste bénéficie, selon les sociétés, de 12, 19 ou 21 jours RTT. Le personnel administratif non cadre et les techniciens bénéficient de 16 jours RTT. Les cadres encadrants bénéficient de 12 jours RTT. Les cadres autonomes bénéficient également de 12 jours RTT et sont en forfait jours (218).

L'accord sur les horaires décalés signé le 18 décembre 2008 a instauré le bénéfice d'une prime trimestrielle liée aux contraintes horaires (amplitudes horaires des activités radiophonique et audiovisuelle, horaires de nuit, matinales, weekends). Ainsi dans le cadre des négociations annuelles obligatoires, ces primes sont revalorisées chaque année.

La direction et ses partenaires sociaux ont pris l'engagement de négocier un nouvel accord sur le temps de travail en 2014, harmonisant les différentes pratiques en vigueur au sein du Groupe.

5.5 Rémunération et avantages accordés au personnel

5.5.1 Rémunérations et leurs évolutions

Les rémunérations sont revues chaque année dans le cadre des négociations annuelles obligatoires selon un dispositif combinant à la fois une augmentation collective des salaires et des augmentations individuelles déterminées selon la performance de chaque salarié.

En 2013, des dispositions spécifiques ont été négociées afin de garantir aux femmes absentes de l'entreprise pour cause de congé maternité une évolution de leur rémunération.

Par ailleurs, les grilles de salaires minima en place au sein du groupe NextRadioTV ont été également revues dans le cadre de ces mêmes négociations.

Indicateur : Salaire brut annuel moyen par catégorie professionnelle des CDI présents au 31 décembre de chaque année (en euros)	2013	2012
ETAM	38 049	30 157
Cadres	54 255	51 375
Journalistes	53 789	51 115
Toutes catégories	50 000	46 251

5.5.2 Charges de personnel

Le détail des charges de personnel (salaires et traitements, avantages du personnel et charges sociales) est présenté au chapitre 9, paragraphe 9.6 (note 8.2).

5.5.3 Intéressement, participation et plan d'épargne salariale

5.5.3.1 Accords d'intéressement et de participation

A la suite de la réunion des 2 UES, un accord de participation a été conclu qui s'applique à toutes les sociétés du Groupe. Cet accord permet la redistribution, à chaque salarié, du montant global de la participation dégagée par l'ensemble les sociétés du Groupe, soit 1 813 200 euros (charges comprises). Par ailleurs, un avenant à l'accord d'intéressement a été conclu pour toutes les sociétés du Groupe hors NextInteractive et 01 Régie. Ces deux accords représentent un montant total de 2 880 000 euros (charges comprises) versés en 2014 au titre de 2013.

Indicateur : montant moyen brut versé par salarié (en euros)*	2013	2012
Montant moyen brut par salarié de la participation versée	1 180	1 076
Montant moyen brut par salarié de l'intéressement versé	289	328
Total	1 469	1 404

* CDI (hors NextInteractive et 01 Régie)

5.5.3.2 Accords sur la prime de partage des profits

Un accord de supplément d'intéressement a été signé avec les organisations syndicales pour toutes les sociétés des divisions Radio et TV.

Un accord de versement de la prime de partage des profits a été signé pour les sociétés NextInteractive et 01 Régie.

5.5.4 Augmentation de capital réservée aux salariés

Il n'y a pas eu d'augmentation de capital réservée aux salariés au cours de l'exercice 2013.

5.5.5 Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux salariés de la Société

A la date de dépôt du présent document de référence, aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été consentie aux salariés non mandataires sociaux de la Société.

5.5.6 Attributions d'actions gratuites aux salariés

Le détail des plans d'attribution d'actions gratuites est présenté au chapitre 8, paragraphe 8.2.3.2 pour les plans en vigueur et au chapitre 9, paragraphe 9.6 (note 9.11.2) pour l'historique des plans.

5.6 Relations collectives

5.6.1 Relations professionnelles

En accord avec les partenaires sociaux, un accord sur la reconnaissance de l'UES Next a été signé le 18 avril 2013, réunissant l'ensemble des sociétés des 2 UES existantes (01 et NextRadioTV). La désignation de la délégation du personnel du CHSCT de l'UES Next a eu lieu le 18 juin 2013.

Les élections professionnelles organisées en mai 2013 (43,59% de participation au 1^{er} tour et 31,17% au 2^{ème} tour) ont permis la mise en place d'un comité d'entreprise unique et d'une instance de délégation du personnel au sein de chaque établissement définie par le protocole préélectoral. L'organisation de la représentation syndicale se situe quant à elle au seul niveau de l'UES en regard de celle retenue pour la mise en place du comité d'entreprise unique.

La direction informe et consulte régulièrement les institutions représentatives du personnel, comme l'illustre le tableau ci-dessous :

Nombre de réunions avec les représentants du personnel	
Nombre de réunions CE	36
Nombre de réunions DP	44
Nombre de réunions CHSCT	18
Nombre d'accords collectifs intervenus en 2013	5

La nouvelle obligation d'information-consultation sur les orientations stratégiques sera mise en œuvre au cours de l'année 2014. Une base de données unique sera mise à la disposition des représentants du personnel, conformément à la loi n°2013-504 du 14 juin 2013.

5.6.2 Bilan des accords collectifs

Afin d'uniformiser les accords entre les 2 UES, un accord de participation et un accord concernant le plan d'épargne ont été signés avec les organisations syndicales. Ces 2 accords concernent désormais tous les salariés du Groupe.

Un avenant à l'accord d'intéressement couvrant toutes les entités (hors NextInteractive et 01 Régie) a été conclu pour les objectifs de l'année 2013.

Un accord sur le déblocage anticipé de l'épargne salariale a également été conclu afin d'encadrer la mise en œuvre de la loi du 20 juin 2013.

5.6.3 Conditions d'hygiène et de sécurité

Le comité unique pour l'ensemble des sociétés du Groupe se réunit au minimum 1 fois par trimestre et est consulté sur tout projet ayant un impact sur les conditions de travail des salariés.

Un document unique sur l'évaluation des risques a été établi dans chacune des ex UES et est mis à jour annuellement.

Les déménagements et aménagements de locaux de grande envergure donnent lieu à l'intervention d'ergonomes afin de garantir des conditions de travail optimum aux salariés.

Pour l'ensemble du Groupe, les services médicaux sont assurés par le CIAMT³³. Outre les visites médicales, des examens en milieu de travail sont réalisés : visites des locaux, améliorations des conditions de vie et de travail, conseils sur l'hygiène et la sécurité, détection et prévention des risques professionnels.

Indicateur : Accidents du travail	2013	2012
Nombre d'accidents du travail avec arrêts	2	12
Nombre d'accidents mortels de travail et de trajet	0	0
Effectifs formés à la sécurité, l'hygiène et la santé	59	64
Taux de fréquence des accidents de travail	1,22%	10,38%
Taux de gravité des accidents de travail	0,007%	0,740%

5.6.4 Absentéisme

Indicateur : Absentéisme	2013	2012
Taux d'absentéisme*	2,77%	1,84%
Total de journées d'absence	6 459	5 538
Nombre de jours d'absence pour maladie**	6 222	4 959
Nombre de jours d'absence pour accident de travail	108	83
Nombre de jours d'absence pour accident de trajet	129	496
Nombre de jours d'absence pour maladie professionnelle	0	0

* (Nombre d'heures d'absence / nombre d'heures théoriques de travail) x 100

** Le nombre de jours d'absence pour maladie inclus les mi-temps thérapeutiques

33 Centre Inter-Entreprise et Artisanal de Santé au Travail

5.6.5 Œuvres sociales

Les comités d'entreprise de l'UES NextRadioTV et de l'UES 01 bénéficiaient chaque année d'un budget de fonctionnement et d'un budget pour les activités culturelles et sociales (ACS).

Avec la mise en place d'un seul comité d'entreprise Next en juin 2013, la direction a ainsi souhaité augmenter le montant des œuvres sociales afin d'uniformiser les pratiques des 2 anciennes UES.

5.7 Attestation de l'expert indépendant sur les informations sociales et environnementales

Conformément aux dispositions légales, les informations au titre du rapport social et environnemental décrites dans le présent document de référence ont été auditées par un expert indépendant dont l'attestation figure au chapitre 6, paragraphe 6.4.

6 ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

Le présent chapitre, consacré à la Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE), répond à une obligation réglementaire issue du Décret n° 2012-557 du 24 avril 2012 lié à l'article 225 de la loi Grenelle 2. L'obligation de publication des données extra-financières est associée à celle de leur vérification par une tierce partie. Les informations RSE de NextRadioTV sont auditées pour la 1^{ère} fois.

En sa qualité de groupe pluri-média, NextRadioTV est conscient de l'influence qu'il peut exercer sur ses employés et son public. Cette influence lui confère une certaine responsabilité sociale et sociétale, tant en termes de gestion de ses activités qu'à travers les contenus de ses émissions radio-télévisées. Ce faisant, le Groupe s'efforce de relayer ses valeurs de protection de l'environnement et de développement durable à la fois à l'intérieur et à l'extérieur de l'entreprise.

6.1 Informations environnementales

6.1.1 Perception des problématiques environnementales par les antennes du Groupe

Les antennes du Groupe sensibilisent les auditeurs et les téléspectateurs aux problématiques environnementales tout au long de l'année.

Depuis 2008, l'émission Green Business, diffusée sur BFM Business en radio et en TV, souligne les démarches environnementales novatrices d'entrepreneurs et de chefs d'entreprise.

Sur le site rmc.fr, la rubrique Jardiner c'est la santé avec le docteur Christian Recchia relaie l'émission radio Votre Jardin pour sensibiliser les internautes aux gestes simples du respect de la nature. Les auditeurs sont aussi informés des salons et manifestations à connotation environnementale.

Sur les antennes TV du Groupe, et sur RMC Découverte d'abord, les thématiques Aventures et Animaux ainsi que Voyages et Art de Vivre contribuent à aborder des thèmes liés à l'environnement et à la planète. La chaîne propose différents programmes relatifs à l'exploration de la vie sauvage, la préservation de la nature et la découverte des grands espaces comme Lonely Planet 1 an d'aventures, Lonely Planet l'Odysée, Expédition wild, La mer en face, Taig Khris, Extrême aventure, Un touriste dans ma tribu, Le monde vu du train ou encore Lignes d'horizon.

6.1.2 Politique environnementale générale

D'après le rapport DETIC du gouvernement de 2009, les technologies de l'information et de la communication (TIC) ont consommé au cours de l'année 2009 60 TWh, ce qui représente 13,5% de la facture électrique française. Afin d'éviter que les TIC ne représentent plus de 40% de la facture électrique française actuelle à l'horizon 2020³⁴, le Groupe tâche d'aborder au plus près les considérations de politique environnementale générale.

Les différentes activités média du Groupe ne présentent pas d'impact significatif sur l'environnement et ne donnent donc pas lieu à l'établissement de provisions liées à la réduction des risques pour l'environnement ou à la mise en place d'une organisation pour faire face aux accidents de pollution. Les informations et données ci-après sont uniquement relatives à l'implantation immobilière du Groupe sur Paris et excluent le site de Montpellier, dont la fermeture est prévue le 31 juillet 2014. Sur la propriété immobilière, voir chapitre 3, paragraphe 3.2.7.3.

Afin de prévenir des risques environnementaux et de limiter les impacts néfastes de la pollution, le Groupe a notamment initié une politique de remplacement progressif de sa flotte de véhicules professionnels pour

³⁴ GreenIT.fr - 2010

des voitures électriques dont la 1^{ère} a été acquise en 2013. 5 bornes électriques permettant d'alimenter 5 véhicules simultanément (et 18 véhicules en tout) ont été installées en 2013 au sein du parking loué par le Groupe. Ces bornes sont également disponibles pour la recharge des véhicules électriques personnels des collaborateurs du Groupe.

NextRadioTV a aussi entamé une réflexion de nature à inciter certains de ses fournisseurs à baisser leur consommation électrique, voire à réaliser gratuitement un bilan carbone afin de prendre en considération l'impact écologique de leurs activités. Le restaurant d'entreprise du groupe NextRadioTV adopte une démarche responsable, le fournisseur Marguereat proposant des plats élaborés à partir de légumes et fruits de saison, issus de plusieurs productions locales qui privilégient l'agriculture raisonnée. Les céréales utilisées sont biologiques et issues du commerce équitable.

La démarche de la direction se traduit aussi par la possibilité pour certains de ses collaborateurs de bénéficier de formations météo, sur le changement climatique par exemple, de nature à les sensibiliser à l'impact des activités humaines sur le climat.

Sur le cas spécifique des antennes d'émission installées sur le toit du bâtiment du siège social, une étude de Bureau Veritas a été effectuée en 2011 sur l'émetteur de radiotéléphonie suivant le protocole ANFR/DR 15-2.1. Le rapport a conclu au respect des valeurs limites d'exposition fixées par le décret du 3 mai 2002. Le niveau global d'exposition a été fixé à 4,96 V/m³⁵ quand la valeur limite fixée par le décret du 3 mai 2002 est de 28 V/m.

Face aux problèmes de réception de la 3G/4G au sein du bâtiment du siège social, plusieurs antennes de l'opérateur mobile du Groupe ont été installées sur le toit du bâtiment et dans les locaux, dans le respect des normes de sécurité. L'opérateur mobile s'engage notamment à procéder à une vérification de la conformité électrique de l'installation tous les 2 ans.

6.1.3 Pollution et gestion des déchets

Aucune des activités du Groupe n'est de nature à affecter gravement l'environnement par des rejets dans l'air, l'eau et le sol. La taille du Groupe génère toutefois différents déchets ménagers. La Direction mène, à ce titre, différentes actions de nature à sensibiliser ses collaborateurs à la gestion des déchets :

- Piles : un collecteur de piles est à la disposition des équipes au sein des services techniques. Ce sont plus de 458 kilos de piles et batteries collectés par la société Corépile en 2013 (contre 371 kilos en 2012);
- Matériels informatiques : dans le respect de ses obligations légales, les anciens matériels informatiques toujours en état du Groupe sont cédés à Valneo Développement, société spécialisée dans le rachat de matériel informatique en fin de vie et dans les déchets électroniques ;
- Papiers et cannettes : des poubelles dédiées, d'une part aux papiers, d'autre part aux cannettes et déchets métalliques ont été mises en place dans tous les étages. Le prestataire de ménage du Groupe se charge de collecter ces déchets dans des bacs séparés en vue de leur gestion responsable ;
- Livres et manuels : plusieurs ouvrages sont reçus par les équipes journalistes pour le traitement de l'information quotidienne. La majorité de ces ouvrages, une fois lus, sont collectés et remis ensuite à diverses associations parmi lesquelles l'Association Livres sans Frontière, association de solidarité internationale qui collecte des livres afin de les expédier dans des pays francophones ou de les offrir aux personnes les plus démunies ;
- Cartouches d'impression : une poubelle spécifique est progressivement introduite au sein du Groupe afin d'initier le recyclage de ces cartouches aux composants multiples ;
- Ampoules électriques : les ampoules électriques du bâtiment du siège social sont récupérées et recyclées.

³⁵ V/m : volts par mètre

D'autres projets sont actuellement à l'étude pour diminuer la consommation d'eau et d'électricité domestique de l'immeuble.

Sur la prise en compte des nuisances sur le lieu de travail, le Groupe a équipé l'immeuble du siège social de fenêtres double vitrage afin d'éviter les nuisances sonores liées au trafic routier et d'améliorer l'isolation afin de limiter la consommation en électricité.

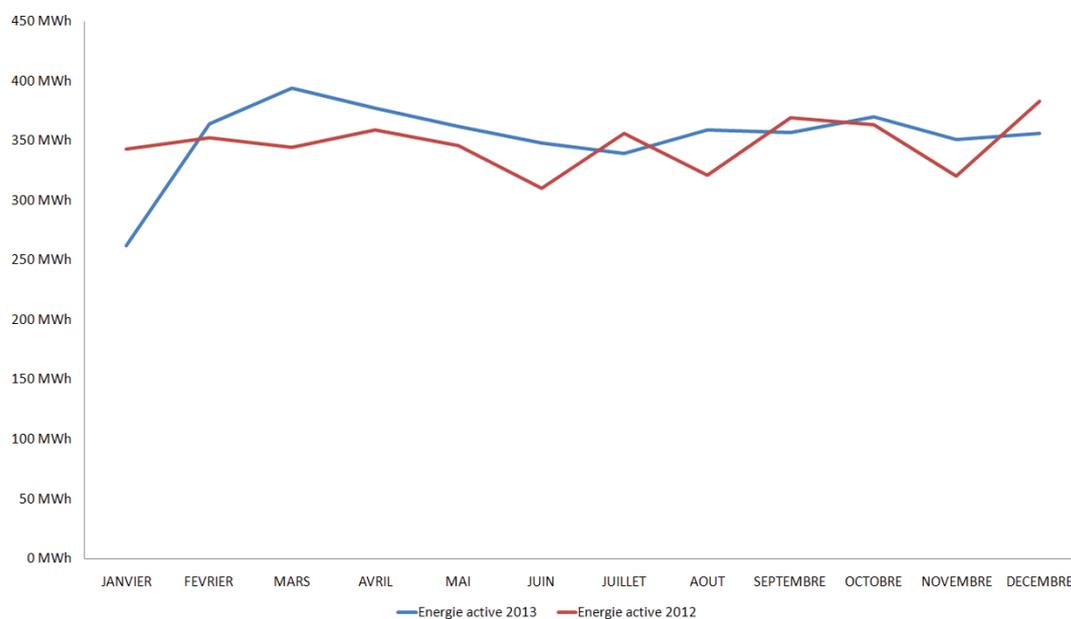
6.1.4 Utilisation durable des ressources

6.1.4.1 Électricité

La consommation d'électricité du Groupe est principalement due au système de climatisation, aux équipements techniques de production et de diffusion des programmes, au parc informatique et à l'éclairage des locaux. Le Groupe a déjà entrepris certaines mesures afin d'améliorer l'efficacité énergétique. Il a notamment équipé chaque demi-plateau d'un interrupteur général qui permet de contrôler automatiquement l'éclairage général. Plusieurs studios sont aussi éclairés par des ampoules de basse consommation (LED), qui ont une très longue durée de vie et un faible niveau de consommation électrique.

La consommation en électricité fait l'objet d'un suivi mensuel. Il ressort de ce suivi que la consommation électrique est en légère hausse (1,7%) en 2013, ce qui traduit la poursuite du développement des activités du Groupe.

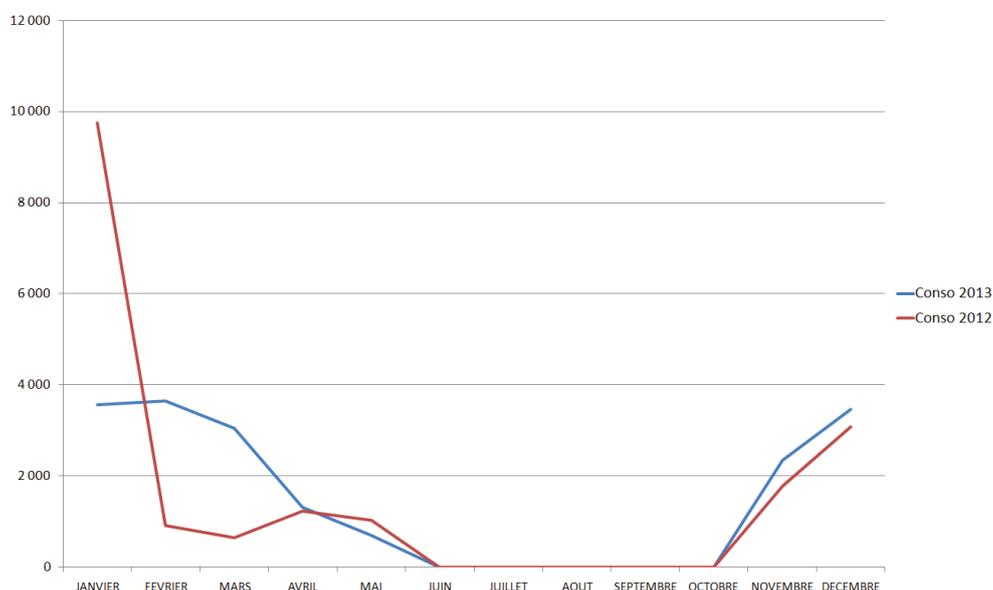
Alimentation générale mensuelle en électricité (énergie active en MWh) en 2013 et 2012



6.1.4.2 Gaz

La consommation en gaz, pour le chauffage de l'immeuble du siège social essentiellement, fait l'objet d'un suivi mensuel au même titre que la consommation électrique. Ce suivi fait ressortir en 2013 une réduction de consommation de 2% par rapport à 2012.

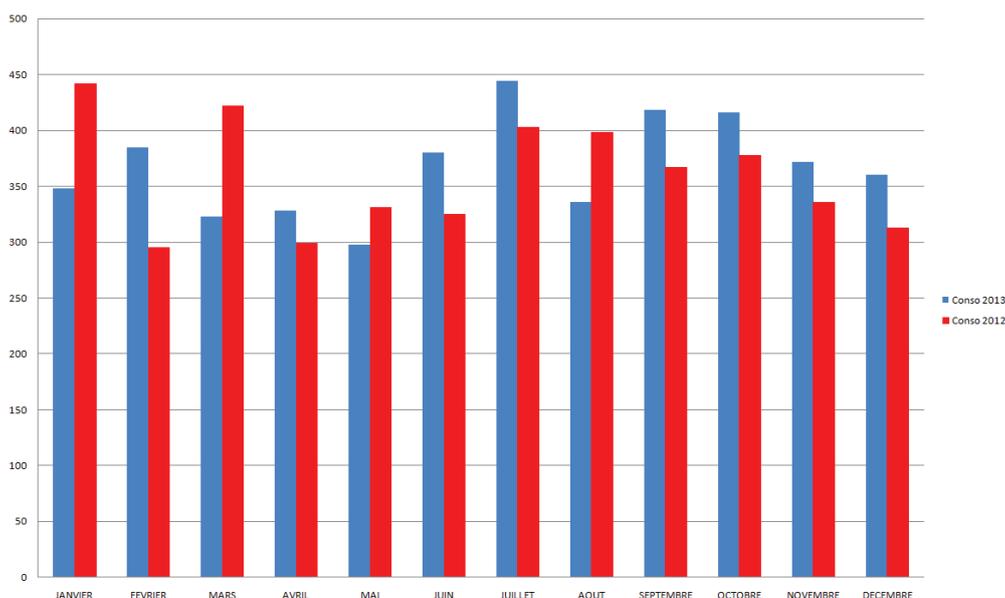
Consommation mensuelle de gaz (en m³) sur 2013 et 2012



6.1.4.3 Eau

Le suivi de la consommation en eau fait, au même titre que la consommation en électricité et en gaz, l'objet d'un relevé mensuel. Ce relevé a enregistré une légère hausse (2,2%) de la consommation en eau entre 2012 (4 309 m³) et 2013 (4 408 m³). La consommation en eau reste toutefois en retrait par rapport au pic de 2012 (4 565 m³).

Consommation mensuelle en eau (en m³) sur 2012 et 2013



Il n'est pas procédé au suivi de l'utilisation des sols, cette information ne paraissant pas pertinente eu égard à la nature des activités du Groupe.

6.1.4.4 Papier

Comme la majorité des groupes d'information, l'une des principales matières premières consommées par le Groupe est le papier. La consommation est estimée à près de 2 tonnes par an. Des mesures ont été prises afin de restreindre cette consommation. Entre autres, les imprimantes offrent la possibilité aux collaborateurs d'imprimer au format recto-verso, sur du papier labellisé éco et la grande majorité des machines sont paramétrées pour imprimer en noir et blanc. Après une certaine période d'inactivité, les imprimantes sont mises en veille automatiquement. En 2013, la consommation de papier a diminué de 9,38%. Par ailleurs courant 2013, le grammage du papier a été revu à la baisse (70 g/m² contre 80g/m² auparavant).

L'informatisation des travaux faisant partie intégrante du monde du travail actuel, le Groupe mène de front plusieurs projets de dématérialisation (factures, notes de frais et engagements de dépense). L'aboutissement de ces projets permettra de réaliser des économies drastiques de papier et de réduire le nombre d'imprimantes. Cette dynamique de développement durable et de comportement éco-responsable s'étend jusqu'au restaurant d'entreprise qui utilise chaque jour des emballages alimentaires fabriqués à partir de pulpe de canne à sucre et d'amidon de maïs 100% biodégradables.

6.1.4.5 Carburant

Le Groupe a mis en place en 2013 un suivi de la consommation en carburant de sa flotte de véhicules. Il en ressort un total de 85 025 litres de carburants consommés sur l'année pour un parc de 55 véhicules. Sur le remplacement progressif de la flotte actuelle par des véhicules électriques, voir au paragraphe 6.1.2 du présent chapitre.

6.1.5 Changement climatique

Les émissions de gaz à effet de serre ne font pas l'objet d'une évaluation, cette information paraissant peu pertinente au regard du secteur d'activité du Groupe.

Outre l'acquisition de véhicules électriques et la dispense de formations sur le changement climatique à certains collaborateurs (paragraphe 6.1.2 du présent chapitre), les équipes de Marguereat veillent également à mettre en place une démarche responsable, les livraisons des repas étant assurées par des véhicules peu émetteurs en gaz à effet de serre (voiture Smart, dont les émissions de gaz carbonique sont de 113 g/km et qui sont équipées d'un tricycle électrique).

6.2 Développement durable

6.2.1 Impact territorial, économique et social de l'activité de la Société

Avec près de 800 salariés en CDI, le groupe NextRadioTV constitue une source de développement majeure pour les professions de l'audiovisuel et du digital. En 2013, le Groupe a embauché plus de 100 salariés en CDI (voir au chapitre 5, paragraphes 5.1.1 et 5.1.5).

Le Groupe est également source de développement d'emplois indirects en régions grâce à la présence sur le terrain de ses média TV et radio dès que l'actualité sportive, économique ou générale l'exige. Pour ses reportages, retransmissions d'événements ou délocalisations d'antenne, les antennes ont très souvent recours à des pigistes ou des fournisseurs locaux.

Les média du Groupe organisent par ailleurs de nombreuses manifestations à caractère événementiel afin de se rapprocher de leur public. Parmi les manifestations les plus remarquables, il convient de noter par exemple :

Avec RMC :

- Le Trophée PME Bougeons-nous avec Jean-Jacques Bourdin : 6 lauréats parmi plus de 700 PME candidates en 2013 dans toute la France avec des sélections régionales à Paris, Lille, Nantes, Bordeaux, Nancy, Lyon et Marseille et une remise de prix à l'espace Pierre Cardin ;
- Demain nos villes avec les Grandes Gueules : édition d'un manifeste sur les idées innovantes mises en place par différentes mairies en France, distribué à l'occasion du Salon des maires au Parc des expositions de la Porte de Versailles.

Avec BFM Business :

- La BFM Académie, 1^{er} concours de créateurs d'entreprises à la radio et à la TV. Chaque weekend pendant 9 mois, Nicolas Doze, entouré de coachs, a reçu 2 entrepreneurs en herbe. Au terme d'une trentaine d'émissions, la finale de la 8^{ème} saison s'est déroulée en juin 2013, devant un parterre de 300 personnes ;
- Les BFM Awards : en présence de plus de 1 000 décideurs économiques et dirigeants d'entreprise, ces trophées de l'économie distinguent la réussite des entreprises françaises et de leurs patrons qui contribuent chaque jour au dynamisme et à l'attractivité de notre pays. L'événement, diffusé en direct sur l'antenne de BFM Business Radio, a célébré sa 9^{ème} édition en novembre 2013.

Les média du Groupe sont impliqués dans de nombreux partenariats visant à promouvoir les arts (expositions, son et lumière, spectacles, théâtre), la culture (sciences et aéronautique, littérature, festivals, fêtes et foires) ou le sport (compétitions sportives, arts du cirque) sous toutes leurs formes à l'occasion de divers événements.

6.2.2 Relations avec les associations et mécénat

Pour NextRadioTV, les fondations et associations sont depuis toujours des interlocuteurs naturels, incontournables et récurrents dans nos rendez-vous d'information. Le Groupe travaille avec des associations de consommateurs (UFC Que choisir, Association nationale de défense des consommateurs et usagers, etc.), des associations d'usagers de services (Association française des utilisateurs de télécoms, Association française des utilisateurs de banques), des associations d'automobilistes (40 millions d'automobilistes), des associations caritatives et humanitaires (Restos du cœur, Fondation Abbé Pierre, Secours catholique), des associations militantes ou confessionnelles (Droit au logement, Averroès, Osons le féminisme) et enfin avec des organisations non gouvernementales (Médecins sans frontières, Amnesty International, etc.).

6.2.2.1 Relations avec les associations

Pour évoquer tous les sujets qui touchent à la vie quotidienne, les associations sont autant d'interlocuteurs potentiels, a fortiori lorsqu'elles sont acteurs de l'actualité et interlocuteurs des pouvoirs publics. Elles sont régulièrement sollicitées pour des interviews diffusées par les antennes du Groupe, contribuant ainsi activement à assurer le pluralisme de l'expression, de la pensée et de l'opinion de notre pays.

A titre d'exemple, le Groupe a notamment reçu en 2013 : Avocats sans frontières, Association Vues d'enfance, Association Cent Familles, Association pour Le Droit de Mourir dans la Dignité, Association Les Prisons du cœur, Association Française de Réduction des Risques à l'Usage de Drogues, Association de L'Islam des Lumières, Association nationale de défense des consommateurs et usagers, Association

Sauvegarde retraites, Union des familles en Europe, Association des maires de France, Association internationale des toxicologues, Association La Voix des Roms, Association Femmes Internationales, Murs Brisés, Association Femen France, Association Ensemble contre la récidive, Association Les droits des non-fumeurs, Confédération nationale du logement, Ligue Internationale contre le racisme et l'antisémitisme, Fédération des jardins familiaux, Fondation Abbé Pierre.

Dans le cadre d'actions de promotion, le Groupe a développé une multitude de partenariats avec des associations ou fondations pour soutenir leurs activités, parmi lesquelles :

- Partenariat annuel avec l'association des Théâtre Parisiens Associés (anciennement Résathéâtre) ;
- L'association Institution Nationale et traditionnelle des professionnels Artisans et Industriels Forains de France avec la Foire du Trône, Jours de fêtes au Grand Palais, la Fête des Tuileries et le Marché de Noël des Champs-Élysées ;
- L'Autorité des marchés financiers avec l'opération Demain nos villes ;
- Croissance Plus avec les Trophées PME Bougeons-nous ;
- L'Assemblée permanente des chambres des métiers et de l'artisanat avec les Trophées PME Bougeons-nous ;
- Les Chambre de commerce et de l'industrie avec les Trophées PME Bougeons-nous ;
- L'association du Comité Champs-Élysées pour les illuminations des Champs-Élysées ;
- L'association 40 millions d'automobilistes avec Raconte-moi la route de tes vacances.

Dans le sport spécifiquement, NextRadioTV a tissé des relations proches de partenariats annuels et récurrents avec les fédérations de handball, de natation, d'escrime, de hockey sur glace, d'athlétisme, de football, de triathlon, de basket, de judo, de badminton, de sports de glace, de cyclisme, d'équitation, de ski, de tennis, de tir à l'arc, de volley, etc.

6.2.2.2 Mécénat

RMC, BFMTV et BFM Business TV diffusent régulièrement des spots de publicité au profit d'associations caritatives. Ce faisant, le Groupe est un partenaire incontournable pour les associations caritatives, notamment :

- Le Free Handi'se Trophy avec des associations de défense des droits des personnes handicapées ;
- Dans le cadre de l'Open GDF Suez, la diffusion par les média du Groupe des messages pour la soirée d'Amélie au profit de l'Institut Curie ;
- Le Secours populaire au moment de Noël dans le cadre du partenariat avec la ligue nationale de basket ;
- L'Unicef dans le cadre du partenariat avec la Fédération française de natation pour la promotion de la Nuit de l'eau ;
- L'association Odyssea qui lutte contre le cancer du sein en organisant des marches et courses à pied caritatives.

Enfin, le Groupe a construit des actions de communication au profit de diverses associations, telles que Handicap International, Les Enfoirés, Association française des diabétiques, SOS Villages d'enfants, Vaincre l'autisme, Ligue nationale contre le cancer, Action contre la faim, Médecins sans frontières, Téléthon, Fondation Abbé Pierre.

6.2.2.3 L'association RMC/BFM

L'association RMC/BFM, créée à l'initiative d'Isabelle et Alain Weill, a pour objet d'œuvrer en faveur

de la prévention et de l'information en matière d'action médicale. Le Groupe soutient l'association en l'hébergeant gracieusement et en lui offrant régulièrement une visibilité sur les antennes du Groupe.

L'objectif principal de l'association est de réduire le taux de mortalité par arrêt cardiaque extrahospitalier, lequel est responsable de près de 50 000 décès en France (soit un tous les quarts d'heure) chaque année.

Elle poursuit à ce titre 4 missions :

- faire connaître la chaîne de survie (informer le grand public, mobiliser aux différentes étapes de la chaîne de survie et améliorer la formation) ;
- favoriser la mise à disposition de défibrillateurs automatisés externes dans les lieux accueillant du public (entreprises et collectivités publiques) ;
- géolocaliser les défibrillateurs automatisés externes dans l'application gratuite « arrêt cardiaque » ;
- faire savoir que toute personne peut utiliser un défibrillateur, même non médecin (décret du 4 mai 2007).

Pour y parvenir, l'association met en œuvre des opérations de sensibilisation à destination des élus, des entreprises et du grand public.

6.2.3 Relations avec les fournisseurs

Dans ses contrats de sous-traitance ou ses contrats fournisseurs, le Groupe demande à ses interlocuteurs de se conformer à l'ensemble des dispositions légales et réglementaires en vigueur, notamment en matière sociale et environnementale.

La politique d'achat du Groupe intègre notamment une valorisation des engagements des fournisseurs en matière d'exigence sociale et environnementale. Par exemple, en matière de diffusion, le fournisseur du Groupe TDF s'est engagé à remplacer progressivement les émetteurs anciens par de nouveaux émetteurs moins consommateurs d'énergie.

6.3 Engagements déontologiques

NextRadioTV s'engage à assurer la conformité de ses programmes aux engagements éthiques et déontologiques pris envers le CSA, notamment pour ceux ayant trait à la qualité de l'information diffusée sur les antennes TV et radio, à la diversité des programmes, ou encore au caractère non-discriminant de ces derniers.

Par la signature de leur Convention avec le CSA, les antennes TV et radio du Groupe sont soumises à certaines obligations. Le détail de ces obligations est présenté au chapitre 4, paragraphes 4.4.1.2 et 4.4.4. Parmi ces obligations, les antennes ont à leur charge un certain nombre d'obligations déontologiques, telles que le pluralisme de l'expression des courants de pensée et opinion, le respect des droits des personnes, la protection des participants à l'antenne, l'honnêteté et l'indépendance de l'information, la protection de l'enfance, etc.

6.3.1 Droit des femmes

Le CSA a créé un groupe de travail sur le droit des femmes afin d'étudier précisément la place des femmes à la TV et la radio, de sensibiliser les opérateurs à la nécessaire participation de celles-ci aux

émissions ainsi qu'aux images qu'elles véhiculent, et de réfléchir à un éventuel aménagement du cadre juridique. Son rapport, rendu public le 12 février 2014, a fait plusieurs recommandations sur la lutte contre les stéréotypes sexistes et le renforcement de la place des femmes à l'antenne. Il sera examiné de près par NextRadioTV qui fera ses meilleurs efforts pour respecter les recommandations de ce groupe de travail. En 2013, les antennes du Groupe ont œuvré à renforcer leurs actions en faveur de la représentativité des femmes et à encourager les invitations de femmes expertes sur les plateaux. Pour ce faire, un Guide des expertes³⁶ publié à l'attention des journalistes en partenariat avec le magazine Elle a été distribué aux opérationnels.

Plusieurs femmes sont déjà présentes dans la rédaction de RMC et au sein de l'équipe de RMC Sport (8 reporters dans l'émission de Jean-Jacques Bourdin, une co-animatrice pour le Moscato Show, différentes intervenantes et consultantes au cours d'autres émissions, etc.).

Dans le cadre de ses engagements annuels pour la diversité, BFMTV s'est engagée auprès du CSA à favoriser la diversité à l'antenne et dans ses recrutements. Par exemple, les femmes représentent en moyenne 20 à 30% des intervenants chaque semaine et BFMTV compte plus de femmes journalistes que d'hommes.

Le détail des effectifs hommes/femmes du Groupe est présenté au chapitre 5, paragraphe 5.1.3. Sur la politique d'égalité hommes/femmes menée au sein du Groupe, voir chapitre 5, paragraphe 5.2.3.

6.3.2 Autres engagements

Certaines obligations spécifiques à RMC Découverte viennent s'ajouter aux obligations de la chaîne de contribuer à la production française et européenne et de respecter ses quotas de diffusion.

Il s'agit d'abord du respect de la déontologie dans la présentation des contenus audiovisuels, notamment en ce qui concerne le respect des mineurs participant à des émissions. La nouvelle chaîne a également à charge d'atteindre des objectifs en matière d'accessibilité des programmes, par la diffusion de programmes en audio-description à destination des personnes aveugles ou malvoyantes et par l'insertion de sous-titres destinés à rendre les programmes accessibles aux personnes sourdes et malentendantes. En 2013, ce sont quasiment 21% des programmes diffusés par RMC Découverte qui ont été sous-titrés pour les personnes sourdes et malentendantes. Un programme, rediffusé 1 fois, a été quant à lui diffusé en audio-description.

Dans le cadre du respect de la diversité, RMC Découverte a aussi pris des engagements envers le CSA afin de représenter à l'antenne la diversité de la société française. La chaîne s'est également engagée à faire la promotion des valeurs d'intégration et de solidarité de la République dans ses contenus, et à ne pas encourager les propos ou les comportements discriminatoires ou dégradants.

Enfin, RMC Découverte participe à la lutte contre l'obésité. La chaîne s'est engagée à ce titre auprès du CSA à promouvoir par ses programmes une alimentation et une activité physique favorables à la santé, en y consacrant 15 heures annuelles de programmes. En 2013, la chaîne a diffusé plus de 31 heures de programmes relatives à ce thème.

Parallèlement, BFMTV a participé à la Journée Mondiale pour la Trisomie 21, en donnant l'occasion à un jeune trisomique de co-présenter les titres de l'actualité du jour.

³⁶ CSA, Bilan des premiers travaux du Groupe de Travail Droit des femmes, p. 42 et p. 44

6.4 Attestation de l'expert indépendant sur les informations sociales et environnementales

Conformément aux dispositions légales, les informations au titre du rapport social et environnemental du présent document de référence ont été auditées par un tiers indépendant dont l'attestation figure ci-dessous.

Rapport de l'un des Commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion

Exercice clos le 31 décembre 2013

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaire aux comptes de la société NextRadioTV, désigné organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1048³⁷, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2013, présentées dans le rapport de gestion inclus au document de référence (ci-après les « Informations RSE »), en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du code de commerce, préparées conformément aux procédures utilisées par la société (ci-après le « Référentiel »), disponibles sur demande au siège de la société et dont certains éléments méthodologiques sont précisés dans les chapitres 4 « Ressources Humaines » et 5 « Environnement et Développement durable » du document de Référence.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L.822-11 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes d'exercice professionnel et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité du Commissaire aux comptes

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont été effectués par une équipe de trois personnes entre février et avril 2014. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en matière de RSE.

³⁷ dont la portée est disponible sur le site www.cofrac.fr

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et, concernant l'avis motivé de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000³⁸.

1. Attestation de présence des Informations RSE

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du code de commerce avec les limites précisées dans les chapitres 4 « Ressources Humaines » et 5 « Environnement et Développement durable » du document de référence.

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené trois entretiens avec quatre personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité, son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

³⁸ ISAE 3000 – Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes³⁹ :

- au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- au niveau d'un échantillon représentatif d'entités que nous avons sélectionnées⁴⁰ en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente 100% des effectifs et 100% des informations quantitatives environnementales.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Neuilly-sur-Seine, le 30 avril 2014

L'un des Commissaires aux comptes,

Deloitte & Associés

Fabien Brovedani
Associé

³⁹ Les informations quantitatives : effectif total et répartition par sexe, nombre total d'embauches, nombre total de licenciements, salaire annuel brut moyen par catégorie professionnelle, taux moyen d'absentéisme, nombre d'accidents du travail, nombre total d'heures de formation, consommation d'énergies, consommation d'eau, consommation de papier, consommation de carburants

Les informations qualitatives : les manifestations à caractère événementiel afin de se rapprocher du public, les engagements déontologiques pris par les stations radio et les chaînes au titre de la convention signée avec le CSA

⁴⁰ Pour les informations sociales : l'Unité Economique et Sociale NEXT

Pour les informations environnementales : le siège social à Paris

7 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

7.1 Conseil d'administration

7.1.1 Membres du conseil d'administration, mandats et fonctions des administrateurs en exercice

Le conseil d'administration est composé de 7 administrateurs :

- Alain Weill ;
- WMC, représentée par Damien Bernet ;
- Alain Blanc-Brude ;
- Nicolas Ver Hulst ;
- Isabelle Weill ;
- Fimalac, représentée par Marc Ladreit de Lacharrière ;
- André Saint-Mleux.

L'assemblée générale ordinaire du 5 mai 2011 a renouvelé les mandats de l'ensemble des administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir au cours de l'année 2017 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Par ailleurs, l'assemblée générale du 22 mai 2013 a nommé sur proposition du conseil d'administration Monsieur Pierre Médecin et la société Fimalac en qualité d'administrateur pour une période de 6 ans venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra au cours de l'année 2019 afin de statuer sur les comptes de l'exercice 2018. Monsieur Pierre Médecin a exercé ses fonctions d'administrateur jusqu'au 18 décembre 2013, date à laquelle le conseil d'administration de NextRadioTV a constaté sa démission et a décidé de coopter, à titre provisoire et en remplacement de Monsieur Pierre Médecin, Monsieur André Saint-Mleux, sous réserve de la ratification de cette nomination par la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires prévue le 22 mai 2014.

<i>Nom et adresse professionnelle :</i>	Alain Weill (Président du conseil d'administration et directeur général) 12 rue d'Oradour-sur-Glane, 75015 Paris
<i>Date de première nomination :</i>	20 septembre 2005
<i>Date d'échéance du mandat :</i>	Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016
<i>Fonction et mandat exercé dans la Société au cours de l'exercice écoulé :</i>	Président-directeur général
<i>Fonction principale exercée en dehors de la Société :</i>	N/A

<p><i>Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe au cours de l'exercice écoulé :</i></p>	<p>Président délégué de RMC Président de Business FM Président de BFM TV Président de RMC Sport Président de Groupe Tests Holding Président de NextInteractive Président de 01 Régie Président de BFM Business TV SAS Président de CBFM Président de RMC BFM Production Président de Next Développement 2 Président de RMC-BFM Edition Président de RMC Découverte Président de RMC Régie Président de NextRadioTV Production Président de NewCo 3 Gérant de La Chaîne Techno, dissoute sans liquidation par NextInteractive, le 21 janvier 2014</p>
<p><i>Autres mandats et fonctions exercés en dehors du Groupe:</i></p>	<p>Président de News Participations Président de WMC Administrateur d'Iliad⁴¹ Représentant permanent de NextRadioTV au conseil d'administration de Médiamétrie SA</p>
<p><i>Autres mandats significatifs exercés au cours des 5 dernières années :</i></p>	<p>N/A</p>

⁴¹ Société cotée

<i>Nom et adresse professionnelle :</i>	WMC (administrateur), dont le représentant permanent est Damien Bernet depuis le 10 mars 2011 12 rue d'Oradour-sur-Glane, 75015 Paris
<i>Date de première nomination :</i>	20 septembre 2005
<i>Date d'échéance du mandat :</i>	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016
<i>Fonction et mandat exercé dans la Société au cours de l'exercice écoulé :</i>	
<i>Fonction principale exercée en dehors de la Société :</i>	N/A
<i>Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe au cours de l'exercice écoulé :</i>	N/A
<i>Autres mandats et fonctions exercés en dehors du Groupe :</i>	N/A
<i>Autres mandats significatifs exercés au cours des 5 dernières années :</i>	N/A

<i>Nom et adresse professionnelle :</i>	Alain Blanc-Brude (administrateur) 49 avenue Hoche, 75008 Paris
<i>Date de première nomination :</i>	20 septembre 2005
<i>Date d'échéance du mandat :</i>	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016
<i>Fonction et mandat exercé dans la Société au cours de l'exercice écoulé :</i>	Administrateur
<i>Fonction principale exercée en dehors de la Société :</i>	Président administrateur délégué d'APEF Advisory Company
<i>Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe au cours de l'exercice écoulé :</i>	Représentant permanent de NextRadioTV au conseil d'administration de Radio Monte Carlo SAM
<i>Autres mandats et fonctions exercés en dehors du Groupe :</i>	Administrateur de Loxam SA Membre et président du conseil de surveillance d'Alpha Associés Conseil SAS Membre et vice-président du conseil de surveillance de Beluga SAS Gérant de Finab SC Gérant Monab SC Membre et président du conseil d'administration de Midas Gestion Gérant de Penshire Luxembourg Membre du conseil de surveillance de MPM Advisors

<i>Autres mandats significatifs exercés au cours des 5 dernières années :</i>	<p>Administrateur de Protegys (ex Protegys Groups)</p> <p>Administrateur de BFM</p> <p>Représentant permanent de NextRadioTV au conseil d'administration de Groupe Tests Holding</p> <p>Représentant d'APEF Advisory Company au conseil de gérance de Fadore SARL</p> <p>Membre du conseil de surveillance de Cegelec Holding SAS</p> <p>Cadres-on-Line, représentant permanent de NextRadioTV au conseil d'administration</p> <p>Lanchester SA, représentant de APEF Advisory Company au conseil d'administration</p> <p>Société d'Investissement S3 SAS, membre du conseil d'administration</p>
---	---

<i>Nom/ adresse professionnelle</i>	Nicolas Ver Hulst (administrateur) 49 avenue Hoche, 75008 Paris
<i>Date de première nomination :</i>	20 septembre 2005
<i>Date d'échéance du mandat :</i>	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016
<i>Fonction et mandat exercé dans la Société au cours de l'exercice écoulé :</i>	Administrateur
<i>Fonction principale exercée en dehors de la Société :</i>	Président et président du directoire d'Alpha Associés Conseil SAS
<i>Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe au cours de l'exercice écoulé :</i>	N/A
<i>Autres mandats et fonctions exercés en dehors du Groupe:</i>	<p>Membre du Board of directors d'Alpha Radio BV</p> <p>Directeur général et membre du conseil d'administration de Glacies Holding SAS</p> <p>Président du conseil d'administration de BR Gaming SA</p> <p>Membre et président du comité stratégique de Frial SAS</p> <p>Gérant de Northstar SC</p> <p>Gérant d'Orion SC</p> <p>Membre du Board of directors de Taitbout Antibes BV</p> <p>Membre et président du comité stratégique de MK Direct 2 SAS</p> <p>Membre du conseil de surveillance de MPM Advisors SA</p> <p>Gérant de Hamond</p> <p>Membre du comité stratégique de Cyrillus Vertbaudet Group SA</p> <p>Gérant de Milkyway SC</p>

<i>Autres mandats significatifs exercés au cours des 5 dernières années :</i>	Administrateur de Neuf Télécom (ex Louis Dreyfus Communications) Administrateur de Lanchester SA
---	---

<i>Nom /adresse professionnelle</i>	Isabelle Weill (administrateur), épouse d'Alain Weill 12 rue d'Oradour-sur-Glane, 75015 Paris
<i>Date de première nomination :</i>	20 septembre 2005
<i>Date d'échéance du mandat :</i>	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016
<i>Fonction et mandat exercé dans la Société au cours de l'exercice écoulé :</i>	Administrateur
<i>Fonction principale exercée en dehors de la Société :</i>	Présidente de l'Association RMC/BFM
<i>Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe au cours de l'exercice écoulé :</i>	Directrice déléguée RMC Régie Directrice déléguée de News Participations
<i>Autres mandats et fonctions exercés en dehors du Groupe</i>	Présidente d'IWConseil Présidente du Fonds Européen d'Actions pour la Santé et l'Éducation Présidente d'ARB Conseil
<i>Autres mandats significatifs exercés au cours des 5 dernières années :</i>	N/A

<i>Nom /adresse professionnelle</i>	Fimalac 97 rue de Lille, 75007 Paris
<i>Date de première nomination :</i>	22 mai 2013
<i>Date d'échéance du mandat :</i>	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018
<i>Fonction et mandat exercé dans la Société au cours de l'exercice écoulé :</i>	Administrateur
<i>Fonction principale exercée en dehors de la Société :</i>	Néant
<i>Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe au cours de l'exercice écoulé :</i>	Néant
<i>Autres mandats et fonctions exercés en dehors du Groupe</i>	Néant
<i>Autres mandats significatifs exercés au cours des 5 dernières années :</i>	Néant

<i>Nom /adresse professionnelle</i>	Pierre Médecin Département des finances et de l'économie Place de la Visitation, 98000 Monaco
<i>Date de première nomination :</i>	22 mai 2013
<i>Date d'échéance du mandat :</i>	18 décembre 2013, à la suite de sa démission
<i>Fonction et mandat exercé dans la Société au cours de l'exercice écoulé :</i>	Administrateur
<i>Fonction principale exercée en dehors de la Société :</i>	Conseiller technique au département des finances et de l'économie
<i>Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe au cours de l'exercice écoulé :</i>	
<i>Autres mandats et fonctions exercés en dehors du Groupe</i>	Président délégué de Monaco Brands Administrateur délégué de Monte-Carlo Radiodiffusion Administrateur délégué du Monaco Freeport Commissaire de gouvernement auprès de RMC, TMC et la SHLM (relation avec la Française des Jeux) Membre du Conseil Scientifique de l'Institut Monégasque de la Statistique et des Études Économiques Membre de la Commission d'analyse d'acquisition d'œuvres d'art destinée à orner les bâtiments publics Coordinateur des accords entre ITER et la Principauté de Monaco
<i>Autres mandats significatifs exercés au cours des 5 dernières années :</i>	Secrétaire général du Conseil Stratégique pour l'Attractivité de 2011 à 2013

<i>Nom /adresse professionnelle</i>	André Saint-Mleux 27 rue de la Pompe, 75116 Paris
<i>Date de première nomination :</i>	18 décembre 2013
<i>Date d'échéance du mandat :</i>	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018
<i>Fonction et mandat exercé dans la Société au cours de l'exercice écoulé :</i>	Administrateur
<i>Fonction principale exercée en dehors de la Société :</i>	Président d'Arthapol SAS
<i>Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe au cours de l'exercice écoulé :</i>	Néant
<i>Autres mandats et fonctions exercés en dehors du Groupe</i>	Administrateur de Financière WI Administrateur de Monaco Telecom SAM Administrateur de Diot SA
<i>Autres mandats significatifs exercés au cours des 5 dernières années :</i>	Président de Ncryptone Administrateur de Prosodie Administrateur de Camelia Participations Administrateur de Prosodie Iberica

A la date de dépôt du présent document de référence, à la connaissance de la Société, aucun membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance n'a fait l'objet de condamnation pour fraude, d'incrimination ou de sanction publique officielle, ni n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation, au cours des 5 dernières années.

En outre, aucun membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance n'a été empêché par un tribunal d'agir en cette qualité auprès d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des 5 dernières années.

Hormis Alain et Isabelle Weill, aucun des autres membres du conseil d'administration n'a de lien de parenté.

7.1.2 Expérience des organes de direction et d'administration

Alain Weill a fondé la Société fin 2000 et a occupé depuis sa création jusqu'en octobre 2005 le poste de président du directoire, puis celui de président-directeur général. Il a réalisé la majeure partie de sa carrière dans l'audiovisuel, principalement au sein du groupe NRJ. Entre 1990 et 1992, il a assuré la présidence de la radio M40 devenue par la suite RTL2. De 1992 à 2000, il a occupé les fonctions de directeur général puis vice-président directeur général du groupe NRJ. En tant que président-directeur général, Alain Weill détermine les orientations stratégiques du Groupe, le reformatage des stations et les perspectives de développement. Il entretient également des relations régulières avec les tiers, notamment le CSA et les actionnaires.

Damien Bernet, diplômé de HEC Paris, a rejoint le Groupe en juillet 2009 en tant que secrétaire général et est depuis le 10 mars 2011 représentant permanent de WMC SAS au conseil d'administration. Auparavant, il a passé 8 ans au sein des activités de levée de fonds et de conseil en financement de la banque d'investissement Rothschild & Cie.

Alain Blanc-Brude, Ingénieur Centrale Lille, MBA de Wharton School of Finance (Philadelphie), a été durant 12 ans directeur général et associé de la Compagnie Financière Sartec (holding de Services aux Industries). Il a rejoint Alpha Associés Conseil (société de conseil de fonds d'investissement en Private Equity) en 1986, en qualité de président.

Nicolas Ver Hulst, diplômé de l'École Polytechnique, MBA de l'INSEAD, a commencé sa carrière en 1980 à la direction générale des télécommunications avant de travailler à partir de 1984 aux Études Économiques de la BNP et de la Banexi. Fin 1985, il entre à la CGIP comme directeur chargé du développement. Il a rejoint Alpha Associés Conseil en 1990 en qualité de directeur général.

Isabelle Weill a été membre du conseil de surveillance de la Société du 8 novembre 2000 jusqu'en octobre 2005 et est membre du conseil d'administration depuis. Elle est par ailleurs directrice déléguée de RMC Régie depuis le 1^{er} juin 2012.

Pierre Médecin, diplômé de l'École Nationale Supérieure Agronomique de Montpellier, a opéré 5 ans au Service de l'Aménagement Urbain, avant de s'illustrer en 2009 comme chargé des concessions de fréquences télévisuelles, radiophoniques de télécommunications et satellitaires puis comme Commissaire de Gouvernement auprès de Radio Monte-Carlo, Télé Monte-Carlo et de la Société d'Hôtellerie et de Loisirs de Monaco. Il est décoré de la médaille de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports.

André Saint-Mleux, titulaire d'une maîtrise de mathématiques et d'électronique et diplômé de l'École Centrale des Arts et Manufactures (ECP), a été courtier d'assurances chez Marsh & McLennan au Canada de 1981 à 1989, puis est rentré en France où il a été chargé de fusions et acquisitions à la banque Standard Chartered puis à la banque Vernes. De 1998 à 2013, André Saint-Mleux a été directeur général adjoint de Prosodie, plus particulièrement en charge des finances et de l'administration. Il s'occupait en plus des relations avec les investisseurs quand Prosodie était cotée, soit de 1998 à 2007. En 2006, il a

monté et participé au LBO pour racheter l'entreprise au fondateur avec les fonds gérés par Apax. Depuis mai 2013, il est business-angel, consultant et contribue à la filière entrepreneur à L'École Centrale en coachant des start-ups et en participant aux jurys de l'incubateur de l'école.

Marc Ladreit de Lacharrière dirige le groupe de sociétés Fimalac. Sorti de l'ENA en 1970, il a commencé son parcours dans la finance, avant d'entrer chez L'Oréal en 1976 où il est demeuré numéro 2 (vice président-directeur général) pendant plusieurs années. En 1991, il quitte le groupe L'Oréal pour créer sa propre entreprise Fimalac, groupe qui développe aujourd'hui trois activités : les services financiers avec Fitch Ratings (agence de notation internationale), les activités immobilières avec North Colonnade Limited et les investissements diversifiés à travers sa filiale Fimalac Développement. Son attrait pour l'art et la culture l'a mené à la création de la Fondation Culture & Diversité, à la présidence de l'Agence Internationale des Musées de France ou encore au rachat de sociétés de productions musicales et de spectacle. Il a été élevé à la dignité de grand-croix de la Légion d'honneur en 2011.

7.1.3 Conflits d'intérêts, accords et engagements de conservation

A la date du dépôt du présent document de référence, aucun membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance n'est, à la connaissance de la Société, en situation de conflit d'intérêts potentiel entre ses devoirs à l'égard de la Société et ses intérêts privés.

Néanmoins et comme dans tout groupe de sociétés, des conventions et engagements réglementés ont été conclus et dûment autorisés, qui sont détaillés au paragraphe 7.4.2 du présent chapitre. Dans ce cadre, une convention réglementée a été conclue entre la Société et la holding News Participations aux conditions décrites au paragraphe 7.4.1. Conformément à la loi, l'administrateur concerné ne prend pas part au vote du conseil sur cette convention.

Aucun arrangement ou accord n'a été conclu avec les principaux actionnaires, clients ou fournisseurs de la Société, en vertu duquel l'une des personnes visées au paragraphe 7.1.1 ci-dessus a été sélectionnée en tant que membre du conseil d'administration ou de la direction générale.

A la connaissance de la Société, il n'existe aucune restriction acceptée par les mandataires sociaux concernant la cession de leur participation dans le capital social de la Société.

7.1.4 Opérations sur le capital réalisées par les mandataires sociaux en 2013 (article 223-22 du règlement général de l'AMF)

Au cours de l'exercice 2013, des opérations sur le capital ont été réalisées par les mandataires sociaux. Le 24 mai 2013, WMC a cédé des actions pour un montant de 2 000 000 €. Le 24 juin 2013, WMC a opté pour le paiement des dividendes en actions pour un montant total de 1 943 229,70 €.

7.2 Rémunérations

7.2.1 Rémunérations des options/actions attribuées aux mandataires sociaux de la Société

7.2.1.1 Rémunérations des mandataires sociaux (rémunérations, avantages en nature et jetons de présence)

Les rémunérations et les avantages en nature octroyés par le Groupe pour les exercices clos le 31 décembre 2012 et le 31 décembre 2013 sont les suivants :

Rémunération de Monsieur Alain Weill, président-directeur général de la Société (en euros)

Tableau de synthèse

	Exercice 2012	Exercice 2013
Rémunérations dues au titre de l'exercice* (détaillées au tableau suivant)	200 000	233 330
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Total	200 000	233 330

* A ce montant s'ajoutent 357 816 euros au titre de la rémunération globale versée en 2012 et 2013 par l'entité contrôlante News Participations au sens de l'article L.233-16 du Code de commerce

Détail des rémunérations

	Exercice 2012		Exercice 2013	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe*		200 000		200 000
Rémunération variable				
Rémunération exceptionnelle**			33 330	
Jetons de présence alloués				
Avantages en nature*				
Total		200 000	33 330	200 000

* A ce montant s'ajoutent 347 592 euros au titre de la rémunération fixe versée en 2012 et 2013 et 10 224 euros d'avantages en nature versés en 2012 et 2013 par l'entité contrôlante News Participations au sens de l'article L.233-16 du Code de commerce

** A ce montant s'ajoutent 35 000 euros dus au titre de prime exceptionnelle pour 2013 par l'entité contrôlante News Participations au sens de l'article L.233-16 du Code de commerce

Monsieur Alain Weill ne dispose d'aucun contrat de travail avec les sociétés du Groupe et ne bénéficie d'aucune indemnité relative à une clause de non concurrence.

Il n'existe pas dans le Groupe de mécanisme de rémunération différée en faveur de ses dirigeants. A ce titre, il n'existe notamment pas de régime de retraite complémentaire spécifique ni de prime de départ.

Il n'existe aucun autre engagement pris au bénéfice des mandataires sociaux correspondant à des éléments de rémunération, des contreparties financières ou des avantages dus à raison de la cessation ou du changement des fonctions ou postérieurement à celles-ci.

Montant global annuel des rémunérations allouées par les mandataires sociaux non dirigeants au titre des exercices 2012 et 2013 (en euros)

Mandataires sociaux non dirigeants	Montant versé au cours de l'exercice 2012	Montant alloué** au cours de l'exercice 2013
Alain Blanc-Brude		
- Jetons de présence	3 000	6 000
- Autres rémunérations	Néant	Néant
Isabelle Weill		
- Jetons de présence	3 000	6 000
- Autres rémunérations*	70 000	120 000
Nicolas Ver Hulst		
- Jetons de présence	3 000	6 000
- Autres rémunérations	Néant	Néant
WMC		
- Jetons de présence	3 000	6 000
- Autres rémunérations	Néant	Néant
Fimalac		
- Jetons de présence		3 000
- Autres rémunérations		Néant
Pierre Médecin		
- Jetons de présence		2 000
- Autres rémunérations		Néant
André Saint Mieux		
- Jetons de présence		1 000
- Autres rémunérations		Néant
Total	82 000	150 000

* La rémunération fixe versée à Isabelle Weill l'est au titre d'un contrat de travail

** Montant alloué au titre de 2013 et qui sera versé à l'issue de l'assemblée générale du 22 mai 2014

7.2.1.2 Actions gratuites attribuées et/ou acquises par les mandataires sociaux

A la date de dépôt du présent document de référence, aucune action gratuite n'a été attribuée ni aucun prêt ou garantie n'a été accordé en faveur de mandataires sociaux de la Société.

7.2.2 Options de souscription ou d'achats d'actions consenties aux mandataires sociaux

Aucune option de souscription et/ou d'achat d'actions n'a été attribuée et/ou levée durant l'exercice écoulé à/par des mandataires sociaux du Groupe.

7.2.3 Sommes provisionnées ou constatées par la Société aux fins de versement de pensions, de retraite ou d'autres avantages

Le détail des sommes provisionnées ou constatées par la Sociétés aux fins de versement de pensions, de retraite ou d'autres avantages est détaillé au chapitre 9, note 9.11.

7.2.4 Options de souscription ou d'achats d'actions consenties aux salariés

Au 31 décembre 2013, aucune option de souscription et/ou d'achat d'actions n'a été attribuée et/ou levée durant l'exercice écoulé à/par des salariés.

7.3 Participation des mandataires sociaux

7.3.1 Participation des mandataires sociaux au capital de l'émetteur

Participation des mandataires sociaux au capital de l'émetteur au 20 mars 2014

Mandataires sociaux	Nombre d'actions	Nombre de droits de vote
Alain Weill	1	2
WMC*	6 056 792	11 945 339
Isabelle Weill	334	668
Alain Blanc-Brude**	742 248	1 001 138
Nicolas Ver Hulst	341	675
Fimalac	1	1
André Saint Mleux	50	50
Total	7 891 506	14 039 612

* Contrôlée directement et indirectement par Alain Weill

** Directement et indirectement à travers les sociétés Monab et ApefAdvisory CY SAM

7.4 Informations complémentaires concernant les administrateurs

7.4.1 Contrats de services

Aucun membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance du Groupe n'a conclu de contrat de service avec la Société ou le Groupe, prévoyant l'octroi d'avantages aux termes d'un tel contrat.

Une convention de prestation de services a été conclue entre la Société et la holding News Participations, dont le capital est majoritairement détenu par Monsieur Alain Weill. Dans le cadre de cette convention, News Participations s'engage à conseiller et à assister les sociétés du groupe NextRadioTV, notamment dans la définition et la mise en œuvre de la stratégie de développement et la conduite des relations publiques. Le montant facturé au titre de cette convention en 2013 s'élève à 1,827 millions d'euros HT, comme indiqué à la note 10.2 du chapitre 9 du présent document de référence ainsi qu'au paragraphe 7.4.2 du présent document de référence.

Le 24 mars 2014, le conseil d'administration a approuvé la signature d'un avenant n°6 à cette convention de prestation de services pour l'année 2014. Aux termes de cet avenant, News Participations est également chargée de prestations en matière de communication publicitaire et/ou promotionnelle, étant précisé que le montant facturé sera décomposé par type de prestation.

7.4.2 Rapport des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés au 31 décembre 2013

NextRadioTV

Société Anonyme

12, rue d'Oradour-sur-Glane

75015 PARIS

**Rapport spécial des Commissaires aux comptes
sur les conventions et engagements réglementés**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

Traité d'apport des titres RMC Régie à Groupe Tests Holding

- Convention autorisée lors du Conseil d'administration du 18 décembre 2013,
- Mandataire commun : Alain Weill.
- Objet de la convention : NextRadioTV apporte à Groupe Tests Holding 3 700 actions RMC Régie d'une valeur nominale de 10 euros chacune, apport valorisé à 3 114 547 euros sur la base du rapport du commissaire aux apports.

Conventions et engagements autorisés depuis la clôture

Nous avons été avisés des conventions et engagements suivants, autorisés depuis la clôture de l'exercice écoulé, qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Convention de management entre les sociétés News Participations et NextRadioTV

- Convention conclue le 8 novembre 2006, renouvelable par tacite reconduction. L'avenant n°6 du 24 mars 2014, portant sur la rémunération de la prestation, a été autorisé par le conseil d'administration du 24 mars 2014, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2014.
- Mandataires communs : Alain Weill et WMC.
- Objet de la convention : News Participations assure une prestation de direction et d'assistance au profit de NextRadioTV.

Le montant HT qui sera facturé par News Participations au titre de l'exercice 2014 s'élèvera à 1 919 000 euros.

Conventions et engagements non autorisés préalablement

En application de l'article L. 225-42 et L.823-12 du code de commerce, nous vous signalons que les conventions et engagements suivants n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

Il nous appartient de vous communiquer les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie.

L'absence d'autorisation préalable de ces conventions par le Conseil d'administration résulte d'une omission.

Nous vous précisons que, lors de sa réunion du 24 mars 2014, votre conseil d'administration a décidé d'autoriser a posteriori ces conventions.

Convention de conseil et assistance entre les sociétés NextRadioTV et RMC Découverte

- Mandataire commun : Alain Weill.
- Objet de la convention : NextRadioTV a la charge d'assurer pour RMC Découverte la réflexion afférente à son développement stratégique, interne ou externe et de l'assister dans sa gestion comptable, fiscale, juridique, sociale et financière.
- Montant HT facturé sur l'exercice clos le 31 décembre 2013 : 787 900 euros.

Convention de conseil et assistance entre les sociétés NextRadioTV et RMC-BFM Production

- Mandataire commun : Alain Weill.
- Objet de la convention : NextRadioTV a la charge d'assurer pour RMC-BFM Production la réflexion afférente à son développement stratégique, interne ou externe et de l'assister dans sa gestion comptable, fiscale, juridique, sociale et financière.
- Montant HT facturé sur l'exercice clos le 31 décembre 2013 : 93 600 euros.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DÉJÀ APPROUVÉS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Convention de management entre les sociétés News Participations et NextRadioTV

- Convention conclue le 8 novembre 2006, renouvelable par tacite reconduction. L'avenant n°5 du 15 avril 2013, portant sur la rémunération de la prestation, a été autorisé par le conseil d'administration du 15 avril 2013, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2013.
- Mandataires communs : Alain Weill et WMC.
- Objet de la convention : News Participations assure une prestation de direction et d'assistance au profit de NextRadioTV.
- Montant HT facturé par News Participations sur l'exercice 2013 : 1 827 000 euros.

Convention de conseil et assistance entre les sociétés NextRadioTV et Business FM

- Convention conclue le 1^{er} janvier 2003, renouvelable par tacite reconduction.
- Mandataire commun : Alain Weill.
- Objet de la convention : NextRadioTV a la charge d'assurer pour Business FM la réflexion afférente à son développement stratégique, interne ou externe et de l'assister dans sa gestion comptable, fiscale, juridique, sociale et financière.
- Montant HT facturé sur l'exercice clos le 31 décembre 2013 : 870 594 euros.

Convention de conseil et assistance entre les sociétés NextRadioTV et RMC Régie

- Convention conclue le 1^{er} janvier 2003, renouvelable par tacite reconduction.
- Mandataire commun : Alain Weill.
- Objet de la convention : NextRadioTV a la charge d'assurer pour RMC Régie la réflexion afférente à son développement stratégique, interne ou externe et de l'assister dans sa gestion comptable, fiscale, juridique, sociale et financière.
- Montant HT facturé sur l'exercice clos le 31 décembre 2013 : 1 345 250 euros.

Convention de conseil et assistance entre les sociétés NextRadioTV et RMC

- Convention conclue le 1^{er} novembre 2002, renouvelable par tacite reconduction.
- Mandataire commun : Alain Weill.
- Objet de la convention : NextRadioTV a la charge d'assurer pour RMC la réflexion afférente à son développement stratégique, interne ou externe et de l'assister dans sa gestion comptable, fiscale, juridique, sociale et financière.
- Montant HT facturé sur l'exercice clos le 31 décembre 2013 : 2 401 186 euros.

Convention de conseil et assistance entre les sociétés NextRadioTV et BFM TV

- Convention conclue le 1^{er} mai 2005, renouvelable par tacite reconduction.
- Mandataire commun : Alain Weill.
- Objet de la convention : NextRadioTV a la charge d'assurer pour BFM TV la réflexion afférente à son développement stratégique, interne ou externe et de l'assister dans sa gestion comptable, fiscale, juridique, sociale et financière.
- Montant HT facturé sur l'exercice clos le 31 décembre 2013 : 3 215 346 euros.

Convention de conseil et assistance entre les sociétés NextRadioTV et NextInteractive

- Convention conclue le 4 avril 2007, renouvelable par tacite reconduction.
- Objet de la convention : NextRadioTV a la charge d'assurer pour NextInteractive (anciennement NextInteractiveMedia) la réflexion afférente à son développement stratégique, interne ou externe et de l'assister dans sa gestion comptable, fiscale, juridique, sociale et financière.
- Mandataire commun : Alain Weill.
- Montant HT facturé sur l'exercice clos le 31 décembre 2013 : 1 639 128 euros.

Convention de conseil et assistance entre les sociétés NextRadioTV et 01 Régie

- Convention conclue le 1^{er} janvier 2008, renouvelable par tacite reconduction.
- Objet de la convention : NextRadioTV a la charge d'assurer pour 01 Régie la réflexion afférente à son développement stratégique, interne ou externe et de l'assister dans sa gestion comptable, fiscale, juridique, sociale et financière.
- Mandataire commun : Alain Weill.
- Montant HT facturé sur l'exercice clos le 31 décembre 2013 : 305 787 euros.

Convention de conseil et assistance entre les sociétés NextRadioTV et RMC Sport

- Convention conclue le 1^{er} décembre 2008, renouvelable par tacite reconduction.
- Objet de la convention : NextRadioTV a la charge d'assurer pour RMC Sport la réflexion afférente à son développement stratégique, interne ou externe et de l'assister dans sa gestion comptable, fiscale, juridique, sociale et financière.
- Mandataire commun : Alain Weill.
- Montant HT facturé sur l'exercice clos le 31 décembre 2013 : 759 068 euros.

Convention de conseil et assistance entre les sociétés NextRadioTV et CBFM

- Convention conclue le 1^{er} janvier 2011, renouvelable par tacite reconduction.
- Objet de la convention : NextRadioTV a la charge d'assurer pour CBFM la réflexion afférente à son développement stratégique, interne ou externe et de l'assister dans sa gestion comptable, fiscale, juridique, sociale et financière.
- Mandataire commun : Alain Weill.
- Montant HT facturé sur l'exercice clos le 31 décembre 2013 : 451 841 euros.

Neuilly-sur-Seine, le 30 avril 2014

Les Commissaires aux comptes

Deloitte & Associés

PricewaterhouseCoopers Audit

Fabien BROVEDANI

Xavier CAUCHOIS

7.4.3 Comités spécialisés

Conformément à la recommandation n°12 du Code de gouvernement d'entreprise MiddleNext, le règlement intérieur du conseil d'administration prévoit que celui-ci peut décider de constituer un ou plusieurs comités permanents ou temporaires, destinés à faciliter le bon fonctionnement du conseil d'administration et à concourir efficacement à la préparation de ses décisions.

Le conseil d'administration a décidé à l'unanimité le 27 janvier 2014 de la création de 2 comités, un comité des rémunérations et un comité d'audit.

7.4.3.1 Comité des rémunérations

Le comité des rémunérations est composé de la société WMC (représentée par Monsieur Damien Bernet) et de Monsieur Alain Blanc-Brude.

Le comité des rémunérations se réunit au moins 2 fois par an afin de formuler auprès du conseil d'administration des propositions et des recommandations sur la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux de l'entreprise ainsi que sur le montant et la répartition des jetons de présence versés aux membres du conseil d'administration.

Le texte du Règlement intérieur qui précise et complète les modalités de fonctionnement du comité des rémunérations a été adopté à l'unanimité par le conseil d'administration du 27 janvier 2014. Le comité des rémunérations s'est réuni la 1^{ère} fois le 15 mars 2014 et a désigné Monsieur Alain Blanc-Brude en qualité de Président. Ce dernier est indépendant au regard des critères du Code de gouvernement d'entreprise MiddleNext.

7.4.3.2 Comité d'audit

Le comité d'audit est composé de la société WMC (représentée par Monsieur Damien Bernet), Madame Isabelle Weill et Monsieur André Saint Mieux. Ce dernier, conformément à l'article L. 823-19 du Code de commerce, est indépendant et présente des compétences particulières en matière financière. Le critère d'indépendance a été défini par le Règlement intérieur du comité d'audit adopté à l'unanimité par le conseil d'administration du 27 janvier 2014 au regard des critères suivants :

- ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la société ou d'une société de son groupe et ne pas l'avoir été au cours des 3 dernières années ;
- ne pas être client, fournisseur ou banquier significatif de la société ou de son groupe ou pour lequel la société ou son groupe représente une part significative de l'activité ;

- ne pas être actionnaire de référence de la société ;
- ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence ;
- ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des 3 dernières années.

Le comité d'audit se réunit au moins 2 fois par an afin d'assurer, conformément à l'article L. 823-19 du Code de commerce, le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières de l'entreprise. Ce comité a notamment pour missions de préparer les travaux du conseil dans le cadre de l'arrêté des comptes annuels ou de l'examen des comptes semestriels, gérer les relations avec les commissaires aux comptes et assurer le suivi des règles d'indépendance et d'objectivité des commissaires aux comptes. Le texte du règlement intérieur précise et complète les modalités de fonctionnement du comité d'audit qui rend compte régulièrement au conseil d'administration de l'exercice de ses missions et l'informe sans délai de toute difficulté rencontrée.

La 1^{ère} réunion du comité d'audit est prévue au mois de juillet 2014, en amont de la publication des résultats semestriels de la Société et du Groupe.

7.5 Gouvernement d'entreprise

Le conseil d'administration a adopté un règlement intérieur qui définit notamment les règles et mesures destinées à l'évaluation des performances du conseil d'administration. Le règlement intérieur est décrit au paragraphe 7.1 du présent chapitre.

Il est précisé que, compte tenu de sa taille, de sa capitalisation et de ses moyens opérationnels, la Société ne se réfère à aucun code de gouvernement d'entreprise élaboré par les organisations représentatives des entreprises. Cependant, le conseil d'administration de la Société a pris connaissance des recommandations du Code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs petites et moyennes de décembre 2009, dit Code Middlenext, et, bien que ne s'y référant pas expressément, entend prendre en compte certaines de ses dispositions, en particulier s'agissant du contrôle interne de la Société.

Au cours de sa réunion du 29 avril 2014, le conseil d'administration a procédé au bilan de ses activités pour l'exercice 2013 conformément à son règlement intérieur : les administrateurs se sont déclarés satisfaits des conditions d'information et de réunion du conseil.

7.6 Rapport du président du conseil d'administration sur les procédures de contrôle interne pour l'exercice 2013

Rapport du président du conseil d'administration sur les procédures de contrôle interne pour l'exercice 2013

Rapport du président du conseil d'administration sur les procédures de contrôle interne pour l'exercice 2013

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, le président du conseil d'administration vous présente son rapport sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place.

Pour les besoins du présent rapport, le terme « Société » désigne NextRadioTV et le terme « Groupe » désigne la Société ainsi que les entités juridiques (« filiales ») pour lesquelles la Société a le pouvoir de

diriger les politiques financières et opérationnelles, ce qui s'accompagne généralement de la détention de la moitié au moins des droits de vote.

En matière de gouvernement d'entreprise, la Société ne s'est référée au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2013 à aucun code de gouvernement d'entreprise élaboré par les organisations représentatives des entreprises compte tenu de sa taille, de sa capitalisation et de ses moyens opérationnels. Ainsi et conformément à l'article L. 225-37 du Code de commerce, le présent rapport indique les règles retenues pour l'exercice clos au 31 décembre 2013 en complément des exigences requises par la loi.

Cependant, le conseil d'administration de la Société a pris connaissance des recommandations du code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs petites et moyennes de décembre 2009, dit Code Middlednext, et, bien que ne s'y référant pas expressément, entend prendre en compte certaines de ses dispositions ci-après énoncées, en particulier s'agissant du contrôle interne de la Société.

Le présent rapport a été soumis à l'approbation du conseil d'administration lors de sa réunion du 29 avril 2014 et transmis aux commissaires aux comptes afin de leur permettre, conformément à l'article L. 225-235 du Code de commerce, de présenter, dans un rapport joint à leur rapport général, leurs observations sur les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

I. **Préparation et organisation des travaux du conseil d'administration**

I.1 **Règlement intérieur**

Conformément à la Recommandation n°6 du Code Middlednext, le conseil d'administration, soucieux de poursuivre l'exercice des missions qui lui sont dévolues a souhaité regrouper, préciser et compléter, le cas échéant, les règles d'organisation et de fonctionnement qui lui sont applicables en vertu de la loi, les règlements et les statuts de la Société, ainsi que préciser les règles déontologiques applicables à l'ensemble de ses membres.

A cet effet, le conseil d'administration a établi un règlement intérieur et des règles déontologiques permettant également d'intégrer les principes du gouvernement d'entreprise auxquels il adhère et d'en organiser la mise en œuvre.

I.2 **Composition du conseil d'administration**

La Société est dirigée par un conseil d'administration qui est actuellement composé, conformément à l'article 11 des statuts, de 7 membres.

Le conseil d'administration de la Société a opté pour la réunion des fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général.

Au 31 décembre 2013, il comprend les membres suivants :

Nom	Fonction	Administrateur indépendant ⁴²	Date de nomination	Date d'échéance du mandat
Alain Weill	Président-directeur général	Non	20 septembre 2005	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016
WMC SAS (représentant permanent : Damien Bernet)	Administrateur	Non	20 septembre 2005	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016
Nicolas Ver Hulst	Administrateur	Oui	20 septembre 2005	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016
Alain Blanc-Brude	Administrateur	Non	20 septembre 2005	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016
Isabelle Weill	Administrateur	Non	20 septembre 2005	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016
Fimalac SA (représentant permanent : Marc Ladreit de Lacharrière)	Administrateur	Non	22 mai 2013	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018
André Saint Mieux	Administrateur	Oui	18 décembre 2013, sous réserve de ratification par l'AGO du 22 mai 2014	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018

Les autres mandats détenus par les administrateurs dans toute autre société sont décrits dans le document de référence, au paragraphe 7.1.1 du chapitre 7.

Le conseil d'administration compte 2 administrateurs indépendants, au sens de la recommandation n°8 du Code Middledent.

Le conseil d'administration se compose de 6 hommes et 1 femme, les représentants permanents de WMC et de Fimalac étant pris en compte pour ce calcul. La proportion de femmes membres du conseil est de 14,3% pour l'exercice 2013.

Dans une volonté de promouvoir l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes, NextRadioTV a engagé une réflexion quant aux évolutions à venir afin de se mettre en conformité avec les dispositions de la loi n°2011-103 du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle.

Le Groupe prend acte du fait qu'à l'issue de la 1^{ère} assemblée générale ordinaire de l'année 2014, prévue le 22 mai, la proportion des administrateurs de chaque sexe ne pourra être inférieure à 20% sous peine de nullité des nominations, excepté celles concernant un membre féminin.

⁴² Cf. critères de qualification d'un administrateur indépendant au chapitre 7.1

1.3 Nomination des administrateurs

Les administrateurs sont nommés ou renouvelés dans leurs fonctions par l'assemblée générale des actionnaires. Ils sont rééligibles au terme de leur mandat.

1.4 Durée de fonctions

La durée des fonctions des administrateurs est de 6 ans ; elle expire à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat.

1.5 Limite d'âge

Le conseil d'administration ne peut pas compter plus du tiers de ses membres ayant atteint l'âge de 70 ans. Si un administrateur ou représentant permanent atteint l'âge de 70 ans alors que le conseil comprend déjà le tiers de ses membres ayant atteint cet âge, le plus âgé des administrateurs ou représentants permanents est réputé démissionnaire lors de la plus prochaine assemblée générale ordinaire.

L'âge moyen des membres actuels du conseil d'administration est de 54 ans, en incluant Monsieur Pierre Médecin ayant exercé son mandat d'administrateur jusqu'au 18 décembre 2013.

1.6 Actions des administrateurs

Chaque administrateur doit, pendant toute la durée de son mandat, être propriétaire d'au moins 1 action, conformément à l'article 13 des statuts. Si, au jour de sa nomination, un administrateur n'est pas propriétaire du nombre d'actions requis ou si, en cours de mandat, il cesse d'en être propriétaire, il est réputé démissionnaire d'office s'il n'a pas régularisé sa situation dans un délai de 6 mois.

Intérêt des mandataires sociaux au capital de l'émetteur au 31 décembre 2013

Mandataires sociaux	Nombre d'actions	Nombre de droits de vote
Alain Weill	1	2
WMC*	6 056 792	11 945 339
Isabelle Weill	334	668
Alain Blanc-Brude**	166 908	333 811
Nicolas Ver Hulst	341	675
Fimalac***	1	1
André Saint Mleux	50	50
Total	6 224 426	12 280 546

* Contrôlée directement et indirectement par Alain Weill

** Directement et indirectement à travers les sociétés Monab et ApefAdvisory CY SAM

*** Prêt à la consommation d'une action de Fimalac Développement à Fimalac

1.7 Fonctionnement du conseil d'administration

1.7.1 Présidence des séances

Conformément aux dispositions de l'article 12 des statuts, le conseil d'administration élit parmi ses membres un président qui doit être obligatoirement une personne physique.

Le président du conseil d'administration organise et dirige les travaux du conseil d'administration dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Le président doit être âgé de moins de 70 ans. Lorsque cette limite d'âge est atteinte en cours de fonction, le président est réputé démissionnaire d'office à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire annuelle.

1.7.2 Réunions du conseil d'administration

Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, et au moins 4 fois par an. Au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2013, le conseil d'administration s'est réuni 6 fois.

1.7.3 Convocations

Les convocations sont faites, par tous moyens et même verbalement, par le président. De plus, si le conseil ne s'est pas réuni depuis plus de 2 mois, les administrateurs constituant au moins le tiers des membres du conseil peuvent demander au président de le convoquer sur un ordre du jour déterminé.

Au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2013, le délai moyen constaté de convocation du conseil d'administration est de 5 jours. Le taux de présence des membres (présents ou représentés) du conseil d'administration au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2013 a été de 97%.

Sont convoqués aux réunions du conseil d'administration :

- les membres du conseil d'administration ;
- 4 membres du comité d'entreprise délégués par ce comité, dont 2 membres appartenant au collège « journalistes », 1 membre appartenant au collège « cadres » et 1 membre appartenant au collège « ETAM ». Ces membres assistent aux séances du conseil d'administration avec voix consultative ;
- les commissaires aux comptes, uniquement pour les réunions qui examinent ou arrêtent les comptes annuels ou intermédiaires (en particulier les arrêtés de comptes semestriels) ou pour tout autre objet qui nécessiterait leur présence.

1.7.4 Information du conseil d'administration

Le président veille au bon fonctionnement du conseil d'administration. Il s'assure que les administrateurs sont en mesure d'accomplir leur mission.

Lors de chaque réunion, le président présente au conseil d'administration les événements et opérations significatifs intervenus depuis la précédente réunion du conseil d'administration.

Le président transmet aux administrateurs et aux commissaires aux comptes les projets de conventions réglementées qui relèvent des articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce. Il informe également les commissaires aux comptes de l'autorisation par le conseil d'administration de toute convention réglementée devant être ratifiée par l'assemblée générale ordinaire.

Par ailleurs, le conseil d'administration est régulièrement tenu informé par le président-directeur général des décisions projetées ou mises en œuvre par celui-ci dans le cadre de la direction générale de la Société, en particulier toute décision de réorganisation interne, de croissance externe et/ou de désinvestissement. Il est en outre informé par la direction générale de l'utilisation faite des autorisations qui lui ont été conférées par le conseil d'administration.

L'information préalable et permanente des administrateurs est une condition primordiale du bon exercice de leur mission.

A toute époque de l'année, le conseil d'administration opère les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns. Dans ce cadre, chaque administrateur peut se faire communiquer les documents nécessaires à l'accomplissement de sa mission ; à cet effet, il en adresse la demande au président du conseil d'administration.

Les membres du conseil d'administration sont informés, dans un délai suffisant, des questions sur lesquelles ils sont appelés à débattre au sein du conseil d'administration et reçoivent dans les mêmes délais les éléments nécessaires à l'examen et à la compréhension de ces questions, de manière à les mettre à même d'exercer leur mandat dans des conditions appropriées.

Ainsi, le règlement intérieur du conseil d'administration prévoit que le président ou le directeur général de la Société, au cas particulier le président-directeur général, est tenu de communiquer à chaque administrateur, dans un délai suffisant, tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission. A cet effet, chaque administrateur peut réclamer au président-directeur général, dans les délais appropriés, sous réserve de leur caractère confidentiel, les informations indispensables à une intervention utile sur les sujets à l'ordre du jour du conseil d'administration ou toute autre information lui permettant d'exercer sa mission.

Préalablement à la tenue de la réunion, un dossier comprenant les documents afférents aux principaux sujets est remis ou envoyé par mail à chaque administrateur :

- pour les réunions relatives aux arrêtés de comptes annuels ou semestriels : les comptes annuels et consolidés et leurs annexes, le rapport de gestion ainsi que les éléments de gestion prévisionnels ;
- pour les autres réunions : toute information permettant aux administrateurs de prendre une décision éclairée sur l'ordre du jour proposé.

1.7.5 Représentation des membres du conseil d'administration

Tout administrateur peut donner mandat à un autre administrateur de le représenter à une séance du conseil d'administration. Le conseil est seul juge de la validité du mandat, lequel peut être donné notamment par simple lettre. Chaque administrateur ne peut disposer, au cours d'une même séance, que d'une seule procuration.

Cette faculté a été utilisée 4 fois au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2013.

1.7.6 Visioconférence et/ou télécommunication

Les statuts de la Société prévoient que, sauf lorsque le conseil d'administration est réuni (i) pour procéder aux opérations visées aux articles L. 232-1 et L. 233-16 du Code de commerce et (ii) pour se prononcer sur une décision de nomination, rémunération, révocation du président, du directeur général et des directeurs généraux délégués, le règlement intérieur du conseil d'administration pourra prévoir que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration par des moyens de visioconférence ou de télécommunication conformes à la réglementation en vigueur.

A cet effet, le règlement intérieur du conseil d'administration prévoit notamment que :

- Préalablement à chaque réunion du conseil d'administration, à la demande d'un ou plusieurs administrateurs, le président peut décider de les autoriser à participer à la réunion par des moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective. Tout administrateur doit transmettre la demande avec un préavis compatible avec l'utilisation de la visioconférence ou de la télécommunication ;
- Dans ce cas, les lieux où pourront se rendre les administrateurs souhaitant participer à la réunion par visioconférence feront l'objet d'une notification spécifique et individuelle ;
- Un administrateur participant à la réunion par visioconférence ou télécommunication peut représenter un autre administrateur sous réserve que le président dispose, au jour de la réunion, d'une procuration de l'administrateur ainsi représenté.

1.7.7 **Prise de décisions**

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité simple des membres présents ou représentés, avec voix prépondérante du président en cas de partage des voix.

1.7.8 **Délibérations**

Pour que les délibérations soient valables, le conseil d'administration doit réunir au moins la moitié des administrateurs en fonction.

Les délibérations du conseil d'administration sont constatées par des procès-verbaux inscrits sur un registre spécial, signés par le président et un administrateur au moins.

Les extraits ou copies de ces procès-verbaux seront valablement certifiés par le président-directeur général, l'administrateur délégué temporairement dans les fonctions de président, un fondé de pouvoir habilité à cet effet ou un liquidateur si les copies ou extraits doivent être produits pendant la période de liquidation.

Le procès-verbal du précédent conseil est soumis au vote des administrateurs dès l'ouverture du conseil suivant.

1.7.9 **Évaluation**

Conformément à la recommandation n°15 du Code Middlenext, le règlement intérieur du conseil d'administration prévoit que le conseil consacre une fois par an un point de son ordre du jour à un débat sur son fonctionnement afin notamment (i) d'évaluer la qualité et l'efficacité des débats au sein du conseil d'administration, (ii) d'apprécier le rôle effectif du conseil d'administration dans l'exercice de ses missions et (iii) d'analyser les raisons d'éventuels dysfonctionnements perçus par le président, les administrateurs ou les actionnaires.

1.8 **Missions du conseil d'administration**

1.8.1 **Les missions du conseil d'administration**

Outre les prérogatives de la loi, le conseil d'administration :

- détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre ;

- gère toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent ;
- et procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

1.8.2 Autorisations préalables du conseil d'administration

Conformément à la loi, les engagements de cautions, d'avals ou de garanties au nom de la Société ne peuvent être consentis par le président-directeur général qu'après avoir recueilli l'autorisation préalable du conseil d'administration, le conseil d'administration pouvant fixer annuellement un montant global ou par engagement en deçà duquel son autorisation n'est pas nécessaire. Cette disposition s'applique aux opérations réalisées tant par la Société elle-même que ses filiales.

Enfin, l'autorisation préalable du conseil d'administration est nécessaire pour toute convention réglementée conformément aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce ainsi que, conformément à l'article L. 225-42-1 du Code de commerce, pour tout engagement pris au bénéfice du président-directeur général ou d'un directeur général délégué, le cas échéant, et correspondant à des rémunérations ou avantages dus du fait de la cessation de leurs fonctions ou postérieurement à celles-ci.

1.9 Activité du conseil d'administration au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2013

Les travaux du conseil d'administration durant les réunions de l'exercice clos au 31 décembre 2013 ont porté notamment sur :

23 janvier 2013

- Présentation du chiffre d'affaires de l'année 2012 ;
- Présentation et examen des budgets 2013 du Groupe NextRadioTV ;
- Questions diverses.

26 mars 2013

- Examen et arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012 ;
- Examen et arrêté des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2012 ;
- Conventions réglementées de l'article L. 225-38 du Code de commerce ;
- Constatation de l'acquisition définitive d'actions gratuites ;
- Fixation de la date de l'assemblée générale mixte ordinaire annuelle et extraordinaire ;
- Questions diverses.

15 avril 2013

- Présentation du chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre 2013 ;
- Autorisation d'une convention visée à l'article L225-38 du Code de commerce ;
 - Présentation des projets de résolutions ;
 - Proposition d'affectation du résultat de l'exercice,
 - Proposition de nomination de 2 nouveaux administrateurs,
 - Proposition de fixation des jetons de présence,
 - Proposition de renouvellement du mandat de commissaires aux comptes,

- Proposition d'autorisation d'opérer sur les actions de la Société,
- Proposition d'autorisations financières,
- Proposition de modification de l'article 13 des statuts ;
- Convocation de l'assemblée générale mixte ordinaire annuelle et extraordinaire avec les projets de résolutions ;
- Préparation du rapport de gestion, du rapport spécial sur les attributions d'actions gratuites ;
- Présentation du rapport du président au conseil d'administration sur les procédures de contrôle interne ;
- Questions diverses.

25 juillet 2013

- Présentation et examen des comptes consolidés du 1^{er} semestre 2013 ;
- Information, autorisation et délégation de pouvoir relatives au projet de cession de l'activité Print du Groupe ;
- Information sur la création de 4 nouvelles filiales de NextRadioTV ;
- Constatation de l'augmentation de capital décidée au cours de l'assemblée générale mixte du 22 mai 2013 ;
- Ajustement des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ;
- Mise en place d'un accord de supplément d'intéressement ;
- Questions diverses.

17 octobre 2013

- Approbation du procès-verbal du conseil d'administration précédent ;
- Présentation du chiffre d'affaires du 3^{ème} trimestre 2013 ;
- Réduction du capital social par annulation d'actions auto-détenues ;
- Questions diverses.

18 décembre 2013

- Approbation du procès-verbal du précédent conseil d'administration ;
- Présentation du projet de fusion des régies du Groupe et notamment de l'opération d'apport des titres RMC Régie à Groupe Tests Holding dans le cadre des dispositions de l'article L225-38 et suivants du Code de commerce ;
- Approbation du traité d'apport des titres RMC Régie à Groupe Tests Holding dans le cadre des dispositions de l'article L.225- 38 et suivants du Code de Commerce ;
- Modification de la rémunération du président-directeur général (octroi d'une prime) ;
- Constatation de la démission de Monsieur Pierre Médecin de ses fonctions d'administrateur ;
- Cooptation d'un nouvel administrateur en remplacement ;
- Questions diverses.

1.10 Limitations aux pouvoirs du directeur général

Le conseil d'administration a choisi de ne pas dissocier les fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général. Les pouvoirs du président-directeur général sont ceux que lui confère la loi. Il est donc investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société.

Aucune limitation n'a été donnée par le conseil d'administration aux pouvoirs du directeur général.

Sur proposition du directeur général, le conseil d'administration peut nommer un, ou plusieurs, directeurs généraux délégués. Il n'y a pas, à ce jour, de directeur général délégué.

1.11 Règles de détermination des rémunérations des mandataires sociaux

1.11.1 Rémunération des mandataires sociaux

Afin de se conformer aux dispositions de l'alinéa 8 de l'article L.225-37 du Code de commerce, nous vous rendons compte des règles de gouvernance suivantes, applicables à la détermination des rémunérations de toutes sortes accordées aux mandataires sociaux de la Société.

Les rémunérations et les avantages en nature octroyés par le Groupe pour les exercices clos le 31 décembre 2012 et le 31 décembre 2013 sont les suivants :

Rémunération de Monsieur Alain Weill, président-directeur général de la Société (en euros)

Tableau de synthèse

	Exercice 2012	Exercice 2013
Rémunérations dues au titre de l'exercice* (détaillées au tableau suivant)	200 000	233 330
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Total	200 000	233 330

* A ce montant s'ajoutent 357 816 euros au titre de la rémunération globale versée en 2012 et 2013 par l'entité contrôlante News Participations au sens de l'article L.233-16 du Code de commerce

Détail des rémunérations

	Exercice 2012		Exercice 2013	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe*		200 000		200 000
Rémunération variable				
Rémunération exceptionnelle**			33 330	
Jetons de présence alloués				
Avantages en nature*				
Total		200 000	33 330	200 000

* A ce montant s'ajoutent 347 592 euros au titre de la rémunération fixe versée en 2012 et 2013 et 10 224 euros d'avantages en nature versés en 2012 et 2013 par l'entité contrôlante News Participations au sens de l'article L.233-16 du Code de commerce

** A ce montant s'ajoutent 35 000 euros dus au titre de prime exceptionnelle pour 2013 par l'entité contrôlante News Participations au sens de l'article L.233-16 du Code de commerce

Monsieur Alain Weill ne dispose d'aucun contrat de travail avec les sociétés du Groupe et ne bénéficie d'aucune indemnité relative à une clause de non concurrence.

Il n'existe pas dans le Groupe de mécanisme de rémunération différée en faveur de ses dirigeants. A ce titre, il n'existe notamment pas de régime de retraite complémentaire spécifique ni de prime de départ.

Il n'existe aucun autre engagement pris au bénéfice des mandataires sociaux correspondant à des éléments de rémunération, des contreparties financières ou des avantages dus à raison de la cessation ou du changement des fonctions ou postérieurement à celles-ci.

I.11.2 Jetons de présence et rémunérations des mandataires sociaux non dirigeants

L'assemblée générale du 22 mai 2013, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, connaissance prise du rapport de gestion, a fixé à 30 000 euros le montant global annuel des jetons de présence alloués aux membres du conseil d'administration jusqu'à la clôture de l'exercice 2013. Ces jetons de présence ont été alloués comme indiqué ci-dessous et seront versés au cours de l'exercice 2014.

Montant global annuel des rémunérations allouées par les mandataires sociaux non dirigeants au titre des exercices 2012 et 2013 (en euros)

Mandataires sociaux non dirigeants	Montant versé au cours de l'exercice 2012	Montant alloué** au cours de l'exercice 2013
Alain Blanc-Brude		
- Jetons de présence	3 000	6 000
- Autres rémunérations	Néant	Néant
Isabelle Weill		
- Jetons de présence	3 000	6 000
- Autres rémunérations*	70 000	120 000
Nicolas Ver Hulst		
- Jetons de présence	3 000	6 000
- Autres rémunérations	Néant	Néant
WMC		
- Jetons de présence	3 000	6 000
- Autres rémunérations	Néant	Néant
Fimalac		
- Jetons de présence		3 000
- Autres rémunérations		Néant
Pierre Médecin		
- Jetons de présence		2 000
- Autres rémunérations		Néant
André Saint Mieux		
- Jetons de présence		1 000
- Autres rémunérations		Néant
Total	82 000	150 000

* La rémunération fixe versée à Isabelle Weill l'est au titre d'un contrat de travail

** Montant alloué au titre de 2013 et qui sera versé à l'issue de l'assemblée générale du 22 mai 2014

I.11.3 Attributions d'actions gratuites

Le détail des plans d'attribution d'actions gratuites consentis par la Société à ses salariés et mandataires sociaux est présenté au chapitre 9, note 9.11.2 pour l'historique des plans.

Le 26 mars 2013, le conseil d'administration de la Société a constaté l'acquisition définitive de 5 355 actions gratuites, attribuées le 22 septembre 2008 (tranche 3 du plan 5), au profit de Monsieur François Pesenti, ces actions ayant été prélevées sur les actions auto-détenues par la Société.

I.12 Participation des actionnaires à l'assemblée générale

Les modalités de participation des actionnaires aux assemblées générales figurent à l'article 22 des statuts. Le droit des actionnaires de participer aux assemblées générales est subordonné à un enregistrement ou à une inscription des actions dans les conditions et les délais prévus par la réglementation en vigueur.

I.13 Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Ces éléments sont exposés au chapitre 7 du document de référence et font partie intégrante du rapport de gestion, qui est incorporé dans le document de référence.

II. Contrôle interne et gestion des risques

Le présent rapport a pour objet de rendre compte des procédures mises en place par la Société concernant l'organisation du contrôle interne et de la gestion des risques. Les dispositifs décrits ci-dessous sont applicables à la société mère NextRadioTV et à l'ensemble de ses filiales contrôlées majoritairement et incluses dans le périmètre de consolidation.

II.1 Identification et traitement des risques

Selon la définition du cadre de référence de l'AMF, le risque représente la possibilité qu'un événement survienne et dont les conséquences seraient susceptibles d'affecter les personnes, les actifs, l'environnement, les objectifs de la Société ou sa réputation.

La Société est confrontée à diverses natures de risques tels que décrits dans le chapitre 4 du document de référence. Les services transverses, et tout particulièrement les services financiers, juridiques et des ressources humaines, vérifient la mise en œuvre effective des procédures de contrôle interne décrites ci-dessous et émettent auprès du secrétaire général des recommandations relatives à la mise en place de nouvelles procédures.

II.2 Définition et objectifs du contrôle interne

La gestion des risques est un dispositif dynamique défini et mis en œuvre sous la responsabilité de la Société par les responsables opérationnels, financiers et juridiques issus des différents services de la direction du Groupe à travers un ensemble de moyens, de procédures, de comportements et d'actions permettant de donner une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs de la Société.

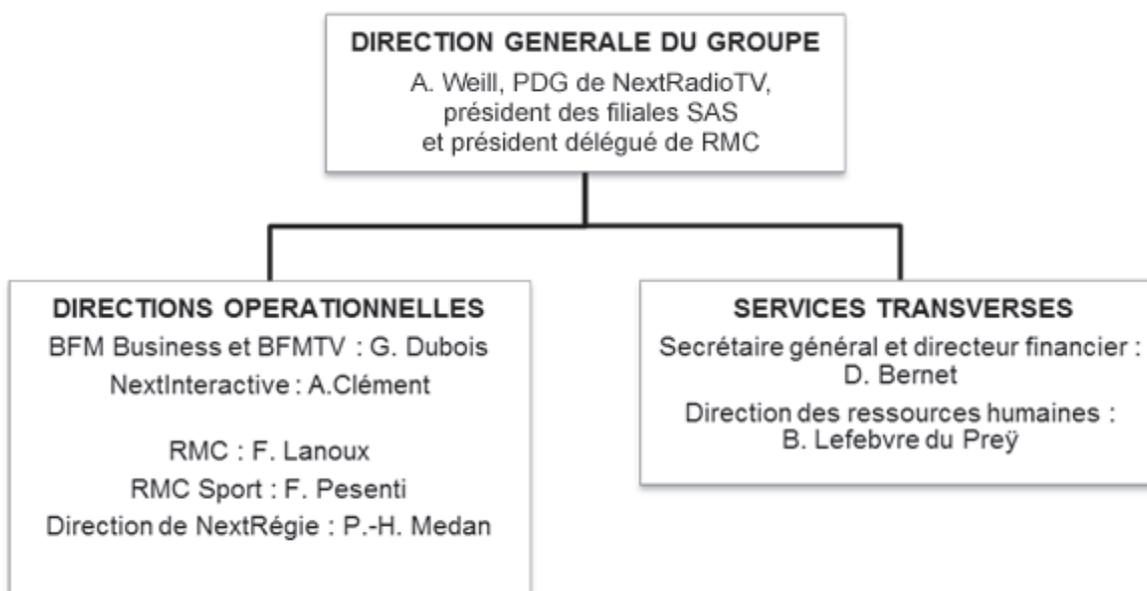
Les objectifs du contrôle interne et de la gestion des risques sont les suivants :

- favoriser l'atteinte des objectifs de la Société en veillant à l'application des instructions et des orientations fixées par la vision stratégique de la direction générale ;
- assurer le respect et la préservation des valeurs de la Société et de ses marques ;
- mobiliser les collaborateurs de la Société autour d'une vision commune des enjeux et des risques liés à l'activité de la Société ;
- assurer le bon fonctionnement et le respect de l'ensemble des procédures du Groupe ;
- veiller à la fiabilité des données comptables, financières et de gestion communiquées aux directions des filiales, à la direction générale, au conseil d'administration et aux actionnaires ;
- inscrire les comportements, les actes et les opérations dans le cadre défini par les normes et les règles internes à la Société ainsi que par les lois et règlements en vigueur ;
- prévenir et détecter les erreurs et les irrégularités éventuelles.

II.3 Organisation du contrôle interne et de gestion des risques

L'organisation du Groupe constitue la base de l'environnement général du contrôle interne. Elle a été établie autour de 3 pôles que sont la direction générale, les directions opérationnelles des filiales et les services transverses. Cette organisation triangulaire permet d'optimiser la structure globale de coûts tout en assurant une réactivité et une flexibilité stratégique importante de la Société dans son environnement concurrentiel.

Structure organisationnelle du Groupe au 31 décembre 2013



II.3.1 La direction générale

Le président-directeur général du Groupe délibère avec le conseil d'administration sur les questions majeures de la vie du Groupe et donne les grandes orientations stratégiques. Il mobilise les directions opérationnelles et transverses autour d'une vision commune des objectifs, des enjeux et des risques liés à l'activité du Groupe. Il détermine les pouvoirs et les responsabilités via les délégations de pouvoir et de signatures qui fixent précisément les domaines et les niveaux de décision autorisés aux différents acteurs opérationnels et transverses de la Société.

Afin de renforcer la transparence et conformément à la recommandation n°12 du Code MiddleNext, le conseil d'administration a décidé à l'unanimité le 27 janvier 2014 de la création d'un comité des rémunérations et d'un comité d'audit, dont le fonctionnement et les pouvoirs sont décrits au chapitre 7, paragraphe 7.4.3.

II.3.2 Les directions opérationnelles

Grâce aux délégations conférées par le président-directeur général aux directions opérationnelles, celles-ci jouent un rôle important au sein des filiales en matière de procédures de décision et de contrôle visant à favoriser l'application des instructions et des orientations fixées par la direction générale. En effet, les directions opérationnelles sensibilisent et mobilisent les salariés sur l'ensemble des enjeux et des risques propres à leur filiale d'appartenance.

Les directions opérationnelles supervisent des services de nature différente en fonction des filiales et de leur secteur d'activité : rédaction, antenne, production, commercialisation, marketing et promotion, etc. Elles sont destinataires des reportings quotidiens de chiffre d'affaires, au même titre que la direction générale, et participent aux réunions de reportings mensuels. Elles contribuent aussi activement au processus d'élaboration budgétaire.

II.3.3 Les services transverses

La Société attache une importance particulière aux procédures définies et mises en œuvre par les services transverses, qui collaborent dans leur domaine de compétence respectif avec l'ensemble des filiales du Groupe et assurent ainsi un lien fonctionnel entre les directions opérationnelles et la direction générale.

Les principaux services supports du Groupe sont placés sous la supervision du secrétaire général et de la directrice des ressources humaines. Ils se composent d'un service juridique, d'un service financier des filiales, d'un service financier du Groupe, d'un service des ressources humaines, des services généraux, des services techniques et des systèmes d'information.

Ces équipes collaborent avec des prestataires extérieurs, notamment dans les domaines de la comptabilité, la paie, l'assistance juridique et du recouvrement. A titre d'exemple, la tenue de la comptabilité est soustraite à KPMG, cabinet d'expertise comptable.

II.3.4 Audit externe

Outre le contrôle interne, les commissaires aux comptes de la Société revoient périodiquement les procédures de contrôle interne mises en place au sein du Groupe. En application de l'article L.225-35 du Code du commerce, ils établissent un rapport concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable.

II.4 Outils du contrôle interne et de gestion des risques

Le Groupe s'inscrit aujourd'hui dans une démarche d'amélioration continue de son système de contrôle interne. Les dispositifs de contrôle interne existants ou en cours d'élaboration sont décrits ci-dessous.

II.4.1 Les outils de comptabilité et de gestion

Comptes sociaux et consolidés

L'ensemble des filiales du Groupe utilisent le même système d'information comptable (Talentia Finance) et décisionnel (Talentia CPM), mis à disposition par le prestataire externe de comptabilité, KPMG. Ce système d'information répond à des standards de qualité élevés et contribue ainsi aux procédures de contrôle interne, notamment via le contrôle des accès, la traçabilité et la fiabilité des données, ainsi que la tenue d'un plan comptable unique au Groupe.

La production de la consolidation statutaire est aussi externalisée et prise en charge par KPMG via l'outil (Talentia CPM consolidation statutaire).

Le service d'externalisation comptable de KPMG informe régulièrement les services financiers du Groupe et des filiales des évolutions des règles et des méthodes comptables applicables à l'élaboration des comptes sociaux et consolidés. Il en va de même en matière d'évolution de la réglementation fiscale applicable aux différentes déclarations devant être établies par la Société. Ces déclarations sont également produites par KPMG, à l'exception des déclarations sociales.

Le cabinet d'expertise-comptable KPMG établit aussi un arrêté des comptes pour toutes les filiales chaque mois, qui sert de base aux reportings mensuels. Il établit les comptes consolidés semestriels et les comptes consolidés annuels, en conformité avec le référentiel comptable IFRS. A chaque arrêté semestriel, les principales options comptables font préalablement l'objet d'une présentation au service financier du Groupe, au secrétaire général et aux commissaires aux comptes. Les comptes consolidés semestriels et les comptes consolidés annuels sont approuvés par le conseil d'administration, auquel sont présentées les conclusions des travaux des commissaires aux comptes.

Le Groupe s'assure de manière régulière de l'évolution de ses engagements hors bilan, détaillés à la note 10.4 du chapitre 9 du document de référence.

Reportings mensuels et spécifiques

Des reportings comptables, de gestion et consolidés sont établis chaque mois par les équipes internes de gestion en collaboration avec KPMG. Ils détaillent par activité le chiffre d'affaires et les charges d'exploitation. Ils présentent également un comparatif détaillé des chiffres mensuels et cumulés avec les budgets de l'année en cours et le réel N-1, ainsi que l'analyse des écarts et des variations significatifs.

Une attention particulière est portée au chiffre d'affaires comptable, qui est rapproché et validé mensuellement avec les données commerciales issues des logiciels de gestion interne de commercialisation des espaces publicitaires.

Enfin, les reportings font l'objet d'une présentation mensuelle à la direction générale, et d'une revue trimestrielle plus approfondie. Ce faisant, les reportings mensuels permettent de mesurer l'adéquation des résultats avec les objectifs fixés par la direction générale et de mettre en perspective la contribution de chaque activité à la performance globale du Groupe.

Des reportings spécifiques sont également produits à l'attention du président-directeur général, du secrétaire général et des principaux décideurs opérationnels et transverses qui viennent compléter les reportings mensuels.

- Le prestataire d'expertise-comptable produit un reporting quotidien de la trésorerie consolidée du Groupe et un reporting quotidien des encaissements du Groupe ;
- Le service financier de la régie publicitaire produit un suivi quotidien du chiffre d'affaires publicitaire ;
- Le service juridique produit un reporting mensuel de la répartition du capital et des droits de vote ;
- Le service marketing de la régie publicitaire produit des reportings d'audiences hebdomadaires ;
- Le service financier de la régie publicitaire produit mensuellement les évaluations des délais des règlements clients (DSO).

Budget annuel et business plan à 3 ans

Les budgets du Groupe sont établis durant le courant du dernier trimestre de l'exercice. Le processus d'élaboration budgétaire débute par la tenue de réunions dites d' « axes stratégiques » ayant pour objectif de fixer pour chaque filiale les grandes orientations qualitatives et quantitatives du budget annuel en présence de la direction générale, de la direction opérationnelle de la filiale et du responsable de gestion dédié à cette filiale. Chaque direction opérationnelle prépare ensuite, en collaboration avec le responsable de gestion, un budget en cohérence avec les orientations retenues. Plusieurs versions successives de ce budget sont présentées à la direction générale du Groupe jusqu'à l'étape de la validation. A l'issue de chaque version budgétaire, le service financier Groupe élabore un budget consolidé du Groupe. C'est ce budget consolidé qui, dans sa version finale, est présenté au conseil d'administration. Après adoption du budget consolidé du Groupe par le conseil d'administration, celui-ci est intégré dans les outils de reportings afin de permettre un suivi mensuel.

Une fois par an, les directions opérationnelles du Groupe se retrouvent en séminaire afin d'examiner un plan à 3 ans à partir des données préparées par les différents responsables de gestion. Ce plan à 3 ans sert de base aux tests de perte de valeur et de référence pour l'établissement du budget de l'année suivante.

II.4.2 Les outils de communication financière

Le service financier du Groupe s'assure que la communication financière est effectuée dans les délais requis et en conformité avec les lois et règlements.

Les documents qu'il diffuse font l'objet d'une validation par le service financier du Groupe, le secrétaire général, le président-directeur général voire éventuellement le conseil d'administration pour les communiqués de presse semestriels et annuels.

Les informations communiquées peuvent être regroupées selon la typologie suivante :

- les communiqués de presse financiers périodiques (informations trimestrielles, résultats semestriels et annuels) et spécifiques en cas d'événement particulier d'importance significative (annulation d'actions auto-détenues, croissance externe) ;
- les présentations des résultats semestriels et annuels ;
- le document de référence.

Le document de référence du Groupe est déposé auprès de l'AMF après avoir fait l'objet d'une vérification des informations comptables et financières et d'une relecture d'ensemble par le service financier du Groupe, le secrétaire général ainsi que les commissaires aux comptes. Les informations à destination du public sont diffusées via un diffuseur agréé par l'AMF et mis en ligne sur le site du Groupe, www.nextradiotv.com.

II.4.3 Les outils de dématérialisation

Le Groupe a pour ambition d'améliorer le respect, la fiabilité et l'efficacité de certaines procédures grâce à la mise en œuvre de solutions de dématérialisation. En 2013, les services transverses ont notamment œuvré à la dématérialisation des flux de notes de frais, d'engagements de dépenses, des bons de commande d'échanges ainsi que de validation des factures. La dématérialisation implique le plus souvent une refonte des procédures existantes et, ce faisant, un temps d'adaptation important des collaborateurs. Le déploiement technique de telles solutions commence par une phase de tests sur un échantillon de population représentatif des différents métiers du Groupe, puis par une phase de déploiement sur une filiale avant d'être enfin généralisé à l'ensemble du Groupe.

Afin de pouvoir donner accès à tous les collaborateurs à certaines informations internes nécessaires à l'exercice de leur activité, de favoriser le partage des informations, et d'améliorer la diffusion des procédures Groupe, un réseau social d'entreprise a été lancé début avril 2014. A cela s'ajoute l'envoi régulier par emails d'informations générales (audiences, résultats) à l'ensemble des salariés.

II.4.4 Les chartes et notes de prévention

Une charte informatique est en cours d'élaboration. Elle aura pour objet de décrire aux collaborateurs du Groupe les principales règles à respecter et les précautions à mettre en œuvre dans le cadre de leur utilisation des outils et des systèmes informatiques et de communication internes.

Selon la recommandation de l'AMF n°2010-07, le Groupe a mis en œuvre des mesures préventives pour encadrer la réalisation de transactions par les mandataires sociaux, les dirigeants et les salariés sur les titres de NextRadioTV. Ces mesures se traduisent d'abord par la limitation de l'accès à l'information : limitation du nombre de participants aux réunions stratégiques, utilisation de noms de codes pour certaines opérations, vérification des droits d'accès informatiques aux dossiers confidentiels. Ces mesures préventives se concrétisent également par la définition et la publication sur le site internet du Groupe du calendrier de la communication financière : comptes annuels, comptes semestriels, informations trimestrielles. Enfin, l'équipe juridique est responsable de la mise à jour de la liste des initiés, auxquels est adressé un document écrit, qui rappelle les principales obligations qui incombent aux personnes ayant accès à l'information privilégiée et qui définit le calendrier des périodes dites de « fenêtres négatives » pendant lesquelles toute transaction sur le titre NextRadioTV est interdite.

* * * * *

Rapport présenté à Paris

Alain WEILL

Président du conseil d'administration –
directeur général

7.7 Rapport des commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce sur le rapport du président du conseil d'administration relatif aux procédures de contrôle pour l'exercice 2013

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Deloitte & Associés
185, avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

NextRadioTV

Société Anonyme

12, rue d'Oradour-sur-Glane

75015 PARIS

Rapport des Commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce sur le rapport du Président du Conseil d'administration

Exercice clos le 31 décembre 2013

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société NextRadioTV et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président.

Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Neuilly-sur-Seine, le 30 avril 2014

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Deloitte & Associés

Xavier CAUCHOIS

Fabien BROVEDANI

8 INFORMATIONS GENERALES CONCERNANT LA SOCIETE ET SON CAPITAL

8.1 Statuts et fonctionnement

Raison sociale, nom commercial et siège social de la Société

La dénomination sociale de la Société et son principal nom commercial est NextRadioTV.

Le siège social de la Société est sis 12, rue d'Oradour-sur-Glane, 75015 Paris et son numéro de téléphone est le 01.71.19.11.91.

Lieu et numéro d'enregistrement de la Société et son code APE

La Société est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 433 671 054 et son numéro SIRET est le 433 671 054 00024. Son code d'activité économique est le 6010Z.

Forme juridique de la Société et législation applicable (article 1^{er} des statuts)

La Société est une société anonyme de droit français à conseil d'administration soumise aux dispositions du Livre II du Code de commerce.

Date de constitution et durée de la Société (article 5 des statuts)

La Société a été constituée le 8 novembre 2000 sous la forme d'une société anonyme à directoire et conseil de surveillance et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris le 27 novembre 2000.

Le 6 octobre 2005, la Société a modifié son mode d'administration et de direction et est désormais une société anonyme à conseil d'administration.

La durée de la Société est fixée à 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés, sauf cas de dissolution ou de prorogation.

Objet social (article 3 des statuts)

La Société a pour objet, tant en France qu'à l'étranger :

- la réalisation toutes opérations commerciales et financières se rapportant à la création, l'acquisition, l'édition, l'exploitation et la gestion de toutes activités de télévision et de toutes stations de radiodiffusion sonore, et généralement, de tous autres moyens de communication sous toutes leurs formes actuelles et futures ;
- la prise et la gestion de participations dans toutes sociétés ayant des activités radiophoniques, de télévision, multimédia et/ou internet ;
- la participation de la Société à toutes entreprises, groupements d'intérêt économique ou sociétés françaises ou étrangères, créées ou à créer, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes, notamment aux entreprises, groupements ou sociétés dont l'objet social serait susceptible de concourir à la réalisation de l'objet social et ce par tous moyens, notamment par voie d'apport, de souscription ou d'achat d'actions, de parts sociales,

- de fusion, de société en participation, de groupement d'alliance ou de commandite ;
- et plus généralement, toutes opérations civiles ou commerciales, mobilières ou immobilières, financières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social, susceptibles d'en faciliter l'exploitation, le développement ou l'extension.

Exercice social

L'exercice social, d'une durée de 12 mois, commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Fixation, affectation et répartition des bénéfices (articles 26 et 27 des statuts)

Le compte de résultat récapitule les produits et les charges de l'exercice. Il fait apparaître, par différence, après déduction des amortissements et des provisions, le bénéfice ou la perte de l'exercice.

Sur ce bénéfice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, il est d'abord prélevé 5% au moins pour constituer le fonds de réserve légale, prélèvement qui cessera d'être obligatoire lorsque ledit fonds aura atteint le 10^{ème} du capital, mais reprendra son cours si, pour une raison ou pour une cause quelconque, cette quotité n'est plus atteinte, et toutes sommes à porter en réserve en application de la loi.

Le solde, augmenté du report bénéficiaire, constitue le bénéfice distribuable qui est à la disposition de l'assemblée générale pour, sur la proposition du conseil d'administration, être, en totalité ou en partie, réparti aux actionnaires à titre de dividende, affecté à tous comptes de réserve ou d'amortissement du capital ou reporté à nouveau.

L'assemblée générale a la faculté d'accorder aux actionnaires, pour tout ou partie du dividende mis en distribution, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions dans les conditions fixées par la loi. L'assemblée générale peut aussi décider de payer le dividende en nature, ou offrir le choix pour tout ou partie du dividende, entre le paiement du dividende en nature ou en numéraire, dans les conditions prévues par la loi.

Les réserves dont l'assemblée générale à la disposition peuvent être employées, sur sa décision, pour payer un dividende aux actionnaires. En ce cas, la décision indique expressément les postes sur lesquels les prélèvements sont effectués.

L'assemblée générale extraordinaire peut, au moyen de bénéfices ou de réserves, autres que la réserve légale, décider l'amortissement intégral ou partiel des actions qui perdront, à due concurrence, le droit au remboursement de leur valeur nominale.

Les modalités de mise en paiement des dividendes sont fixées par l'assemblée générale, ou à défaut par le conseil d'administration. Les dividendes doivent être réglés dans un délai maximum de 9 mois après la clôture de l'exercice social, sauf prolongation de ce délai par décision de justice.

Le conseil d'administration peut, sous réserve des dispositions légales ou réglementaires en vigueur, mettre en distribution un ou plusieurs acomptes sur dividendes avant l'approbation des comptes de l'exercice.

Conseil d'administration

La Société est administrée par un conseil d'administration composé de 3 membres au moins et de 18 membres au plus.

Les administrateurs peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales. Les personnes morales administrateurs sont tenues de désigner, pour participer aux délibérations du conseil d'administration et, généralement, pour exercer leur mandat d'administrateur, un représentant permanent soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités civiles et pénales que s'il était administrateur en son nom propre, sans que cette personne soit tenue d'être elle-même actionnaire.

Durée des fonctions – limite d'âge

Les membres du conseil d'administration sont nommés par l'assemblée générale ordinaire pour une durée de 6 ans, expirant à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat dudit administrateur. Ils sont toujours rééligibles.

Le conseil d'administration ne peut pas compter plus du tiers de ses membres ayant atteint l'âge de 70 ans. Si un administrateur ou représentant permanent atteint l'âge de 70 ans alors que le conseil d'administration comprend déjà le tiers de ses membres ayant atteint cet âge, le plus âgé des administrateurs ou représentants permanents est réputé démissionnaire lors de la prochaine assemblée générale ordinaire. Les dispositions relatives à la limite d'âge sont applicables aux représentants permanents des personnes morales administrateurs.

Les administrateurs peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

Président du conseil d'administration

Le conseil d'administration élit parmi ses membres personnes physiques un président et, le cas échéant, un ou plusieurs vice-présidents, pour une durée ne pouvant excéder celle de leur mandat d'administrateur. Le président doit être âgé de moins de 70 ans. Lorsque cette limite d'âge est atteinte en cours de fonctions, le président du conseil d'administration est réputé démissionnaire d'office à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire annuelle. Le conseil d'administration détermine la rémunération de son président. Il peut le révoquer à tout moment.

Le président organise et dirige les travaux du conseil d'administration, dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure d'accomplir leur mission.

Règlement intérieur du conseil d'administration

Le conseil d'administration de la Société a adopté un règlement intérieur destiné à préciser les modalités de son fonctionnement, en complément des dispositions légales, réglementaires et statutaires de la Société. Ce projet de règlement intérieur est décrit ci-après.

Ce règlement intérieur prévoit qu'avant d'accepter ses fonctions, l'administrateur doit s'assurer qu'il a pris connaissance des obligations générales ou particulières à sa charge ainsi que de la réglementation relative aux infractions boursières. Il doit notamment prendre connaissance des textes légaux ou réglementaires, des statuts, du règlement intérieur et des compléments d'information que le conseil d'administration peut lui avoir apporté et s'y conformer.

Il prévoit également que l'administrateur, (i) bien qu'étant lui-même actionnaire et devant posséder au moins 1 action, représente l'ensemble des actionnaires et doit agir en toutes circonstances dans l'intérêt social de l'entreprise, (ii) a l'obligation de faire part au conseil d'administration de toute situation de conflit

d'intérêts même potentiel et doit s'abstenir de participer au vote de la délibération correspondante, (iii) doit consacrer à ses fonctions le temps et l'attention nécessaires, (iv) doit être assidu et participer à toutes les réunions du conseil d'administration ou, le cas échéant, des comités auxquels il appartient, (v) doit se considérer astreint à une stricte obligation de confidentialité qui dépasse la simple obligation de discrétion prévue par les textes vis-à-vis des informations non publiques acquises dans le cadre de ses fonctions, et (vi) doit s'abstenir d'effectuer des opérations sur les titres de la Société lorsqu'il dispose d'informations non encore rendues publiques.

Aux termes du règlement intérieur du conseil d'administration, le président ou le directeur général de la Société est tenu de communiquer à chaque administrateur, dans un délai suffisant, tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission. A cet effet, chaque administrateur peut réclamer au président ou au directeur général, dans les délais appropriés, sous réserve de leur caractère confidentiel, les informations indispensables à une intervention utile sur les sujets à l'ordre du jour du conseil d'administration ou toute autre information lui permettant d'exercer sa mission.

Le règlement intérieur du conseil d'administration prévoit qu'un administrateur est indépendant lorsqu'il n'entretient, directement ou indirectement, aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société, son Groupe ou sa direction, qui puisse compromettre sa liberté de jugement. Le conseil d'administration procède chaque année, avant la publication du rapport annuel, à une évaluation de l'indépendance des administrateurs.

Conformément aux recommandations du Code de gouvernement d'entreprise MiddleNext, les critères que doit examiner le conseil d'administration afin de qualifier un administrateur d'indépendant et de prévenir les risques de conflit d'intérêts entre l'administrateur et la direction, la Société ou le Groupe, sont les suivants :

- ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la société ou d'une société de son groupe et ne pas l'avoir été au cours des 3 dernières années ;
- ne pas être client, fournisseur ou banquier significatif de la société ou de son groupe ou pour lequel la société ou son groupe représente une part significative de l'activité ;
- ne pas être actionnaire de référence de la société ;
- ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence ;
- ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des 3 dernières années.

Le règlement intérieur prévoit également la possibilité pour les administrateurs d'assister aux réunions du conseil d'administration avec voix délibérative par voie de visioconférence ou de télécommunication.

Le conseil d'administration consacre, aux termes de son règlement intérieur, une fois par an, un point de son ordre du jour à un débat sur son fonctionnement afin notamment (i) d'évaluer la qualité et l'efficacité des débats au sein du conseil d'administration (vérifier que les questions importantes sont convenablement préparées et débattues, vérifier l'accès à l'information des administrateurs, et les conditions de préparation des réunions), (ii) d'apprécier le rôle effectif du conseil d'administration dans l'exercice de ses missions (définition ou approbation de la stratégie, contrôles, autorisations) et (iii) d'analyser les raisons d'éventuels dysfonctionnements perçus par le président, les administrateurs ou les actionnaires.

Conformément aux dispositions légales, le président du conseil d'administration rend compte dans un rapport joint au rapport de gestion annuel arrêté par le conseil d'administration des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la Société.

Délibérations du conseil (article 14)

Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, sur convocation de

son président, soit au siège social soit en tout autre endroit indiqué dans la convocation. De plus, si le conseil ne s'est pas réuni depuis plus de 2 mois, les administrateurs constituant au moins le tiers des membres du conseil peuvent demander au président de le convoquer sur un ordre du jour déterminé. Lorsque les fonctions de président et de directeur général sont dissociées, le directeur général peut demander au président de convoquer le conseil sur un ordre du jour déterminé.

Les administrateurs sont convoqués par tous moyens, et même verbalement.

Tout administrateur peut donner mandat à un autre administrateur pour le représenter dans une délibération du conseil d'administration et voter pour lui sur une, plusieurs ou toutes les questions inscrites à l'ordre du jour, le conseil est seul juge de la validité du mandat, lequel peut d'ailleurs être donné par simple lettre ou par télégramme et chaque administrateur présent ne peut représenter qu'un seul autre administrateur.

Le règlement intérieur établi par le conseil d'administration peut prévoir que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion du conseil par des moyens de visioconférence ou de télécommunication conformes à la réglementation en vigueur. Cette stipulation n'est pas applicable pour l'adoption des décisions suivantes :

- nomination, rémunération, révocation du président, du directeur général et des directeurs généraux délégués ;
- arrêté des comptes annuels, des comptes consolidés et établissement du rapport de gestion et du rapport sur la gestion du Groupe.

Les délibérations sont prises aux conditions de quorum et de majorité prévue par la loi. En cas de partage des voix, la voix du président de séance est prépondérante.

Les personnes habilitées à certifier conformes les copies et extraits des procès-verbaux des délibérations sont déterminées conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Attributions du conseil d'administration

Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Le conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Enfin, le règlement intérieur prévoit également que le conseil d'administration est tenu informé régulièrement et peut avoir connaissance à tout moment de l'évolution de l'activité et des résultats du Groupe, de la situation financière, de l'endettement, de la trésorerie et plus généralement des engagements du Groupe.

Rémunération (article 18)

Le conseil d'administration peut recevoir, à titre de jetons de présence, une rémunération fixe annuelle déterminée par l'assemblée générale et maintenue jusqu'à nouvelle décision d'une autre assemblée.

La répartition de ces jetons de présence est faite entre les membres du conseil comme ce dernier le juge convenable. Il peut notamment être alloué aux administrateurs membres des comités une part supérieure à celle des autres administrateurs.

Le conseil détermine les rémunérations fixes ou proportionnelles ou à la fois fixes et proportionnelles à attribuer au président, à l'administrateur temporairement délégué dans les fonctions de président, ainsi que, dans les conditions prévues par la loi, les rémunérations exceptionnelles pour missions et mandats

confiés à des administrateurs.

Direction générale

La direction générale de la Société est confiée au président du conseil d'administration.

Le président du conseil d'administration, en sa qualité de directeur général, est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au conseil d'administration. Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

Sur sa proposition, le conseil d'administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le directeur général, avec le titre de directeur général délégué.

Organes de surveillance (comités spécialisés)

Le règlement intérieur du conseil d'administration prévoit que le conseil d'administration peut décider de constituer un ou plusieurs comités permanents ou temporaires, destinés à faciliter le bon fonctionnement du conseil d'administration et à concourir efficacement à la préparation de ses décisions. Le conseil d'administration a approuvé en 2013 la création de 2 comités : un comité des rémunérations et un comité d'audit.

Les comités sont chargés d'étudier les questions que le conseil d'administration ou son président soumettent à leur examen, de préparer les travaux du conseil d'administration relativement à ces questions, et de rapporter leurs conclusions au conseil d'administration sous forme de compte-rendus, de propositions, d'informations ou de recommandations.

Le rôle des comités est strictement consultatif. Le conseil d'administration apprécie souverainement les suites qu'il entend donner aux conclusions présentées par les comités. Chaque administrateur reste libre de voter comme il l'entend sans être tenu par ces études, investigations ou rapports, et n'est pas tenu par les éventuelles recommandations émises par les comités.

Le fonctionnement des comités spécialisés est présenté au paragraphe 7.4.3 du chapitre 7 du présent document de référence.

Assemblées générales (articles 10 et 19 à 23 des statuts)

Assemblées générales ordinaires

L'assemblée générale ordinaire peut prendre toutes les décisions à l'exception de celles qui ont pour effet de modifier les statuts.

Elle se réunit au moins une fois par an, dans les 6 mois qui suivent la clôture de chaque exercice social pour statuer sur les comptes de cet exercice et le cas échéant les comptes consolidés.

Elle peut conférer au conseil d'administration les autorisations nécessaires pour les actes de gestion excédant les pouvoirs de celui-ci.

Elle a notamment les pouvoirs suivants : nommer ou révoquer les administrateurs ou les commissaires aux comptes, approuver ou refuser les nominations d'administrateurs cooptés par le conseil d'administration à titre provisoire, donner ou refuser son quitus aux administrateurs en fonction, statuer sur le rapport spécial des commissaires aux comptes concernant les conventions intervenues entre la Société et ses dirigeants ou ses actionnaires, fixer le montant des rémunérations des commissaires aux comptes et celui des jetons de présence alloués aux administrateurs.

Elle statue sur toutes les questions relatives aux comptes de l'exercice écoulé, affecte les résultats.

Tous les actionnaires peuvent participer aux délibérations et prendre part aux votes sur les résolutions pourvu que les actions détenues soient entièrement libérées des versements exigibles.

L'assemblée générale ne délibère valablement sur 1^{ère} convocation que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins le 5^{ème} des actions ayant le droit de vote. Si cette condition n'est pas remplie, l'assemblée générale réunie sur seconde convocation peut alors délibérer valablement quel que soit le nombre des actions représentées, mais exclusivement sur les objets figurant à l'ordre du jour de la précédente réunion.

Les décisions de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires sont prises à la majorité plus une des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés.

Assemblées générales extraordinaires

L'assemblée générale extraordinaire peut prendre toutes décisions et apporter toutes modifications aux présents statuts dans leurs dispositions.

L'assemblée générale extraordinaire se compose de tous les actionnaires de la Société, quel que soit le nombre d'actions dont ils sont propriétaires pourvu qu'elles soient libérées des versements exigibles.

Ses décisions sont prises à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés.

L'assemblée générale ne délibère valablement que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins, sur 1^{ère} convocation, le quart et, sur 2^{ème} convocation, le 5^{ème} des actions ayant le droit de vote. A défaut de quorum, cette seconde assemblée peut être prorogée dans les mêmes conditions de convocation et de réunion, à une date ultérieure de 2 mois au plus à partir du jour auquel elle avait été convoquée.

Nonobstant ce qui précède et par dérogation légale, l'assemblée générale extraordinaire qui doit décider d'une augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, pourra statuer aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée générale ordinaire.

Assemblées générales spéciales

Dans l'hypothèse où la Société émet plusieurs catégories d'actions, certaines assemblées générales peuvent réunir les titulaires d'une catégorie déterminée d'actions.

La décision d'une assemblée générale extraordinaire d'actionnaires de modifier les droits particuliers relatifs à une catégorie d'actions ne deviendra définitive qu'après avoir été approuvée par une assemblée spéciale des actionnaires propriétaires d'actions de cette catégorie.

Les assemblées générales spéciales sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi.

Convocation – Accès aux assemblées générales – Pouvoirs

Les assemblées d'actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi. Les réunions ont lieu, soit au siège social, soit dans un autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

Les décisions des actionnaires sont prises en assemblées générales ordinaires, extraordinaires, spéciales ou mixtes selon la nature des décisions qu'elles sont amenées à prendre.

Le droit des actionnaires de participer aux assemblées générales est subordonné à un enregistrement ou à une inscription des actions dans les conditions et délais prévus par la réglementation en vigueur.

Tout actionnaire peut se faire représenter par son conjoint ou par un autre actionnaire dans toutes les assemblées. Il peut également voter par correspondance au moyen d'un formulaire dont il peut obtenir l'envoi dans les conditions indiquées par l'avis de convocation à l'assemblée conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables. Le conseil d'administration dispose de la faculté d'accepter les formulaires de vote et les procurations qui parviendraient à la Société au-delà de la date limite prévue par la réglementation en vigueur.

Le conseil d'administration a la faculté de décider que les actionnaires pourront participer et voter à toute assemblée par visioconférence ou autre moyen de télécommunication dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur.

Les assemblées sont présidées par le président du conseil d'administration ou, en son absence, par le vice-président et, à défaut, par un administrateur spécialement délégué à cet effet par le conseil. A défaut, l'assemblée élit elle-même son président.

Le bureau désigne le secrétaire qui peut être choisi en dehors des membres de l'assemblée.

Feuilles de présence – Procès-verbaux

Il est tenu une feuille de présence établie dans les formes légales et certifiée exacte par le bureau de l'assemblée.

Les personnes habilitées à certifier conformes les copies et extraits des procès-verbaux des délibérations des assemblées générales sont déterminées conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Droit de vote double (extrait de l'article 10 des statuts)

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité de capital social qu'elles représentent, est attribué à toute les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié, au plus tard le 5^{ème} jour précédant la date de l'assemblée, d'une inscription nominative, depuis 2 ans au moins, au nom du même actionnaire.

Clauses susceptibles d'avoir une incidence sur le contrôle de la Société

Sous réserve de l'octroi d'un droit de vote double à tout actionnaire détenant des actions entièrement libérées et pour lesquelles l'actionnaire peut justifier d'une détention nominative depuis au moins 2 ans, aucune clause statutaire ou du règlement intérieur n'est susceptible d'avoir pour effet de retarder, de différer ou empêcher le changement de contrôle de la Société.

Franchissement de seuils (article 10 des statuts)

Toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à posséder une fraction égale à 2% du capital social ou des droits de vote ou à tout multiple de cette fraction du capital social ou des droits de vote, est tenue, dans les 5 jours de bourse suivant le franchissement de seuil de participation, de déclarer à la Société, par lettre recommandée avec accusé de réception envoyée au siège social, le nombre total des actions et le nombre des droits de vote qu'elle possède et de faire part de ses

intentions à l'égard de la Société.

À défaut d'avoir été déclarées dans les conditions ci-dessus, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées de droit de vote dans les conditions prévues par la loi, dans la mesure où un ou plusieurs actionnaires détenant une fraction égale au 20^{ème} au moins du capital ou des droits de vote en font la demande lors de l'assemblée générale.

Cette obligation d'information s'ajoute à l'obligation d'information des franchissements de seuils prévue par la loi.

8.2 Capital et droits de vote

8.2.1 Capital

Au 20 mars 2014, le capital social, entièrement libéré, s'élève à 636 148,52 euros, divisé en 15 903 713 actions de 0,04 euro de valeur nominale.

Le montant du capital social et le nombre d'actions émises ont été modifiés pour la dernière fois lors de la réunion du conseil d'administration en date du 17 octobre 2013. La valeur nominale de chaque action n'a pas varié depuis le 7 juin 2010.

8.2.1.1 Catégorie d'actions

Il n'existe qu'une seule catégorie d'actions, conférant à leurs titulaires des droits identiques.

8.2.1.2 Forme des actions et identification des actionnaires (article 8 des statuts)

Les actions entièrement libérées sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire. Sous réserve des dispositions légales et réglementaires en vigueur et des statuts de la Société, elles sont obligatoirement nominatives jusqu'à ce qu'elles soient intégralement libérées.

Les actions sont librement négociables. La transmission des actions s'opère de compte à compte, selon les modalités définies par la loi et les règlements.

La propriété des actions est établie par une inscription en compte auprès de la Société conformément à la réglementation en vigueur.

La Société peut demander à tout moment au dépositaire central d'instruments financiers l'identification des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans les assemblées d'actionnaires ainsi que la quantité de titres détenus par chacun d'eux dans les conditions fixées à l'article L. 228-2 du Code de commerce.

8.2.1.3 Actions non représentatives du capital

A la date du dépôt du présent document de référence, il n'existe aucune action non représentative du capital.

8.2.1.4 Modifications du capital social ou des droits attachés aux actions

Toute modification du capital social ou des droits attachés aux actions est soumise aux prescriptions légales, les statuts ne prévoyant pas de stipulations spécifiques.

8.2.1.5 Tableau d'évolution de la répartition du capital social

Actionnaire	Au 31 décembre 2011			
	Actions	% Capital	Droits de vote	% Droits de vote
Alpha Radio BV	-	-	-	-
Alain Weill	1	-	1	-
WMC*	6 048 547	36,26%	12 097 094	51,8%
Isabelle Weill	334	-	668	-
Alain Blanc-Brude**	730 963	4,38%	731 259	3,1%
Nicolas Ver Hulst	334	-	668	-
Northstar	334	-	668	-
Fimalac Développement	-	-	-	-
Trésor Princier Monégasque	205 312	1,23%	410 624	1,8%
Financière Pinault	106 344	0,64%	212 688	0,9%
Salariés et PEE***	318 348	1,90%	452 487	1,9%
Auto détention****	457 848	2,74%	0	-
Public et autres nominatifs	8 810 759	52,82%	9 438 214	40,4%
Total	16 679 124	100,00%	23 344 371	100,00%

* Contrôlée directement et indirectement par Alain Weill

**Directement et indirectement à travers la société MONAB

*** Dont 106 959 actions inscrites au PEE

****Dont 29 431 détenues dans le cadre du contrat de liquidité

N/D : Information non disponible

Actionnaire	Au 31 décembre 2012			
	Actions	% Capital	Droits de vote	% Droits de vote
Alpha Radio BV	-	-	-	-
Alain Weill	1	-	2	-
WMC*	6 048 547	36,3%	12 097 094	51,6%
Isabelle Weill	334	-	668	-
Alain Blanc-Brude**	730 963	4,38%	989 853	4,2%
Nicolas Ver Hulst	334	-	668	-
Northstar	334	-	668	-
Fimalac Développement	1 070 333	6,4%	1 070 333	4,6%
Trésor Princier Monégasque	205 312	1,2%	410 624	1,8%
Salariés et PEE***	287 345	1,7%	472 887	2,0%
Auto-détention****	1 530 605****	9,2%	0	-
Public et autres nominatifs	6 805 016	40,80%	8 400 143	35,8%
Total	16 679 124	100,00%	23 442 940	100,00%

*Contrôlée directement et indirectement par Alain Weill

** Directement et indirectement à travers les sociétés Monab et Apéf Advisory CY SAM

***Dont 96 448 actions inscrites au PEE

**** Dont 52 587 détenues dans le cadre du contrat de liquidité

N/D : Information non disponible

Au 31 décembre 2013				
Actionnaire	Actions	% Capital	Droits de vote	% Droits de vote
Alpha Radio BV	-	-	-	-
Alain Weill	1	-	2	-
WMC*	6 056 792	38,08%	11 945 339	53,32%
Isabelle Weill	334	-	668	-
Alain Blanc-Brude**	742 248	4,67%	1 001 138	4,47%
Nicolas Ver Hulst	341	-	675	-
Northstar	344	-	678	-
Fimalac Développement***	1 091 740	6,86%	1 091 740	4,87%
Trésor Princier Monégasque	519 775	3,27%	725 087	3,24%
Salariés et PEE****	252 644	1,59%	412 763	1,84%
Auto détention*****	50 585	0,32%	0	
Public et autres nominatifs	7 188 909	45,20%	7 223 798	32,25%
Total	15 903 713	100,00%	22 401 888	100,00%

* Contrôlée directement et indirectement par Alain Weill

** Directement et indirectement à travers les sociétés Monab et Apef Advisory CY SAM

*** Incluant l'action prêtée au titre du prêt à la consommation d'action conclu avec Fimalac

**** Dont 86 657 actions inscrites au PEE

***** Dont 20 585 détenues dans le cadre du contrat de liquidité

N/D : Information non disponible

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun autre actionnaire détenant plus de 5% du capital ou des droits de vote.

Opérations survenues sur le capital social au cours des 3 derniers exercices

Date	Opération	Nombre d'actions émises/annulées	Nominal	Prime d'émission	Nombre total d'actions	Capital post opération
25 juillet 2013	Augmentation de capital de NextRadioTV	362 981	0,04 €	4 177 911,31 €	17 042 105	681 684,20 €
17 octobre 2013	Réduction du capital de NextRadioTV	1 138 392	0,04 €	12 492 926,98 €	15 903 713	636 148,52 €

8.2.2 Délégations en matière d'augmentation du capital et autres autorisations

Le tableau ci-dessous présente, de façon synthétique, les délégations en cours consenties au conseil d'administration.

Tableau récapitulatif des délégations et autorisations en cours

Nature de la délégation ou autorisation au profit du conseil d'administration	Date de l'assemblée	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital pouvant résulter de l'émission	Utilisation faite de la délégation au cours de l'exercice 2013	Durée de la délégation
Augmentation de capital par l'émission d'actions réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers	24 mai 2012	3% du capital ⁽¹⁾	Non utilisée	26 mois (23 juillet 2014)
Autorisation d'attribuer gratuitement des actions de la Société aux membres du personnel salarié et aux mandataires sociaux, ou à certaines catégories d'entre eux	24 mai 2012	4% du capital ⁽¹⁾	Non utilisée	26 mois (23 juillet 2014)
Autorisation à l'effet de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions	24 mai 2012	4% du capital ⁽¹⁾	Non utilisée	26 mois (23 juillet 2014)
Autorisation à l'effet d'opérer sur les actions de la Société	22 mai 2013	10% du capital	234 213 actions acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions	18 mois (21 novembre 2014)
Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital social par émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société	22 mai 2013	1 000 000 € ⁽²⁾	Non utilisée	26 mois (21 juillet 2015)
Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital social par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société conformément à l'article L. 225-136 du Code de commerce, notamment dans le cadre d'une offre au public	22 mai 2013	500 000 € ⁽²⁾	Non utilisée	26 mois (21 juillet 2015)

Nature de la délégation ou autorisation au profit du conseil d'administration	Date de l'assemblée	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital pouvant résulter de l'émission	Utilisation faite de la délégation au cours de l'exercice 2013	Durée de la délégation
Autorisation à l'effet d'avoir recours à une offre visée à l'article L. 411-2 II du Code monétaire et financier pour mettre en œuvre la 11 ^{ème} résolution, conformément à l'article L. 225-136 du Code de commerce	22 mai 2013	20% du capital social par an ⁽²⁾	Non utilisée	26 mois ⁽³⁾ (21 juillet 2015)
Autorisation, en cas d'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription conformément à l'article L. 225-136 du Code de commerce, pour fixer le prix d'émission dans la limite annuelle de 10% du capital social	22 mai 2013	10% du capital social par an ⁽²⁾	Non utilisée	26 mois ⁽⁴⁾ (21 juillet 2015)
Autorisation à l'effet d'augmenter, conformément à l'article L. 225-135-1 du Code de commerce, le nombre de titres à émettre à l'occasion d'émissions réalisées avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription en vertu des 10 ^{ème} , 11 ^{ème} et 12 ^{ème} résolutions	22 mai 2013	15% de l'émission initiale ⁽²⁾	Non utilisée	26 mois ⁽⁵⁾ (21 juillet 2015)
Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital social par l'émission réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne entreprise, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société conformément à l'article L. 225-138-1 du Code de commerce	22 mai 2013	3% du capital social ⁽²⁾	Non utilisée	26 mois (21 juillet 2015)
Limitation globale des autorisations d'émission en numéraire	22 mai 2013	1 000 000 €		-
Délégation de pouvoirs à l'effet d'augmenter le capital social, conformément à l'article L. 225-148 du Code de commerce, par émission d'actions de la Société en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société	22 mai 2013	Double du capital social	Non utilisée	26 mois (21 juillet 2015)

Nature de la délégation ou autorisation au profit du conseil d'administration	Date de l'assemblée	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital pouvant résulter de l'émission	Utilisation faite de la délégation au cours de l'exercice 2013	Durée de la délégation
Délégation de pouvoirs à l'effet d'augmenter le capital social, conformément à l'article L. 225-147 du Code de commerce, par émission d'actions de la Société en rémunération d'apports en nature dans la limite de 10% du capital social	22 mai 2013	10% du capital social	Non utilisée	26 mois (21 juillet 2015)
Délégation de pouvoirs à l'effet d'émettre des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription, dans le cadre d'un échange de titres financiers	22 mai 2013	OPE : double du capital social Hors OPE : 10% du capital social	Non utilisée	18 mois (21 novembre 2014)
Délégation de pouvoirs à l'effet d'augmenter le capital social, conformément à l'article L. 225-130 du Code de commerce, par incorporation de réserves, primes, bénéfices ou autres	22 mai 2013	-	Non utilisée	26 mois (21 juillet 2015)
Autorisation à l'effet de réduire le capital social par annulation d'actions auto-détenues	22 mai 2013	10% du capital social par période de 24 mois	CA du 17 octobre 2013 : annulation de 1 138 392 actions auto détenues. Réduction de capital d'un montant de 45 535,68 €	24 mois (21 mai 2015)

- (1) Dans la limite du plafond global de 1 000 000 euros prévu à la 9^{ème} résolution de l'assemblée générale du 5 mai 2011
(2) Dans la limite du plafond global de 1 000 000 euros prévu à la 16^{ème} résolution de l'assemblée générale du 22 mai 2013
(3) Autorisation donnée dans le cadre de la mise en œuvre de la délégation prévue à la 11^{ème} résolution de l'assemblée générale du 22 mai 2013
(4) Autorisation donnée dans le cadre de la mise en œuvre de la délégation prévue aux 11^{ème} et 12^{ème} résolutions de l'assemblée générale du 22 mai 2013
(5) Autorisation donnée dans le cadre de la mise en œuvre de la délégation prévue aux 10^{ème}, 11^{ème} et 12^{ème} résolutions de l'assemblée générale du 22 mai 2013

Tableau récapitulatif des délégations et autorisations qui seront soumises
à l'assemblée générale du 22 mai 2014

Tableau récapitulatif des délégations et autorisations qui seront soumises à l'assemblée générale du 22 mai 2014		
Nature de la délégation ou autorisation au profit du conseil d'administration	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital pouvant résulter de l'émission	Durée de la délégation
Autorisation d'attribuer gratuitement des actions de la Société aux membres du personnel salarié et aux mandataires sociaux, ou à certaines catégories d'entre-eux (résolution 8)	4% du capital (2)	38 mois
Autorisation à l'effet de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions aux membres du personnel salarié et aux mandataires sociaux ou à certaines catégories d'entre eux (résolution 9)	4% du capital (2)	38 mois
Autorisation à l'effet d'opérer sur les actions de la Société (résolution 7)	10% du capital	18 mois
Délégation de pouvoirs à l'effet d'émettre des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription, dans le cadre d'un échange de titres financiers (résolution 10)	OPE : double du capital social Hors OPE : 10% du capital social	18 mois
Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital social par l'émission réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne entreprise, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, conformément à l'article L. 225-138-1 du Code de commerce (résolution 11)	3% du capital (2)	26 mois
Autorisation à l'effet de réduire le capital social par annulation d'actions auto-détenues (résolution 12)	10% du capital social par période de 24 mois	18 mois

8.2.3 Capital potentiel – Titres non représentatifs du capital et valeurs mobilières

A la date du dépôt du présent document de référence, il n'existe ni capital potentiel ni aucun titre non représentatif du capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, à l'exception :

8.2.3.1 Des OBSAAR

Le 7 novembre 2008, la Société a émis un emprunt de 55 millions d'euros au taux d'intérêt annuel Euribor 3 mois + 2 points de base représenté par 220 000 obligations à bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables (11 bons par obligation soit un total de 2 420 000 bons) d'une valeur nominale de 250 euros.

Chaque BSAAR donnant droit de souscrire à 1,165 action (suite aux ajustements de la parité d'exercice), un nombre total de 2 819 300 actions nouvelles pourraient être émises à l'issue de la période d'exercice de ces BSAAR, pouvant augmenter le capital social d'un montant maximum de 112 772 euros et le porter

à un montant maximum de 748 921 euros. Cette émission entraînerait une dilution du capital d'environ 17,73%.

Le prix d'exercice des BSAAR est de 21,23 euros.

Les 7 et 8 février 2013, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires et l'assemblée spéciale des porteurs de BSAAR ont approuvé la modification de certaines caractéristiques des BSAAR, à savoir : (i) la prolongation de leur durée d'exercice jusqu'au 7 novembre 2017 ainsi que (ii) la mise en place d'une période d'incessibilité d'une durée de 2 ans expirant le 7 février 2015.

8.2.3.2 Des attributions d'actions gratuites

Le plan du 2 décembre 2010 présenté ci-dessous est le seul en vigueur à la date du dépôt du présent document de référence.

Détail des plans	Autorisation de l'assemblée	Date d'octroi (Réunion du conseil d'administration ou décision du PDG)	Nombre d'actions gratuites attribuées ajustées	Date d'acquisition définitive
Plan du 2 décembre 2010				
Plan 7 – tranche 1	29/05/2009	02/12/2010	30 000	01/01/2016

Plan du 2 décembre 2010

Le conseil d'administration, dans sa séance du 2 décembre 2010, sur délégation de l'assemblée générale extraordinaire du 29 mai 2009 dans sa 14^{ème} résolution, a décidé d'attribuer 30 000 actions gratuites à 2 salariés selon une tranche. Les 2 salariés se sont donc vus attribuer chacun 15 000 actions gratuites (avec une période d'acquisition expirant le 1^{er} janvier 2016).

Actions gratuites en période d'acquisition

Au 31 mars 2014, le nombre d'actions gratuites attribuées⁴³ et dont la période d'acquisition n'est pas expirée est de 30 000 actions gratuites pour 2 bénéficiaires, au titre du plan du 2 décembre 2010, pouvant ainsi porter le capital social à un montant maximum de 637 348,52 euros. Cette émission entraînerait une dilution du capital d'environ 0,2%.

L'historique des plans d'attribution d'actions gratuites est détaillé au chapitre 9, note 9.11.2.

Acquisition définitive d'actions gratuites au cours de l'exercice

Le 26 mars 2013, le conseil d'administration de la Société a constaté l'acquisition définitive de 5 355 actions gratuites, attribuées le 22 septembre 2008 (tranche 3 du plan 5), au profit de Monsieur François Pesenti, ces actions ayant été prélevées sur les actions auto-détenues par la Société.

8.2.4 **Capital de la Société faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option**

A la connaissance de la Société et sauf les BSAAR dont il est fait état au paragraphe 8.2.3 ci-avant, il n'existe pas d'options d'achat ou de vente ou d'autres engagements au profit des actionnaires de la Société ou consenties par ces derniers portant sur des actions de la Société. De même, il n'existe pas d'options d'achat ou de vente consenties par la Société portant sur les actions de l'ensemble de ses filiales.

⁴³ Ajusté éventuellement pour tenir compte des augmentations de capital intervenues pendant la période d'acquisition

8.2.5 Droits de vote

L'article 10 des statuts stipule que le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à 1 voix au moins.

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité de capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié, au plus tard le 5^{ème} jour précédant la date de l'assemblée, d'une inscription nominative, depuis 2 ans au moins au nom du même actionnaire.

Le droit de vote double cesse de plein droit pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert de propriété sous réserve des exceptions prévues par la loi. En particulier, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux, ou de donation entre vifs, au profit d'un conjoint ou d'un parent successible ne fait pas perdre le droit acquis ou n'interrompt pas le délai de 2 ans prévu à l'alinéa précédent. La fusion ou la scission de la Société est également sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la ou des sociétés bénéficiaires, si les statuts de celles-ci l'ont institué.

Les actions gratuites provenant d'une augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes bénéficieront du droit de vote double dès leur émission dans la mesure où elles sont attribuées à raison d'actions bénéficiant déjà de ce droit.

Par ailleurs, il est indiqué que, à défaut d'avoir été déclarées dans les conditions prévues à l'article 10 des statuts, « les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées de droit de vote dans les conditions prévues par la loi, dans la mesure où un ou plusieurs actionnaires détenant une fraction égale au 20^{ème} au moins du capital ou des droits de vote en font la demande lors de l'assemblée générale ». Voir paragraphe 8.1 du présent chapitre.

8.2.6 Répartition du capital et des droits de vote

Répartition du capital et des droits de vote de la Société au 20 mars 2014

Actionnaires	Nombre d'actions	% Capital	Nombre de droits de vote	% Droits de vote
WMC*	6 056 792	38,1%	11 945 339	53,4%
Alain Weill	1	-	2	-
Isabelle Weill	334	0,0%	668	0,0%
Alain Blanc Brude**	742 248	4,7%	1 001 138	4,47%
Nicolas Ver Hulst	341	0,0%	675	0,0%
Etat de Monaco	519 775	3,3%	725 087	3,2%
Fimalac Développement	1 091 740	6,9%	1 091 740	4,9%
Auto-détention***	93 023	0,6%	0	-
Autres nominatifs	169 148	1,0%	331895	1,48%
Public	7 230 311	45,4%	7 293 334	32,6%
Total	15 903 713	100,0%	22 389 878	100,0%

* Contrôlée directement et indirectement par Alain Weill

** Directement et indirectement à travers les sociétés Monab et Apef Advisory CY SAM

*** Dont 30 000 détenues dans le cadre du programme de rachat au 20 mars 2014 et 22 611 détenues dans le cadre du contrat de liquidité (actions privées de droit de vote)

8.2.6.1 Informations sur les franchissements de seuils

Par courrier du 28 octobre 2013, la société par actions simplifiée Covéa Finance qui assure la gestion financière des OPCVM Covéa Actions Croissance, Covéa Action Europe Opportunités et Covéa Perspectives PME, a déclaré avoir franchi à la hausse, le 14 octobre 2013, le seuil de 2% du capital de la société NextRadioTV et détenir, à cette date, 342 473 actions NextRadioTV représentant autant de droits de vote, soit 2,01% du capital et 1,52% des droits de vote de la Société.

Le déclarant a précisé détenir, au 28 octobre 2013, 357 311 actions NextRadioTV représentant autant de droits de vote, soit 2,1% du capital.

8.2.6.2 Informations concernant les mesures prises en vue d'assurer que le contrôle n'est pas exercé de façon abusive

A la date du dépôt du présent document de référence, la Société est contrôlée par Monsieur Alain Weill, qui détient directement et indirectement 38,09% du capital et 53,35% des droits de vote.

A la connaissance de la Société, le contrôle n'est pas exercé de manière abusive ; toutefois, à ce jour, la Société n'a pas mis en place de dispositions spécifiques visant à s'assurer que le contrôle ne soit pas exercé de manière abusive.

8.2.6.3 Informations susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

En application de l'article L. 225-100-3 du Code de commerce, nous vous précisons les points suivants susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique :

- Structure du capital : les renseignements relatifs à la structure du capital de NextRadioTV sont mentionnés dans le tableau d'introduction du paragraphe 8.2.6 ;
- Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou clauses prévoyant des conditions préférentielles de cession ou d'acquisition d'actions portées à la connaissance de la Société en application de l'article L. 233-11 du Code de commerce : les renseignements correspondants figurent au chapitre 8 paragraphes 8.1 (« Clauses susceptibles d'avoir une incidence sur le contrôle de la Société »), 8.2.3, 8.2.5 ;
- Participations directes ou indirectes dans le capital de la Société dont elle a connaissance : les renseignements correspondants figurent dans le tableau d'introduction du paragraphe 8.2.6 ;
- Pactes d'actionnaires et action de concert : A la suite de la cession de l'intégralité des actions NextRadioTV détenues par la société Alpha Radio BV, le concert formé entre WMC, Monsieur Alain Weill et Alpha Radio BV le 24 septembre 2005 a été rompu. La Société n'a dès lors connaissance d'aucun accord entre actionnaires pouvant entraîner des restrictions au transfert d'actions et exercice des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote ;
- Il n'existe pas de titre comportant des droits de contrôle spéciaux ;
- Il n'existe pas de mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionariat du personnel avec des droits de contrôle qui ne sont pas exercés par ce dernier ;
- Règles de nomination et de révocation des membres du conseil d'administration légales et statutaires : les renseignements correspondants figurent au chapitre 7 paragraphe 7.1 ;
- Pouvoirs du conseil d'administration en particulier au regard de l'émission ou du rachat d'action : les renseignements correspondants figurent au chapitre 8 paragraphes 8.2.2 et 8.2.7 ;
- La modification des statuts de la Société se fait conformément aux dispositions légales et réglementaires ;

- Accords conclus par la Société modifiés ou prenant fin en cas de changement de contrôle de la Société : les renseignements correspondants figurent au chapitre 4 paragraphe 4.5.5 ;
- Il n'existe pas d'accord particulier prévoyant des indemnités en cas de cessation des fonctions de membres du conseil d'administration.

8.2.6.4 Actionnariat des salariés

L'évolution de l'actionnariat des salariés au capital de NextRadioTV est décrite dans les tableaux insérés au chapitre 8 paragraphe 8.2.1.5 ci-dessus.

8.2.7 Rachat d'actions

L'assemblée générale du 22 mai 2013 a autorisé le conseil d'administration, pendant une période de 18 mois, à acheter des actions de la Société dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce par le biais de la résolution suivante, reproduite dans son intégralité :

« Neuvième résolution – Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, autorise le conseil d'administration, conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce et du Règlement n°2273/2003 de la Commission européenne du 22 décembre 2003 pris en application de la directive 2003/6/CE du 28 janvier 2003 et des articles 241-1 à 241-6 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers (« l'AMF ») ou de toute disposition qui viendrait s'y substituer, à opérer en bourse ou autrement sur les actions de la Société.

L'assemblée générale décide que le conseil d'administration, avec faculté de délégation dans les conditions prévues par la loi, pourra procéder ou faire procéder à des achats d'actions de la Société en vue :

- *d'animer le marché de l'action NextRadioTV, notamment pour en favoriser la liquidité, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie reconnue par l'AMF et conclue avec un prestataire de services d'investissement dans le respect de la pratique de marché admise par l'AMF ;*
- *de mettre en œuvre tout plan d'options d'achat d'actions de la Société dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce ;*
- *d'attribuer à titre gratuit des actions dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce ;*
- *d'attribuer des actions aux salariés au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise et de mettre en œuvre tout plan d'épargne d'entreprise dans les conditions prévues par la loi, notamment les articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail ;*
- *de conserver des actions en vue de leur remise ultérieure à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe ;*
- *de remettre des actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital ;*
- *d'annuler tout ou partie des titres ainsi rachetés afin de réduire le capital sous réserve d'une autorisation de l'assemblée générale extraordinaire en cours de validité ;*
- *et, plus généralement, de réaliser toute opération autorisée ou qui viendrait à être autorisée par la loi*

ou toute autre pratique de marché qui viendrait à être admise par l'AMF, étant précisé que la Société en informerait ses actionnaires par voie de communiqué.

Les actions pourront être achetées par tous moyens, en une ou plusieurs fois, dans le respect de la réglementation boursière applicable et des pratiques de marché admises publiées par l'AMF, sur le marché ou hors marché, notamment en utilisant, le cas échéant, tous instruments financiers dérivés ou optionnels, pour autant que ces derniers moyens ne concourent pas à accroître de manière significative la volatilité du titre.

La Société se réserve la possibilité de procéder par achat de blocs de titres. La Société se réserve la faculté de poursuivre l'exécution du présent programme de rachat d'actions en période d'offre publique d'acquisition ou d'échange portant sur ses titres de capital dans le respect des dispositions de l'article 231-40 du règlement général de l'AMF.

Les achats pourront porter sur un nombre d'actions qui ne pourra excéder 10% du capital social à la date de ces achats. Toutefois, le nombre d'actions acquises en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne pourra excéder 5% du capital social.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-210 du Code de commerce, la Société ne pourra posséder, directement ou indirectement, plus de 10% de son capital social.

A titre indicatif, sur la base du capital social au 31 décembre 2012 composé de 16 679 124 actions et compte tenu des 1 530 605 actions auto-détenues par la Société à cette date, le nombre maximal d'actions qui pourraient être achetées par la Société s'élèverait à 137 307 actions.

L'assemblée générale fixe le prix maximum d'achat à 30 euros par action, hors frais d'acquisition. En conséquence, le montant maximum que la Société est susceptible de payer dans l'hypothèse d'achat au prix maximum de 30 euros s'élèverait à 50 037 360 euros, sur le fondement du capital social au 31 décembre 2012.

En cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves et attributions d'actions gratuites ainsi qu'en cas de division ou de regroupement des titres, d'amortissement ou de réduction de capital, de distribution de réserves ou d'autres actifs et de toutes autres opérations portant sur les capitaux propres, le prix unitaire indiqué ci-dessus sera ajusté par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital avant l'opération et ce nombre après l'opération.

En vue d'assurer l'exécution de la présente autorisation, tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration, avec faculté de délégation dans les conditions prévues par la loi, pour mettre en œuvre la présente autorisation, en particulier pour juger de l'opportunité de lancer un programme de rachat et en déterminer les modalités, passer tous ordres en bourse, signer tous actes de cession ou transfert, conclure tous accords en vue notamment de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des Marchés Financiers et de tout autre organisme, remplir toutes autres formalités et, d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire.

La présente autorisation est consentie pour une durée de dix-huit (18) mois à compter de la présente assemblée. Elle annule et prive d'effet, pour la fraction non utilisée, toute décision des actionnaires antérieure ayant le même objet. »

Au titre de ce programme de rachat la Société a, au 31 décembre 2013 et en ne tenant pas compte des actions acquises dans le cadre du contrat de liquidité, acquis un total de 0 action de son propre capital social.

Par ailleurs, la Société a confié l'animation de son titre dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de Déontologie de l'Association française des entreprises d'investissement (AFEI) reconnue par l'AMF. Au 31 décembre 2013, 20 585 actions de la Société (52 587 actions au 31 décembre 2012 et

29 432 actions au 31 décembre 2011) et 537 669 euros figuraient au compte de liquidité (154 105 euros au 31 décembre 2012 et 58 499 euros au 31 décembre 2011).

Il sera proposé à l'assemblée générale du 22 mai 2014 de renouveler cette autorisation, comme indiqué au chapitre 11.

Un récapitulatif des actions en circulation au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2013 figure dans le chapitre 9, paragraphe 9.6 (note 8.6).

Achats et ventes au cours de l'exercice 2013

	CONTRAT DE LIQUIDITÉ	PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS
31/12/2012 Solde à l'ouverture	52 587	1 478 018
Janvier 2013 - variation mensuelle	- 9 668	- 304 271
Février 2013 - variation mensuelle	+ 5 852	
Mars 2013 - variation mensuelle	- 2 800	- 5 355
Avril 2013 - variation mensuelle	+ 3 805	
Mai 2013 - variation mensuelle	+ 1 365	
Juin 2013 - variation mensuelle	+ 1 710	
Juillet 2013 - variation mensuelle	- 38 799	
Août 2013 - variation mensuelle	+ 19 835	
Septembre 2013 - variation mensuelle	+ 13 594	
Octobre 2013 - variation mensuelle	- 29 157	- 1 138 392
Novembre 2013 - variation mensuelle	- 8 789	
Décembre 2013 - variation mensuelle	+ 11 050	
31/12/2013 Solde à la clôture	20 585	30 000

8.2.8 Nantissement d'actions

La société WMC a nanti 6 056 792 actions de la Société (soit 38,08% du capital de la Société) en garantie d'un emprunt bancaire signé le 3 décembre 2010. Il sera donné main levée de ce nantissement après remboursement total de l'emprunt bancaire.

8.3 Marché du titre NextRadioTV

Bourse et évolution du cours du titre

En €/nb d'actions	Cours moyen de clôture	Plus haut mensuel	Plus bas mensuel	Volumes échangés
janv-13	13,44	14,19	12,32	330 174
févr-13	13,53	13,70	13,30	279 199
mars-13	13,66	13,83	13,44	131 450
avr-13	13,27	13,67	13,00	114 904
mai-13	13,02	13,33	12,70	230 175
juin-13	12,52	12,62	12,38	80 448
juil-13	13,59	14,65	12,50	422 744
août-13	15,10	15,45	14,53	181 719
sept-13	14,91	15,40	14,53	230 392
oct-13	16,11	17,80	14,60	503 211
nov-13	18,06	19,50	16,80	468 948
déc-13	20,21	21,20	19,20	646 700
janv-14	22,60	25,09	20,87	1 137 650
févr-14	25,78	28,12	24,80	552 443
mars-14	25,00	26,95	23,83	534 733

8.4 Dividendes

8.4.1 Dividende global

La résolution qui sera présentée à l'assemblée générale annuelle qui approuvera le 22 mai 2014 les comptes de l'exercice 2013 prévoit la distribution d'un dividende de 0,40 euro par action au titre de l'exercice 2013 et propose de conférer à chaque actionnaire une option pour le paiement de la totalité de son dividende en actions.

Le dividende distribué au titre des exercices 2012 et 2011 était respectivement de 0,33 euro et de 0,30 euro par action.

8.4.2 Politique future des dividendes

Le paiement de dividendes au cours des prochains exercices dépendra principalement des résultats dégagés par la Société, de sa situation de trésorerie, de sa politique d'investissement et de la réduction de sa dette.

8.4.3 Délai de prescription des dividendes

Les dividendes non réclamés sont prescrits au profit de l'État à l'issue d'un délai de 5 ans à compter de leur mise en paiement.

9 COMPTES CONSOLIDES DE LA SOCIETE AU 31 DECEMBRE 2013

9.1 Compte de résultat consolidé

En k€	Notes	31/12/2013	31/12/2012 (*)
Chiffre d'affaires	7	173 648	157 201
Autres produits de l'activité		88	1 061
Charges externes	8.1	(60 114)	(58 292)
Impôts, taxes et versements assimilés		(4 394)	(3 969)
Charges de personnel	8.2.1	(76 505)	(70 149)
Dotations nettes aux amortissements		(7 837)	(5 180)
Dotations nettes aux provisions et dépréciations		(1 139)	531
Résultat opérationnel courant		23 747	21 202
Autres produits et charges opérationnels	8.3	(1 300)	(196)
Résultat opérationnel		22 446	21 006
Produits de trésorerie et équivalents		42	102
Coût de l'endettement financier brut		(1 184)	(1 637)
Coût de l'endettement financier net	8.4	(1 142)	(1 535)
Impôts sur le résultat	8.5	11 264	(5 549)
Résultat net d'impôts des activités cédées	8.7	(24 510)	80
Résultat net		8 058	14 001
Dont part Groupe		8 043	13 365
Dont participations ne donnant pas le contrôle		15	637
Résultat net de base par action des activités poursuivies		2,08	0,84
Résultat de base par action des activités cédées		-1,56	0,01
Résultat de base par action	8.6	0,51	0,85

(*) Conformément à la norme IFRS 5, « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées », le compte de résultat consolidé au 31 décembre 2012 a été retraité des activités cédées au 31 décembre 2013, voir note 2.1 – Cession de l'activité Print

9.2 Résultat global consolidé

En k€	Notes	31/12/2013	31/12/2012
Résultat net de l'ensemble consolidé		8 058	14 001
Gains / (pertes) actuariels	9.11.2	(39)	(534)
Effets d'impôts sur les autres éléments du résultat global		13	178
Total des autres éléments du résultat global (après impôts)		(26)	(356)
Résultat global		8 032	13 646
Dont part attribuable au groupe		8 016	13 010
Dont part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		16	636

Les gains et pertes actuariels résultent des modifications d'hypothèses et de la différence entre les résultats estimés selon les hypothèses actuarielles et les résultats effectifs. Ces écarts sont comptabilisés immédiatement en autres éléments non recyclables du résultat global pour l'ensemble des écarts actuariels portant sur des régimes à prestations définies, conformément à la norme IAS 19 révisée qui a été appliquée par anticipation sur option au 31 décembre 2012, voir note 9.11.2 – Avantage du personnel.

9.3 Bilan consolidé

<i>En k€</i>	<i>Notes</i>	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Goodwill	9.1.1	108 201	124 510
Autres immobilisations incorporelles	9.2	11 447	3 327
Immobilisations corporelles	9.3	8 987	10 435
Autres actifs financiers		946	484
Impôts différés actifs	9.4	34 033	21 827
Actifs non courants		163 614	160 582
Stocks	4.9		152
Créances clients	9.5	60 247	58 498
Autres débiteurs	9.6	27 591	30 364
Trésorerie et équivalents de trésorerie	9.7	14 789	11 640
Actifs courants		102 627	100 654
Total de l'actif		266 241	261 236

<i>En k€</i>	<i>Notes</i>	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Capital	9.8	636	667
Primes	9.9	98 434	106 749
Réserves consolidées	7.4	12 063	(11 174)
Résultat Net part du groupe	7.4	8 043	13 365
<i>Capitaux propres part du groupe</i>	<i>7.4</i>	<i>119 177</i>	<i>109 607</i>
Participations ne donnant pas le contrôle	7.4	67	2 315
Capitaux propres	7.4	119 244	111 922
Provisions non courantes	9.11.1	3 402	3 893
Passifs financiers non courants	9.12	43 512	17 718
Passifs non courants		46 914	21 611
Passifs courants portant intérêt	9.12	1 257	26 618
Provisions courantes	9.11.1	2 315	327
Fournisseurs et autres crédateurs courants	9.13	44 079	46 862
Autres passifs courants	9.14	52 431	53 896
Passifs courants		100 082	127 704
Total du passif et des capitaux propres		266 241	261 236

9.4 Variations des capitaux propres consolidés

En k€	Notes	Capital	Primes	Titres d'autocontrôle	Réserves et résultat consolidés	Capitaux propres part du groupe	Intérêts ne donnant pas le contrôle	Total
Capitaux propres	31/12/2011	667	106 749	(5 238)	11 312	113 490	1 682	115 173
Opérations sur le capital								
Paievements fondés sur des actions					(134)	(134)		(134)
Opérations sur titres auto-détenus	9.10.2			(11 869)	(75)	(11 944)		(11 944)
Dividendes					(4 843)	(4 843)		(4 843)
Entrées de périmètre					(18)	(18)		(18)
Sorties de périmètre					23	23		23
Résultat global	31/12/2012				13 010	13 010	636	13 646
Autres mouvements					24	24		24
Capitaux propres	31/12/2012	667	106 749	(17 107)	19 298	109 607	2 315	111 922
Réduction de capital		-46	(12 493)	12 538		0		0
Paievements fondés sur des actions				(61)	142	82		82
Opérations sur titres auto-détenus	9.10.2			215	112	327		327
Dividendes		15	4 178		(5 102)	(909)		(909)
Acquisition complémentaire RMC				3 598	(1 547)	2 051	(2 263)	(211)
Entrées de périmètre					(2)	(2)		(2)
Sorties de périmètre								
Résultat global	31/12/2013				8 016	8 016	16	8 032
Autres mouvements					4	4		4
Capitaux propres	31/12/2013	636	98 434	(815)	20 922	119 177	68	119 245

9.5 Flux de trésorerie consolidés

Méthode indirecte - En k€

	Notes	31/12/2013	31/12/12 (*)
Résultat net des activités poursuivies		32 568	13 922
Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie non liés aux opérations d'exploitation - IFRS 2	9.11.2	82	(134)
Dotations aux amortissements	9.2/9.3	7 826	5 180
Dotations nettes aux provisions	9.11	1 632	(2 994)
Plus ou moins-values sur cessions d'actifs		55	140
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt		42 163	16 114
Coût de l'endettement financier net	8.4	1 252	1 535
Impôts sur le résultat	8.5	(11 264)	5 549
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier et impôt		32 151	23 198
Augmentation (diminution) des clients et autres débiteurs		2 637	15 780
Augmentation (diminution) des stocks		-	-
Diminution (augmentation) des fournisseurs et autres dettes		(531)	(15 607)
Sous total variation du besoin en FDR lié aux opérations d'exploitation		(2 106)	(173)
- Impôt courant décaissé		(1 199)	(3 023)
Flux de trésorerie opérationnelle liés aux activités cédées		(7 695)	(399)
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles		21 151	19 603
Produits sur cessions d'immobilisations		16	187
Acquisition de titres de participation ds les ent. Associées		(250)	
Acquisition d'immobilisations corporelles	9.3	(2 686)	(5 274)
Acquisition d'immobilisations incorporelles	9.2	(12 018)	(2 278)
Acquisition d'immobilisations financières		(530)	(180)
Encaissement lié aux cessions d'actifs financiers non courants		16	
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		(15 452)	(7 546)
Dividendes versés		(909)	(4 843)
Encaissement de passifs financiers	9.12	27 253	22 331
Remboursement des passifs financiers	9.12	(26 819)	(23 589)
Intérêts nets versés	8.4	(684)	(602)
Rachats d'actions propres	9.10		(11 944)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		(2 550)	(18 647)
Augmentation (diminution) nette de trésorerie		3 149	(6 589)
Trésorerie début d'exercice		11 640	18 232
Trésorerie fin d'exercice		14 789	11 640

(*) Conformément à la norme IFRS 5, « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées », les flux de trésorerie au 31 décembre 2012 ont été retraités des activités cédées au 31 décembre 2013, voir note 2.1 – Cession de l'activité Print

Dans le tableau de flux, le terme trésorerie désigne la trésorerie, les titres de placement de trésorerie et les équivalents de trésorerie (voir note 9.7 – Trésorerie, placements de trésorerie et équivalents de trésorerie).

9.6 Notes annexes aux états financiers consolidés

9.6.1 Note 1 – Informations générales et description de l'activité

NextRadioTV est un groupe pluri-média présent sur les marchés de la radio, de la télévision et de l'internet. C'est, au sein du paysage audiovisuel français, le seul groupe indépendant spécialisé dans l'information.

La société NextRadioTV, société consolidante du groupe NextRadioTV, est une société anonyme de droit français. Elle est cotée sur le marché Eurolist d'Euronext-Paris. Son siège social est situé 12, rue d'Oradour-sur-Glane, à Paris. Son activité, exclusivement située en France, consiste d'une part, en l'exploitation d'autorisations d'émettre sur des fréquences radiophoniques et des licences de TNT, attribuées par les pouvoirs publics français (CSA) pour une période donnée, et renouvelables après une nouvelle procédure de demande d'attribution et d'autre part, le développement des activités internet et mobile du Groupe (sites 01net.com, 01men.com, bfmtv.com, rmc.fr, rmcsport.fr et bfmbusiness.com).

Les comptes consolidés de l'exercice 2013 ont été arrêtés par le conseil d'administration le 24 mars 2014.

Le capital social de la société NextRadioTV est composé de 15 903 713 actions au 31 décembre 2013 pour un total de 636 148,52 euros.

9.6.2 Note 2 – Événements significatifs intervenus au cours de l'exercice

Note 2.1 – Cession de l'activité Print

NextRadioTV a finalisé le 1^{er} octobre 2013 la cession pour 1 euro de ses magazines 01net et 01 Business au groupe She Three, qui édite plusieurs titres de presse spécialisée, notamment Mesures, Electroniques, Point Banque, La Revue des Collectivités Locales. Pour rappel, les 2 magazines ont généré un chiffre d'affaires d'environ 15 millions d'euros en 2012, soit moins de 10% du chiffre d'affaires du Groupe.

NextRadioTV parachève ainsi son recentrage sur ses activités stratégiques de média gratuits – TV (BFMTV, RMC Découverte, BFM Business TV), Radio (RMC et BFM Business Radio) et Digital.

Note 2.2 – Acquisition de titres de participation complémentaire de RMC par la société NextRadioTV

NextRadioTV a conclu un accord avec la Principauté de Monaco concernant sa participation dans Radio Monte Carlo SAM (« RMC »). Selon les termes de cet accord, NextRadioTV acquiert 4,56% de RMC en échange de 304 271 d'actions propres représentant 1,77% du capital de NextRadioTV. La valeur des actions échangées a été établie sur la base du cours moyen pondéré de l'action NextRadioTV au cours des 3 derniers mois, soit environ 3,7 millions d'euros et d'une évaluation de 100% de RMC à 81,1 millions d'euros. A l'issue de cette transaction, NextRadioTV détient 99,9% de RMC. La Principauté de Monaco conserve 0,1% de RMC et détient désormais 3% du capital de NextRadioTV. Conformément à la norme IAS 27 révisée, il n'a pas été comptabilisé de goodwill complémentaire et la transaction a été comptabilisée dans les capitaux propres.

Note 2.3 – Acquisition de La Chaîne Techno

NextInteractive a fait l'acquisition le 3 janvier 2013 de 100% du capital social de la Chaîne Techno, SARL au capital de 2 000 euros divisé en 100 parts sociales. Le prix d'acquisition se compose du prix de base, 1 euro, et d'un complément de prix basé sur les performances économiques de la Chaîne Techno. Sur la base de ces critères et compte tenu de la situation nette acquise, le goodwill calculé s'élève à 197 K€.

Note 2.4 – Entrées dans le périmètre de consolidation des sociétés RMC BFM Edition et NextRadioTV Production

L'activité de RMC BFM Edition ayant démarré début 2013, la société a été intégrée au périmètre de consolidation au 1^{er} janvier 2013. L'activité sociale consiste en l'édition des programmes musicaux des antennes du Groupe.

L'activité de NextRadioTV Production ayant démarré au cours de l'exercice 2013, la société a été intégrée au périmètre de consolidation le 9 septembre 2013. L'activité sociale consiste en la production de programmes à destination des antennes du Groupe.

Note 2.5 – Réduction de capital par annulation d'actions

Le 17 octobre 2013, le conseil d'administration a utilisé son autorisation accordée par l'assemblée générale pour réduire le capital de la Société par annulation de 1 138 392 actions auto-détenues représentant 6,7% du capital. Cette annulation a entraîné une réduction de capital social et des primes d'émission de 15 538 k€.

9.6.3 Note 3 – Présentation et base de préparation des états financiers

En application du règlement n°1606/2002 adopté le 19 juillet 2002 par le Parlement européen et le Conseil européen, les états financiers consolidés de l'exercice 2013 du groupe NextRadioTV sont établis en conformité avec le référentiel IFRS publié par l'IASB (International Accounting Standards Board) au 31 décembre 2013 et dont le règlement d'adoption est paru au Journal Officiel de l'Union européenne à la date d'arrêté des comptes et disponible sur le site internet de la Commission européenne : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission.

Les comptes consolidés du Groupe sont présentés en euros et toutes les valeurs sont arrondies au millier le plus proche (sauf indication contraire).

Note 3.1 – Normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union européenne et d'application obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013

Le Groupe a appliqué au 1^{er} janvier 2013 les amendements et révisions portant sur la norme IFRS 7, qui n'ont pas eu d'impact sur les comptes consolidés annuels.

Le Groupe a appliqué, par anticipation, au 1^{er} janvier 2012 la norme IAS 19 Révisée – Avantages au personnel.

Le Groupe a appliqué au 1^{er} janvier 2013 la norme IFRS 13 – Évaluation de la juste valeur qui n'a pas eu d'impact sur les comptes consolidés annuels. L'application de cette norme a uniquement impacté les notes annexes aux états financiers.

Note 3.2 – Normes applicables par anticipation

NextRadioTV n'a pas appliqué par anticipation les normes, amendements et interprétations suivants :

- IFRS 10 – États financiers consolidés ;
- IFRS 11 – Partenariats ;
- IFRS 12 – Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités.

Aucun impact significatif sur les comptes consolidés n'est attendu de l'application des normes IFRS10/11/12 et IAS27/28.

Note 3.3 – Nouvelles normes, amendements et interprétations publiés par l'IASB ou l'IFRIC, non adoptés par l'Union Européenne et dont l'application ne peut-être anticipée

Sous réserve de leur adoption par l'Union Européenne, le texte IFRS 9 – Instruments financiers ainsi que ses amendements ultérieurs seront applicables au Groupe pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2015.

9.6.4 Note 4 – Principales règles et méthodes comptables

Note 4.1 – Méthodes de consolidation

Les comptes consolidés incluent les états financiers de la société mère ainsi que ceux des entreprises contrôlées par la mère, les filiales. Le contrôle s'entend comme le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise afin d'obtenir des avantages de ses activités. Les participations dans les filiales sont comptabilisées selon la méthode de l'intégration globale.

La quote-part de résultat net et des capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle est présentée distinctement dans les capitaux propres et dans le compte de résultat consolidé en tant que participations ne donnant pas le contrôle.

Les filiales du groupe NextRadioTV, dont l'activité n'a pas démarré au 31 décembre 2013, n'ont pas été intégrées dans le périmètre de consolidation.

Le cas échéant, des retraitements sont effectués sur les états financiers des filiales pour harmoniser et homogénéiser les principes comptables utilisés avec ceux des autres entreprises du périmètre de consolidation.

Tous les soldes et opérations intragroupes sont éliminés au niveau de la consolidation.

Depuis sa création, le groupe NextRadioTV n'a pas pris de participation dans des entreprises associées et/ou des coentreprises. Au 31 décembre 2013, toutes les sociétés comprises dans le périmètre de consolidation sont des filiales et sont consolidées par intégration globale.

Note 4.2 – Regroupements d'entreprises – Goodwill

Les regroupements d'entreprise réalisés à compter du 1^{er} janvier 2010 sont comptabilisés conformément à la norme IFRS 3 révisée – Regroupements d'entreprises.

A la date de prise de contrôle et pour chaque regroupement, le Groupe a la possibilité d'opter soit pour un goodwill partiel, soit pour un goodwill complet. Dans ce cas, les intérêts minoritaires sont évalués à

leur juste valeur et le Groupe comptabilise un goodwill sur l'intégralité des actifs et des passifs repris.

Les goodwill sont comptabilisés en tant qu'actifs, diminués d'éventuelles pertes de valeur déterminées conformément à la méthode décrite en note 4.7.1 – Goodwill.

Les coûts directement attribuables à la prise de contrôle sont comptabilisés en charges.

Les éventuels compléments de prix sont inclus dans le prix d'acquisition à leur juste valeur dès la date d'acquisition et quelle que soit leur probabilité de survenance.

Note 4.3 – Monnaies étrangères

Le Groupe exerce son activité exclusivement dans la zone euro. Aucune des filiales du Groupe n'a une monnaie fonctionnelle autre que l'euro. Les règles de conversion des états financiers des entités consolidées ne sont donc pas applicables pour le groupe NextRadioTV sur les périodes présentées.

Les transactions en monnaies étrangères, peu significatives pour le Groupe, sont initialement enregistrées dans la monnaie fonctionnelle (euro) en utilisant le cours de change au jour de la transaction.

Note 4.4 – Comptabilisation des produits

Le chiffre d'affaires regroupe essentiellement les recettes publicitaires et les autres prestations liées. Ces produits sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Ils représentent les ventes de biens et services effectuées dans le cadre de l'activité normale et principale du Groupe, nettes de toutes remises ou autres rabais commerciaux.

Les produits sont comptabilisés lorsque le Groupe a transféré à l'acheteur les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété, qu'il ne conserve ni participation à la gestion, ni contrôle effectif sur les biens cédés, qu'il est probable que les avantages économiques résultant de la vente bénéficieront au Groupe et que le coût de la transaction peut être évalué de façon fiable.

Les recettes publicitaires sont reconnues en produits lorsque la publicité a été effectivement diffusée.

Dans le cadre de ses activités, le Groupe est conduit à conclure des contrats d'échanges publicitaires avec des tiers. Aux termes de ces contrats, les parties sont soumises à une obligation réciproque de réaliser les 2 opérations (achat d'une part, vente d'autre part). Les opérations d'échanges sont neutralisées au bilan et en résultat car elles concernent des services de nature et valeur similaires.

Les redevances et subventions sont comptabilisées au fur et à mesure de leur acquisition, conformément à la substance de l'accord sous-jacent. Ces redevances sont inscrites en « autres produits de l'activité ».

Note 4.5 – Immobilisations incorporelles

Les autorisations d'émettre sont attribuées à titre gratuit par le CSA. Ces éléments ne sont pas reconnus à l'actif car leur coût d'acquisition ne peut pas être mesuré de façon fiable.

Le Groupe a activé au 31 décembre 2005 une immobilisation incorporelle correspondant au coût global de réaménagement des fréquences de diffusion de l'analogique vers le numérique du fait de la mise en fonction du réseau de TNT. Ce chantier est encadré par le décret n° 2003-620 du 4 juillet 2003. L'immobilisation ainsi constatée a fait initialement l'objet d'un amortissement dont la durée correspondait à celle d'exploitation de la licence TNT octroyée par le CSA, soit 10 ans. La durée d'exploitation de la licence TNT ayant été portée à 15 années, le plan d'amortissement a été revu pour être aligné sur la

durée totale d'exploitation.

Dans le cadre du lancement des 6 nouvelles chaînes TNT, des coûts doivent être engagés pour réaménager les fréquences d'émission. Ce chantier est encadré par le décret n°2012-821 publié le 27 juin 2012. Le Groupe a constaté au 31 décembre 2012 une immobilisation pour 82 k€ correspondant à la quote-part des coûts qu'il devra supporter au titre du réaménagement technique (note 9.2 – Autres immobilisations incorporelles). Les autres coûts sont considérés comme non immobilisables et sont constatés en charges sur la durée du déploiement se terminant au 1^{er} semestre 2015.

Les immobilisations incorporelles sont inscrites à leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Les achats de documentaires considérés comme diffusables sont inscrits en immobilisations incorporelles pour leur valeur d'acquisition lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- Acceptation technique ;
- Ouverture des droits.

Pour tenir compte de la diffusion à l'antenne des droits sur les documentaires calqués sur la durée du contrat, les programmes documentaires sont activés à partir de la date de leur 1^{ère} diffusion et ils sont amortis sur une durée alignée sur celle du contrat d'achat des droits.

L'amortissement, calculé dès la date de mise en service de l'immobilisation, est comptabilisé en charges de manière à réduire la valeur comptable des actifs sur leur durée d'utilité estimée, selon le mode linéaire et sur les bases suivantes :

- | | |
|--------------------------|----------------------------------|
| • Licences informatiques | 1-3 ans |
| • Logiciels | 1-3 ans |
| • Documentaires | linéaire sur la durée des droits |

La charge d'amortissement des immobilisations incorporelles est comptabilisée sous la rubrique Dotations aux amortissements du compte de résultat.

Note 4.6 – Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites à leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur. Ce coût d'acquisition comprend les frais directement attribuables au transfert de l'actif jusqu'à son lieu d'exploitation et à sa mise en état afin de permettre son exploitation.

L'amortissement, calculé dès la date de mise en service de l'immobilisation, est comptabilisé en charges de manière à réduire la valeur comptable des actifs sur leur durée d'utilité estimée, selon le mode linéaire et sur les bases suivantes :

- | | |
|----------------------------|----------|
| • Installations techniques | 5-10 ans |
| • Autres immobilisations | 3-5 ans |

La charge d'amortissement des immobilisations est comptabilisée sous la rubrique Dotations aux amortissements du compte de résultat.

Le profit ou la perte résultant de la sortie ou de la mise hors service d'un actif est déterminé comme étant la différence entre le produit de cession et la valeur comptable de l'actif. Le résultat net de cession de ces éléments non récurrents est présenté sous la rubrique Autres produits et charges opérationnels du compte de résultat.

Note 4.7 – Dépréciations d'actifs

Note 4.7.1 – Goodwill

Les goodwill sont testés pour dépréciation au moins annuellement et dès qu'un indice de perte de valeur apparaît. Pour les besoins du test de dépréciation, les goodwill sont affectés à chacune des Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) ou groupe d'UGT susceptibles de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises.

Une UGT est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des flux de trésorerie largement indépendants des flux de trésorerie générés par d'autres actifs ou groupe d'actifs.

Si la valeur recouvrable de l'UGT ou groupe d'UGT auquel un goodwill a été affecté est inférieure à sa valeur comptable, une perte de valeur est alors comptabilisée en priorité au niveau du goodwill et ensuite, le cas échéant, au niveau des autres actifs de l'UGT ou groupe d'UGT, au prorata de leur valeur comptable. Les pertes de valeur constatées sur les goodwill sont irréversibles et sont comptabilisées dans les autres charges opérationnelles (voir note 4.17 – Autres produits et charges opérationnels).

La valeur recouvrable d'une UGT est la valeur la plus élevée entre :

- sa juste valeur diminuée des coûts de la vente ;
- sa valeur d'utilité déterminée sur la base des estimations de flux de trésorerie futurs actualisés.

Les modalités des tests de dépréciation sont décrites en note 9.1.2 – Dépréciations d'actifs.

Note 4.7.2 – Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles comptabilisées par le Groupe sont des actifs amortis sur leur durée d'utilité estimée.

A chaque date de clôture, le Groupe passe en revue la valeur comptable de ses immobilisations afin d'apprécier s'il existe un quelconque indice de perte de valeur. S'il existe un tel indice, la valeur recouvrable de l'actif est estimée afin de déterminer le montant de la perte de valeur éventuelle. Lorsqu'il n'est pas possible d'estimer la valeur recouvrable d'un actif isolé (absence d'entrée de trésorerie largement indépendante des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupe d'actifs), le Groupe estime la valeur recouvrable du secteur d'activité auquel l'actif appartient.

La valeur recouvrable est le montant le plus élevé entre la juste valeur de l'actif (ou du groupe d'actifs) nette des coûts de cession et sa valeur d'utilité. Cette dernière est déterminée en additionnant les valeurs actualisées des flux de trésorerie attendus de l'utilisation de l'actif (ou du groupe d'actifs). Les flux de trésorerie prévisionnels utilisés sont cohérents avec les plans d'affaires prévisionnels établis par le management du Groupe. Le taux d'actualisation retenu reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques liés à l'actif ou au groupe d'actifs.

Si la valeur recouvrable de l'actif (ou du groupe d'actifs) est inférieure à sa valeur comptable, celle-ci est ramenée à hauteur de la valeur recouvrable. La perte de valeur réversible est comptabilisée directement en charge dans le résultat opérationnel.

Note 4.8 – Actifs et passifs destinés à être cédés

La norme IFRS 5 définit le traitement comptable applicable aux actifs ou groupes d'actifs détenus en vue de la vente et aux activités abandonnées, la présentation et les informations à fournir. Une activité abandonnée représente une activité significative et distincte pour le groupe faisant l'objet d'une cession.

Cette norme impose une présentation sur une ligne dédiée au bilan dès lors que la valeur comptable sera principalement recouverte par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue. L'actif doit être disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel, sous réserve uniquement des conditions qui sont habituelles et coutumières pour la vente de tels actifs, et la cession doit être hautement probable, dans un délai de 12 mois suivant la clôture de l'exercice.

Ces actifs et activités abandonnées sont évalués et comptabilisés au montant le plus faible entre la valeur comptable et la valeur de marché diminuée des coûts nécessaires à la réalisation de la vente et cessent d'être amortis à partir de leur classement dans cette catégorie.

Le résultat net des activités abandonnées, après élimination des opérations intragroupe, est présenté sur une ligne distincte du compte de résultat. Il inclut le résultat net d'impôts de la période jusqu'à la date de leur cession, ainsi que le résultat net d'impôts de la cession, pour l'exercice en cours et les périodes comparatives présentées.

Les flux de trésorerie nets de ces activités abandonnées sont également présentés dans des rubriques spécifiques au sein du tableau de flux de trésorerie, comprenant les flux générés par ces activités jusqu'à leur date de cession ainsi que la trésorerie hors impôts générée par leur cession, pour l'exercice en cours et les périodes comparatives présentées.

Note 4.9 – Stocks

Les stocks correspondent au papier détenu chez les imprimeurs pour l'activité presse et s'élèvent à 152 k€ au 31 décembre 2012. Ils sont évalués suivant la méthode du prix moyen pondéré, au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation.

Note 4.10 – Instruments financiers

Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés au bilan lorsque le Groupe devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Voir note 9.12 – Passifs financiers.

Note 4.10.1 – Autres actifs financiers

Ces actifs correspondent d'une part à des titres de participation non consolidés, à des dépôts de garantie, et d'autre part, au solde de trésorerie indisponible relatif au contrat de liquidité. A chaque date d'arrêté, le Groupe apprécie s'il existe un indice objectif de perte de valeur de ces actifs. Le cas échéant, une perte de valeur est comptabilisée.

Titres de participation non consolidés

Ces actifs, disponibles à la vente, sont évalués à leur juste valeur, les variations éventuelles de juste valeur d'une période à une autre étant comptabilisées en autres éléments du résultat global. Du fait du caractère non significatif de la valeur de ces titres de participation non consolidés, le Groupe considère que leur juste valeur correspond à leur coût d'acquisition.

Le montant des titres de participation non consolidés s'élève à 105 k€ au titre de l'exercice 2013.

Dépôts de garantie

Ils correspondent principalement aux dépôts versés dans le cadre d'un contrat de financement.

Note 4.10.2 – Créances clients et autres débiteurs

Les créances clients proviennent des ventes de biens et services réalisées par le Groupe dans le cadre de son activité. Les autres débiteurs comprennent essentiellement des créances de nature fiscale (comptes de TVA) et sociale. Ces actifs sont évalués et comptabilisés initialement à leur juste valeur puis évalués ultérieurement à leur coût amorti.

Une perte de valeur est comptabilisée lorsqu'il existe des indices objectifs indiquant que les montants dus ne pourront être recouverts, totalement ou partiellement.

Note 4.10.3 – Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et équivalents de trésorerie comprennent les liquidités immédiatement disponibles (comptes courants bancaires) et les placements mobilisables ou cessibles à court terme (inférieur à 3 mois), facilement convertibles en un montant connu de trésorerie, et supportant un risque négligeable de changement de valeur (parts d'OPCVM monétaires).

Ces actifs sont valorisés à leur juste valeur (valeur de marché) et le solde global des variations de juste valeur est porté au compte de résultat (produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie).

Note 4.10.4 – Actions propres

Les titres représentatifs du capital de NextRadioTV auto-détenus par le Groupe sont enregistrés en diminution des capitaux propres pour leur coût d'acquisition. Les cessions ultérieures sont imputées nettes d'effet d'impôt directement en capitaux propres et ne donnent lieu à l'enregistrement d'aucun résultat.

Note 4.10.5 – Passifs financiers non courants

Cette rubrique comprend la partie long terme des différents emprunts bancaires, de l'emprunt obligataire et de la dette liée aux contrats de location-financement (échéance de remboursement supérieure à 1 an) ainsi que les instruments dérivés ayant une juste valeur négative. Ils sont enregistrés à leur juste valeur au bilan en contrepartie du compte de résultat. Voir note 9.12 – Passifs financiers.

Les emprunts et découverts bancaires portant intérêts sont comptabilisés initialement pour le montant de trésorerie reçue, net des coûts directs d'émission éventuels. Ultérieurement, ils sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les différences entre les montants reçus, nets des coûts directs d'émission éventuels, et les montants dus lors du règlement ou du remboursement sont amorties sur la durée de l'emprunt. Ces montants sont inscrits en coût de l'endettement financier brut dans le compte de résultat.

Les obligations à bons de souscriptions et/ou d'acquisition d'actions remboursables émis par NextRadioTV sont des passifs financiers composés ayant une composante action (bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions NextRadioTV remboursables) qui confère au porteur des bons la possibilité de les convertir en instruments de capitaux propres de l'émetteur, et une composante dette représentant le passif financier dû au porteur de l'obligation. La composante action est séparée de la composante dette et est enregistrée en capitaux propres, compte-tenu des modalités de conversion de l'OBSAAR qui font l'objet d'une parité fixe.

La composante dette est évaluée à la date d'émission sur la base de la juste valeur d'une dette analogue non assortie de la composante option associée (la juste valeur est déterminée à partir des flux de trésorerie futurs actualisés au taux du marché pour un instrument similaire sans l'option de conversion) et fait l'objet

d'une comptabilisation au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. La valeur comptable de la composante action est ensuite déterminée en déduisant de la valeur de l'OBSAAR la juste valeur de la dette. Cette valeur ne fait l'objet d'aucune réévaluation postérieurement à la comptabilisation initiale.

Les frais d'émission qui ne peuvent pas être directement affectés à la composante dette ou capitaux propres, sont répartis au prorata entre la part dette et la part capitaux propres.

Note 4.10.6 – Passifs financiers courants

Cette rubrique comprend la partie court terme des emprunts bancaires et la partie court terme de la dette liée aux contrats de location-financement (échéances de remboursement inférieures à 1 an).

L'évaluation initiale et ultérieure suit les mêmes règles que les passifs financiers non courants.

Note 4.10.7 – Fournisseurs et autres passifs courants

Les dettes fiscales comprennent essentiellement des comptes de TVA. Les dettes sociales regroupent principalement les dettes de congés payés, les journées de RTT et CET, intéressement et participation des salariés, charges et cotisations sociales.

Les autres créditeurs correspondent pour l'essentiel aux avoirs à établir dans le cadre des remises de fin d'année en application des taux et volumes contractuels arrêtés et retenus entre le Groupe et les différents annonceurs publicitaires.

Ces dettes sont évaluées et comptabilisées initialement à leur juste valeur puis évaluées ultérieurement au coût amorti.

Note 4.11 – Coûts d'emprunt, subventions et aides publiques

Les coûts d'emprunt (y compris frais d'émission) sont enregistrés selon la méthode du taux d'intérêt effectif au compte de résultat de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Note 4.12 – Contrats de location

Les contrats de location sont classés en contrats de location-financement lorsque les termes du contrat de location transfèrent en substance la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété au Groupe. Tous les autres contrats sont classés en location simple. Le Groupe n'est pas bailleur dans le cadre de contrat de location sur les périodes présentées.

Les actifs détenus en vertu d'un contrat de location-financement sont comptabilisés en tant qu'actifs au plus faible de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location et de leur juste valeur à la date d'acceptation du contrat. Le passif correspondant dû au bailleur est enregistré au bilan en tant qu'obligation issue du contrat de location-financement et est réparti entre passifs courants et non courants. Les frais financiers, qui représentent la différence entre les engagements totaux du contrat et la juste valeur du bien acquis, sont répartis sur les différentes périodes couvertes par le contrat de location de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif au titre de chaque exercice.

Ces immobilisations sont amorties sur la durée la plus courte entre la durée d'utilité des actifs et la durée du contrat de location-financement lorsqu'il existe une assurance raisonnable qu'il n'y aura pas de

transfert de propriété au terme du contrat.

Les charges de loyer en vertu d'un contrat de location simple sont comptabilisées en charges dans le compte de résultat de façon linéaire pendant toute la durée du contrat de location.

Note 4.13 – Avantages du personnel

Note 4.13.1 Retraites

Les cotisations relatives aux régimes à cotisations définies sont inscrites en charges au fur et à mesure qu'elles sont appelées.

Les engagements résultant de régimes à prestations définies, ainsi que leur coût, sont déterminés selon la méthode des unités de crédit projetées. Des évaluations ont lieu chaque année. Les calculs actuariels sont fournis par un expert indépendant.

Note 4.13.2 Paiements fondés sur des actions

Conformément à la norme IFRS 2, les options d'achats ou de souscriptions d'actions ou les attributions d'actions gratuites portant sur le capital d'une des sociétés du Groupe, sont évaluées à leur juste valeur à la date d'octroi. La juste valeur retenue est calculée sur la base du cours de bourse à la date d'attribution des actions gratuites.

S'agissant d'un plan d'action dont le paiement s'effectue en actions, la norme IFRS 2 impose la comptabilisation d'une charge (en contrepartie des capitaux propres) au titre de la juste valeur de l'avantage accordé aux salariés. Cette charge est reconnue en charges de personnel au fur et à mesure de la période d'acquisition des droits par les bénéficiaires.

Note 4.14 – Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation légale ou implicite actuelle vis-à-vis d'un tiers résultant d'un fait générateur passé, qui entraînera probablement une sortie de ressources représentative d'avantages économiques nécessaire pour éteindre l'obligation.

Les provisions sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation que le management du Groupe peut faire en date de clôture de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation. Ces montants sont actualisés si l'effet est jugé significatif.

Les provisions pour restructuration ne sont comptabilisées que lorsque le Groupe a un plan formalisé et détaillé qui a été notifié aux parties affectées, créant ainsi chez ces parties une attente fondée que la restructuration sera mise en œuvre. Voir notes 8.3 – Autres produits et charges opérationnels et note 9.11.1 – Détail des provisions courantes et non courantes.

Note 4.15 – Impôts sur le résultat

La rubrique impôts sur le résultat intègre l'impôt exigible au titre de l'exercice, l'impôt différé ainsi que la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE).

L'impôt exigible est déterminé sur la base du résultat fiscal de la période, qui peut différer du résultat comptable à la suite des réintégrations et déductions de certains produits et charges selon les dispositions

fiscales en vigueur, et en retenant le taux voté ou quasi-voté à la date de clôture de la période.

Des impôts différés sont constatés sur les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et passifs et leurs valeurs fiscales, selon la méthode du report variable. Les taux utilisés sont les taux dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt adoptés ou quasi-adoptés à la date de clôture. Les montants ainsi déterminés ne sont pas actualisés.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfiques imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés car le Groupe a un droit juridiquement exécutoire, dans le cadre de la convention d'intégration fiscale dont la société NextRadioTV est la société mère de l'intégration fiscale, liant les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation, de compenser les actifs et passifs d'impôts exigibles sur le résultat prélevé par une même autorité fiscale.

La CVAE correspond, selon l'analyse effectuée par le Groupe, à un impôt calculé sur le résultat et rentrant par conséquent, dans le champ d'application de la norme IAS 12 – Impôt sur le résultat dans la mesure où cette taxe est assise sur la base d'un montant net de produits et de charges. Dans ce contexte et en application de la norme IAS 12, la CVAE est présentée sur la ligne impôts sur le résultat.

Note 4.16 – Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice. Le nombre d'actions en circulation de la période et de la période précédente présentée est calculé hors actions d'autocontrôle. Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe ajusté des effets des instruments dilutifs par le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice ajusté de toutes actions ordinaires potentiellement dilutives.

Note 4.17 – Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels correspondent à des éléments qui, du fait de leur nature, fréquence et/ou importance relative, ont peu de valeur prédictive quant aux résultats futurs du Groupe et qui, s'ils n'étaient pas isolés, rendraient plus difficiles la compréhension et l'évaluation de la performance financière du Groupe. Ces charges et produits opérationnels comprennent le cas échéant :

- les coûts ou provision pour restructuration ;
- les coûts ou provisions sur litiges majeurs ;
- les pertes de valeur sur immobilisations corporelles et incorporelles (y compris goodwill) ;
- les plus ou moins-values de cessions sur immobilisations corporelles et incorporelles ;
- les plus ou moins-values de consolidation.

9.6.5 Note 5 – Recours à des estimations

L'établissement des états financiers nécessite d'utiliser et d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui peuvent affecter les montants figurant dans les états financiers. Les principaux éléments impactés par ces estimations et hypothèses sont les données financières utilisées dans le cadre des tests de perte de valeur des goodwill (voir note 9.1 – Goodwill) et des actifs non courants (estimation des flux de trésorerie futurs), ainsi que les provisions (meilleure estimation des dépenses nécessaires à

l'extinction de l'obligation – voir note 9.11 – Provisions).

Ces estimations et hypothèses sont effectuées sur la base d'une expérience passée. Le contexte actuel d'incertitude de l'environnement économique et financier rend difficile l'appréhension des perspectives d'activité. Il est possible que les montants effectifs se révèlent ultérieurement différents des estimations et des hypothèses retenues. Une analyse de sensibilité sur ces estimations est réalisée pour les valeurs significatives.

9.6.6 Note 6 – Périmètre de consolidation

Le tableau ci-dessous présente le périmètre de consolidation retenu aux différentes périodes présentées.

<i>Sociétés</i>	<i>Siège social</i>	<i>% de contrôle au 31/12/13</i>	<i>% de contrôle au 31/12/12</i>	<i>Activité</i>	<i>Méthode de consolidation</i>	<i>Commentaires</i>
NextRadioTV	12, rue d'Oradour-sur-Glane 75015 PARIS			Holding	Société mère	
Rmc	10-12, quai Antoine 1er 98000 MONACO	99,9	95,34	Radiodiffusion	Intégration globale	
Business Fm	12, rue d'Oradour-sur-Glane 75015 PARIS	100	100	Radiodiffusion	Intégration globale	
Rmc Régie	12, rue d'Oradour-sur-Glane 75015 PARIS	100	100	Régie Publicitaire	Intégration globale	
BFM TV	12, rue d'Oradour-sur-Glane 75015 PARIS	100	100	Chaîne Thématique	Intégration globale	
Groupe Tests Holding	12, rue d'Oradour-sur-Glane 75015 PARIS	100	100	Holding	Intégration globale	
NextInteractive	12, rue d'Oradour-sur-Glane 75015 PARIS	100	100	Internet et mobile	Intégration globale	
01Régie	12, rue d'Oradour-sur-Glane 75015 PARIS	100	100	Régie Publicitaire	Intégration globale	
Rmc Sport	12, rue d'Oradour-sur-Glane 75015 PARIS	100	100	Agence de Presse	Intégration globale	
CBFM	12, rue d'Oradour-sur-Glane 75015 PARIS	100	100	Chaîne Thématique	Intégration globale	
RMC Découverte	12, rue d'Oradour-sur-Glane 75015 PARIS	100	100	Chaîne Thématique	Intégration globale	
RMC BFM Production	12, rue d'Oradour-sur-Glane 75015 PARIS	100	100	Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion	Intégration globale	
LCT	12, rue d'Oradour-sur-Glane 75015 PARIS	100		Chaîne Thématique	Intégration globale	Entrée au 3/01/2013
RMC BFM Edition	12, rue d'Oradour-sur-Glane 75015 PARIS	100	100	Radiodiffusion	Intégration globale	Entrée au 1/01/2013
NextRadioTV Production	12, rue d'Oradour-sur-Glane 75015 PARIS	100		Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion	Intégration globale	Entrée au 9/09/2013

La société mère de NextRadioTV est la société News Participations. Les filiales ou participations du groupe NextRadioTV dont l'activité n'a pas démarré au 31 décembre 2013 ou dont le pourcentage de détention est non significatif n'ont pas été intégrées dans le périmètre de consolidation.

9.6.7 Note 7 – Secteurs opérationnels

NextRadioTV est un groupe pluri-média indépendant. Son activité est centrée sur l'information autour de 5 thématiques - l'information générale, le sport, l'économie, le high-tech et la découverte – déclinées sur 4 types de supports – la radio, la télévision, les supports digitaux fixes et mobiles (smartphones et tablettes), qui correspondent aux 4 secteurs opérationnels.

En décembre 2012, le Groupe a lancé la chaîne RMC Découverte disponible à la TV et sur les supports digitaux.

La direction évalue la performance de ces secteurs opérationnels et leur alloue les ressources nécessaires à leur développement en fonction de certains indicateurs de performance opérationnels (résultat sectoriel et flux de trésorerie opérationnels). Le résultat sectoriel de référence correspond au résultat opérationnel courant.

Les secteurs opérationnels sont élaborés selon les principes suivants :

- à la suite de la cession de l'activité Print du Groupe, la secteur « autres activités » intègre principalement l'activité d'agence de presse de RMC Sport ;
- conformément à la norme IFRS 8 – Secteurs opérationnels, les informations présentées ci-après sont basées sur le reporting interne tel que soumis au principal décideur opérationnel du Groupe, à savoir le comité de direction de NextRadioTV composé du président-directeur général et des directeurs généraux.

Toute l'activité du Groupe s'effectue dans un seul secteur géographique, à savoir la France.

Contribution de chaque secteur d'activité aux comptes consolidés au 31 décembre 2013

Compte de résultat (en k€)	Radio	TV	Digital	Autres activités	Intersegments	Consolidé
Chiffre d'affaires externe	74 968	81 519	15 104	2 057		173 648
Chiffre d'affaires intersecteur	2 500			10 533	(13 033)	-
Chiffre d'affaires	77 468	81 519	15 104	12 590	(13 033)	173 648
Résultat opérationnel courant	26 231	1 342	(4 208)	383	(0)	23 747
Autres produits et charges opérationnels			(1 300)			(1 300)
Résultat opérationnel	26 231	1 342	(5 509)	383	(0)	22 447

Contribution de chaque secteur d'activité aux comptes consolidés au 31 décembre 2012

Compte de résultat (en k€)	Radio	TV	Digital	Autres activités	Intersegments	Consolidé
Chiffre d'affaires externe	73 550	68 310	12 599	2 742		157 201
Chiffre d'affaires intersecteur	2 500			10 452	(12 952)	0
Chiffre d'affaires	76 050	68 310	12 599	13 194	(12 952)	157 201
Résultat opérationnel courant	23 902	2 471	(5 082)	(89)	0	21 202
Autres produits et charges opérationnels	(190)	(146)	139			(196)
Résultat opérationnel	23 712	2 325	(4 943)	(89)	0	21 006

(*) Conformément à la norme IFRS 5, « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées », la contribution de chaque secteur d'activité aux comptes du Groupe au 31 décembre 2012 a été retraitée des activités cédées au 31 décembre 2013, voir note 2.1 – Cession de l'activité Print

Contribution au bilan consolidé de chaque secteur d'activité au 31 décembre 2013

Actif (en k€)	Radio	TV	Digital	Autres activités	Consolidé
Goodwill	56 649	1 556	49 997		108 202
Autres immobilisations incorporelles	1 114	9 146	853	333	11 447
Immobilisations corporelles	875	7 181	669	262	8 987
Actif sectoriel	58 638	17 884	51 519	595	128 636

Contribution au bilan consolidé de chaque secteur d'activité au 31 décembre 2012

<i>Actif (en k€)</i>	<i>Radio</i>	<i>TV</i>	<i>Digital</i>	<i>Autres activités</i>	<i>Consolidé</i>
Goodwill	56 649	1 556	49 800	16 505	124 510
Autres immobilisations incorporelles	601	2 297	329	100	3 327
Immobilisations corporelles	1 884	7 206	1 033	312	10 435
Actif sectoriel	59 134	11 059	51 162	16 917	138 272

(*) Conformément à la norme IFRS 5, « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées », la contribution de chaque secteur d'activité aux comptes du Groupe au 31 décembre 2012 a été retraitée des activités cédées au 31 décembre 2013, voir note 2.1 – Cession de l'activité Print

9.6.8 Note 8 – Notes sur le compte de résultat consolidé

Note 8.1 – Charges externes

Détail des charges externes au 31 décembre 2013 et 2012

<i>En k€</i>	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012 (*)</u>
Redevances sur le chiffre d'affaires	(3 321)	(3 399)
Coûts events et hors média	(1 681)	(4 600)
Fabrication & distribution presse		
Diffusion audio/vidéo	(21 148)	(17 409)
Fournitures de contenus	(4 889)	(4 697)
Promotion et opérations extérieures	(1 861)	(1 604)
Consultants	(4 079)	(3 937)
Études & honoraires conseil	(8 981)	(7 971)
Transport et restauration	(5 583)	(4 847)
Frais généraux	(8 570)	(9 830)
Total charges externes	(60 114)	(58 292)

(*) Conformément à la norme IFRS 5, « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées », les charges externes du Groupe au 31 décembre 2012 ont été retraitées des activités cédées au 31 décembre 2013, voir note 2.1 – Cession de l'activité Print

Note 8.2 – Charges de personnel

Note 8.2.1 – Détail des charges de personnel

Ventilation des charges de personnel au 31 décembre 2013 et 2012

<i>En k€</i>	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012 (*)</u>
Salaires et traitements	(53 302)	(49 289)
Avantages du personnel (IFRS 2 - Cf Note 9.11.2)	(82)	134
Charges sociales	(23 122)	(20 994)
Total charges de personnel	(76 505)	(70 149)

(*) Conformément à la norme IFRS 5, « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées », les charges de personnel du Groupe au 31 décembre 2012 ont été retraitées des activités cédées au 31 décembre 2013, voir note 2.1 – Cession de l'activité Print

Les salaires et traitements attribués aux mandataires sociaux et dirigeants du Groupe sont indiqués en note 10.2 – Information sur les parties liées.

Note 8.2.2 – Effectif

Effectif (hors pigistes) du Groupe en ETP, en CDI et par catégorie

<i>En k€</i>	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012 (*)</u>
Cadres	597	626
Employés	196	218
Total	793	844

(*) Conformément à la norme IFRS 5, « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées », les effectifs du Groupe au 31 décembre 2012 ont été retraités des activités cédées au 31 décembre 2013, voir note 2.1 – Cession de l'activité Print

Note 8.3 – Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels au 31 décembre 2013 isolent principalement les divers montants comptabilisés au titre de la réorganisation engendrée par le projet de fermeture du site de Montpellier.

<i>En k€</i>	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Charges de réorganisation	(1 245)	(54)
Plus ou moins-value de cession sur immobilisations	(55)	(326)
Cession du pôle électro		184
Autres produits et charges opérationnels	(1 300)	(196)

Note 8.4 – Coût de l'endettement financier net

<i>En k€</i>	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	42	102
Intérêts et frais financiers sur les emprunts et dettes	(980)	(1 442)
Agios bancaires	(133)	(136)
Frais financiers sur contrat de location financement	(67)	(91)
Charges / produits financiers sur contrat de swapp	-	34
Autres	(3)	(3)
Coût de l'endettement financier net	(1 142)	(1 536)

Hiérarchie de juste valeur : les instruments financiers à la juste valeur sont de niveau 1 (prix cotés sur le marché) pour les placements à court terme de trésorerie et de niveau 2 (évaluation basée sur les données observables sur les marchés) pour les instruments dérivés de taux.

Note 8.5 – Impôts sur le résultat

<i>En k€</i>	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012 (*)</u>
Résultat opérationnel	22 447	21 006
Résultat lié aux activités cédées	(24 510)	80
Coût de l'endettement financier net	(1 142)	(1 535)
	(3 206)	19 551
<i>Taux d'impôt théorique</i>	33,33%	33,33%
Impôt théorique	(1 068)	6 516
Impôt courant	1 199	3 023
Impôt différé	(12 463)	2 527
Impôt réel	(11 264)	5 549
<i>Taux d'impôt réel</i>	351,4%	28,4%
Écart sur IS	10 195	967
Écart sur taux	-318%	4,95%

Éléments en rapprochement

Effets des différences permanentes et autres	(266)	(192)
Effets des différences permanentes sur la cession du Print	11 119	2 232
Effets des produits non imposables et crédits d'impôts	395	160
Effet de CVAE	(1 054)	(1 146)
Écart de taux		(87)
Total	10 195	967

(*) Conformément à la norme IFRS 5, « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées », la preuve d'impôts consolidée au 31 décembre 2012 a été retraitée des activités cédées au 31 décembre 2013, voir note 2.1 – Cession de l'activité Print

Note 8.6 – Résultat par action

Le calcul du résultat par action a été effectué sur la base du résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires et d'un nombre moyen pondéré d'actions en circulation sur la période. Le calcul du résultat dilué par action a été effectué sur la base du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation sur la période, ajusté des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives. Voir note 9.11.2 – Avantages du personnel.

Calcul du nombre moyen pondéré d'actions et du nombre moyen dilué d'actions ordinaires

En k€	31/12/2013	31/12/2012
Nombre d'actions existantes en fin de période	15 903 713	16 679 124
Ajustements :		
*Actions propres (contrat de liquidités)	(38 635)	(44 355)
*Actions propres (autodétenues)	(959 728)	(906 738)
*Effet des augmentations de capital pondérées prorata temporis	730 444	
Nombre moyen pondéré avant dilution	15 635 794	15 728 031
Effets pondérés des instruments dilutifs :		
*Effet des plans d'attribution d'actions gratuites	30 000	35 452
*Effet des bons de souscription d'actions (1)		
Nombre d'actions moyen pondéré après dilution	15 665 794	15 763 482

(1) Le nombre de BSAAR au 31 décembre 2013 est de 2 420 000. Compte tenu de l'évolution du cours de l'action en 2013, les BSAAR ne sont pas dilutifs.

Présentation des résultats de base et dilué par action au 31 décembre 2013 et 2012

En K euros	31/12/2013	31/12/2012
Résultat net part du groupe	8 043	13 365
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	15 635 794	15 728 031
Effet pondéré des instruments dilutifs	30 000	35 452
Nombre moyen pondéré après dilution	15 665 794	15 763 482
Résultat de base par action (en €)	0,51	0,85
Résultat dilué par action (en €)	0,51	0,85

Note 8.7 – Résultat net des activités cédées

En application de la norme IFRS 5, les éléments du compte de résultat de l'activité Print sont présentés sur une ligne dédiée, intitulée Résultat net des activités cédées pour les exercices 2012 et 2013, après élimination des intragroupes. L'évolution du résultat net des activités abandonnées est la suivante :

<i>En k€</i>	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Chiffre d'affaires	8 501	15 141
Autres produits de l'activité	25	
Charges externes	(6 122)	(9 052)
Impôts et taxes	(44)	(169)
Charges de personnel	(5 878)	(5 668)
Dotations aux amortissements	(137)	(139)
Dotations nettes aux provisions	174	(33)
Résultat opérationnel courant	(3 481)	80
Autres charges opérationnelles (1)	(19 716)	
Résultat opérationnel	(23 197)	80
Coût de l'endettement financier net	(1 313)	
Impôts sur le résultat		
Résultat des activités cédées	(24 510)	80

(1) Les autres charges opérationnelles comprennent notamment la sortie du goodwill du Print.

9.6.9 Note 9 – Notes sur le bilan consolidé

Note 9.1 – Goodwill

Note 9.1.1 Détail du goodwill par UGT ou groupe d'UGT au 31 décembre 2013 et 2012

Au 31/12/13

<i>En k€</i>	<u>Radio</u>	<u>TV</u>	<u>Digital</u>	<u>Print</u>	<u>Total</u>
A nouveau	56 649	1 556	49 800	16 505	124 510
Acquisitions			197		197
Sorties				(16 505)	(16 505)
Pertes de valeur					-
Mouvements de périmètre					-
Valeur Nette	56 649	1 556	49 997	-	108 202
Dont valeur brute	56 649	1 556	49 997	-	108 202
Dont dépréciation	-	-	-	-	-

Au 31/12/2012

<i>En k€</i>	<u>Radio</u>	<u>TV</u>	<u>Digital</u>	<u>Print</u>	<u>Total</u>
A nouveau	56 649	1 556	49 800	16 505	124 510
Acquisitions					-
Sorties					-
Pertes de valeur					-
Mouvements de périmètre					-
Valeur Nette	56 649	1 556	49 800	16 505	124 510
Dont valeur brute	56 649	1 556	49 800	16 505	124 510
Dont dépréciation	-	-	-	-	-

Note 9.1.2 – Dépréciations d’actifs

Conformément aux règles et principes comptables décrits dans la note 4.7.1 – Goodwill, les valeurs d’actifs sont regroupées par UGT ou groupes d’UGT qui correspondent au niveau le plus bas auquel chaque goodwill est suivi sur le plan de la gestion interne au sein du groupe.

Présentation des UGT ou groupes d’UGT testés

Secteurs opérationnels	UGT	UGT ou groupes d’UGT testés
Radio	RMC BFM Business Radio	Radio
TV	BFMTV BFM Business TV RMC Découverte	TV
Digital	NextInteractive	Digital
Autres activités	Agence de Presse RMC sport	(*)

(*) UGT non soumise à test de perte de valeur car absence d’immobilisation incorporelle à durée d’utilité indéterminée.

Dans la mise en œuvre des tests de perte de valeur des goodwill, le Groupe utilise plusieurs approches pour appréhender la valeur recouvrable des UGT ou groupes d’UGT.

La 1^{ère} méthode utilisée consiste à estimer la valeur d’utilité des UGT ou groupes d’UGT déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs (méthode dite des « discounted cash flows » ou « DCF »).

La 2^{ème} méthode (le cas échéant) consiste à estimer la juste valeur de l’UGT ou groupes d’UGT (diminuée des coûts de cession), déterminée à partir d’éléments de marché (comparaison avec des sociétés cotées similaires, comparaison avec la valeur attribuée à des actifs ou sociétés similaires lors d’opérations d’acquisition récentes).

Si la valeur comptable de l’UGT ou groupe d’UGT est supérieure au montant le plus élevé déterminé selon les méthodes décrites ci-dessus (juste valeur ou valeur d’utilité), une perte de valeur est alors comptabilisée conformément aux principes décrits dans la note 4.7 – Dépréciations d’actifs.

Présentation des hypothèses-clés utilisées pour la détermination des valeurs recouvrables

La valeur d’utilité de chaque UGT ou groupe d’UGT est déterminée par actualisation de ses flux de trésorerie futurs, en utilisant les budgets 2013 et les prévisions à 5 ans les plus récentes préparés par le management du Groupe et arrêtés par le conseil d’administration.

UGT ou groupes d’UGT testés	Méthode d’évaluation	Taux d’actualisation (*)	Taux de croissance à l’infini	Progression moyenne annualisée du CA sur la durée du business plan	% de marge d’EBITDA en valeur terminale
Radio	DCF	10,0%	2,0%	5,26%	39,61%
TV	DCF	10,0%	2,0%	17,14%	20,55%
Digital	DCF et comparable	10,0%	2,5%	22,76% (**)	29,37% (**)

(*) Les taux d’actualisation retenus en 2013 sont issus d’une analyse comparative des taux d’actualisation utilisés par les sociétés de bourse couvrant le titre NextRadioTV.

(**) Les hypothèses tiennent notamment compte des anticipations de croissance du marché publicitaire du web et du mobile liées aux nouvelles habitudes de consommation de l’information.

En tenant compte de ces paramètres, la valeur recouvrable des UGT ou groupes d'UGT excède leur valeur comptable. De ce fait, aucune dépréciation n'a été comptabilisée au 31 décembre 2013.

Le Groupe a apprécié, au 31 décembre 2013, la sensibilité des DCF aux hypothèses clés du modèle, à savoir le wacc, le taux de croissance à l'infini et les marges sur EBITDA.

Sensibilité des valeurs recouvrables :

	UGT ou groupe d'UGT		
	Radio	TV	Digital
<u>Taux d'actualisation</u>			
Taux d'actualisation retenu	10%	10%	10%
Augmentation du taux d'actualisation nécessaire afin que la valeur recouvrable soit égale à la valeur comptable (en nombre de points)	(*)	(*)	4,1 Pts
<u>Taux de croissance à l'infini</u>			
Taux de croissance retenu	2,00%	2,00%	2,50%
Diminution du taux de croissance à l'infini nécessaire afin que la valeur recouvrable soit égale à la valeur comptable(en nombre de points)	(*)	(*)	-8,6 Pts
<u>Marge d'EBITDA</u>			
Taux de marge d'EBITDA retenu en valeur terminale	39,61%	20,55%	29,37%
Diminution de la marge d'EBITDA en valeur terminale afin que la valeur recouvrable soit égale à la valeur comptable (en nombre de points)	(*)	(*)	-15.45 Pts

(*) Aucune variation d'hypothèse raisonnablement possible n'est susceptible de réduire la valeur recouvrable au niveau de la valeur comptable.

Note 9.2 – Autres immobilisations incorporelles

Au 31/12/2013

En k€	Plan de				Total
	Concessions, brevets, licences	réaménagement des fréquences	Droits documentaires	Activités cédées	
A nouveau (valeur nette)	2 118	846	364		3 327
Acquisitions	763	5	11 199		11 966
Sorties			(20)		(20)
Dotations aux amortissements	(1 132)	(137)	(2 609)	79	(3 798)
Autres mouvements	(121)		171		50
Mouvements de périmètre	(21)		21		-
Résultat net des activités cédées				(79)	(79)
Valeur nette	1 607	714	9 126	-	11 447
Dont valeur brute	5 875	1 997	11 867	-	19 739
Dont amortissement cumulé	(4 267)	(1 284)	(2 741)	-	(8 292)

Au 31/12/2012

En k€	Plan de				Total
	Concessions, brevets, licences	réaménagement des fréquences	Droits documentaires	Activités cédées	
A nouveau (valeur nette)	1 769	892			2 661
Acquisitions	1 729	82	468		2 278
Sorties	(286)				(286)
Dotations aux amortissements	(1 094)	(128)	(104)	112	(1 213)
Pertes de valeur					-
Mouvements de périmètre					-
Résultat net des activités cédées				(112)	(112)
Valeur nette	2 118	846	364	-	3 328
Dont valeur brute	5 784	1 993	468	-	8 245
Dont amortissement cumulé	(3 667)	(1 147)	(104)	-	(4 917)

Les immobilisations incorporelles comptabilisées par le Groupe sont principalement constituées d'une part des droits documentaires et d'autre part des concessions, brevets et licences. Ces immobilisations ont une durée d'utilité déterminée et sont donc amorties. Aucune de ces immobilisations n'est soumise à restriction.

Note 9.3 – Immobilisations corporelles – locations financières incluses

Au 31/12/2013

En k€	Installations		Autres immobilisations	Activités cédées	Total
	techniques				
A nouveau		6 603	3 832		10 435
Acquisitions		1 224	1 462		2 687
Sorties					-
Autres mouvements		26	(76)		(50)
Dotations aux Amortissements		(2 494)	(1 590)	47	(4 038)
Pertes de valeur					-
Mouvements de périmètre		(2 155)	2 155		-
Résultat net des activités cédées				(47)	(47)
Valeur nette		3 204	5 783	-	8 987
Dont valeur brute		15 481	15 285		30 765
Dont amortissement		(12 277)	(9 501)		(21 778)
Dont locations financières en valeur nette		2 389	1 559		3 947

Au 31/12/2012

En k€	Installations	Autres	Activités cédées	Total
	techniques	immobilisations		
A nouveau	8 361	830		9 191
Acquisitions	1 217	4 057		5 274
Sorties	(40)	-		(40)
Autres mouvements	1	(1)		-
Dotations aux Amortissements	(2 936)	(1 054)	27	(3 963)
Pertes de valeur	-	-		-
Mouvements de périmètre	-	(0)		(0)
Résultat net des activités cédées	-	-	(27)	(27)
Valeur nette	6 603	3 832	-	10 435
Dont valeur brute	22 446	6 765		29 211
Dont amortissement	(15 843)	(2 933)		(18 776)
Dont locations financières en valeur nette	2 779	1 402		4 181

Les immobilisations corporelles comptabilisées par le Groupe sont principalement constituées des équipements techniques et matériels afférents aux studios TV et radio. Le Groupe dispose de 8 studios au total, dont 2 sont exploités par BFMTV, 2 par BFM Business Radio et TV, 3 par RMC et 1 par RMC Découverte.

Note 9.4 – Actifs d'impôts différés

En k€		Décalage	Indemnité de	Autres décalages	Résultats fiscaux	Total
		temporaire sur	départ en retraite			
		provisions				
Valeur brute	31/12/2012	1 582	873	(471)	19 842	21 827
Variation en résultat		152	(17)	634	11 695	12 463
Variation en autres éléments du résultat global			13			13
Variation en réserves				(270)		(270)
Valeur brute	31/12/2013	1 734	869	(107)	31 537	34 033

L'ensemble des impôts différés actifs a été reconnu au bilan du Groupe au 31 décembre 2013. Cette reconnaissance est justifiée car il est probable que le Groupe dispose de bénéfices imposables futurs sur lesquels les pertes fiscales reportables pourront être imputées.

Le Groupe ne dispose pas de différences temporaires déductibles, pertes fiscales et crédit d'impôt non utilisés n'ayant pas fait l'objet de comptabilisation d'impôts différés actifs au 31 décembre 2013.

Au 31 décembre 2013, un produit d'impôt de 11 264 k€ est comptabilisé contre une charge d'impôt de 5 549 k€ au 31 décembre 2012. Pour rappel et en application de la loi de finances rectificative de 2011, les déficits antérieurs du Groupe ont été imputés sur le résultat fiscal bénéficiaire du Groupe, en plafonnant ce montant à 50% du résultat fiscal de l'année excédant 1 million d'euros.

Note 9.5 – Créances clients

Note 9.5.1 Créances clients

<i>En k€</i>	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Créances clients brut	66 793	64 153
Dépréciation	(6 546)	(5 655)
Créances nettes	60 247	58 498
Dont :		
*Créances non échues	37 949	31 712
*Créances échues de moins de six mois	15 856	19 213
*Créances échues entre 6 et 12 mois	1 649	4 856
*Créances échues de plus de 12 mois	4 793	2 718
Créances nettes	60 247	58 498

Analyse de la dépréciation

<i>En k€</i>	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Dépréciation à l'ouverture	5 655	5 498
(Augmentation) Diminution de la dépréciation	891	157
Dépréciation à la clôture	6 546	5 655

Les créances échues non provisionnées et dont l'échéance est supérieure à 12 mois correspondent à des annonceurs grands comptes pour lesquels les délais de règlements sont supérieurs à la période moyenne de recouvrement du Groupe mais dont le Groupe s'est assuré de la santé financière et qui ne présentent pas de risque de défaillance.

Note 9.5.2 Risque de crédit

Le risque de crédit du Groupe provient principalement des créances clients. Les montants présentés au bilan sont nets de provisions pour encours douteux. Ces encours sont estimés par le Groupe créance par créance, en fonction des historiques de perte et de l'environnement économique. Une perte de valeur (dépréciation des créances douteuses) figure au bilan pour un montant de -6 546 k€ au 31 décembre 2013 contre -5 655 k€ au 31 décembre 2012. Cette perte de valeur réversible est évaluée et estimée par rapport au risque de défaillance identifié par créance.

Afin de sécuriser le chiffre d'affaires publicitaire, le Groupe utilise des outils complémentaires extérieurs afin de vérifier systématiquement la solvabilité des nouveaux clients. Des procédures mensuelles de qualification des factures ont également été mises en place afin de limiter le risque de non recouvrement.

La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale au risque de crédit.

Part des principaux clients dans le chiffre d'affaires

<i>En % du CA consolidé</i>	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012 (*)</u>
Poids du principal client	2%	2%
Poids des 5 principaux clients	8%	7%
Poids des 10 principaux clients	12%	13%

(*) Conformément à la norme IFRS 5, « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées », le chiffre d'affaires consolidé au 31 décembre 2012 a été retraité des activités cédées au 31 décembre 2013, voir note 2.1 – Cession de l'activité Print

Instruments financiers inscrits à l'actif du bilan en 2013 et 2012

<i>Au 31/12/2013 (en k€)</i>	<u>Valeur au bilan</u>	<u>Juste Valeur</u>	<u>Ventilation par catégorie d'instrument</u>		
			<u>Juste valeur par résultat</u>	<u>Actifs disponibles à la vente</u>	<u>Prêts et créances</u>
Actifs financiers non courants	946	946	538	105	303
Créances clients	60 247	60 247			60 247
Autres débiteurs courants	27 591	27 591			27 591
Trésorerie et équivalents trésorerie	14 789	14 789	14 789		
Actifs financiers	103 573	103 573	15 327	105	88 141

<i>Au 31/12/2012 (en k€)</i>	<u>Valeur au bilan</u>	<u>Juste Valeur</u>	<u>Ventilation par catégorie d'instrument</u>		
			<u>Juste valeur par résultat</u>	<u>Actifs disponibles à la vente</u>	<u>Prêts et créances</u>
Actifs financiers non courants	484	484	154	124	206
Créances clients	58 498	58 498			58 498
Autres débiteurs courants	30 364	30 364			30 364
Trésorerie et équivalents trésorerie	11 640	11 640	11 640		-
Actifs financiers	100 986	100 986	11 794	124	89 068

Note 9.6 – Autres débiteurs

<i>En k€</i>	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Créances sociales (1)	388	325
Créances fiscales (2)	24 776	24 482
Charges constatées d'avance (3)	612	1 558
Créances diverses (4)	1 816	3 998
Total autres créances	27 591	30 364

(1) Les créances sociales correspondent essentiellement aux sommes versées par la société RMC à titre d'avance à une compagnie d'assurances en charge des mesures d'accompagnement liées à l'application du plan social de 2000.

(2) Les créances fiscales correspondent aux postes de TVA. Leur poids tient compte de l'impact fiscal lié au rallongement du délai de règlement des flux intragroupes et sont donc à analyser en lien avec les dettes fiscales figurant au passif.

(3) Les charges constatées d'avance correspondent principalement à des loyers et droits de retransmission facturés d'avance.

(4) Les fournisseurs débiteurs correspondent essentiellement aux sommes comptabilisées au titre des avoirs à recevoir de fin d'exercice.

Note 9.7 – Trésorerie, placements de trésorerie et équivalents de trésorerie

<i>En k€</i>	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Comptes courants bancaires et caisse	14 789	11 640
Total trésorerie nette	14 789	11 640

Les comptes courants bancaires et caisses correspondent aux comptes de disponibilités du Groupe.

Note 9.8 – Capital

La gestion des capitaux propres du Groupe vise essentiellement à maintenir un rapport capitaux propres et trésorerie/endettement financier net à un niveau estimé prudent tout en optimisant le coût du capital.

Le capital de NextRadioTV est composé de 15 903 713 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,04 euro chacune. Ce capital est entièrement libéré.

Des mouvements sont intervenus dans le courant de l'exercice 2013. Voir chapitre 9, paragraphe 9.4 du présent document de référence.

Note 9.9 – Primes

Le montant des « primes d'émission » est de 98 434 k€ au 31 décembre 2013. Ces primes d'émission correspondent à l'excédent du prix d'émission sur la valeur nominale des actions attribuées aux bénéficiaires lors d'opérations capitalistiques.

Note 9.10 – Actions propres

Comme mentionné en note 4.10.4 – Actions propres, les actions propres sont comptabilisées en réduction des capitaux propres.

Note 9.10.1 – Contrat de liquidité

Durant l'exercice écoulé, la société NextRadioTV a utilisé l'autorisation d'achat de ses propres actions qui lui est accordée chaque année par l'assemblée générale. Cette autorisation a été utilisée dans le cadre du contrat de liquidité, conformément à la charte de déontologie de l'AFEI, souscrit auprès d'Oddo Corporate Finance. Ce contrat est renouvelable annuellement par tacite reconduction. Le montant total des apports au contrat de liquidité au 31 décembre 2013 est de 850 k€.

Mouvements intervenus au cours des exercices 2013 et 2012

<i>En nombre d'actions</i>	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Détention au 1er janvier	52 587	29 432
Achats	319 225	203 726
Ventes	(351 227)	(180 571)
Détention au 31 décembre	20 585	52 587

Au 31 décembre 2013, le nombre de titres détenus dans le cadre du contrat de liquidité s'élevait à

20 585 actions (52 587 actions au 31 décembre 2012), avec un solde disponible de 538 k€ (154 k€ au 31 décembre 2012).

Au cours de l'exercice 2013, le nombre d'actions achetées dans le cadre du contrat s'est élevé 319 225 actions (203 726 actions au cours de l'exercice 2012) au cours moyen de 15,99 euros (13,06 euros en 2012) et le nombre d'actions vendues de 351 227 actions (180 571 actions au cours de l'exercice 2012), au cours moyen de 15,63 euros (12,79 euros en 2012).

Note 9.10.2 – Programme de rachat d'actions

L'assemblée générale du 22 mai 2013 a renouvelé l'autorisation accordée au conseil d'administration pendant une période maximale de 18 mois d'acheter des actions de la Société dans le cadre d'un programme de rachats d'actions (dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce).

Au 31 décembre 2013, la Société détient dans le cadre de ce programme de rachat 30 000 actions propres allouées au plan d'attribution d'actions gratuites (voir note 9.11.2 – Autres avantages au personnel).

<i>En nombre d'actions</i>	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Détention au 1er janvier	1 478 018	428 417
Achats		1 054 956
Annulation d'actions	(1 138 392)	
Utilisation dans le cadre de l'acquisition complémentaire RMC	(304 271)	
Livraison dans le cadre du plan d'actions gratuites	(5 355)	(5 355)
Détention au 31 décembre	30 000	1 478 018

Note 9.11 – Provisions

Note 9.11.1 – Détail des provisions courantes et non courantes

<i>En k€</i>		<i>Avantages du personnel</i>	<i>Litiges</i>	<i>Provisions pour réorganisation</i>	<i>Activités cédées</i>	<i>Total</i>
	31/12/2011	2 002	1 717	2 802		6 521
Mouvements de périmètre						-
Dotation de l'exercice		274	301	-	(114)	461
Utilisation		(26)	(1 301)	(2 081)		(3 408)
Reprise non utilisée						-
Autres variations		534				534
Résultat net des activités cédées					114	114
	31/12/2012	2 784	716	720	-	4 220
Mouvements de périmètre						-
Dotation de l'exercice		380	514	1 215	174	2 282
Utilisation		(300)	(77)	(497)		(874)
Reprise non utilisée						-
Autres variations		(122)	384			263
Résultat net des activités cédées					(174)	(174)
	31/12/2013	2 742	1 538	1 438	-	5 717
	<i>Courant</i>		1 628	2 027		3 655
	<i>Non courant</i>	2 002	89	775		2 866
Total	31/12/2011	2 002	1 717	2 802		6 521
	<i>Courant</i>		327			327
	<i>Non courant</i>	2 784	389	720		3 893
Total	31/12/2012	2 784	716	720		4 220
	<i>Courant</i>		1 149	1 167		2 315
	<i>Non courant</i>	2 742	389	271		3 402
Total	31/12/2013	2 742	1 538	1 438		5 717

Les provisions pour litiges sociaux concernent des procédures en cours (Prud'hommes) engagées par d'anciens salariés du Groupe. Les échéances sont appréhendées en fonction du degré d'avancement de ces différentes procédures.

Les provisions pour réorganisation se composent de 1 438 k€ relatifs aux différents plans de restructuration et de réorganisation de NextInteractive (dont 1 167 k€ au titre de la réorganisation 2013) et de 110 k€ relatifs à l'application des plans sociaux mis en place au sein de RMC, antérieurement à sa reprise par le Groupe (intervenue en 2000).

Note 9.11.2 – Avantages du personnel

Avantages post emploi

Les principaux régimes post-emploi concernent les indemnités de fin de carrière versées lors du départ à la retraite des salariés et un régime de couverture de frais médicaux des retraités pour certains salariés de RMC. Ils sont comptabilisés en charges de personnel.

Les droits au titre du 1^{er} régime sont définis par la Convention Collective Nationale du Journalisme et de la Presse (3136), la Convention Collective Nationale de la Publicité (3073), la Convention Collective Nationale des Sociétés Financières (3059), la Convention Collective des Chaînes Thématiques, la Convention Collective Nationale de la Presse Magazine et d'Information, la Convention Collective Nationale des Bureaux d'Etudes Techniques (Syntec), l'accord d'entreprise du 25 mars 1998 pour certains personnels de la filiale RMC et la Convention de Production Audiovisuelle.

Les droits au titre du 2^{ème} régime (couverture de frais médicaux) sont définis par l'Accord d'Entreprise RMC du 25 mars 1998.

Principales hypothèses actuarielles retenues pour évaluer la valeur totale des engagements

<i>Hypothèses économiques :</i>	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Taux d'actualisation	3,2%	3,0%
Taux d'inflation	2,0%	2,0%
Taux de revalorisation des salaires	2,0%	2,0%
Taux d'évolution des cotisations Frais Médicaux	5,0%	5,0%
 <i>Hypothèses démographiques :</i>	 <u>31/12/2013</u>	 <u>31/12/2012</u>
<u>Age de départ en retraite</u>		
Salariés nés avant le 01.01.1955	62 ans	62 ans
Salariés nés à partir du 01.01.1955	62 ans	62 ans
 <u>Tables de mortalité</u>		
Indemnités de fin de carrière	INSEE TD/TV 09-11	INSEE TD/TV 08-10
Couverture frais médicaux	TGH-TGF 05	TGH-TGF 05

Les différents engagements envers le personnel ne sont pas financés.

Provision et valeur actualisée de l'obligation

<i>En k€</i>	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Provision à l'ouverture	2 786	2 002
Coûts des services rendus	321	225
Coûts de l'actualisation	67	78
Prestations servies sur l'exercice	(82)	(34)
Variation de périmètre	(161)	
Correction mutuelle retraite RMC 2012	12	-
Changement d'hypothèses	(71)	531
Réductions/cessations	(240)	(20)
Pertes et gains actuariels d'expérience	111	3
Provision à la clôture	2 742	2 786
dont charge comptabilisée en résultat	(83)	249
dont charge comptabilisée en autres éléments du résultat global	39	534

Décassements attendus des 10 prochaines années

<i>En k€</i>	<u>Décassements</u>
Horizon 2014	293
Horizon 2015	25
Horizon 2016	33
Horizon 2017	71
Horizon 2018	16
Horizon 2019-2023	555

Tests de sensibilité des hypothèses

Obligation à la clôture avec un taux d'actualisation de - 0,25% : + 104 k€

Obligation à la clôture avec un taux d'actualisation de + 0,25% : - 99 k€

Régimes à cotisations définies

Le montant des sommes versées (part patronale) au titre des régimes à cotisations définies s'élève au 31 décembre 2013 à 21 811 k€ contre 20 600 k€ pour l'exercice 2012.

Autres avantages du personnel

Une politique de distribution d'actions gratuites au profit de certains membres du personnel et des mandataires sociaux du groupe NextRadioTV et de ses filiales est suivie par la Société.

Les 7 plans d'attribution d'actions gratuites initiaux émis depuis le 28 août 2005 et attribués au total à 11 bénéficiaires ont été évalués pour leur juste valeur à la date d'octroi, en application de la norme IFRS 2. Le plan du 26/07/2010 a été annulé et repris dans sa totalité du fait du départ du salarié bénéficiaire.

Le montant comptabilisé (en contrepartie des capitaux propres) au titre de l'avantage accordé aux membres du personnel et des mandataires sociaux au titre de 2013 représente une charge de 82 k€ contre un produit de 134 k€ au titre de l'exercice 2012.

Détail des plans d'attribution d'actions gratuites au 31 décembre 2013

Date d'attribution par le conseil d'administration	Date d'expiration de la période d'acquisition	Nombre de bénéficiaires	Nombre d'actions gratuites ajustées	
			au 31/12/2013	au 31/12/2012
Plan du 22/09/2008	30/09/2011	1		
Plan du 22/09/2008	30/09/2012	1		5 355
Plan du 26/07/2010 (*)	26/07/2013	1		
Plan du 26/07/2010 (*)	26/07/2014	1		
Plan du 26/07/2010 (*)	26/07/2015	1		
Plan du 26/07/2010 (*)	01/04/2016	1		
Plan du 02/12/2010	01/01/2016	2	30 000	30 000
Nombre d'actions gratuites attribuées			30 000	35 355

(*) Ces attributions sont soumises à une condition de présence et une condition de performance.

Pour l'ensemble des plans, le nombre d'actions gratuites a évolué comme suit :

<i>En nombre d'actions</i>	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Total à l'ouverture de l'exercice	35 355	95 710
Ajustement lié aux augmentations de capital		
Actions gratuites attribuées		
Actions gratuites acquises définitivement	(5 355)	(5 355)
Actions gratuites annulées		(55 000)
Total à la clôture de l'exercice	30 000	35 355

Note 9.12 – Passifs financiers

<i>En k€</i>	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Emprunt obligataire	4	19 576
Emprunts auprès des établissements de crédit	41 694	16 617
Découverts bancaires	-	5 000
Passif lié au contrats de location financement	2 957	3 028
Passif lié aux contrats de swap de taux	-	-
Autres dettes financières	115	115
Dettes financières	44 769	44 336
Trésorerie et équivalent de trésorerie	(14 789)	(11 640)
Dettes financière nette	29 980	32 696

Degré d'exigibilité des passifs financiers au 31 décembre 2013

<i>En k€</i>	<u>31/12/2013</u>	<u>A moins d'1 an</u>	<u>de 1 à 5 ans</u>	<u>à plus de 5 ans</u>
Emprunt obligataire	4	4	-	-
Emprunts auprès des établissements de crédit	41 694	194	41 500	-
Passif lié au contrats de location financement (cf note 9.12)	2 957	1 059	1 897	-
Autres dettes financières	115	-	115	-
Dettes financières	44 769	1 257	43 512	-

Principales caractéristiques des dettes financières et des contrats de location-financement

<i>En k€</i>	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Emprunts bancaires et contrats de location financement	44 769	44 336
<i>dont à taux fixe</i>	8 103	6 165
<i>dont à taux variable</i>	36 666	38 171
<i>devise "euro"</i>	44 769	44 336

Note 9.12.1 – Principales caractéristiques des obligations et des BSAAR

La dernière échéance étant intervenue en novembre 2013, il n'y a plus de dette financière liée à l'emprunt obligataire au 31 décembre 2013.

Il existe 2 420 000 BSAAR en circulation. Chaque BSAAR permet de souscrire 1,165 action au prix de 21,23 euros.

Note 9.12.2 – Détail des emprunts liés à des contrats de location-financement

Ces différents contrats de location-financement ont été mis en place principalement dans le cadre du lancement et du développement de BFMTV ainsi que des investissements réalisés pour le lancement de BFM Business TV et RMC Découverte.

<i>En k€</i>	<u>31/12/2013</u>		<u>31/12/2012</u>	
	<i>Montant des passifs financiers</i>	<i>Montant net des immobilisations financées</i>	<i>Montant des passifs financiers</i>	<i>Montant net des immobilisations financées</i>
Total	2 957	3 947	3 028	4 181
dont échéances à moins d'1 an	1 059		1 925	
dont échéances de 1 à 5 ans	1 897		1 103	
dont échéances à plus de 5 ans	0		0	

Note 9.13 – Fournisseurs et autres créditeurs

<i>En k€</i>	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	41 189	38 623
Clients créditeurs et avoirs à établir	2 160	3 420
Produits constatés d'avance	730	4 819
Total fournisseurs et autres créditeurs	44 079	46 862

La juste valeur des dettes fournisseurs et autres créditeurs est équivalente à leur valeur comptable compte tenu des échéances à court terme de ces dettes.

Les clients créditeurs et avoirs à établir correspondent essentiellement aux remises de fin d'année en application des contrats conclus avec les annonceurs publicitaires.

Les produits constatés d'avance correspondent d'une part, aux montants des abonnements aux

différents titres de presse encaissés à la date d'arrêté des comptes et restants à servir et, d'autre part, à la facturation d'avance de campagnes publicitaires.

Note 9.14 – Autres passifs courants

<i>En k€</i>	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Dettes sociales	21 719	19 906
Dettes fiscales (hors IS)	29 116	30 383
Dettes diverses	1 596	3 608
Autres passifs courants	52 431	53 896

9.6.10 Note 10 – Autres informations

Note 10.1 – Exposition aux risques financiers

Les différents risques auxquels le Groupe pourrait être confronté sont les suivants :

- le risque de crédit : il est traité en note 9.5 – Créances clients.

Note 10.1.1 – Risques relatifs à l'activité de la Société

Les revenus du Groupe provenant essentiellement du marché publicitaire, le Groupe est dépendant de ce marché et de ses variations. La visibilité sur ce marché est extrêmement faible et le secteur est fortement concurrentiel. Une baisse significative de ce marché pourrait avoir un impact défavorable sur l'activité du Groupe, ses résultats, sa situation financière et sa capacité à réaliser ses objectifs.

Note 10.1.2 – Risque de liquidité

Celui-ci s'analyse comme le risque que le Groupe encourt s'il n'est pas en mesure d'honorer ses dettes à leur date d'échéance. Afin de gérer le risque de liquidité, le Groupe a mis en place une procédure de suivi de la trésorerie et gestion prévisionnelle des besoins de financement, afin de pouvoir disposer des liquidités lui permettant de couvrir son passif exigible. Le Groupe a également mis en place une gestion centralisée de la trésorerie dans le cadre d'un contrat de pooling.

Instruments financiers inscrits au passif du bilan en 2013 et 2012

31/12/2013 <i>En k€</i>	<u>Valeur au bilan</u>	<u>Juste Valeur</u>	<u>Juste valeur par résultat</u>	<u>Prêts et créances</u>	<u>Dettes au coût amorti</u>
Passif financier non courant	43 512	43 512			43 512
Passif financier courant	1 257	1 257			1 257
Fournisseurs et autres créditeurs	44 079	44 079		44 079	
Autres passifs courants	52 431	52 431		52 431	
Total passifs financiers	141 279	141 279	-	96 510	44 769

31/12/2012 En k€	Valeur au bilan	Juste Valeur	Juste valeur par résultat	Prêts et créances	Dettes au coût amorti
Passif financier non courant (1)	17 718	17 718			17 718
Passif financier courant (1)	26 618	26 618			26 618
Fournisseurs et autres créditeurs	46 862	46 862		46 862	-
Autres passifs courants	53 896	53 896		53 896	-
Total passifs financiers	145 094	145 094	-	100 759	44 336

(1) L'obligation est cotée sur le marché Euronext. La juste valeur du cours de bourse n'est pas représentative, le marché n'étant pas actif.

Échéancier global de liquidité du Groupe au 31 décembre 2013

Les principales caractéristiques des dettes financières souscrites par le Groupe sont présentées en note 9.12 – Passifs financiers.

En k€	Valeur au Bilan		Échéancier contractuel non actualisé					
	Actif	Passif	Total	0-3 mois	3-6 mois	6-12 mois	1-5 ans	> 5 ans
Autres actifs financiers non courants	946		946				946	
Créances clients	60 247		60 247	60 247				
Autres débiteurs	27 591		27 591	27 591				
Trésorerie et équivalent de trésorerie	14 789		14 789	14 789				
Passifs financiers non courants (hors intérêts)		43 512	(43 512)			(300)	(43 012)	(200)
Passifs financiers courants (hors intérêts)		1 063	(1 063)	(274)	(272)	(517)		
Intérêts sur passifs financiers		194	(2 781)	(202)	(202)	(369)	(2 004)	(2)
Fournisseurs et autres créditeurs		44 079	(44 079)	(44 079)				
Dettes fiscales et sociales		52 431	(52 431)	(52 431)				
Total	103 573	141 279	(40 293)	5 641	(475)	(1 186)	(44 071)	(202)

Détail des engagements financiers du Groupe au 31 décembre 2013, outre les engagements usuels dans le cadre d'une convention de crédit

Les engagements financiers font l'objet de ratios :

- Ratio de leverage (dettes financières nettes/EBE*) ;
- Ratio de gearing (dettes financières nettes/capitaux propres).

* EBE : désigne, sur la base des comptes consolidés annuels, le résultat opérationnel courant auquel s'ajoutent les dotations aux amortissements et provisions et dépréciations d'immobilisations corporelles et incorporelles, ainsi que les charges liées aux plans de stock-options ou autres charges de personnel au sens de la norme IFRS 2.

Le plus restrictif d'entre eux impose un ratio de leverage strictement inférieur à 2 et un ratio de gearing strictement inférieur à 1.

Les ratios sont respectés au 31 décembre 2013.

Afin d'assurer le financement des besoins généraux, le groupe dispose au 31 décembre 2013 de lignes de crédit confirmées et de découverts autorisés pour un total de 66 millions d'euros dont 24,5 millions non tirés au 31 décembre 2013.

Note 10.1.3 – Risque de taux

Les dettes à taux variables (lignes de crédit bancaire) sont indexées sur l'Euribor 3 mois pour les dettes financières.

En considérant que le risque de taux est applicable sur un montant de 36,7 millions d'euros, toute augmentation de 1% des taux d'intérêts variables impliquerait donc une augmentation annuelle des coûts financiers de 367 k€.

Note 10.1.4 – Risque de change

Le Groupe exerçant ses activités principalement dans la zone euro, il n'est pas exposé de façon significative au risque de change.

Note 10.2 – Information sur les parties liées

Les relations entre NextRadioTV et ses différentes filiales (BFM, BFM TV, CBFM, RMC, RMC Régie, RMC Sport, NextInteractive, 01 Régie, Groupe Tests Holding et RMC Découverte) sont des relations classiques entre une société holding et des filiales opérationnelles. Aussi, certains services communs aux filiales, direction générale, direction technique et direction de l'antenne et des Programmes, ont été transférés sur la société mère qui refacture des management fees à ses filiales. Ces management fees sont calculés selon des clés de répartition qui sont déterminées pour chaque service, en fonction de leur utilisation des services communs. Ces transactions sont éliminées dans les comptes consolidés.

La société NextRadioTV a conclu une convention de prestation de services et de management avec la société News Participations, holding animatrice du Groupe, aux termes de laquelle cette dernière s'est engagée à fournir les prestations de conseil et d'assistance au profit du Groupe. Les soldes figurant au bilan et au compte de résultat sont les suivants au 31 décembre 2013 :

- Créances News Participations : 2 k€
- Dettes fournisseurs News Participations : 182 k€
- Charges comptabilisées : 1 827 k€

Aucune autre relation ou opération significative avec des parties liées au Groupe n'a été recensée au cours des périodes présentées.

Rémunération et avantages en nature attribués aux membres du conseil d'administration

<i>En k€</i>	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Avantages à court terme	353	282
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-
Autres avantages à long terme	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-
Paiements en actions	-	-
Total	353	282

Note 10.3 – Dividendes

Le groupe NextRadioTV a distribué un dividende de 0,33 euro par action au cours de l'exercice 2013.

Note 10.4 – Engagements hors-bilan

L'inscription en immobilisation des documentaires intervient lorsque le programme est considéré comme diffusable et répond aux conditions suivantes :

- Les droits doivent être ouverts ;
- Le programme doit avoir fait l'objet d'une acceptation technique.

Dès lors qu'une de ces deux conditions n'est pas remplie les droits sont inscrits en engagements. Le montant des engagements chiffrés à ce titre au 31 décembre 2013 s'élève à 12 065 k€.

En k€	entre 1 et			31/12/2013	31/12/2012
	< 1 an	5 ans	> 5 ans		
Achats de droits audiovisuels non ouverts et non facturés	4 215	7 850		12 065	90
Contrats de location immobilière	2 875	9 671		12 547	4 878
Contrats de diffusion du signal	19 875			19 875	(*)
Contrats d'entretien et de maintenance	2 005			2 005	(*)
Tota engagements données liés aux activités opérationnelles	28 970	17 521	-	46 492	4 968

(*) Information non disponible au 31 décembre 2012

Ces engagements ont été valorisés sur la base des paiements futurs minimaux.

Note 10.5 – Événements post clôture

Néant

Note 10.6 – Honoraires des commissaires aux comptes

Le tableau ci-dessous présente le montant des honoraires hors taxes des commissaires aux comptes au titre de leurs missions de commissariat aux comptes, de certification et d'examen des comptes individuels et consolidés du Groupe.

En k€	Émetteur	Filiales intégrées	
		globalement	Total
PriceWaterhouseCoopers	104	72	176
<i>En %</i>	55%	45%	50%
Deloitte	86	89	175
<i>En %</i>	45%	55%	50%
Total 2013	190	161	351
PriceWaterhouseCoopers	82	70	152
<i>En %</i>	56%	43%	49%
Deloitte	65	92	157
<i>En %</i>	44%	57%	51%
Total 2012	147	162	309

9.7 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

PricewaterhouseCoopers Audit

63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Deloitte & Associés

185, avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

(Exercice clos le 31 décembre 2013)

—————
NextRadioTV

12, rue d'Oradour sur Glane
75015 Paris
—————

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société NextRadio TV, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus nous attirons votre attention sur la note 8.7 « Résultat net des activités cédées » de l'annexe aux comptes consolidés qui décrit l'impact sur le résultat net de la cession de l'activité « Print ».

II - Justification des appréciations

- En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :
- Comme indiqué dans les notes 4.2, 4.7.1 et 9.1 de l'annexe aux comptes consolidés relatives aux goodwill, la valeur comptable des actifs correspondants de la société NextRadioTV a fait l'objet d'une comparaison avec la somme des flux futurs de trésorerie actualisés afin de confirmer l'absence de perte de valeur. Par ailleurs, la valeur comptable de l'impôt différé actif de la société NextRadioTV a fait l'objet d'une analyse afin de confirmer son caractère recouvrable, telle que mentionnée en notes 4.15 et 9.4 de l'annexe aux comptes consolidés relatives aux actifs d'impôts différés.
- Sur la base des informations disponibles à ce jour, notre appréciation sur les éléments précités s'est fondée sur :
 - une prise de connaissance de la procédure suivie par la Direction pour procéder à des tests de valeur, et des modalités de leur mise en œuvre ;
 - un examen des données et des hypothèses retenues sur lesquelles se fondent les prévisions des résultats futurs et l'actualisation des flux de trésorerie et des évaluations qui en résultent. Nous avons également vérifié que les notes aux comptes consolidés précitées donnent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly-sur-Seine, le 30 avril 2014

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Deloitte & Associés

Xavier CAUCHOIS

Fabien BROVEDANI

10 COMPTES SOCIAUX DE LA SOCIETE AU 31 DECEMBRE 2013

10.1 Comptes sociaux au 31 décembre 2013

10.1.1 États financiers

NEXTRADIO TV	Page 1
Etats Financiers au 31 Décembre 2013	

BILAN ACTIF

	31/12/2013			31/12/2012
	Brut	Amort. dépréciat.	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val. similaire	1 524 809	1 109 182	415 627	518 368
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	549 385	377 293	172 092	302 677
Autres immobilisations corporelles	1 087 704	394 072	693 631	696 480
Immobilisations corporelles en cours	109 058		109 058	
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations	253 677 719	12 000 000	241 677 719	231 384 262
Créances rattachées à des participations				1 098 285
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	1 200 604		1 200 604	16 980 670
	258 149 279	13 880 548	244 268 732	250 980 742
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	3 761 863	14 664	3 747 199	9 084 880
Autres créances	63 711 695		63 711 695	35 986 790
Capital souscrit - appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres	402 237		402 237	429 985
Autres titres				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités				
	14 122 165		14 122 165	10 891 538
Charges constatées d'avance (3)	106 961		106 961	852 019
	82 104 922	14 664	82 090 258	57 245 213
Charges à répartir sur plusieurs exercices				226 876
Primes de remboursement des emprunts				
Ecarts de conversion Actif				
TOTAL GENERAL	340 254 201	13 895 212	326 358 989	308 452 831
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

BILAN PASSIF

	31/12/2013	31/12/2012
	Net	Net
CAPITAUX PROPRES		
Capital (dont versé : 636 149)	636 149	667 165
Primes d'émission, de fusion, d'apport	98 434 181	106 749 197
Ecarts de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
Réserves :		
- Réserve légale	66 717	66 717
- Réserves statutaires ou contractuelles		
- Réserves réglementées		
- Autres réserves		
Report à nouveau	63 184 597	60 216 854
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	2 138 141	8 069 549
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	1 301 825	1 301 825
	165 761 610	177 071 307
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Autres fonds propres		
PROVISIONS		
Provisions pour risques	243 853	178 156
Provisions pour charges		
	243 853	178 156
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles	4 000	20 002 000
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)	36 723 874	18 669 545
Emprunts et dettes financières (3)	116 393 327	85 712 814
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés	4 038 055	3 999 094
Dettes fiscales et sociales	3 105 972	2 717 549
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	60 014	86 942
Autres dettes	28 285	15 424
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance (1)		
	160 353 526	131 203 368
Ecarts de conversion Passif		
TOTAL GENERAL	326 358 989	308 452 831
(1) Dont à plus d'un an (a)	152 861 452	96 190 989
(1) Dont à moins d'un an (a)	7 492 074	35 012 379
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque	3 082	4 999 650
(3) Dont emprunts participatifs	5 000 000	3 000 000

(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours

COMPTE DE RESULTAT

	31/12/2013		31/12/2012
	France	Exportation	Total
Produits d'exploitation (1)			
Ventes de marchandises			
Production vendue (biens)			
Production vendue (services)	16 547 909		15 483 976
Chiffre d'affaires net	16 547 909		15 483 976
Production stockée			
Production immobilisée			
Produits nets partiels sur opérations à long terme			
Subventions d'exploitation			
Reprises sur provisions et transfert de charges		19 419	614 750
Autres produits		1 080	8
		16 568 408	16 098 733
Charges d'exploitation (2)			
Achats de marchandises			
Variation de stocks			
Achat de matières premières et autres approvisionnements			
Variation de stocks			
Autres achats et charges externes (a)		8 611 617	9 458 465
Impôts, taxes et versements assimilés		610 719	716 961
Salaires et traitements		3 548 973	2 906 224
Charges sociales		1 669 688	1 351 156
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions :			
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements		894 872	908 778
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations			14 664
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			231 572
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		63 596	
Autres charges		2 404	12 027
		15 401 870	15 599 847
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 166 538	498 887
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun			
Bénéfice attribué ou perte transférée			
Perte supportée ou bénéfice transféré			
Produits financiers			
De participations (3)		30 125	480 336
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)			
Autres intérêts et produits assimilés (3)		1 841 923	789 507
Reprises sur dépréciations, provisions et tranfert de charges		21 283	33 380
Différences positives de change		80	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			5 603
		1 893 411	1 308 826
Charges financières			
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		12 000 000	21 283
Intérêts et charges assimilées (4)		632 915	637 517
Différences négatives de change			
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
		12 632 915	658 800
RESULTAT FINANCIER		(10 739 504)	650 026
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		(9 572 966)	1 148 913

COMPTE DE RESULTAT (Suite)

	31/12/2013	31/12/2012
	Total	Total
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	7 536 877	32 853
Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges		
	7 536 877	32 853
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	81 885	234 227
Sur opérations en capital	5 079 487	119 858
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		64 378
	5 161 372	418 463
RESULTAT EXCEPTIONNEL	2 375 505	(385 610)
Participation des salariés aux résultats		10 571
Impôts sur les bénéfices	(9 335 601)	(7 316 817)
Total des produits	25 998 696	17 440 413
Total des charges	23 860 556	9 370 864
BENEFICE OU PERTE	2 138 141	8 069 549
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier	19 082	23 830
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs.		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées	1 872 048	544 045
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

10.1.2 Annexe des comptes sociaux annuels

NEXTRADIOTV

Page 5

Etats Financiers au 31 Décembre 2013

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

1. Faits caractéristiques, principes comptables, méthodes d'évaluation, comparabilité des comptes

• Faits caractéristiques

NextRadioTV a conclu un accord avec la Principauté de Monaco pour acquérir 4,56% de participation supplémentaire dans RMC par échange de titres au 21 janvier 2013. A l'issue de cette transaction, NextRadioTV détient 99,9% de RMC ; la Principauté conserve 0,1% de RMC et détient désormais 3% du capital de NextRadioTV.

L'assemblée générale du 22 mai 2013 a décidé la distribution d'un dividende de 0,33 euro par action avec option d'un versement du dividende en numéraire ou en actions. L'option pour le paiement du dividende en action s'est traduite par la création de 362 981 actions nouvelles représentant 2,18% du capital. Le versement en numéraire s'est élevé à 909 k€.

NextRadioTV a finalisé le 1^{er} octobre 2013 la cession de ses magazines 01net et 01 Business au Groupe SHE THREE, qui édite plusieurs titres de presse spécialisée, notamment Mesures, Electroniques, Point Banque, La Revue des Collectivités Locales. Pour rappel, les 2 magazines ont généré un chiffre d'affaires d'environ 15 millions d'euros en 2012, soit moins de 10% du chiffre d'affaires du Groupe.

Le 17 octobre 2013, le conseil d'administration a utilisé son autorisation accordée par l'assemblée générale pour réduire le capital de la société par annulation de 1 138 392 actions auto-détenues représentant 6,7% du capital. Cette annulation a entraîné une réduction du capital social et des primes d'émission de 15 538 k€.

Par décision en date du 18 décembre 2013 et dans le cadre du projet de fusion des régies publicitaires du Groupe, la société NextRadioTV a apporté les titres RMC Régie qu'elle détenait à la société Groupe Tests Holding. En contrepartie de cet apport, la société NextRadioTV a reçu en échange 3 102 641 actions nouvelles de 1 euro de valeur nominale chacune de la société Groupe Test Holding.

• Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de commerce et du plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques.

• Comparabilité des comptes

Les comptes des exercices clos au 31 décembre 2013 et au 31 décembre 2012 sont comparables.

2. Informations relatives au bilan

• Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou d'apport (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

Les immobilisations incorporelles sont amorties suivant la durée de vie estimée de 1 ou 10 ans selon la méthode linéaire. Les marques ne sont pas amorties.

• Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

En application du règlement CRC 2002-10, les matériels informatiques ou de bureau acquis sur l'exercice ont été amortis en mode linéaire (aucun amortissement dérogatoire de type dégressif n'a été enregistré sur ces investissements).

Les durées d'amortissement utilisées, traduisant le rythme de consommation des avantages économiques attendus, sont :

- Matériel de bureau	3 à 10 ans
- Installations générales, agencements, aménagements	10 ans
- Matériel informatique	3 à 10 ans
- Mobilier	4 à 5 ans

• Participations et autres titres

Les titres de participation ainsi que les autres titres immobilisés ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, y compris les frais accessoires.

Comme autorisé par l'avis CU CNC n°2007-C du 15 juin 2007, la société a inclus les frais d'acquisition (droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes) dans le coût d'acquisition des titres de participation à compter de l'exercice 2007.

La déduction fiscale étalée en linéaire sur 5 ans des coûts d'acquisition est assurée par la comptabilisation d'amortissements dérogatoires. Cette provision réglementée ne sera reprise que lors de la sortie des titres.

Une dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'acquisition.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de chaque filiale, de sa rentabilité et des perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

A titre de complément d'information, et compte-tenu de la progression de l'audience et des résultats des filiales de la société NextRadioTV, aucune dépréciation des participations détenues dans RMC, RMC Sport, Business FM, BFM TV, CBFM et RMC Découverte n'a été constatée.

Parallèlement et pour tenir compte de la cession de l'activité Print de la filiale Groupe Test Holding, une provision d'un montant de 12 000 k€ a été dotée pour tenir compte de la nouvelle valorisation des titres de cette filiale qui regroupe maintenant les sociétés exploitant l'activité Digital du Groupe ainsi que la commercialisation de l'ensemble des espaces publicitaires.

Les hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations ont été mises à jour dans le contexte économique induit par la crise financière. Une analyse de la sensibilité de ces prévisions aux taux de wacc, aux taux de croissance du chiffre d'affaires retenus dans les business plan (sur 5 ans) et aux taux de croissance à l'infini de l'EBITDA a été réalisée.

La valeur recouvrable, établie sur la base des *Discounted cash flow*, des titres de participation de cette entité a été déterminée au moyen du DCF au 31 décembre 2013 du pôle Digital du Groupe. Les hypothèses retenues dans ce DCF sont les suivantes :

- Taux de wacc : 10%
- Taux de croissance du chiffre d'affaires sur la durée du business plan (soit 5 ans) : 179%
- Taux de croissance à l'infini du chiffre d'affaires : 2.5%

• **Actions propres**

Les actions propres ont été acquises dans le cadre d'un contrat de liquidité d'une part, et via un programme de rachat d'actions d'autre part pour les actions non affectées aux plans d'attribution d'actions gratuites et ont été comptabilisées, selon les recommandations CNC, en autres immobilisations financières.

Ces titres sont affectés selon la méthode FIFO. A la clôture de l'exercice, la valeur d'inventaire est constituée par le cours moyen de bourse du dernier mois avant la clôture de l'exercice et une dépréciation doit être constatée si cette valeur est inférieure au prix d'achat.

Mouvements intervenus au cours de l'exercice 2013 sur les actions propres du contrat de liquidité :

Nombre d'actions au 1 ^{er} janvier 2013 :	52 587 actions
Acquisitions d'actions propres :	319 225 actions
Cessions d'actions propres :	351 227 actions

Nombre d'actions au 31 décembre 2013 : 20 585 actions

Les actions propres détenues au 31 décembre 2012 et non affectées aux plans d'actions gratuites (1 442 663 actions au 31 décembre 2012) ont été utilisées d'une part dans le cadre de l'acquisition de la participation supplémentaire dans RMC (304 271 actions) et d'autre part, annulées dans le cadre de la réduction de capital (1 138 392 actions).

Les actions propres auto-détenues dans le cadre du programme de rachat d'actions et affectées aux plans d'attribution d'actions gratuites ont été comptabilisées en compte 502# conformément à la recommandation du CNC du 6 novembre 2008.

Le nombre d'actions propres figurant dans le programme de rachat d'actions et qui sont affectées au plan d'actions gratuites s'élève à 30 000 actions et figure au bilan pour un montant de 402 k€.

• **Valeurs mobilières de placement**

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition, hors frais d'acquisition.

En cas de cession portant sur l'ensemble des titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres cédés a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Une dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'acquisition.

Les valeurs mobilières ont été dépréciées par voie de provision afin de tenir compte pour les titres cotés du cours moyen du dernier mois de l'exercice.

- **Créances et dettes**

Les créances clients et les dettes sont évaluées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée sur les créances lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

- **Disponibilités**

Les liquidités disponibles en banque ont été évaluées à leur valeur nominale.

- **Capitaux Propres**

A la suite de la distribution du dividende au titre de l'exercice 2012 avec option pour le paiement d'un dividende en numéraire ou en actions, il a été procédé à une augmentation de capital de 362 981 actions au prix nominal de 0,04 euro pour remises aux actionnaires ayant opté pour le paiement de leur dividende en actions.

Par décision en date du 17 octobre 2013, il a été procédé à une réduction de capital par voie d'annulation de 1 138 392 actions détenues d'une valeur nominale de 0,04 euro chacune.

- **Frais d'émission des emprunts**

Les frais d'émission sur l'emprunt OBSAAR intervenu en 2008 dans le cadre du refinancement global du Groupe se sont élevés à 1 330 k€. Ils sont étalés sur la durée de l'emprunt obligataire via l'utilisation d'un compte de charges à répartir. L'activation au 31 décembre 2008 s'est effectuée via un compte de transfert de charges.

- **Provisions réglementées**

Les provisions réglementées figurant au bilan représentent la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés selon les modalités énoncées ci-avant.

La contrepartie des provisions réglementées est comptabilisée en charges exceptionnelles au poste « Dotations aux provisions réglementées – Amortissements dérogatoires ».

- **Provisions pour risques et charges**

Constituées dans les conditions prévues par l'avis CNC n°00-01 et le règlement CRC n°2000-06, elles ont pour but de permettre à l'entreprise de faire face à des passifs probables, de fait générateur antérieur au 31 décembre 2013.

La variation des provisions pour risques et charges est détaillée dans les tableaux annexes.

Conformément à la dernière recommandation du CNC, le montant de la charge d'actions gratuites a été comptabilisé en provision pour un total de 243 853 euros au 31 décembre 2013.

- **Obligations convertibles, échangeables et titres similaires**

La dernière tranche de l'emprunt obligataire souscrit par la société a été remboursée en novembre 2013.

Nombre de BSAAR convertibles en actions : 2 420 000 BSAAR

Initialement, chaque BSAAR permet de souscrire ou d'acquérir une action au prix de 21,23 euros. Compte-tenu des distributions de dividendes intervenues depuis l'émission, la parité est la suivante au 31 décembre 2013 :

1 BSAAR permet de souscrire ou d'acquérir 1,165 action au prix de 21,23 euros.

3. Informations relatives au compte de résultat

• Résultat financier

Le résultat financier est déficitaire de 10 739 504 €. Il se décompose de la manière suivante :

Agios bancaires :	133 460 euros
Intérêts sur emprunts :	499 455 euros
Provision pour dépréciation des titres :	12 000 000 euros
Intérêts sur comptes courants :	30 125 euros
Produits de tickets d'agios :	1 841 923 euros
Reprise pour dépréciation/auto-détention :	21 283 euros
Gains de change :	80 euros

• Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est bénéficiaire de 2 375 505 €. Il se décompose de la manière suivante :

Produits sur cession d'immobilisations corporelles :	16 000 euros
Produits sur cession d'immobilisations financières :	7 346 957 euros
Boni sur rachats d'actions propres :	173 920 euros
Amendes et pénalités:	6 885 euros
Dons:	75 000 euros
Mali sur rachats d'actions propres :	26 593 euros
VNC des immobilisations corporelles cédées:	17 425 euros
VNC des immobilisations financières cédées:	5 035 470 euros

• Impôts Société

La société NextRadioTV est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe NextRadioTV.

Au titre de l'intégration fiscale, le montant compris dans l'impôt société au titre du produit d'intégration fiscale est de :

Produit de l'exercice :	9 278 497 euros
-------------------------	-----------------

L'impôt sur les sociétés comptabilisé n'est pas altéré par des conventions particulières du Groupe.

La société a opté pour le régime d'intégration fiscale au 1^{er} janvier 2006. Elle constitue la tête de Groupe. L'intégration a été étendue au sous-groupe NextInteractive en date du 1^{er} juillet 2007. RMC Sport, filiale dont l'activité a démarré en septembre 2008 et CBFM dont l'activité a démarré fin 2010 ont rejoint le Groupe d'intégration fiscale respectivement à compter du 1^{er} janvier 2009 et du 1^{er} janvier 2011. Les filiales créées fin 2010 dans le but d'héberger le développement des activités du Groupe ont rejoint l'intégration fiscale au 1^{er} janvier 2011.

La convention d'intégration fiscale prévoit la neutralité fiscale.

L'impôt Groupe est réparti de la manière suivante :

- Les filiales intégrées prennent à leur charge l'impôt qui aurait été le leur en l'absence d'intégration fiscale.
- La société tête de Groupe prend à son profit l'impôt déterminé par les filiales bénéficiaires et intégrées fiscalement.

Compte-tenu des pertes générées par la cession des fonds de commerce de l'activité print de la filiale NextInteractive, le résultat fiscal du Groupe est déficitaire pour l'exercice 2013.

• **Evénements postérieurs à la clôture**

Néant.

• **Droit individuel à la formation**

Le nombre d'heures acquises par les salariés s'élève à 3 111 heures.

• **CICE**

La société bénéficie du Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) pour un montant de 26 659 €. La société a opté pour une présentation en diminution des charges de personnel.

• **Avances aux dirigeants**

Conformément à l'article L.223-21 du Code de commerce, aucune avance ou crédit n'a été alloué aux dirigeants de la société.

• **Engagements financiers**

Les engagements financiers sont détaillés dans les tableaux annexes.

• **Engagement de retraite**

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé d'accord particulier. Les engagements correspondants n'ont pas été constatés sous la forme de provision.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Le montant d'engagement d'indemnité de départ à la retraite s'élève à 285 776 euros.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Convention collective applicable : CCN Publicité
- Taux de charges sociales : 44%
- Taux d'actualisation : 3,20 %
- Taux de croissance des salaires : 2 %
- Age de départ à la retraite : 62 ans
- Table de taux de mortalité (INSEE TD/TV 09.11 TGH-TGF 05)
- Taux de Turnover :
 - o 16-29 ans : 15 %
 - o 30-34 ans : 12 %
 - o 35-39 ans : 9 %
 - o 40-44 ans : 6 %
 - o 45-49 ans : 3 %
 - o 50-54 ans : 1%
 - o + 55 ans : 0%

• **Informations sur les parties liées**

La société NextRadioTV a conclu une convention de prestation de services et management avec la société News Participations, holding animatrice du Groupe.

Les soldes figurant au bilan et au compte de résultat de NextRadioTV sont les suivants au 31 décembre 2013 :

Dette fournisseur News Participations :	182 091 euros
Créance client News Participations :	2 222 euros
Charge comptabilisée :	1 827 000 euros

• **Rémunérations des dirigeants par catégorie**

<i>Montant en euros</i>	Rémunérations allouées	Engagements financiers	Engagement de retraite	Avances et crédits alloués
Organes d'administration	233 330			
Organes de direction				
Organes de surveillance				
Total	233 330			

IMMOBILISATIONS

Cadre A	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement et de développement			
Autres postes d'immobilisations incorporelles			
Total I			
Total II	1 265 462		259 348
Immobilisations corporelles			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements et aménagements des constructions			
Installations techniques, matériel et outillage industriels	549 385		
Installations générales, agencements et aménagements divers	509 568		181 268
Matériel de transport	17 750		
Matériel de bureau et informatique, mobilier	388 238		8 630
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			109 058
Avances et acomptes			
Total III	1 464 941		298 956
Immobilisations financières			
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations	232 482 547		23 748 959
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	17 001 953		247 327
Total IV	249 484 500		23 996 286
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	252 214 902		24 554 590

Cadre B	Diminutions		Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations Valeur d'origine
	Par virement	Par cession		
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de développement (I)				
Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)			1 524 809	
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements, aménag. constructions			549 385	
Installations techniques, matériel et outillage industriels			690 836	
Installations générales, agencements et aménagements divers				
Matériel de transport		17 750		
Matériel de bureau et informatique, mobilier			396 867	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours			109 058	
Avances et acomptes				
Total III		17 750	1 746 147	
Immobilisations financières				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations		2 553 787	253 677 719	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières		16 048 676	1 200 604	
Total IV		18 602 463	254 878 323	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		18 620 213	258 149 279	

AMORTISSEMENTS

Cadre A SITUATION ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE					
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Valeur en début d'ex.	Augment. Dotations	Diminutions Sorties / Rep.	Valeur en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement et de développement	Total I				
Autres immobilisations incorporelles	Total II	747 094	362 088		1 109 182
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Instal. générales, agenc. et aménag. constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels		246 708	130 585		377 293
Installations générales, agencements et aménagements divers		120 451	74 496		194 948
Matériel de transport		187	138	325	
Matériel de bureau et informatique, mobilier		98 437	100 688		199 125
Emballages récupérables et divers					
	Total III	465 784	305 907	325	771 366
TOTAL GENERAL (I + II + III)		1 212 878	667 996	325	1 880 548

Cadre B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORT. DEROGATOIRE							
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvements nets amort. à fin d'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amortisse-ment fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amortisse-ment fiscal exceptionnel	
Immo. incorporelles							
Frais d'établissm. Total I							
Aut. immo. incorp. Total II							
Immo. corporelles							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
Constructions sur sol d'autrui							
Inst. gén., agenc. amén. const.							
Inst. techn., mat. outil. indus.							
Inst. gén., agenc., amén. divers							
Matériel de transport							
Mat. bureau, inform., mobilier							
Emballages récup. et divers							
	Total III						
Frais acq. titres part. Total IV							
TOT. GEN. (I+II+III+IV)							

Cadre C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES	Montant net début d'ex.	Augmen-tations	Dotations ex. aux amort.	Montant net en fin d'ex.
Frais d'émission d'emprunt à étaler	226 876		226 876	
Primes de remboursement des obligations				

ETAT DES CREANCES ET DES DETTES

Cadre A	ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
De l'actif immobilisé				
Créances rattachées à des participations				
Prêts (1) (2)				
Autres immobilisations financières				
		1 200 604		1 200 604
De l'actif circulant				
Clients douteux ou litigieux				
Autres créances clients				
Créances représentatives de titres prêtés				
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Autres impôts taxes et versements assimilés				
Divers				
Groupe et associés (2)				
Débiteurs divers				
Charges constatées d'avance				
		1 788 712	1 788 712	
		586 566	586 566	
		25 576	25 576	
		60 023 233	8 954 494	51 068 739
		1 287 609	1 287 609	
		106 961	106 961	
Total		68 781 124	16 511 781	52 269 343

(1) Dont prêts accordés en cours d'exercice

(1) Dont remboursements obtenus en cours d'exercice

(2) Prêts et avances consenties aux associés

Cadre B	ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit : (1)					
- à un an maximum à l'origine					
- à plus d'un an à l'origine					
Emprunts et dettes financières diverses (1) (2)					
Fournisseurs et comptes rattachés					
Personnel et comptes rattachés					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux					
Impôts sur les bénéfices					
Taxe sur la valeur ajoutée					
Obligations cautionnées					
Autres impôts, taxes et versements assimilés					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Groupe et associés (2)					
Autres dettes					
Dettes représentatives de titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
		4 000	4 000		
		223 874	223 874		
		36 500 000		36 500 000	
		5 031 875	31 875	5 000 000	
		4 038 055	4 038 055		
		912 494	912 494		
		778 759	778 759		
		1 283 639	1 283 639		
		131 081	131 081		
		60 014	60 014		
		111 361 452	(0)	111 361 452	
		28 285	28 285		
Total		160 353 526	7 492 074	152 861 452	

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice

(2) Emprunt, dettes contractés auprès des associés

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(Articles R. 123-195 et R. 123-196 du code de commerce)

Différentes catégories de titres	Valeur nominale		Nombre de titres			
	Au début de l'exercice	En fin d'exercice	Au début de l'exercice	Créés pendant l'exercice	Remboursés pendant exerci	En fin d'exercice
Actions ordinaires	0,04000	0,04000	16 679 124	362 981	1 138 392	15 903 713

PRODUITS A RECEVOIR

(Articles R. 123-195 et R. 123-196 du code de commerce)

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	31/12/2013	31/12/2012
Créances rattachées à des participations		36 107
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés	38 786	1 377 047
Autres créances	1 280 864	14 822
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
Total	1 319 649	1 427 975

CHARGES A PAYER

(Articles R. 123-195 et R. 123-196 du code de commerce)

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	31/12/2013	31/12/2012
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	220 792	169 895
Emprunts et dettes financières divers	31 875	21 825
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	926 186	864 498
Dettes fiscales et sociales	1 412 840	843 214
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		86 942
Autres dettes :		15 424
Total	2 591 693	2 001 797

PRODUITS ET CHARGES CONSTATES D'AVANCE

(Articles R. 123-195 et R. 123-196 du code de commerce)

Produits constatés d'avance	31/12/2013	31/12/2012
Produits d'exploitation		
Produits financiers		
Produits exceptionnels		
Total		

Charges constatées d'avance	31/12/2013	31/12/2012
Charges d'exploitation	106 961	852 019
Charges financières		
Charges exceptionnelles		
Total	106 961	852 019

ELEMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DU BILAN

(Articles R. 123-195 et R. 123-196 du code de commerce)

Eléments relevant de plusieurs postes du bilan	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou des créances représentées par des effets de commerce
	Liées	Avec lesquelles la société a un lien de participation	
Capital souscrit, non appelé			
Immobilisations incorporelles			
Avances et acomptes			
Immobilisations corporelles			
Avances et acomptes			
Immobilisations financières			
Participations		253 677 719	
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres titres immobilisés			
Autres immobilisations financières			
Total Immobilisations		253 677 719	
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances			
Créances clients et comptes rattachés		3 689 308	
Autres créances		60 023 698	
Capital souscrit appelé, non versé			
Total Créances		63 713 007	
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités			
Dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		111 361 452	
Emprunts et dettes financières divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		4 963	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes		26 880	
Total Dettes		111 393 296	

ELEMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT

(Décret 83-1020 du 29-11-1983 - Article 10 et 24-15)

	Montant concernant les entreprises	
	Liées	Avec lesquelles la société a un lien de participation
Charges et produits financiers		
Charges financières		-12 000 000
Produits financiers		1 872 048
TOTAL		-10 127 952

VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES NET

(Articles R. 123-195 et R. 123-196 du code de commerce)

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services	11 979 800		11 979 800
Ventes de marchandises			
Produits des activités annexes	4 568 109		4 568 109
Total	16 547 909		16 547 909

VENTILATION DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES

(Articles R. 123-195 et R. 123-196 du code de commerce)

	Avant impôt	Impôt correspondant	Après impôt
+ Résultat courant	(9 572 966)	(9 335 601)	(237 365)
+ Résultat exceptionnel	2 375 505		2 375 505
- Participations des salariés			
Résultat comptable	(7 197 460)	(9 335 601)	2 138 141

CREDIT BAIL

(Articles R. 123-195 et R. 123-196 du code de commerce)

Postes du bilan	Valeur d'origine	Dotations théoriques aux amortissements		Valeur nette théorique	Redevances	
		exercice	cumulées		exercice	cumulées
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel et outillage industriels	360 957	11 992	71 950	289 007	19 082	74 598
Autres immobilisations corporelles						
Immobilisations en cours						
Total	360 957	11 992	71 950	289 007	19 082	74 598

Postes du bilan	Redevances restant à payer				Prix d'achat résiduel	Montant pris en charge dans l'exercice
	A un an au plus	A plus d'un an et moins de cinq ans	A plus de cinq ans	Total		
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel et outillage industriels	105 370	225 889		331 259		19 082
Autres immobilisations corporelles						
Immobilisations en cours						
Total	105 370	225 889		331 259		19 082

ENGAGEMENTS FINANCIERS

(Articles R. 123-195 et R. 123-196 du code de commerce)

Engagements donnés	Montant
Effets escomptés non échus	
Avals, cautions et garanties	
Engagements de crédit-bail mobilier	331 259
Engagements de crédit-bail immobilier	
Engagements en matière de pensions, retraites, et assimilés	285 776
Autres engagements donnés :	
OSEO contrat de location financière BFMTV	273 658
BNP Caution CBM	1 400 000
Yxime caution bancaire pour dépôt de garantie	768 786
Total (1)	3 059 479

(1) Dont concernant :	
- les dirigeants	
- les filiales	
- les participations	
- les autres entreprises liées	
Dont engagements assortis de sûretés réelles	

Engagements reçus	Montant
-------------------	---------

Total (2)	
------------------	--

(2) Dont concernant :	
- les dirigeants	
- les filiales	
- les participations	
- les autres entreprises liées	
Dont engagements assortis de sûretés réelles	

Engagements réciproques	Montant
-------------------------	---------

Total	
--------------	--

ACCROISSEMENTS ET ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOT

(Articles R. 123-195 et R. 123-196 du code de commerce)

Accroissements de la dette future d'impôt	Montant
Provisions réglementées :	
- Amortissements dérogatoires	1 301 825
- Provisions pour hausse des prix	
- Provisions pour fluctuation des cours	
Autres :	
Impôts latentes liés à l'utilisation des déficits des sociétés intégrées	175 385 262
Total	176 687 087

Allègements de la dette future d'impôt	Montant
Provisions non déductibles l'année de leur comptabilisation :	
- Provisions pour congés payés	
- Participation des salariés	
- Provision organique	34 816
- Provision effort de construction	14 223
Autres :	
Total	49 039

<i>Amortissements réputés différés</i>	
<i>Déficits reportables</i>	63 611 899
<i>Moins-values à long terme</i>	

EFFECTIF MOYEN

(Articles R. 123-195 et R. 123-196 du code de commerce)

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres	31	
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés	22	
Ouvriers		
Total	53	0

LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

(Articles R. 123-195 et R. 123-196 du code de commerce)

	Capital	Capitaux propres	Quote-part du capital détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A - RENSEIGNEMENTS DETAILLES CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS				
1 - Filiales (plus de 50% du capital détenu)				
SAM RADIO MONTE CARLO	2 287 500	63 780 317	99,900	14 911 871
SASU CBFM	37 000	(9 830 117)	100,000	(3 347 128)
SASU GTH	55 223 196	55 291 682	100,000	(143 421)
SASU NEXT DEVELOPEMENT 2	1 000	(20 628)	100,000	(4 476)
SASU RMC BFM EDITION	1 000	69 955	100,000	71 329
SASU RMC DECOUVERTE	1 000	(4 673 713)	100,000	(4 290 247)
SASU NEW CO 3	1 000	1 000	100,000	
SASU NEXTRADIOTV PRODUCTION	1 000	(6 399)	100,000	(7 399)
SASU BUSINESS FM	592 000	5 461 485	100,000	769 381
SASU BFMTV	78 364 070	28 198 382	100,000	8 196 575
SASU RMC SPORT	37 000	582 741	100,000	101 345
2 - Participations (de 10 à 50% du capital détenu)				

LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

(Articles R. 123-195 et R. 123-196 du code de commerce)

	Capital	Capitaux propres	Quote-part du capital détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
B - RENSEIGNEMENTS GLOBAUX SUR LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS				
1 - Filiales non reprises en A :				
a) françaises				
b) étrangères				
2 - Participations non reprises en A :				
a) françaises				
b) étrangères				

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Montant
Capitaux propres N-1 après résultat et avant AGO	177 071 307
- Distributions	- 909 375
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice	176 161 932
Variation du capital social	
Variation des primes d'émission, de fusion, d'apport...	
Variation des subventions d'investissement et des provisions réglementées	
Variation des autres postes	
Apports reçus avec effet rétroactif à l'ouverture de l'exercice	
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports rétroactifs	176 161 932
Variation du capital social	-31 016
Variation du compte de l'exploitant	
Variation des primes d'émission, de fusion, d'apport...	- 8 315 015
Variation des écarts de réévaluation	
Variation des réserves légales, statutaires, contractuelles et autres	
Variation des réserves réglementées	
Variation du report à nouveau	2 967 743
Variation des subventions d'investissement et provisions réglementées	
- Affectation du résultat N-1 en capitaux propres (hors distribution)	- 7 160 174
Variations en cours d'exercice	- 12 538 462
Capitaux propres à la clôture de l'exercice avant résultat	163 623 469
Résultat de l'exercice	2 138 141
Capitaux propres à la clôture de l'exercice après résultat et avant assemblée annuelle	165 761 610

Etats Financiers au 31 Décembre 2013

	Plan 1 2005	Plan 2 2005	Plan 3 2007	Plan 4 2007	Plan 5 2008	Plan 6 2010	Plan 7 2010	Plan 8 2010	TOTAL
Date du Conseil d'Administration ayant décidé l'attribution gratuite d'actions	29/08/2005	15/12/2005	29/05/2007	13/09/2007	22/09/2008	22/09/2008	22/09/2008	22/09/2008	
Existantes au 01-01-2005									
Notifiées	26 500	120 500							147 000
Annulées	-	-							0
Attribuées définitivement	-	-							0
Existantes au 01-01-2006	26 500	120 500	0	0	0	0	0	0	147 000
Notifiées									0
Annulées		-62 500							-62 500
Attribuées définitivement									0
Notifiées			72 500	40 000					112 500
Annulées									0
Coefficient d'ajustement	934	2 044	2 559	0	0				5 537
Attribuées définitivement	-27 434	-30 019							-57 453
Existantes au 01-01-2008	0	30 024	75 059	40 000	0	0	0	0	145 084
Notifiées					15 000				15 000
Annulées									0
Attribuées définitivement									0
Existantes au 01-01-2009	0	30 024	75 059	40 000	15 000	0	0	0	160 084
Annulées				-24 000					-24 000
Attribuées définitivement		-30 024	-10 353	-17 136					-57 513
Coefficient d'ajustement			4 594	1 136	1 065				6 795
Existantes au 01-01-2010	0	0	69 300	0	16 065	0	0	0	85 366
Notifiées						55 000	15 000	15 000	85 000
Attribuées définitivement			-22 176		-5 355				-27 531
Coefficient d'ajustement									0
Existantes au 01-01-2011	0	0	47 124	0	10 710	55 000	15 000	15 000	142 834
Annulées			-24 948	0					-24 948
Attribuées définitivement			-22 176						-22 176
Coefficient d'ajustement									0
Existantes au 01-01-2012	0	0	0	0	10 710	55 000	15 000	15 000	95 710
Annulées						-55 000			-55 000
Attribuées définitivement					-5 355				-5 355
Coefficient d'ajustement									0
Existantes au 01-01-2013	0	0	0	0	5 355	0	15 000	15 000	35 355
Annulées									0
Attribuées définitivement					-5 355				-5 355
Coefficient d'ajustement									0
Existantes au 31-12-2013	0	0	0	0	0	0	15 000	15 000	30 000

10.2 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels (Exercice clos le 31 décembre 2013)

NextRadioTV

12, rue d'Oradour-sur-Glane
75015 Paris

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société NextRadioTV, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note de l'annexe aux comptes annuels « Participations et autres titres » expose notamment les règles et méthodes comptables relatives aux titres de participation détenus. Ceux-ci font l'objet d'une provision pour dépréciation, dès lors que la valeur brute inscrite en comptabilité est supérieure à la valeur d'utilité déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir,

comprenant le cas échéant les résultats d'audience.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié de ces méthodes et des informations fournies en annexe aux comptes annuels et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Neuilly-sur-Seine, le 30 avril 2014

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Deloitte & Associés

Xavier CAUCHOIS

Fabien BROVEDANI

10.3 Tableau des résultats des 5 derniers exercices

Montants en euros	du 01/01/13 au 31/12/13	du 01/01/12 au 31/12/12	du 01/01/11 au 31/12/11	du 01/01/10 au 31/12/10	du 01/01/09 au 31/12/09	du 01/01/08 au 31/12/08
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE						
Capital social	636 149	667 165	667 165	667 165	667 165	564 524
Nombre des actions ordinaires existantes	15 903 713	16 679 124	16 679 124	16 679 124	16 679 124	14 113 106
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes						
Nombre maximum d'actions à créer :						
- par conversion d'obligations						
- par exercice de droits de souscription						
OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE						
Chiffre d'affaires hors taxes	16 547 909	15 483 976	14 363 951	10 627 857	6 554 634	5 320 526
Résultat avant impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	5 739 725	1 391 855	3 869 317	5 560 343	(3 075 161)	10 083 872
Impôt sur les bénéfices	(9 335 601)	(7 316 817)	(4 465 956)	(5 115 373)	(4 115 117)	(5 269 187)
Participation des salariés due au titre de l'exercice		10 571	3 797	335 481		
Résultat après impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	2 138 141	8 069 549	7 820 698	9 546 242	416 642	15 293 302
RÉSULTATS PAR ACTION						
Résultat après impôt, participation des salariés et avant dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	0.95	0.52	0.50	0.62	-0.06	1.08
Résultat après impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	0.13	0.48	0.47	0.57	0.02	1.08
Dividende attribué à chaque action ⁽¹⁾	0.40	0.33	0.30	0.24	0.20	
PERSONNEL						
Effectif moyen des salariés employés	53	45	36	31	30	25
Montant de la masse salariale	3 548 973	2 906 224	2 637 622	2 506 526	2 060 118	2 801 069
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, oeuvres sociales, ...)	1 669 688	1 351 156	1 228 835	1 228 563	947 155	791 687

⁽¹⁾ Pour 2013, montant proposé à l'AG du 22 mai 2014

11 ASSEMBLEE GENERALE DE LA SOCIETE AU 22 MAI 2014

11.1 Ordre du jour

DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2013 ; Approbation des charges non-déductibles ;
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2013 ;
- Affectation du résultat de l'exercice et mise en distribution du dividende ;
- Option pour le paiement du dividende soit en numéraire soit en actions nouvelles;
- Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce et approbation desdites conventions ;
- Ratification de la cooptation en qualité d'administrateur de Monsieur André Saint Mieux en remplacement de Monsieur Pierre Médecin ;
- Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société ;

DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

- Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet d'attribuer gratuitement des actions de la Société aux membres du personnel salarié et aux mandataires sociaux ou à certaines catégories d'entre eux, dans la limite de 4% du capital social de la Société ;
- Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions aux membres du personnel salarié et aux mandataires sociaux ou à certaines catégories d'entre eux, dans la limite de 4% du capital social de la Société ;
- Délégation de pouvoirs à consentir au conseil d'administration à l'effet d'émettre des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription, dans le cadre d'un échange de titres financiers ;
- Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par l'émission réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne entreprise, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, conformément à l'article L. 225-138-1 du code de commerce ;
- Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par annulation d'actions auto-détenues ;
- Pouvoirs à donner.

11.2 Texte des résolutions

DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Première résolution

(Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2013 et approbation des charges non-déductibles)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, connaissance prise du rapport de gestion du conseil d'administration auquel est joint le rapport du président du conseil d'administration prévu à l'article L. 225-37 du Code de commerce et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes de la Société relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2013 tels que ces comptes ont été présentés, ainsi que les opérations traduites ou résumées dans ces comptes et rapports et qui font apparaître un bénéfice de 2 138 141 euros.

L'assemblée donne en conséquence quitus aux administrateurs de leur gestion au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

En application de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, l'assemblée générale approuve les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 6 885 euros et qui ont donné lieu à une imposition correspondante.

Deuxième résolution

(Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2013)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, connaissance prise du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, approuve les comptes consolidés de la Société relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2013 tels que ces comptes ont été présentés, ainsi que les opérations traduites ou résumées dans ces comptes et rapports.

Troisième résolution

(Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2013)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, après avoir constaté que les comptes sociaux de l'exercice clos au 31 décembre 2013 font apparaître un bénéfice de 2 138 141 euros approuve la proposition du conseil d'administration et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de la manière suivante :

Origines du résultat à affecter :	
Montant de la réserve légale disponible (excédent 10% du capital)	3 102 euros
Report à nouveau antérieur	63 184 597 euros
Résultat de l'exercice	2 138 141 euros
Total	65 325 840 euros
Affectation proposée :	
Dividendes	6 361 485 euros
	Soit 0,40 euro par action
Report à nouveau	58 964 355 euros
Total	65 325 840 euros

Tous pouvoirs sont donnés au conseil d'administration pour faire inscrire au compte « Report à nouveau » les sommes correspondant aux dividendes non-versés à raisons des actions auto-détenues par la Société.

Le dividende sera détaché de l'action le 29 mai 2014 et mis en paiement le 24 juin 2014.

Il est précisé que le montant des revenus distribuables au titre de l'exercice 2013 peut être éligible à la réfaction de 40% pour les actionnaires personnes physiques, prévue au 2^{ème} du 3^{ème} paragraphe de l'article 158 du Code général des impôts.

Conformément à la loi, l'assemblée générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Dividendes nets versés par action
31 décembre 2010	0,24
31 décembre 2011	0,30
31 décembre 2012	0,33

Le montant des revenus distribuables au titre des exercices 2010, 2011 et 2012 peut être éligible à la réfaction de 40% pour les actionnaires personnes physiques, prévue au 2^{ème} du 3^{ème} paragraphe de l'article 158 du Code général des impôts.

Quatrième résolution

(Option pour le paiement du dividende en actions nouvelles)

L'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, conformément aux articles L.232-18 et suivants du Code de commerce ainsi qu'à l'article 26 des statuts de la Société :

1. Décide d'offrir à chaque actionnaire la possibilité d'opter pour le paiement en actions nouvelles de la Société de la totalité du dividende mis en distribution et afférent aux titres dont il est propriétaire ;
2. Décide, conformément à l'article L. 232-19 du Code de commerce, que les actions nouvelles,

émises en cas d'exercice de l'option mentionnée au paragraphe 1. ci-dessus, seront émises à un prix égal à 90% de la moyenne des premiers cours cotés lors des vingt séances de bourse précédant la date de la présente assemblée générale des actionnaires, diminuée du montant net du dividende, le prix étant arrondi, le cas échéant, au centime d'euro supérieur ;

3. Décide que les actions nouvelles, émises en cas d'exercice de l'option mentionnée au paragraphe 1 ci-dessus, porteront jouissance à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

4. Décide que les actionnaires pourront exercer l'option qui leur est consentie au paragraphe 1 de la présente résolution entre le 29 mai 2014 (inclus) et le 11 juin 2014 (inclus) par demande auprès des intermédiaires financiers concernés et que, en cas d'absence d'exercice de ladite option avant le 11 juin 2014 (inclus), le dividende sera payé uniquement en espèces le 24 juin 2014 ;

5. Décide, si le montant des dividendes pour lesquels l'option est exercée ne correspond pas à un nombre entier d'actions, que l'actionnaire pourra (i) obtenir le nombre d'actions immédiatement supérieur en versant, le jour où il exerce son option, à la Société un montant en numéraire correspondant à la différence entre le prix de souscription du nombre d'actions immédiatement supérieur et le montant des dividendes pour lesquels l'option est exercée, ou (ii) recevoir le nombre d'actions immédiatement inférieur, complété par une soulte en espèces versée par la Société et correspondant à la différence entre le montant des dividendes pour lesquels l'option est exercée et le prix de souscription du nombre d'actions immédiatement inférieur ; et

6. Décide que tous pouvoirs sont donnés au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation à toute personne habilitée dans toute la mesure permise par la loi, pour mettre en œuvre la présente résolution, à l'effet d'assurer la mise en œuvre du paiement du dividende en actions nouvelles, en préciser les modalités d'application et d'exécution, constater le nombre d'actions émises en application de la présente résolution et apporter toutes modifications nécessaires aux statuts de la Société relatives au capital social et au nombre d'actions composant le capital social.

Cinquième résolution

(Approbation des conventions et engagements soumis aux dispositions des articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires et statuant sur le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Sixième résolution

(Ratification de la cooptation en qualité d'administrateur de Monsieur André Saint Mleux en remplacement de Monsieur Pierre Médecin)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, ratifie la nomination de Monsieur André Saint Mleux en qualité d'administrateur faite à titre provisoire par le conseil d'administration du 18 décembre 2013, en remplacement de Monsieur Pierre Médecin, démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui statuera sur les comptes de l'exercice 2018.

Septième résolution

(Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société)

Cette autorisation est renouvelée chaque année afin de permettre au conseil d'administration d'opérer sur les actions de la Société en bourse ou autrement : achat, vente, conservation d'actions, etc.

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration, autorise le conseil d'administration, conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, du Règlement 2273/2003 de la Commission Européenne du 22 décembre 2003 pris en application de la directive 2003/6/CE et des articles 241-1 à 241-6 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers (l'« AMF ») ou toute disposition qui viendrait s'y substituer, à opérer en bourse ou autrement sur les actions de la Société.

L'assemblée générale décide que le conseil d'administration, avec faculté de délégation dans les conditions prévues par la loi, pourra procéder ou faire procéder à des achats d'actions de la Société en vue :

- d'animer le marché de l'action NextRadioTV, notamment pour en favoriser la liquidité, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'AMF et conclu avec un prestataire de services d'investissement dans le respect de la pratique de marché admise par l'AMF ;
- de mettre en œuvre tout plan d'options d'achat d'actions de la Société dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce ;
- d'attribuer à titre gratuit des actions dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce ;
- d'attribuer des actions aux salariés au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise et de mettre en œuvre tout plan d'épargne d'entreprise dans les conditions prévues par la loi, notamment les articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail ;
- de conserver des actions en vue de leur remise ultérieure à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- de remettre des actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de tout autre manière ;
- d'annuler tout ou partie des titres ainsi rachetés, dans le cadre et sous réserve d'une autorisation de l'assemblée générale extraordinaire en cours de validité ;
- et plus généralement, de réaliser toute opération autorisée ou qui viendrait à être autorisée par la loi ou toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'AMF, étant précisé que la Société en informerait ses actionnaires par voie de communiqué.

Les actions pourront être achetées par tous moyens, en une ou plusieurs fois, dans le respect de la réglementation boursière applicable et des pratiques de marché admises publiées par l'AMF, sur le marché ou hors marché, notamment en utilisant, le cas échéant, tous instruments financiers dérivés ou optionnels, pour autant que ces derniers moyens ne concourent pas à accroître de manière significative la volatilité du titre.

La Société se réserve la possibilité d'intervenir par achat de blocs de titres. La Société se réserve la faculté de poursuivre l'exécution du présent programme de rachat d'actions en période d'offre publique d'acquisition ou d'échange portant sur ses titres de capital dans le respect des dispositions de l'article 231-40 du règlement général de l'AMF.

Les achats pourront porter sur un nombre d'actions qui ne pourra excéder 10% du capital social à la date des achats. Toutefois, le nombre d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne pourra excéder 5% de son capital social, conformément aux dispositions légales.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-210 du Code de commerce, la Société ne pourra posséder, directement ou indirectement, plus de 10% de son capital social.

L'assemblée générale fixe le prix maximum d'achat à 30 euros par action, hors frais d'acquisition. En conséquence, le montant maximum que la Société est susceptible de payer dans l'hypothèse d'achat au prix maximum de 30 euros s'élèverait à 47 711 139 euros, sur le fondement du capital social au 31 décembre 2013.

En cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites ainsi qu'en cas de division ou de regroupement des titres, d'amortissement ou de réduction de capital, de distribution de réserves ou d'autres actifs et de toutes autres opérations portant sur les capitaux propres, le prix unitaire indiqué ci-dessus sera ajusté par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital avant l'opération et ce nombre après l'opération.

En vue d'assurer l'exécution de la présente autorisation, tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, pour mettre en œuvre la présente autorisation, en particulier pour juger de l'opportunité de lancer un programme de rachat et en déterminer les modalités, pour établir et publier le communiqué d'information relatif à la mise en place du programme de rachat, passer tous ordres en bourse, conclure tous accords en vue notamment de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des Marchés Financiers et de tout autre organisme, remplir toutes autres formalités et, d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire.

La présente autorisation est consentie pour une durée de dix-huit (18) mois à compter de la présente assemblée générale, se substitue à celle donnée par l'assemblée générale du 22 mai 2013 dans sa 9^{ème} résolution, l'annule et la prive d'effet, pour la fraction non-utilisée.

DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Huitième résolution

(Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet d'attribuer gratuitement des actions de la Société aux membres du personnel salarié et aux mandataires sociaux ou à certaines catégories d'entre eux, dans la limite de 4% du capital social de la Société)

L'autorisation antérieure portant sur le même objet doit expirer le 23 juillet 2014. Le renouvellement de cette autorisation permettra au conseil d'administration de consentir, pour une durée de 38 mois, des actions gratuites au profit des membres du personnel salarié de la Société et/ ou des mandataires sociaux, afin de les intéresser à la réussite de la Société.

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées extraordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, conformément aux articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce :

1. autorise le conseil d'administration à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, à des attributions, à son choix, soit d'actions gratuites existantes de la Société provenant d'achats effectués par elle, soit d'actions gratuites à émettre (à l'exclusion d'actions de préférence), au profit :
 - des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux de la Société, ou de certaines catégories d'entre eux,
 - des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux des sociétés et des groupements d'intérêt économique dont 10% au moins du capital ou des droits de vote sont détenus, directement ou indirectement, par la Société, ou de certaines catégories d'entre eux,
2. décide que le conseil d'administration déterminera l'identité des bénéficiaires des attributions d'actions gratuites ainsi que les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions

ainsi que toute disposition spécifique relative au statuts des actions attribuées et à l'exercice des droits qui y sont attachés ;

3. décide que le nombre total d'actions attribuées gratuitement, qu'il s'agisse d'actions existantes ou d'actions à émettre, ne pourra représenter plus de 4% du capital social de la Société au jour de la décision du conseil d'administration, étant précisé que le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme en vertu de la présente délégation s'imputera sur le montant du plafond global fixé à la 16^{ème} résolution de l'assemblée générale du 22 mai 2013, soit 1 000 000 € étant précisé qu'à ce montant, s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver, conformément à la loi et aux stipulations contractuelles applicables, les droits des porteurs de titres financiers donnant accès au capital de la Société, ou, le cas échéant, sur le montant du plafond global éventuellement prévu par une résolution de même nature qui pourrait succéder à ladite résolution pendant la durée de validité de la présente autorisation;
4. prend acte du fait que, sauf exceptions légales, l'attribution des actions à leurs bénéficiaires deviendra définitive au terme d'une période d'acquisition dont la durée sera fixée par le conseil d'administration ;
 - (i) soit, pour tout ou partie des actions attribuées, au terme d'une période d'acquisition minimale de quatre ans, et dans ce cas sans période de conservation minimale,
 - (ii) soit, au terme d'une période d'acquisition minimale de deux ans, étant précisé que les bénéficiaires devront alors conserver lesdites actions pendant une durée minimale de deux ans à compter de leur attribution définitive ;

Sachant que le conseil d'administration pourra prévoir des périodes d'acquisition et de conservation supérieures aux durées minimales prévues ci-dessus.

5. autorise le conseil d'administration, en cas d'attribution gratuite à émettre, à l'issue de la période d'acquisition, à augmenter à due concurrence le capital, soit par compensation avec les droits de créances résultant de l'attribution gratuite d'actions, mentionnés à l'article L. 227-197-3 du Code de commerce, la décision emportant de plein droit au profit des attributaires renonciation des actionnaires à leurs droits préférentiels de souscription, soit par voie d'incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission au profit des bénéficiaires desdites actions et renonciation corrélative des actionnaires au profit des bénéficiaires des attributions à la partie des réserves, bénéfices et primes ainsi incorporée.
6. délègue tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les limites légales, pour mettre en œuvre la présente autorisation, dans les limites fixées par la présente résolution et notamment à l'effet de :
 - (i) déterminer si les actions attribuées gratuitement seront existantes ou à émettre ;
 - (ii) déterminer l'identité des bénéficiaires ;
 - (iii) arrêter les modalités et conditions des attributions gratuites d'actions et notamment :
 - fixer, dans les conditions et limites légales, les dates auxquelles il sera procédé aux attributions gratuites d'actions,
 - déterminer, le cas échéant, les critères d'attribution ainsi que le nombre d'actions attribuées, les conditions et modalités d'attribution des actions, et en particulier, la période d'acquisition et la période de conservation des actions ainsi attribuées ;
 - (iv) procéder le cas échéant, afin de préserver les droits des bénéficiaires, aux ajustements du nombre d'actions attribuées gratuitement en fonction des éventuelles opérations sur le capital de la Société ;

- (v) fixer en cas d'attribution d'actions à émettre le montant et la nature des réserves, bénéfiques et primes à incorporer au capital ;
- (vi) constater l'augmentation ou les augmentations de capital réalisées en exécution de la présente autorisation ;
- (vii) modifier les statuts en conséquence ;
- (viii) et d'une manière générale faire tout ce qui sera nécessaire.

L'assemblée générale prend acte du fait que, dans l'hypothèse où le conseil d'administration viendrait à faire usage de la présente autorisation, il informera chaque année l'assemblée générale ordinaire des opérations réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L. 225-197-1 à L. 225-197-3 du Code de commerce, dans les conditions prévues par l'article L. 225-197-4 dudit Code.

Elle décide que cette autorisation est donnée pour une période de trente-huit (38) mois à compter de ce jour et prive d'effet à compter de ce jour à hauteur, le cas échéant, de la partie non encore utilisée, toute délégation antérieure donnée au conseil d'administration à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre au profit des mandataires sociaux et des membres du personnel salarié du groupe ou de certains d'entre eux.

Neuvième résolution

(Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions aux membres du personnel salarié et aux mandataires sociaux ou à certaines catégories d'entre eux, dans la limite de 4% du capital social de la Société)

L'autorisation antérieure portant sur le même objet doit expirer le 23 juillet 2014. Le renouvellement de cette autorisation permettra au conseil d'administration de consentir, pour une durée de 38 mois, des options de souscription et/ou d'achat d'actions au profit des salariés, de certains d'entre eux, ou de certaines catégories du personnel, et/ou des mandataires sociaux. Cela a pour but de faciliter l'accession des salariés au capital de la Société.

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes :

1°) autorise le conseil d'administration, dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 à L. 225-185 et L. 225-129-2 du Code de commerce à consentir, en une ou plusieurs fois, au bénéfice des membres du personnel qu'il déterminera parmi les salariés et éventuellement les mandataires sociaux de la Société et des sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions visées à l'article L. 225-180 dudit Code, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la Société à émettre à titre d'augmentation de son capital, ainsi que des options donnant droit à l'achat d'actions de la Société provenant de rachats effectués par la Société dans les conditions prévues par la loi ;

2°) décide que les options de souscription et les options d'achat consenties en vertu de cette autorisation ne pourront donner droit à un nombre total d'actions supérieur à 4% du capital social au jour de la décision du conseil d'administration et que le montant nominal des augmentations de capital résultant de la levée d'options de souscription d'actions consenties en vertu de la présente délégation de compétence s'imputera sur le montant du plafond global fixé à la 16^{ème} résolution de l'assemblée générale du 22 mai 2013, soit 1 000 000 € étant précisé qu'à ce montant, s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver, conformément à la loi et aux stipulations contractuelles applicables, les droits des porteurs de titres financiers donnant accès au capital de la Société, ou, le cas échéant, sur le montant du plafond global éventuellement prévu par une résolution de même nature qui

pourrait succéder à ladite résolution pendant la durée de validité de la présente autorisation;

3°) décide que le prix à payer lors de l'exercice des options de souscription ou d'achat d'actions sera fixé conformément à la loi par le conseil d'administration le jour où les options seront consenties ; ce prix ne pourra pas être inférieur à la moyenne pondérée des premiers cours cotés de l'action de la Société sur Euronext lors des vingt séances de bourse précédant le jour où les options de souscription seront consenties. Si la Société réalise l'une des opérations prévues par l'article L. 225-181 du Code de commerce, le conseil d'administration prendra, dans les conditions prévues par la réglementation alors en vigueur, les mesures nécessaires à la protection des intérêts des bénéficiaires, y compris, le cas échéant, en procédant à un ajustement du nombre des actions pouvant être obtenues par l'exercice des options consenties aux bénéficiaires pour tenir compte de l'incidence de cette opération ;

4°) constate que la présente autorisation emporte, au profit des bénéficiaires des options de souscription, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises au fur et à mesure de l'exercice des options de souscription. L'augmentation du capital social résultant de l'exercice des options de souscription sera définitivement réalisée par le seul fait de la déclaration de l'exercice d'option accompagnée des bulletins de souscription et des versements de libération qui pourront être effectués en numéraire ou par compensation avec des créances sur la Société ;

5°) en conséquence, l'assemblée générale confère tous pouvoirs au conseil d'administration pour mettre en œuvre la présente autorisation et à l'effet notamment de :

- arrêter la liste des bénéficiaires d'options et le nombre d'options allouées à chacun d'eux ;
- fixer les modalités et conditions des options, et notamment (i) la durée de validité des options, étant entendu que les options devront être exercées dans un délai maximal de 5 ans, (ii) la ou les dates ou périodes d'exercice des options, étant entendu que le conseil d'administration le cas échéant pourra (a) anticiper les dates ou périodes d'exercice des options, (b) maintenir le caractère exerçable des options, ou (c) modifier les dates ou périodes pendant lesquelles les actions obtenues par l'exercice des options ne pourront être cédées ou mises au porteur, (iii) les clauses éventuelles d'interdiction de revente immédiate de tout ou partie des actions sans que le délai imposé pour la conservation des titres puisse excéder trois ans à compter de la levée d'option ;
- le cas échéant, limiter, suspendre, restreindre ou interdire l'exercice des options ou la cession ou la mise au porteur des actions obtenues par l'exercice des options, pendant certaines périodes ou à compter de certains événements, sa décision pouvant porter sur tout ou partie des options ou des actions ou concerner tout ou partie des bénéficiaires ;
- arrêter la date de jouissance, même rétroactive, des actions nouvelles provenant de l'exercice des options de souscription.

6°) décide que le conseil d'administration aura également, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, tous pouvoirs pour constater la réalisation des augmentations de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites par l'exercice des options de souscription, modifier les statuts en conséquence, et sur sa seule décision et, s'il le juge opportun, imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes afférentes à ces opérations et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation, et effectuer toutes formalités nécessaires à la cotation des titres ainsi émis, toutes déclarations auprès de tous organismes et faire tout ce qui serait autrement nécessaire ;

7°) décide que cette autorisation est donnée pour une période de trente-huit (38) mois à compter de ce jour et prive d'effet à compter de ce jour à hauteur, le cas échéant, de la partie non encore utilisée, toute délégation antérieure donnée au conseil d'administration à l'effet de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions.

Dixième résolution

(Délégation de pouvoirs à consentir au conseil d'administration à l'effet d'émettre des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription, conformément à l'article L. 225-138 du Code de commerce, en rémunération de titres apportés à la Société, dans le cadre d'un échange de titres financiers)

Cette résolution vient renouveler une délégation de pouvoirs qui expire le 21 novembre 2014, soit en cours d'exercice. Cette résolution permettra au conseil d'administration d'émettre des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société dans le cadre d'un échange de titres financiers, au cours de l'exercice 2014 et au début de l'exercice 2015.

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, conformément aux dispositions des articles L. 225-129, L. 225-129-1, L. 225-135, L. 225-138 et L. 228-91 et suivants du Code de commerce :

1. délègue au conseil d'administration les pouvoirs de décider l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, de valeurs mobilières donnant accès au capital social de la Société, dans le cadre d'un échange de titres financiers qui serait effectué par la Société, notamment sous la forme d'une offre publique d'échange ;
2. décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux valeurs mobilières qui pourront être émises en vertu de la présente délégation au profit d'une catégorie de personnes, à savoir les porteurs des titres apportés en échange à la Société ;
3. décide que les valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à des actions de la Société pourront notamment consister en des bons (lesquels pourront être attribués gratuitement), des titres de créance (subordonnés ou non) ou toutes autres valeurs mobilières de quelque nature que ce soit ;
4. prend acte que, conformément aux dispositions de l'article L. 225-132 du Code de commerce, la présente délégation emporte de plein droit au profit des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres de capital auxquels ces valeurs mobilières pourront donner droit ;
5. décide, conformément aux dispositions de l'article L. 225-138 II du Code de commerce et aux termes du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, que le prix unitaire d'émission de ces valeurs mobilières sera fonction de la parité d'échange retenue, laquelle devra le cas échéant faire l'objet d'une expertise indépendante ;
6. décide que le montant nominal maximum des augmentations de capital social, immédiate ou à terme, qui pourraient être décidées par le conseil d'administration en vertu de la présente délégation de pouvoirs ne pourra excéder :
 - en cas d'offre publique d'échange, le plafond prévu à la dix-septième résolution de l'assemblée générale du 22 mai 2013, soit un montant équivalent au double du capital social, ou, le cas échéant, sur le montant du plafond global éventuellement prévu par une résolution de même nature qui pourrait succéder à ladite résolution pendant la durée de validité de la présente autorisation, sur lequel il s'imputera ;
 - hors cas d'offre publique d'échange, le plafond prévu à la dix-huitième résolution de l'assemblée générale du 22 mai 2013, soit un montant équivalent à 10% du capital social, ou, le cas échéant, sur le montant du plafond global éventuellement prévu par une résolution de même nature qui pourrait succéder à ladite résolution pendant la durée de validité de la présente autorisation, sur lequel il s'imputera ;

7. décide que le conseil d'administration aura tous pouvoirs pour mettre en œuvre, dans les conditions fixées par la loi et dans les limites fixées par la présente résolution, la présente délégation de pouvoirs, à l'effet notamment de :
 - modifier, le cas échéant, en accord avec les porteurs de valeurs mobilières émises, l'ensemble des caractéristiques des valeurs mobilières émises en vertu de la présente délégation postérieurement à leur émission,
 - à sa seule initiative, imputer les frais des augmentations de capital social sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve au dixième du nouveau capital après chaque augmentation de capital,
 - en général, faire tout ce qui sera utile et nécessaire dans le cadre de la loi et de la réglementation en vigueur ;
8. décide que la présente délégation, qui prive d'effet, pour la fraction non utilisée, toute délégation antérieure ayant le même objet, est consentie pour une durée de dix-huit (18) mois à compter de la présente assemblée générale.

Onzième résolution

(Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par l'émission réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne entreprise, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, conformément à l'article L. 225-138-1 du Code de commerce)

Compte tenu de l'inscription à l'ordre du jour de délégations permettant d'augmenter le capital par apports en numéraire, cette présente résolution est prévue, afin d'être en conformité avec la loi et notamment avec l'article L. 225-129-6 du Code de commerce, qui dispose que si une assemblée générale extraordinaire se prononce sur une augmentation de capital en numéraire, elle doit également statuer sur une résolution tendant à la réalisation d'une augmentation de capital dans les conditions prévues par les articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail.

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2, L. 225-129-6, L. 225-138, L. 225-138-1 et L. 228-91 et suivants du Code de commerce et des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail :

1. **délègue** au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, sa compétence à l'effet de décider d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois et dans la limite d'un nombre total d'actions représentant 3% du capital social au jour de la décision du conseil d'administration, par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la Société, réservée aux adhérents d'un ou plusieurs plans d'épargne d'entreprise (ou autre plan aux adhérents duquel les articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail permettraient de réserver une augmentation du capital dans des conditions équivalentes) mis en place au sein de la Société ou du groupe NextRadioTV ;
2. **décide** de supprimer au profit des bénéficiaires ci-dessus indiqués le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux titres faisant l'objet de la présente autorisation;
3. **décide** que le montant nominal total des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme en vertu de la présente délégation de compétence s'imputera sur le plafond global prévu à la 16^{ème} résolution de l'assemblée générale du 22 mai 2013, soit 1 000 000 €, étant précisé qu'à ce montant, s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver, conformément à la loi et aux stipulations

contractuelles applicables, les droits des porteurs de titres financiers donnant accès au capital de la Société ;

4. **prend acte** que, conformément aux dispositions de l'article L. 225-132 du Code de commerce, la présente délégation emporte de plein droit au profit des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres de capital auxquels ces valeurs mobilières pourront donner droit ;
5. **précise** que le prix d'émission des actions ou des valeurs mobilières nouvelles donnant accès au capital sera déterminé dans les conditions prévues aux articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail ;
6. **autorise** le conseil d'administration, à attribuer, à titre gratuit, aux bénéficiaires ci-dessus indiqués, en complément des actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital à souscrire en numéraire, des actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital à émettre ou déjà émises, à titre de substitution de tout ou partie de la décote par rapport au prix de souscription des actions, étant entendu que l'avantage résultant de cette attribution ne pourra excéder les limites légales ou réglementaires ;
7. **décide** que le conseil d'administration aura tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente délégation, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, dans les limites et sous les conditions précisées ci-dessus à l'effet de fixer les conditions d'émission et de souscription, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent et procéder à la modification corrélative des statuts, et notamment :
 - arrêter dans les conditions légales la liste des sociétés dont les salariés, préretraités et retraités pourront souscrire aux actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital ainsi émises et bénéficier le cas échéant des actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital gratuites,
 - décider que les souscriptions pourront être réalisées directement ou par l'intermédiaire de fonds communs de placement d'entreprise ou autres structures ou entités permises par les dispositions légales ou réglementaires applicables,
 - déterminer les conditions, notamment d'ancienneté, que devront remplir les bénéficiaires des augmentations de capital,
 - fixer les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions,
 - arrêter le nombre total d'actions nouvelles à émettre,
 - le cas échéant, imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital résultant de ces augmentations de capital,
 - d'une manière générale, passer toutes conventions, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission et au service financier des titres financiers émis en vertu de la présente délégation ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés ;
8. **décide** que la présente délégation, qui prive d'effet, pour la fraction non utilisée, toute délégation antérieure ayant le même objet, est consentie pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de la présente assemblée générale.

Douzième résolution

(Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par annulation d'actions auto-détenues)

Cette autorisation confère de nouveau au conseil d'administration, pour une période de 18 mois, les pouvoirs nécessaires pour procéder à la réduction du capital de la Société par l'annulation d'actions auto-détenues. Elle vient en remplacement d'une autorisation expirant le 23 mai 2015.

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce :

1. **autorise** le conseil d'administration, avec faculté de délégation dans les conditions prévues par la loi :
 - à annuler à tout moment sans autre formalité, en une ou plusieurs fois, les actions de la Société acquises par suite de rachats réalisés dans le cadre de toute autorisation donnée par l'assemblée générale en application de l'article L. 225-209 du Code de commerce, dans la limite de 10% du capital par périodes de vingt-quatre (24) mois, étant rappelé que cette limite s'applique à un montant du capital de la Société qui sera, le cas échéant, ajusté pour prendre en compte des opérations affectant le capital social postérieurement à la présente assemblée générale,
 - à réduire le capital à due concurrence, en imputant la différence entre la valeur de rachat des titres annulés et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles,
 - à modifier en conséquence les statuts et à accomplir toutes formalités nécessaires ;
2. **décide** que le conseil d'administration aura tous pouvoirs pour mettre en œuvre, dans les conditions fixées par la loi et dans les limites fixées par la présente résolution, la présente autorisation, à l'effet notamment de/d' :
 - arrêter le montant définitif de la réduction de capital,
 - fixer les modalités de la réduction de capital et en constater la réalisation,
 - imputer la différence entre la valeur comptable des actions annulées et leur montant nominal sur tous postes de réserves et primes disponibles,
 - effectuer toutes formalités, toutes démarches et, d'une manière générale, faire le nécessaire pour mettre en œuvre la présente autorisation ;
3. **décide** que la présente autorisation, qui prive d'effet, pour la fraction non utilisée, toute autorisation antérieure ayant le même objet, est consentie pour une durée de dix-huit (18) mois à compter de la présente assemblée générale.

Treizième résolution

(Pouvoirs)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, confère tous pouvoirs au porteur de copie ou d'extrait du procès-verbal de la présente assemblée, pour accomplir toutes les formalités de dépôt ou de publicité.

12 GLOSSAIRE

AM	:	En anglais, modulation d'amplitude.
ANALOGIQUE	:	Un signal est dit analogique s'il est représentable par des fonctions continues. Il s'oppose à un signal numérique.
AUDIENGE CUMULEE(AC)	:	Indicateur d'audience de la radio et de la télévision. Il s'agit du nombre ou du pourcentage de personnes ayant eu au moins un contact avec le média étudié au cours d'une période (tranche horaire, journée, semaine,), quelle qu'en soit la durée.
AUDIENGE SQUARE (ASQ)	:	Plateforme lancée par de grands acteurs du marché des média : NextRadioTV, groupe M6, Les Echos, groupe Le Monde, etc. Cette plateforme propose de vendre aux enchères des encarts d'espaces publicitaires digitaux sur les sites de marques media premium, permettant de cibler au mieux le type de support (finance, high-tech, sport, etc.) et l'audience qui lui correspond.
AUDITEUR	:	Personne à l'écoute d'une station de radio.
CIBLE	:	Sous-population que l'on souhaite toucher par une émission ou une campagne publicitaire. Elle est décrite par des caractères sociodémographiques, d'équipement ou de comportement.
COUVERTURE	:	Indicateur de performance d'un plan média. C'est la proportion de la population utile (cible) exposée au moins une fois à un message publicitaire.
CSA	:	Conseil Supérieur de l'Audiovisuel. Cet organe de régulation de l'audiovisuel créé en 1989 dispose notamment d'un pouvoir de délivrance et de contrôle des autorisations pour les services audiovisuels par voie hertzienne.
CSP	:	Catégorie socioprofessionnelle. Caractère qualitatif permettant de regrouper les personnes physiques dans les classes définies par activité (ou non activité) et par profession.
CDD	:	Contrat de travail à durée déterminée.
CDDU	:	Contrat de travail à durée déterminée d'usage.
CDI	:	Contrat de travail à durée indéterminée.
CTA	:	Comités territoriaux de l'audiovisuel, dotés d'une compétence consultative auprès du CSA.
DIFFUSEUR TECHNIQUE	:	Tout prestataire technique qui assure la diffusion des signaux.
DIGITAL VIDEO BROADCASTING (DVB)	:	Consortium réunissant les différents acteurs européens de la télévision numérique. DVB a défini les normes de transport de télévision numérique sur câble (DVB-C), sur satellite (DVB-S et DVB-S2), terrestre (DVBT et DVB-T2) et hertzien (DVB-H).
ECRAN PUBLICITAIRE	:	Intervalle de temps au cours duquel sont diffusés successivement des spots publicitaires.
ETP	:	Équivalent temps plein.
FM	:	En anglais, modulation de fréquences : désigne la bande de fréquences VHF située entre 87.5 MHz et 108 MHz, permettant la radiodiffusion en stéréophonie.
FORMAT	:	Désigne la structure spécifique, le contexte de présentation dans lequel les différents genres de «documents» seront insérés, traités et communiqués en fonction des caractéristiques technologiques de chacun des média.
GO	:	Désigne la bande de fréquences situées entre 150 kHz et 280 kHz Synonyme : ondes longues et AM.

GRILLE	:	Répartition, en général sur une semaine, des différents genres d'émission selon les jours nommés et les heures.
HD	:	Haute définition.
HERTZIEN	:	Se dit d'un système de transmission d'informations utilisant des ondes électromagnétiques se propageant dans l'espace de fréquences inférieures à 3Thz.
IPTV	:	Désigne le mode de diffusion de signal de télévision utilisant le protocole internet (IP).
MEDIAMETRIE	:	Médiamétrie est une société indépendante qui a été créée en 1985 pour répondre aux nouveaux besoins du paysage audiovisuel français et assurer la mesure scientifique d'audience des principaux média audiovisuels.
MESURE D'AUDIENCE	:	Étude quantitative de la fréquentation des média.
MULTIPLEXE	:	Désigne le flux numérique transporté par un canal/fréquence et utilisé pour véhiculer un certain nombre de programmes audiovisuels, de services associés, de services interactifs, de données de signalisation et autres qui sont mélangés entre eux. Il est caractérisé par un débit total donné.
NORD DE LA FRANCE	:	Partie de la France regroupant les 6 zones « Nord », « Région parisienne », « Est », « Bassin parisien Ouest », « Bassin parisien Est » et « Ouest » telles que définies par l'Union Des Annonceurs (« UDA »).
NUMERIQUE	:	Un signal est dit numérique s'il est représentable par une suite de valeurs discrètes. Il s'oppose à un signal analogique.
OPERATEUR DE MULTIPLEXE	:	Société chargée de faire assurer les opérations techniques nécessaires à la transmission et à la diffusion des programmes.
PART D'AUDIENCE (PDA)	:	Pourcentage d'audience d'un support (station de radio, chaîne TV) ou d'un ensemble de supports (agrégats, couplages), calculé par rapport à l'audience du média ou d'un sous ensemble (exemple : programmes généralistes). Cet indicateur peut être calculé pour une émission ou une tranche horaire et par cible.
PART DE MARCHE	:	C'est le chiffre qui traduit la position que la Société occupe sur son marché : elle correspond à la part d'activité du marché (en volume ou en valeur) réalisée par la Société. Elle permet en général de refléter pour la Société à la fois la fidélité de sa clientèle, sa position de force vis à vis de ses clients et fournisseurs ainsi que son attractivité.
PENETRATION	:	Indicateur définissant l'audience d'un média ou d'un support ou encore le taux d'équipement relatif à un bien. Un taux de pénétration peut se rapporter à l'ensemble de la population de référence ou à une partie de celle-ci, définie à partir de caractères sociodémographiques, économiques ou comportementaux.
PLAN MEDIA	:	Ensemble d'insertions publicitaires dans différents supports, sur un ou plusieurs média.
POWER RATIO	:	Chiffre d'affaires publicitaire par point de part d'audience.
QUART D'HEURE MOYEN	:	Nombre (ou proportion) de personnes présentes en moyenne à l'écoute de la radio ou de la télévision ou d'une station, durant un quart d'heure au cours d'une période considérée (tranche horaire, journée).
RADIO NUMERIQUE TERRESTRE (RNT)	:	C'est la diffusion des ondes électromagnétiques des programmes radios en numérique. (Les signaux des radios sont numérisés et compressés avant d'être diffusés par voie hertzienne sur les bandes de fréquences dédiées à ce service, Bande III et Bande L).
REDIFFUSION	:	C'est le 2 ^{ème} ou ⁿ ème passage d'un programme ou d'une émission à la télévision ou à la radio.

REGIE	:	Local attenant à un studio de radio ou de télévision où sont groupés les organes de commande et de contrôle permettant de réaliser une séquence de programme.
REGIE PUBLICITAIRE	:	Société chargée de la commercialisation publicitaire d'un ou plusieurs supports. Une régie peut être intégrée au support ou externalisée.
RESEAU	:	Ensemble de stations de radiodiffusion reliées entre elles par des accords de franchise, des abonnements de programme ou de filialisation.
SPECTRE	:	Ensemble des fréquences disponibles.
SPOT	:	Message publicitaire audiovisuel concernant un produit, une marque, une insertion, une entreprise.
SUD DE LA FRANCE	:	Partie de la France regroupant les 3 zones « Sud-Ouest », « Sud Est » et « Méditerranée » telles que définies par l'UDA.
TELEVISION CONNECTEE	:	C'est une télévision raccordée directement ou indirectement à internet afin de fournir un ensemble de services aux téléspectateurs. Ces services permettent à ces derniers d'interagir avec les contenus qui leur sont mis à disposition.
TELEVISION NUMERIQUE TERRESTRE (TNT)	:	La télévision numérique par voie terrestre consiste à transmettre des programmes télévisés sous forme d'un signal numérique (MPEG/DVBT) à partir d'émetteurs placés au sol (et non par satellite ou par câble).
TVHD	:	Norme qui permet d'atteindre une qualité de l'image proche de celle du cinéma. Les principaux formats de l'image TVHD sont : 1 280 points x 720 lignes, 1 920 points x 1 080 lignes.
UDA	:	Désigne l'Union des Annonceurs.
VISITEUR UNIQUE (VU)	:	Nombre de visiteurs sur un même site au cours d'une période donnée.
ZONE DE COUVERTURE, DE DIFFUSION, DE RECEPTION	:	Espace géographique dans lequel il est possible de capter une station de radio ou une chaîne de TV.

13 DOCUMENT D'INFORMATION ANNUEL (ARTICLE 222-7 RG AMF-INFORMATIONS PUBLIEES OU RENDUES PUBLIQUES AU COURS DES 12 DERNIERS MOIS)

Les statuts, procès-verbaux des assemblées générales, rapports des commissaires aux comptes et autres documents sociaux peuvent être consultés au siège social de la Société.

Les informations réglementées et autres informations récurrentes communiquées publiquement sont disponibles sur le site internet de la Société : www.nextradiotv.com

1- Communiqués et autres informations disponibles sur le site de l'AMF : www.amf-france.org

Intitulé	Date de parution
Déclaration de WMC concernant son option pour le paiement de dividendes en action	04/07/2013
Déclaration de WMC concernant une cession d'actions	02/06/2013
Document de référence 2012	30/04/2013
Déclaration de WMC concernant la cession de BSAAR	12/02/2013
Déclaration de WMC concernant la cession de BSAAR	12/02/2013

2- Communiqués disponibles sur le site de la Société : www.nextradiotv.com

Intitulé	Date de parution
Chiffre d'affaires du 1 ^{er} trimestre 2014	29/04/2014
Présentation des résultats annuels 2013	25/03/2014
Chiffre d'affaires 2013	28/01/2014
Publication mensuelle du nombre d'actions composant le capital et du nombre total de droits de vote	31/01/2014
Publication mensuelle du nombre d'actions composant le capital et du nombre total de droits de vote	31/12/2013
Publication mensuelle du nombre d'actions composant le capital et du nombre total de droits de vote	30/11/2013
Publication mensuelle du nombre d'actions composant le capital et du nombre total de droits de vote	31/10/2013
Chiffre d'affaires du 3 ^{ème} trimestre 2013	17/10/2013
Cession des magazines 01 Net et 01 Business	01/10/2013
Publication mensuelle du nombre d'actions composant le capital et du nombre total de droits de vote	30/09/2013

Intitulé	Date de parution
Publication mensuelle du nombre d'actions composant le capital et du nombre total de droits de vote	31/08/2013
Rapport financier semestriel du 30 juin 2013	01/08/2013
Publication mensuelle du nombre d'actions composant le capital et du nombre total de droits de vote	31/07/2013
Bilan semestriel du contrat de liquidité NextRadioTV contracté avec la société Oddo	10/07/2013
Présentation des résultats du 1 ^{er} semestre 2013	25/07/2013
Résultats du 1 ^{er} semestre 2013	25/07/2013
Publication mensuelle du nombre d'actions composant le capital et du nombre total de droits de vote	30/06/2013
Publication mensuelle du nombre d'actions composant le capital et du nombre total de droits de vote	31/05/2013
Publication mensuelle du nombre d'actions composant le capital et du nombre total de droits de vote	30/04/2013
Document de référence 2012	30/04/2013
Chiffre d'affaires du 1 ^{er} trimestre 2013	18/04/2013

3- Informations publiées au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) disponible sur le site internet : <http://balo.journal-officiel.gouv.fr>

Intitulé	Date de parution
Convocations - assemblée d'actionnaires et de porteurs de parts	17/04/2013
Convocations - assemblée d'actionnaires et de porteurs de parts	28/01/2013
Convocations - assemblée d'actionnaires et de porteurs de parts	23/01/2013
Convocations - assemblée d'actionnaires et de porteurs de parts	18/04/2012

